

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DES COTES-DU-NORD

Fondée le 31 Janvier 1861

BULLETINS & MÉMOIRES

NOTA. — Les Publications de la Société
ont été interrompues, par suite de la guerre, de 1914 à 1919 inclus

(TOME LXXXV 1956)

PRIX DE LA SORBONNE
Concours général des Sociétés savantes (Année 1876)
MEDAILLE
Exposition universelle de 1889

Les Presses Bretonnes — Saint-Brieuc

—
1957

SOCIÉTÉ
D'ÉMULATION
DES COTES-DU-NORD

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DES COTES-DU-NORD

Fondée le 31 Janvier 1861

BULLETINS & MÉMOIRES

NOTA. — Les Publications de la Société
ont été interrompues, par suite de la guerre, de 1914 à 1919 inclus

(TOME LXXXV 1956)

PRIX DE LA SORBONNE
Concours général des Sociétés savantes (Année 1876)
MEDAILLE
Exposition universelle de 1889

Les Presses Bretonnes — Saint-Brieuc

1957

A V I S

COTISATIONS

Pour la France :

Sociétaire 750 francs

Pour l'Etranger :

Sociétaire 900 francs

Les membres de la Société sont priés de régler leur cotisation par versement ou virement au compte de chèques postaux de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc : Centre de chèques de Rennes, compte n° 2661, dans le délai d'un mois à dater de la réception du volume.

Les cotisations en retard seront perçues par la poste et les frais très élevés de recouvrement seront à la charge des sociétaires.

* * *

Le Bureau de la Société adresse ses remerciements très sincères aux membres donateurs qui veulent bien, en versant une cotisation plus élevée, augmenter les ressources de la Société et lui permettre ainsi d'accroître ses publications.

* * *

La bibliothèque est ouverte le jeudi de 14 h. 30 à 17 heures, sauf pendant les vacances scolaires.

M. le chanoine Mesnard, bibliothécaire de la Société, se tient pendant les heures d'ouverture à la disposition des membres pour leur fournir les ouvrages dont la liste figure aux pages 2 et 3 de la couverture du volume paru en 1948.

Toute correspondance doit être adressée : Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, 8, rue Saint-Gouéno, Saint-Brieuc.

SOCIÉTÉ D'EMULATION DES COTES-DU-NORD

Patronage de M. le Ministre de l'Education Nationale
et de M. le Ministre de l'Agriculture

Membres d'honneur en vertu d'un vote de la Société

(ARTICLE 11 DU RÈGLEMENT)

Anciens Présidents de la Société :

MM. GESLIN DE BOURGOGNE, fondateur, décédé le 12 octobre 1877 (1861-1877).
ERNOUL DE LA CHENELÈRE (1877-1884) ;
LAMARE, décédé le 11 mai 1885 (1884-1885) ;
le colonel DE SERÉ (1855-1887) ;
le commandant Jules GESLIN DE BOURGOGNE (1888-1893) ;
Vicomte DE LORGERIL (1893-1897) ;
Vicomte Charles DE LA NOUE (1897-1901) ;
L. OLLIVIER, avocat, ancien député (1901-1903) ;
CARMEJEANNE, architecte (1903-1912) ;
DEVERRE, directeur de la Banque de France (1912-1920) ;
J. MORVAN, architecte (1920-1924) ;
Vicomte Alain RAISON DU CLEUZIQU (1924-1926) ;
Emile CHRÉTIEN (1926-1945) ;
le chanoine POMMERET (1945-1947).
Fr. MERLET, Archiviste des Côtes-du-Nord (1948-1956).

MM. MIOGEC DE Kerdanet, juge au Tribunal de 1^{re} instance de Saint-Brieuc, volontaire, lieutenant des mobiles du Finistère, tué au combat de l'Hay, sous Paris, le 29 novembre 1870 ;
l'abbé ONFROY-KERMOALQUIN, chanoine, mort au camp de Conlie, le 11 janvier 1871, victime de son dévouement ;
Mgr DAVID, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, président d'honneur de la Société, décédé le 28 juillet 1882 ;
MM. le Général DE LA MOTTE-ROUGE, grand'croix de la Légion d'honneur, décédé le 29 janvier 1883 ;
MICAULT, Victor, ancien magistrat, vice-président de la Société, décédé le 18 août 1893 ;
Fournier, Eugène, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rennes, vice-président de la Société, décédé le 1^{er} mars 1895 ;
FRABOULET, ancien magistrat, vice-président de la Société, décédé en 1897 ;
MICAULT, Ernest, trésorier de la Société, décédé en 1907 ;
DU CHATELLIER, Paul, vice-président de la Société, décédé en 1911 ;
ANNE DUPORTAL, vice-président, décédé en 1916 ;
le comte HARSOUET, vice-président de la Société, décédé en 1925.

Présidents d'honneur en vertu des Statuts de la Société

(ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT)

M. le Préfet du Département des Côtes-du-Nord ;
Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier ;
M. le Recteur de l'Académie de Rennes.

BUREAU ET CONSEIL DE DIRECTION
DE LA SOCIÉTÉ

COMPOSITION DU BUREAU

Président honoraire : Vicomte FROTIER DE LA MESSELIÈRE.
Président : M. R. COUFFON.
Vice-présidents : MM. CORBES.
 l'abbé DOBET.
 DUBREUIL.
 le Lieutenant-Colonel HUERRE.
 le Dr LEBRETON.
Secrétaire Général : M. le chanoine RAISON DU CLEUZIQU.
Bibliothécaire : M. le chanoine MESNARD.
Trésorier : M. A. PRUD'HOMME

MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION

Mme CAGNIART.
 M. l'abbé AMIOT.
 M. Alfred BESNIER.
 Docteur DELUEN.
 Docteur DRUAIS.
 M. DUGENET.
 M. G. GAUDU.
 M. H. HÉBERT.
 M. SALAUN.

LISTE DES MEMBRES

de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord

Les Souscripteurs perpétuels sont indiqués par S. P.

MM.

Abbaye Notre-Dame de Thymadeuc, par Bréhan-Loudéac (Morbihan).
 ALLAIN (Abbé Jean), professeur à l'Institution Notre-Dame, Guingamp.
 ALPHANDARI, 7, boulevard Hayem, Montlignon (S.-et-O.).
 AMICEL (Abbé), recteur de Pordic.
 AMIOT (Abbé), professeur à l'école Saint-Charles, St-Brieuc.
 ANDRÉ (Chanoine Pierre), 4, rue des Crépinières, Chartres.
 ANNE DUPORTAL, 1, rue de l'Abbé-Fleury, Saint-Brieuc.
 AUFFRAY (Chanoine), curé-doyen de Saint-Michel, rue du Docteur Rochard, Saint-Brieuc.
 BAGNEUX (Comte Jean de), le Château, Quintin.
 S. P. BARBIER (Pierre), 4, rue Sidoine-Apollinaire, Brioude (Hte-Loire).
 BEAUVERGER (Abbé Pierre) recteur de Pommerit-Jaudy, par La Roche-Derrien.
 BELLAING (Erwan de), le Vally, Guingamp.
 BENARD (Docteur R.), médecin des hôpitaux, 33, rue de Babylone, Paris-VII^e.
 BERHAULT (Abbé), curé-doyen, Jugon.
 BERTHELOT, directeur d'école publique, Plouaret.
 BERTHELOT DU CHESNAY (R.), inspecteur principal honoraire de la S.N.C.F., château du Vaulorain, Trédaniel, par Moncontour.
 BERTHO (Paul), notaire, Paimpol.
 BERTRAND (Abbé), recteur d'Allineuc.

La Direction prie instamment les membres de la Société de lui signaler les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter dans l'orthographe de leur nom, leur adresse, qualité ou profession et de lui faire parvenir leurs réclamations au sujet des irrégularités qui pourraient se produire dans la réception des publications.

- BESNIER (Alfred), professeur au lycée Anatole-Le Braz, 5, rue Abbé-Fleury, Saint-Brieuc.
- BESNIER (Michel), juge de paix, Moncontour ; *et* 32, rue du Docteur Rochard, Saint-Brieuc.
- BESNIER (René), 32, rue du Docteur Rochard, Saint-Brieuc.
- BLAYAU, professeur au lycée, Rennes.
- BLOCHET, expert, 5, rue du Bourg-Vasé, Saint-Brieuc.
- BLOT, correspondant d'*Ouest-France*, la Source, Lancieux.
- BLOT (Gustave), 23, rue de Quintin, Saint-Brieuc.
- BOISGELIN (Marquis de), château de Boisgelin, Pléhédel.
- BOLLOC'H (Chanoine Jean), curé-archiprêtre de Saint-Sauveur, Dinan.
- BOLLOC'H (Pierre), 9, rue Madeleine, Saint-Brieuc.
- BOLLOT (Docteur), 22, place des Otages, Morlaix.
- BONNAIRE (Etienne), 16, rue Jean Ferrandi, Paris-VI^e.
- BOUGUEN (Docteur), Loguivy-de-la-Mer, en Ploubazlanec.
- BOUJARD (Louis), ancien préfet, Loguivy-de-la-Mer, en Ploubazlanec, *et* 2, avenue Emile-Bergerat, Paris-XVI^e.
- BOULANGER (Mlle Marie), 25, rue du Port, Saint-Brieuc.
- BOULBAIN (Abbé Jean), rue Saint-Guillaume, Saint-Brieuc.
- BOURDELLÈS (Abbé Pierre), professeur à l'institution Saint-Joseph, Lannion.
- BOURGÈS, instituteur, Coat-Guégan, Pont-Mévez.
- BOURGET, inspecteur principal des Contributions directes, 21, rue Condorcet, Saint-Brieuc.
- BRIAND (Yves), 11, avenue Constant-Coquelin, Paris-VII^e.
- BRIAND-GUÉRIN (Pierre), greffier de paix, Ploubalay.
- BRIDIÉ (Colonel), Retiers (Ille-et-Vilaine).
- BRUC (Marquis de), Guenfol, Quintin.
- BRUC (Mlle de), Guenfol, Quintin.
- CABARET (Y.), 10, allée de l'Étang, Casablanca (Maroc).
- CADELEC (Abbé Olivier), vicaire à Saint-Sauveur, Dinan.
- CAGNIART (Mme Louis), professeur au lycée Ernest-Renan, Croix de Santé, Saint-Brieuc.
- CAMPAGNOLLE (De), hôtel du Sphinx, Perros-Guirec.
- CARDINAL (Jacques), 5, rue Baratoux, Saint-Brieuc.
- CARDON (Jean), délégué au recensement des monuments anciens de la France, Yffiniac ; *et* 1, Contour de la Motte, Rennes.
- CARRÉ (Commandant Félix), Saint-Guen.
- CARSIN (Abbé Charles), censeur à l'école Saint-Charles, Saint-Brieuc.
- CAZIN D'HONINCTHUN (Mlle Marie), Ker Saint-Eloy, Glomel ; *et* 19, rue Monsieur, Paris-VII^e.
- CHARPENTIER, expert-comptable, 22, boulevard Gambetta, Saint-Brieuc.

- CHASSIN DU GUERNY (Yves), 32, rue de Paix, La Roche-sur-Yon (Vendée).
- S. P. CHATEAUMINOIS (Commandant), les Oliviers, la Martille, le Mourillon, Toulon (Var).
- CHERUEL (Abbé J.), Union des Œuvres, 31, rue de Fleurus, Paris-6^e.
- CHOLEAU, 21, rue Saint-Louis, Vitry (Ille-et-Vilaine).
- CLERC (Léon), 21, rue Legraverend, Rennes ; *et* « Celtic », Pen-Gwenn, Saint-Cast.
- CLOGENSON (Abbé Ph.), aumônier des Patronages, évêché, Saint-Brieuc.
- COANT, directeur de l'École normale d'instituteurs, Saint-Brieuc.
- COLLET (Docteur), le Val-Bizoin, par Uzel.
- COLLIN (Mme Sullian), 20 bis, rue Quinquaine, St-Brieuc.
- CONAN (Jules), professeur au lycée Pavie, 18, rue du Pot-d'Argent, Guingamp.
- CONNAN, adjoint au maire, hôtel Saint-Pierre, rue des Frères-Le Montréer, Perros-Guirec.
- CORBEL (Mme Alain), place de la Gare, Châtaudren.
- CORBEL (Mme Joseph), ancienne sucrerie, Châtaudren.
- CORBES (H.), président du tribunal d'Angers, 10, rue Emile-Souvestre, Saint-Brieuc.
- CORBY (Ch.), 2, avenue Louis Barthou, Rennes.
- CORNIC (Abbé Emile), professeur à l'institution Notre-Dame, Guingamp.
- CORNON (R.), architecte en chef des monuments historiques, 18, rue Rallier-du-Baty, Rennes.
- COROLLER (Yves), le Vauruellan, Trédaniel, par Moncontour.
- CORSEUL, receveur des P.T.T., Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine).
- COSLÉOU (Mme), Ker-Michel, Toul-an-Héry, Plestin-les-Grèves.
- COUASSON, architecte des bâtiments de France, hôtel de Blossac, 6, rue du Chapitre, Rennes.
- COUESPEL DU MESNIL (Commandant), 12, place Saint-Sulpice, Paris-VI^e.
- COUESSIN DU BOISRIOU (Comte de), château de la Coste, Saint-Julien.
- COUFFON (Docteur Désiré), 64, avenue Jeanne-d'Arc, Angers.
- COUFFON (René), ingénieur des Arts et Manufactures, 8, boulevard Clemenceau, Saint-Brieuc.
- COUPEL (S. Exc. Mgr), évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, 10, rue Jean Métairie, Saint-Brieuc.
- COURSON (Abbé Joseph), recteur de Plouvara.
- CRABOUILLET (Louis), impasse Gourien, Saint-Brieuc.
- CRESTON (René), « Dun-Keltia », Etables-sur-Mer.

- S. P. DAGORN (Chanoine Yves), Plouha.
 DAGORNE (Abbé Joseph), Saint-Jacut-de-la-Mer.
 DANET (René), pharmacien, 24, rue Saint-Guillaume, Saint-Brieuc.
 DARSEL (J.), agent d'assurances, Lanvollon.
 DARSEL (Joachim), villa Louise et Marcel, Saint-Cast ; et 33, avenue Saint-Cloud, Versailles.
 DAUVERGNE, procureur de la République, Lannion.
 DAVID, directeur d'école, Etables-sur-Mer.
 DAVID, hôtel de la Clarté, Ploumanac'h.
 DELUEN (Docteur), 28, boulevard Hérault, Saint-Brieuc.
 DESCOUTURES (Pierre), géomètre-topographe, 47, boulevard Clemenceau, Saint-Brieuc.
 DESURY, orfèvre, 28, rue Charbonnerie, Saint-Brieuc.
 DEZARROIS (André), château du Breuil, par Monts (Indre-et-Loire).
 DISGAND, capitaine en retraite, 21, rue d'Alsace-Lorraine, Saint-Brieuc.
 DIZÈS (Mlle), professeur au lycée Renan, 36, rue du Docteur-Rochard, Saint-Brieuc.
 DOBET (Abbé François), aumônier de l'Orphelinat de Kerprat, Ploumagoar, par Guingamp.
 DONNAY (René-Jean), 40, quai Louis-Blériot, Paris-XVI.
 DRUAIS (Docteur), 12, rue Jean-Jacques-Rousseau, St-Brieuc.
 DUAULT (chanoine Jean), inspecteur épiscopal, ancien Carmel, Saint-Brieuc.
 DUBOIS, sous-préfet, Lannion.
 DU BREIL DE PONTBRIAND (Jean), château de Clivoy, Chailand (Mayenne).
 DUBREUIL (Léon), inspecteur d'académie honoraire, Ploumanac'h.
 DUCHESNE-FERCHAL (Yves), commissaire de la marine marchande, 27, rue Gay, Talence (Gironde).
 DUGENÉT (Guy), 5, rue Jean-Perrin, Saint-Brieuc ; et château des Portes, par Lamballe.
 DUVAL (Georges), Langast.
 ENAUD (Maurice), juge au tribunal, 1, contour de la Motte, Rennes.
 EON (Michel), 41, rue Voltaire, Bourg-en-Bresse (Ain).
 ETESSE (Georges), 32, rue Charbonnerie, Saint-Brieuc.
 FAUCHER DE LA BOURGEADE (Camille), ingénieur à la Société Mors, 85, rue de Courcelles, Paris-XVII.
 FERRON (Vicomte de), 1, square Raynouard, Paris-XVI.
 FORTIN (Yves), 3, rue Madeleine, Saint-Brieuc.

- FOURNIER (Georges), maître de conférences à la Faculté des sciences, 56, rue Monge, Paris-V^e ; et Loguivy-de-la-Mer, en Ploubazlanec.
 FRANC (Mme), 11, rue de Quintin, Saint-Brieuc.
 FRANCHETEAU, receveur des P.T.T. en retraite, St-Nicolas-de-Bliquetuit, par la Meilleraye-sur-Seine (Seine-Infér.).
 FROTIER DE LA MESSELIÈRE (Vicomte), 19, rue de Brest, Saint-Brieuc.
 GALLAUD (Abbé André), aumônier des lycées, évêché, Saint-Brieuc.
 GALLÉE, sculpteur, Evran.
 GAREL (Chanoine Joseph), aumônier des Filles de la Charité, rue du Maréchal-Foch, Saint-Brieuc.
 GAUDU (Georges), agent d'assurances, 10, rue Poulain-Corbion, Saint-Brieuc.
 GEFROY (Abbé Stanislas), professeur à l'institution Notre-Dame, Guingamp.
 S. P. GESLIN DE BOURGOGNE (Mlle de), 22, rue Quinquaine, Saint-Brieuc.
 GIOT, directeur-adjoint de la 4^e circonscription des Antiquités préhistoriques, 2, rue du Thabor, Rennes.
 GOARIN (François), 6, boulevard Thiers, Saint-Brieuc.
 GOURHAND, président du syndicat d'initiative de Trégastel, la Clarté, Ploumanac'h.
 GOUYON-MATIGNON, (Capitaine de vaisseau de), 14, rue Rosa-Bonheur, Paris-XV^e.
 GROSERRIN (Henri), 25, rue d'Orléans, Maule (Seine-et-Oise).
 GUÉGAN (Chanoine François), recteur de Loguivy-Plougras.
 GUÉRET (Chanoine Jean), supérieur du Grand Séminaire, rue de Genève, Saint-Brieuc.
 GUIDON (Docteur), 11, rue de l'Ecole, Dinan.
 GUILLOU (Mlle), Penhoat, Plourivo.
 GUILLOU (Mme Jacques), Tréguier.
 HAINSELAIN, Estrées-sur-Noye, par Ailly-sur-Noye (Somme).
 HAMET, professeur au lycée Auguste-Pavie, place du Centre, Guingamp.
 HAMON (Mme), professeur au lycée Renan, 1, rue du Légué, Saint-Brieuc.
 HAMON (Paul), bibliothécaire de la ville, 11, rue Cornélius-Simon, Grenoble.
 HAMON (Robert), 53, rue du Port, Saint-Brieuc.
 HAMONIC (Ernest), commerçant, rue de la Porte-d'en-Haut, Moncontour.

- HARSCOUE DE SAINT-GEORGE (Vicomte René), château de Kerennevel, Melgven (Finistère).
 HÉBERT, directeur honoraire d'école normale d'instituteurs, 63, rue de la Corderie, Saint-Brieuc.
 HERVÉ, notaire, Plancoët.
 HÉRY (Docteur Jean), 34, rue du 71^e Régiment-d'Infanterie, Saint-Brieuc.
 HOUART (Abbé Joseph), professeur à l'institution Notre-Dame, Guingamp.
 S. P. HUERRE (lieutenant-colonel), Sainte-Marie, Quintin.
 HUON (Roger), professeur au lycée, rue Lavoisier, St-Brieuc.
 HUSNOT (Docteur), 23, boulevard Lamartine, Saint-Brieuc.
- IGOU (Mme la Générale), Binic.
- JOSSELIN, ancien bibliothécaire du centre d'études de Sarrebrück, 61, rue Maréchal-Foch, Saint-Brieuc.
 JOUANNY (François), 35, rue Jean-Jaurès, Saint-Brieuc.
 JOUET, ingénieur agronome, avocat, 2, rue des Promenades, Saint-Brieuc.
 JOUON DES LONGRAIS (Frédéric), professeur à l'École nationale des Chartes, 4, rue de la Terrasse, Paris-XVII^e.
- KERAUTEM (DE), château des Noës, Etables-sur-Mer ; *et* 91, rue de l'Université, Paris-7^e.
 KERJÉGU (Mme de), château de Bienassis, Erquy.
 KERVÉLÉO (Abbé), 77 bis, rue de Grenelle, Paris-VII^e.
 KEROMÉS (Mme), rue Notre-Dame, Quintin.
 KEROUARTZ (Marquis de), château des Salles, Guingamp.
 KERRAUL (Mlle de), château de l'Isle-Havard, Matignon.
 KRALL (Mme Robert), 7, rue d'Assas, Paris-VI^e ; *et* « les Rafales », Binic.
- LALLEMENT (Pol), ingénieur en chef de la S.N.C.F., 46, boulevard Raspail, Paris-VII^e.
 LA MORANDIÈRE (Mme de), 3, rue Saint-Pierre, Saint-Brieuc.
 LA MOTTE-COLAS (DE), château de Launay, Matignon.
 LA MOTTE-ROUGE (Comte Daniel de), villa Montafiant, Saint-Cast.
 LA MOTTE-ROUGE (Hervé de), à Beaulieu, en Languédias (Côtes-du-Nord).
 LANLO-DAVID (Mme Louis), 14, avenue du Tertre-Notre-Dame, Saint-Brieuc.
 LAPOUS (François), 7, rue Victor-Hugo, Saint-Brieuc.
 LARDANCHET, 1, rue de Maubeuge, Paris-IX^e.

- LASNIER-LACHAISE, ingénieur en chef des Services agricoles, 27, cours Briand, Caluire, p. Lyon (Rhône).
 LA TOUR (Comte de), 11, rue de Fougères, Rennes.
 LAUNAY (de), le Château, 19, rue Notre-Dame, Lamballe.
 LAVANANT, instituteur, 19, boulevard Carnot, Saint-Brieuc.
 LA VILLÉON (Comte de), château de la Ville-Séran, St-Alban.
 LE BARS (Alfred), commerçant, 28, place des Otages, Morlaix (Finistère).
 LE BARZIC (E.), directeur de l'école Saint-Joseph, Quédillac (Ille-et-Vilaine).
 LE BELLEC (S. Exc. Mgr), évêque de Vannes, rue Richemont, Vannes.
 LE BIHAN, directeur honoraire des Chemins de fer des Côtes-du-Nord, La Métairie, Tréduder, par Lanvollon.
 LE BILLON, négociant, 9, rue Gourien, Saint-Brieuc.
 LE BOUCHER (Henri), 10, rue Jean-Jaurès, le Petit-Paris, Guingamp.
 LE BRAS (Gabriel), professeur à la Faculté de droit, 3, place du Panthéon, Paris-V^e.
 LEBRETON (Docteur Louis), Bourbriac.
 LE BRETON, président du tribunal civil, Guingamp.
 LE BRETON (Armand), architecte D.P.G., 22, rue de l'Abbé-Fleury, Saint-Brieuc.
 LE BROZEC, 138, rue du Maréchal-Joffre, Perros-Guirec.
 LE BOURDONNEC (Abbé Yves), recteur de Tréglamus, par Louargal.
 LE CARDINAL (J.), bibliothécaire de la ville, Lamballe.
 LE CARDUNER (L.), 14, rue de Coëtlogon, Saint-Brieuc.
 LE CHARPENTIER, négociant, 80, rue Jules-Ferry, St-Brieuc.
 LE DIOURON (Chanoine Jean), curé-doyen, Callac.
 LE DOUAREC (Chanoine), ancien Carmel, Saint-Brieuc.
 LE FLOC'H (Abbé L.), recteur de Louannec, p. Perros-Guirec.
 LE GAC DE LANSALUT, Boquého.
 LE GARÇON, avenue Jean-Richepin, le Val-André.
 LE GIGAN MAHÉ DES PORTES (Mme), manoir de Saint-Quijeu, Carhaix (Finistère) ; *et* rue Belorient, Saint-Brieuc.
 LE GUEN (Yves), 4, rue George-Sand, Tours.
 LE HO, villa Cendrillon, boulevard Waldeck-Rousseau, St-Brieuc.
 LEJEUNE (Docteur), rue Saint-Thurian, Quintin.
 LE JEUNE (Abbé F.), recteur de Ploubazlanec.
 LE MAIGAT (Abbé René), recteur de Pleumeur-Bodou.
 LEMARCHAND (Abbé Pierre), recteur d'Hénansal.
 LE MERRER (Edouard), le Calvaire, Plougrescant.
 LE MONNIER, pharmacien, 45, place du Centre, Guingamp.
 LE MORVAN, avenue des Tilleuls, Saint-Brieuc.
 LE PAGE, rue Villeneuve, Morlaix (Finistère).

LE POMELLEC (Jacques), château du Rumen, Cohiniac.
 LE RAY, inspecteur du Travail, 17, rue d'Alsace-Lorraine, Saint-Brieuc.
 LE ROUX (Eugène), vice-président du Gorsedd des bardes de Bretagne, Keriliz, Penvenan (Côtes-du-Nord).
 LESAGE (Joseph), 2, rue de la Corniche, Cesson, Saint-Brieuc.
 LE SAGE DE LA HAYE, correspondant d'*Ouest-France*, 5, rue Joseph-Morand, Lannion.
 LE SAICHERRE (André), commissaire de Police, Direction de la Sûreté Générale, Tananarive (Madagascar).
 LEVITRÉ (Joseph), Directeur de la Banque de Bretagne, Quintin.
 LIENCOURT (Mme de), conseillère municipale, Roche-Fontaine, la Clarté, Ploumanac'h.
 LOYAU (Marcel), métreur-vérificateur, 21 *ter*, rue Jullien, Alençon.
 LUCAS (Abbé Ange), recteur de Saint-Laurent-de-la-Mer, Plérin.
 LUCAS (Désiré), 106, quai Blériot, Paris-XVI^e.
 MAFART (Jean), conseiller du commerce extérieur, 13, rue Baratoux, Saint-Brieuc.
 MAGON DE LA VILLEHUCHET (Henri), château de Plouër, Plouër-sur-Rance.
 MAHUZIER (Georges), 43, rue de la Gare, Saint-Brieuc.
 MAISONNEUVE (Henri RAULT), 12, rue de Brest, St-Brieuc.
 MANCHON, 32, avenue Carnot, Cachan (Seine).
 MARTIN (Jean-L.), 13, allée de Montfermeil, Le Raincy (Seine-et-Oise).
 MASSIGNON (Louis), professeur au Collège de France, membre de l'Institut, 21, rue Monsieur, Paris-VII^e.
 MATHONNET, ancien greffier en chef du tribunal civil, 4 *bis*, rue Charles-Le Maoût, Saint-Brieuc.
 MAUGER (Mme Edouard), 3, avenue Ernest-Renan, Lannion.
 MAZÉAS (Goulven), cité Cadolan, Guingamp.
 MENGUY (Chanoine Philippe), professeur à l'institution St-Joseph, Lannion.
 MENINDÉS (R. P. Robert), gardien du couvent des Frères Mineurs, 8, rue du Parc, Saint-Brieuc.
 MESNARD (Chanoine Maurice), aumônier de l'école du Sacré-Cœur, 5, rue Lamennais, Saint-Brieuc.
 MINARD (Roger), architecte, cité Belleville, rue Francisco-Ferrer, Rennes.
 MIRoux, pharmacien en retraite, 9, rue Châteaubriand, Saint-Brieuc.
 MOIGNET (Louis), inspecteur général honoraire des P. T. T., 19, rue Yves-Riou, Guingamp.
 MOREAU (Yves), libraire, place du Martray, Tréguier.

MORON (Abbé Jean), directeur de l'école libre, Perros-Guirec.
 MOTTIN DE LA BALME (Mgr), Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Barthélémy, Marseille.
 MURY (Mlle), 22, rue du Docteur-Rochard, Saint-Brieuc.
 NANTOIS (Comte DE LA GOUBLAYE DE), château de Nantois, Pléneuf.
 NANTOIS (Abbé Michel DE LA GOUBLAYE DE), professeur à l'école Saint-Charles, Saint-Brieuc.
 NICOL (Abbé Auguste), inspecteur épiscopal, ancien Carmel, Saint-Brieuc.
 OLLIVIER (Mme), château de Sainte-Marie, Saint-Connan, par Saint-Gilles-Pligeaux.
 OLLIVIER (Roger), instituteur, 41, rue du Docteur-Rochard, Saint-Brieuc.
 OLLIVIER (Abbé Yves), recteur de Saint-Gildas.
 ORIOU (Jean), avenue de la Gare, Gif-sur-Yvette (S.-et-O.) ; *et* Trohubert, Le Merzer (C.-du-N.).
 PAGNON, professeur au lycée Anatole-Le Braz, St-Brieuc.
 PASQUIOU (Docteur), cité Cadolan, Guingamp.
 PÉDRON (Docteur), 26, boulevard Thiers, Saint-Brieuc.
 PELLAN (Mme), Châtelaudren.
 PENGUILLY (Vicomtesse de), 12, rue d'Alsace-Lorraine, Saint-Brieuc.
 PÉRIGOIS, ancien avocat, 43, boulevard Pasteur, St-Brieuc.
 PERSONNIC (Théophile), pharmacien, place du Martray, Saint-Brieuc.
 PICHOURON (Docteur), 42, boulevard Clémenceau, Saint-Brieuc.
 PLESSIS (A.), conseiller honoraire à la cour d'appel, 25, rue de Fougères, Rennes ; *et* place de la Carrière, Moncontour.
 PORTIER, expert en antiquités, 24, rue Chauchat, Paris-IX^e.
 POTIER (Chanoine Francis), curé-doyen, Quintin.
 PRÉAU (Mme), 16, boulevard Clémenceau, St-Brieuc.
 PRÉLAT (Docteur Pierre), ophtalmologiste des hôpitaux, 66, avenue Henri-Martin, Paris-XVI^e.
 PRESLE (Louis), ingénieur des Arts-et-Manufactures, 42, boulevard Charner, Saint-Brieuc.
 S. P. PRIEUR (Lucien), architecte en chef des monuments historiques, 15, rue de Billancourt, Boulogne-Billancourt (Seine).
 PRUD'HOMME (Armand), président du syndicat des maîtres imprimeurs des Côtes-du-Nord, 12, rue Poulain-Corbion, Saint-Brieuc.

PRUD'HOMME (Chanoine François), directeur de l'archiconfrérie de Notre-Dame d'Espérance, place Saint-Pierre, Saint-Brieuc.

PUNGIER (Henri), 3, rue Saint-Gouéno, Saint-Brieuc.

PUNGIER (Abbé Jean), recteur de Plédran.

QUÉAU (Le T.C.F.), 40, Bd Charner, St-Brieuc.

QUELEN (Comtesse de), 9, rue de l'Abbé-Fleury, St-Brieuc.

QUENVEN (Chanoine Louis), curé-doyen, Plouaret.

QUERRIEN (Max), maître des requêtes au Conseil d'Etat, 47, rue de Sèvres, Paris-VI.

RAFFRAY, professeur au Lycée, 8, rue Emile-Souvestre, Saint-Brieuc.

RAHUEL (M. Jean), 7, place Saint-Michel, Saint-Brieuc.

RAISON DU CLEUZIQU (Chanoine Jacques), secrétaire-archiviste de l'évêché, 22, rue Vicairie, Saint-Brieuc.

RAISON DU CLEUZIQU (Mlle M.-A.), 22, rue Vicairie, St-Brieuc.

RATEAU, président de l'Union des syndicats d'initiative des Côtes-du-Nord, 2, rue de Rohan, Saint-Brieuc.

RELANDEAU (Abbé Pierre), professeur à l'Institution Notre-Dame de Campostal, Rostreren.

RENAULT, pharmacien, 59, rue Sadi-Carnot, Darnétal (Seine-Inférieure).

RÉNIER (Docteur), Plancoët.

RENOUARD, contrôleur des P. T. T., 11, rue de l'Abbé-Vallée, Saint-Brieuc.

RÉSAL (Mme), 30, rue de Brest, Saint-Brieuc.

REY (Capitaine de vaisseau), Cartier d'à-Haut, Saint-Brandan, par Quintin.

RICHARD (Chanoine A.), aumônier des Sœurs de la Divine-Providence, Créhen.

RICHARD (Général), commandant militaire du Luxembourg, Paris-VI.

RIOU (Mlle Marthe), 5, avenue de la Gare, Guingamp.

ROBIEN, (Marquis de), château de Robien, le Fœil, par Quintin.

ROBIEUX (Docteur), Jugon.

ROBIN (Albert), organiste, Ty-Roz-Avel, Saint-Cast.

ROLLAND (Paul), 19, rue des Capucins, Lannion.

ROPTIN (Abbé Alexis), ancien Carmel, Saint-Brieuc.

ROUALT, notaire, 107, rue Emmanuel-Liais, Cherbourg (Manche).

ROYER, industriel, ingénieur des Arts-et-Manufactures, 10, boulevard Gambetta, Saint-Brieuc.

RUDEVAL (Vicomtesse de), Keravel, Dinan.

RUELLO DE CALAGAN (Eugène), Sérent (Morbihan).

SAINTE-MARIE (Hubert de), maître-verrier, rue Saint-Thurian, Quintin.

SAINTE-JOUAN (Vicomte Régis LE SAULNIER DE), château de Beauchesne, Langrolay ; et château d'Aubial (Puy-de-Dôme).

SAINTE-JOUAN (Roger LE SAULNIER DE), ancien ministre plénipotentiaire, 13, boulevard Raspail, Paris-VII.

SAINTE-MAUR (Mlle HINGANT DE), la Chesnaye, Guingamp.

SAINTE-MÉLOIR (Joseph DE), place de Hercé, Mayenne (Mayenne).

SAINTE-PIERRE (Comte DE MÉHÉRENC DE), château de Beaumanoir, Le Leslay, par Quintin.

SAINTE-PIERRE (Comtesse Véra DE MÉHÉRENC DE), 5, rue des Capucins, Saint-Brieuc.

SALAÜN (R.-Th.), 14, rue Brizeux, Saint-Brieuc.

SALLOU (Mme Paul), château de Lezmoal, Plounérin.

SANCIER (Raymond), professeur au petit lycée Yessin, Dalat (Vietnam).

SAUVÉ (Robert), 17, boulevard des Rochers, Vitry (Ille-et-Vilaine).

SÉITÉ (Alain), notaire, Lanvollon.

ST-GAL DE PONS (Mlle Madeleine), Itron Varia Keresperz, Louanec, par Perros-Guirec.

TACHEAU (René), notaire, 15, rue des Promenades, Saint-Brieuc.

TAILLARD (Abbé Th.), recteur du Haut-Corlay, par Corlay.

TALOTÉ (Abbé Ferdinand), professeur à l'Institution Notre-Dame, Guingamp.

TASSEL, professeur, 17, rue Montbareil, Guingamp.

TESSIER (Jean), Société Bretonne d'Entreprise de Travaux Publics, Lanester (Morbihan).

THOMAS (Chanoine G.), curé-archiprêtre, Guingamp.

THOMAS DE LA PINTIÈRE (Abbé), vicaire à la Cathédrale, rue Vicairie, Saint-Brieuc.

TRÉGOAT, receveur des Finances, Avesnes (Nord).

URVOY (Chanoine Aristide), directeur de l'Œuvre des Vocations, ancien Carmel, Saint-Brieuc.

VALLÉE (Armand), 22, rue des Promenades, Saint-Brieuc.

VARNIÈRE (P.-G.), rédacteur au *Télégramme*, 40, rue Jean-Savidan, Lannion.

VAUTIER (Abbé Cyrille), instituteur, école Saint-Joseph, Pléneuf.

VEILLON (Maurice), ingénieur des Arts-et-Manufactures, 24, rue du Vieil-Abrevoir, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

VILLARD (Mme René), Champ-des-Nues, Saint-Brieuc.

VITART, ingénieur en chef, 2, rue du Coignet, Dinan.

Akademische Bucklandung, Otto Rasch, Bahnhofstr 5, Marburg-s/Lahn (Allemagne).

Bibliothèque de la Ville de Dinan.

Bibliothèque municipale de Guingamp.

Bibliothèque municipale, rue Ancelot, le Havre (Seine-Inférieure).

Bibliothèque municipale de Lamballe.

Bibliothèque municipale, 35 bis, rue Gambetta, Nantes.

Bibliothèque municipale, rue du 71^e Régiment-d'Infanterie, Saint-Brieuc.

Bibliothèque pédagogique de Guingamp (M. l'Inspecteur primaire, conservateur, Guingamp).

Cercle Celtique de Guingamp, rue Laurens-de-la-Barre, Guingamp.

Ministère de l'Education Nationale, Bibliothèque de la Direction de l'Architecture, Palais-Royal, 3, rue de Valois, Paris-1^{er}.

SOCIÉTÉS SAVANTES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS CORRESPONDANTS ÉCHANGEANT LEURS
PUBLICATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Etablissements français

Abbaye de Kerbénéat, en Plouneventer (Finistère).

Académie de Dijon, 5, rue de l'École-de-Droit, Dijon.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Académie du Var, Toulon.

Annales de Bretagne, Faculté des Lettres, Rennes.

Archives départementales de la Loire-Inférieure, rue de Bouillé, Nantes.

Archives départementales des Côtes-du-Nord, 9, rue du Parc, Saint-Brieuc.

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, place Saint-Melaine, Rennes.

Archives départementales du Finistère, avenue du Palais, Quimper.

Archives départementales du Morbihan, Vannes.

Association bretonne, Colonel de Kerangal, ancienne route de Brest, Daoulas (Finistère).

Commission historique du département du Nord, Lille.

Faculté des Lettres, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Fédération des sociétés savantes de Franche-Comté, Besançon.

Ministère de l'Education nationale, Bibliothèque des sociétés savantes, Paris.

Norois, revue géographique de l'Ouest, Rennes.

Revue historique et archéologique du Maine, Le Mans.

Société archéologique de Bordeaux.

Société archéologique de Constantine.

Société archéologique de Nantes.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

Société archéologique du Finistère, Quimper.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, Hôtel de Tessé, Le Mans.

Société des antiquaires de la Morinie, Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Société des antiquaires de l'Ouest, Poitiers.

Société des antiquaires de Picardie, Amiens.

Société des sciences et beaux-arts de Cholet (Maine-et-Loire).

Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, Nantes.

Société d'ethnographie française, Musée national des arts et traditions populaires, Palais de Chaillot, Paris-XVI^e.

Société d'histoire et archéologie de Chalon-sur-Saône, 5, place de l'Obélisque, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

Société éduenne, Autun (Saône-et-Loire).

Société française d'archéologie, Musée des monuments français, Palais de Chaillot, Paris-XVI^e.

Société géologique et minéralogique de Bretagne, Rennes.

Société historique et archéologique de Clermont-en-Beauvaisis, 9, rue Fernel, Clermont (Oise).

Société historique et archéologique de l'Orne, hôtel Libert, 18-20, rue du Cygne, Alençon.

Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, Niort.

Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, Rouen.

Société nationale académique de Cherbourg (Manche).
 Société nationale des antiquaires de France, Paris.
 Société polymathique du Morbihan, Vannes.
 Université de Toulouse.

Etablissements étrangers

Académie royale des lettres, histoire et antiquités, Stockholm (Suède).
 Academy of science of Saint-Louis (U. S. A.).
 Archives de la province de Québec, hôtel du Gouvernement, Québec (Canada).
 Institut des Frères de l'Institution chrétienne, Bon-Secours, Highlands S.S., Jersey (Iles anglo-normandes).
 Kongl. Universitets Biblioteket, Upsala (Suède).
 Smithsonian Institution, United States national Museum, Washington, D. C. (U. S. A.).
 Société jersiaise, musée, n° 9, Pier Road, Saint-Héliier (Jersey).
 Société neuchâteloise de géographie, Neuchâtel (Suisse).
 Société royale zoologique de Bruxelles (Belgique).

La Société d'Emulation en 1956

Une voix plus autorisée que la mienne a rappelé le deuil qui a assombri la vie de la Société durant cette année. — Au nom de M. François Merlet, nous devons ajouter ceux de M. l'abbé J.-B. Morvan, recteur de Pleudihen ; de M. le commandant de La Monneraye, l'un des fidèles de nos réunions ; du vicomte du Halgouët ; de M. Lallauret ; de M. Mével.

De nouveaux membres : Mme Alain Corbel, de Châtelaudren ; Mme Pellan, de Châtelaudren ; M. l'abbé Thomas de la Pintièrre ; Mme Cosléou, de Plestin-les-Grèves ; M. Fr. Goarin, de Saint-Brieuc ; M. Pagnon, professeur au Lycée A.-Le Braz ; M. Yves Chassin du Guerny, de la Roche-sur-Yon ; M. G. Mahuzier, de Saint-Brieuc ; M. Hervé de la Motte-Rouge, de Languédias ; M. A. Le Saicherre, à Tananarive ; M. Pol Lallement, à Paris ; Mlle M.-A. du Cleuziou, à Saint-Brieuc.

Et aussi : Le Cercle Celtique de Guingamp ; la Société d'Agriculture des Sciences et Arts de la Sarthe ; la Bibliothèque de la ville de Dinan.

Au cours de nos réunions nous avons pu entendre les communications et conférences suivantes :

M. Joachim Darsel : Un banquet de chevaliers au xvii^e siècle.
 M. René Creston : Les Croix de chemin en Bretagne.

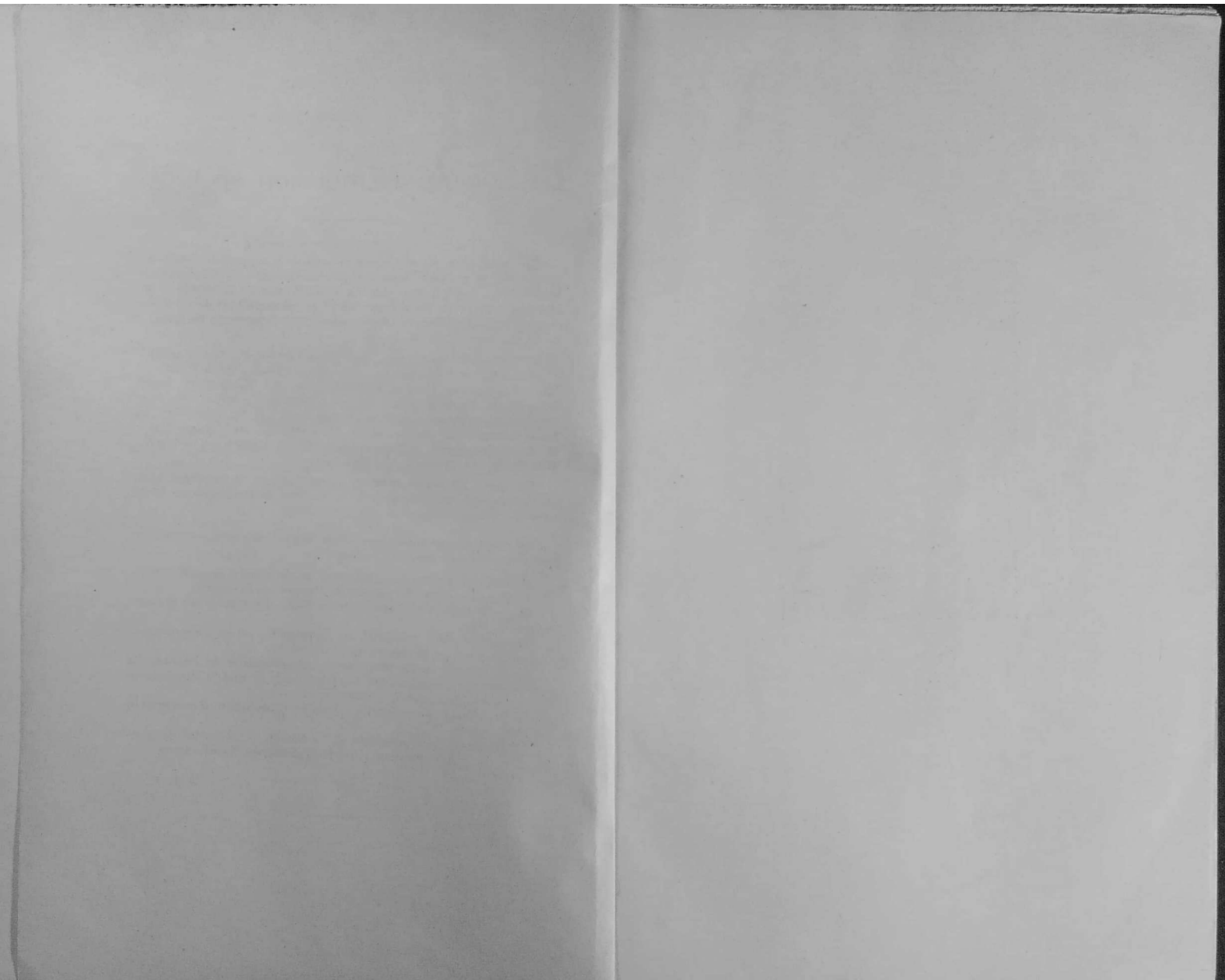
M. R. Couffon, président de la Société : Le retable de la Cène à Pont-Croix.

M. Corbes, vice-président de la Société : Les programmes d'enseignement en Bretagne au xviii^e siècle.

M. le vicomte de la Messelière : Présentation de l'excursion qui devait nous conduire au Fort La Latte et que le deuil de la Société nous fit un devoir de différer.

M. Yves Chassin du Guerny : Journal d'un habitant de Quintin au xviii^e siècle.

M. Dubreuil, vice-président de la Société : L'Hôpital de Lanion et les commencements du monastère de Sainte-Anne.





François MERLET
Président de la Société d'Émulation
1948 - 1956

François MERLET (1900-1956)

Le décès accidentel de François Merlet, qui l'a ravi si prématurément à l'affection des siens, a privé la Société d'Émulation d'un président remarquable et la Bretagne d'un de ses meilleurs historiens.

Né à Chartres le 10 octobre 1900, petit-fils et fils d'archivistes d'origine vannetaise, François Merlet, après de solides études scientifiques qui pouvaient lui ouvrir diverses voies, opta pour la carrière paternelle. A sa sortie de l'École des Chartes, après une thèse remarquée sur le cartulaire de Saint-Père de Chartres, il fut envoyé en 1922 à Evreux, puis nommé le 1^{er} juin 1925 archiviste en chef à Saint-Brieuc.

A ses obsèques, célébrées à Vannes sous la présidence de Son Excellence Monseigneur Le Bellec, M. Dubosq, inspecteur général des Archives de France, a rappelé les éminentes qualités professionnelles et les brillants états de service de son collaborateur qui lui avaient valu quelques mois plus tôt d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Inscrit, peu après son installation à Saint-Brieuc, à la Société d'Émulation, il en devint l'année suivante l'un des secrétaires et le demeura jusqu'au 21 janvier 1948 date à laquelle il succéda comme président au chanoine Pommeret décédé subitement le mois précédent.

Si la Société d'Émulation a compté parmi ses présidents des historiens de valeur tels Geslin de Bourgogne, le vicomte Alain Raison du Cleuziou et le chanoine Pommeret, des administrateurs émérites tels Deverre et Emile Chrétien et des techniciens accomplis tels Carmejeane et Jules Morvan, elle eut en François Merlet un président réunissant exceptionnellement toutes ces qualités.

D'une grande amabilité naturelle et même d'une courtoisie peu commune, il conquérait dès le premier abord la sympathie de son interlocuteur, sympathie qui se transformait vite, au cours d'entretiens ultérieurs, en une amitié que l'on savait très sûre.

D'une érudition hors de pair qui avait d'égale sa grande modestie, il avait acquis par ses études mathématiques cette discipline scientifique et cette rigueur indispensable à toute œuvre solide. Il avait d'ailleurs de qui tenir, son grand-père et son père ayant marqué leurs travaux de ces mêmes qualités. Si ces derniers concernent surtout le Pays chartrain, René Merlet

s'intéressa cependant à l'Histoire de Bretagne et publia entre autres une édition critique de la Chronique de Nantes qui eut, comme nous le verrons, une influence décisive sur l'œuvre de son fils, un récit de la victoire de Cancale remportée par les Bretons sur les Normands en 931 ; une étude sur les Berenger, comtes de Rennes ; une autre sur les origines du monastère de Saint-Magloire de Paris, ainsi qu'une méthode pour déterminer l'âge des cromlechs par la mesure de la déclinaison solaire qui dénote un esprit scientifique des plus avertis.

François Merlet commença par publier quelques articles relevant de ses occupations professionnelles : *Notes sur les plus anciens registres paroissiaux des Côtes-du-Nord*, *Publication d'une bulle inédite d'Urbain VIII*, *Acte de baptême curieux de la paroisse de Plougrescant en 1516* ainsi que quelques comptes rendus d'études dont notamment celle de son prédécesseur M. Courtecuisse : « *Tables capitulaires des FF. mineurs de l'Observance et des Récollets de Bretagne.* »

Mais, comme son père, le Haut Moyen-âge retint tout particulièrement son attention ainsi qu'en apparaît l'indice dans deux études courtes mais de grande importance : *La restauration du diocèse de Tréguier après les invasions normandes* et *Les origines de la vicomté de Pléhédel* ; et bientôt il va se consacrer à l'étude de problèmes plus vastes et plus ardues concernant l'organisation religieuse des Bretons en Armorique.

Le rôle de l'abbaye-évêché de Dol lui apparaît primordial, question liée d'autre part à celle des enclaves dolaises qui n'avait pas reçu à ses yeux une explication satisfaisante. Les savantes études de Monseigneur Duchesne, de Ferdinand Lot, de Levillain et de l'abbé Duine sur les réformes ecclésiastiques de Nominé et la création de la métropole de Dol le confirment dans l'opinion que celui-ci était en étroits rapports avec le rôle si particulier de médiateur qu'avait exercé saint Samson trois siècles et demi plus tôt entre les évêques bretons et les rois de France ainsi que la Papauté. Saint Samson, d'après l'hagiographe de la *secunda vita* (début du IX^e siècle), ne s'était-il d'ailleurs pas vu confier par le roi Childébert une juridiction sur tous les évêques bretons ! Cette création de la métropole bretonne l'intéressait, d'autant plus que la Chronique de Nantes éditée par son père était, comme l'on sait, l'une des pièces maîtresses de la longue controverse entre Dol et Tours qui suivit l'innovation de Nominé.

Elle l'entraîna tout naturellement à étudier la création des évêchés bretons, tant de ceux qui succédèrent aux évêchés gallo-romains que de ceux fondés postérieurement ; aussi la troisième Vie de saint Tugdual retint-elle tout particulièrement son attention.

Il se rendit alors vite compte que, pour vaincre les difficultés qui avaient arrêté ses devanciers, il convenait d'élargir le problème et de sérier les questions dans l'espace et dans le temps ;

et, qu'en conséquence, il y avait lieu d'examiner l'état de l'Armorique avant l'arrivée des Romains, puis pendant leur occupation et avant l'arrivée des Bretons, enfin l'organisation de ceux-ci dans la Péninsule armoricaine. Les deux premières parties de ces travaux ont paru dans cette magistrale étude : *La formation des diocèses et des paroisses en Bretagne* qui met un point final à de longues controverses et apporte beaucoup de vues nouvelles sur un sujet particulièrement délicat ; nous les rappelons ici très brièvement.

Après avoir délimité les cités gallo-romaines avant le V^e siècle, et jalonné tout particulièrement la frontière des Redones et des Curiosolites si controversée, François Merlet a montré que leur remaniement profond constaté entre la rédaction de la *Notitia Galliarum* et celle de la *Notitia dignitatum* était dû aux nécessités de défense contre les Barbares. L'antique territoire des Redones cessa alors d'atteindre la mer, ainsi qu'indiqué par César, et fut profondément morcelé ; Alet sur l'estuaire de la Rance remplaça Corseul comme chef-lieu des Curiosolites, ce qui entraîna une modification concomitante de la frontière nord des Venètes de façon à assurer une défense plus efficace du cours inférieur de la Vilaine. Il date ces événements d'entre 409, année où les Barbares qui avaient envahi la Gaule franchirent les Pyrénées, et 418, date de l'installation des Visigoths en Aquitaine ; plus vraisemblablement aux environs de 410 avant le grand soulèvement de l'Armorique.

Un autre remaniement, dont l'origine paraît également due à la nécessité de défense contre les Barbares, consiste dans la suppression de la cité des Osismes et son remplacement par deux autres dont les chefs-lieux furent respectivement Aquilonia près Quimper et le Yaudet actuel en Ploulech. La date de celui-ci est plus difficile à déterminer ; mais Merlet remarque qu'il n'était pas encore réalisé lors du Concile provincial tenu à l'occasion de l'ordination de saint Paternus qui eut très probablement lieu le 21 mai 467 ou 472 et propose donc les environs de 470.

Ce n'est qu'occasionnellement, à la fin d'un article ayant pour titre les limites des diocèses à la veille de la Révolution dans le département actuel des Côtes-du-Nord mais pour but réel l'origine des enclaves de Dol, que François Merlet donne les conclusions de la dernière partie de son étude : la création des évêchés bretons.

Il indique que les diocèses de Tréguier et de Quimper furent fondés vers le milieu du VI^e siècle par saint Tugdual et saint Corentin par transfert respectif des sièges gallo-romains du Yaudet et d'Aquilonia, approximativement à l'époque de la création des diocèses de Dol et de Léon. Quant à l'évêché de Saint-Brieuc, son existence n'étant pas attestée avant le IX^e siècle, l'auteur émet à son sujet l'hypothèse qu'un auxiliaire de l'évêque d'Aleth, assimilable à un chorévêque et peut-être abbé du monastère de Saint-Brieuc, a exercé des pouvoirs épiscopaux en Goëlo.

Penthièvre et Porhoët à l'époque mérovingienne et que sa situation a été vraisemblablement régularisée et délimitée par Charlemagne. L'étude des prieurés de l'Abbaye de Saint-Jacut éclaircirait sans doute grandement cette hypothèse.

Merlet conclut donc que le témoignage intéressé de la Chronique de Nantes dont le rédacteur attribue à Nominoë la création des sièges de Dol, Saint-Brieuc et Tréguier est certainement erroné. Ayant découvert, d'autre part, que dans l'unique manuscrit connu des « Gesta sanctorum Rotonensium » rédigés entre 868 et 876, le mot Corisopiti figurait en interligne et était donc une interpolation, il en déduit que c'est la Chronique de Nantes qui a délibérément propagé la confusion entre Aleth sous la forme Dialezensis et les Diablintes, Léon sous la forme Achmensis et les Osismes, enfin Aquilonia sous la forme Corisopitum et les Curiosolites. Ainsi la controverse entre Coriosolites et Coriosopites qui a tant fait couler d'encre depuis Dom Morice est-elle définitivement terminée.

Mais, ainsi que nous l'avons indiqué, parmi les évêchés bretons, c'est celui de Dol qui retint plus particulièrement l'attention de François Merlet et spécialement l'origine des enclaves doloises. Aussi, après avoir montré que ce diocèse comprenait en fait à la veille de la Révolution trois parties bien distinctes : un noyau de paroisses autour du monastère de Dol, des établissements à l'embouchure de la Seine autour du monastère de Pentel fondé par saint Samson, enfin des enclaves dans divers diocèses, il examina ces dernières en détail.

D'accord avec Largillière, il remarqua que celles-ci ne renferment aucune paroisse bretonne primitive, aucun patronage de saints dolois, présentent des limites très compliquées, enfin que plusieurs sont postérieures aux invasions normandes. Aussi, contrairement à La Borderie, Duine et Lot, il conclut, comme Largillière, que ces enclaves ne sont pas anciennes ; mais tandis que ce dernier érudit n'avait pu les dater avec précision, Merlet estime qu'elles sont un résidu de la puissance temporelle de l'archevêque-comte de Dol Wicohen sur la plus grande partie de la Bretagne du Nord vers le milieu du x^e siècle. Après dix ans de guerre, Conan le Tort contraignit son turbulent vassal à abandonner cette suprématie vers 970 et, peu après, les évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc furent reconstitués vers 980.

Merlet pense donc qu'on laissa alors à l'archevêque de Dol quelques traces de sa domination destinée à fortifier ses prétentions métropolitaines contestées, et qu'en échange certaines compensations territoriales furent données notamment aux évêchés d'Alêt, de Rennes et de Saint-Brieuc. Largillière avait du reste remarqué qu'au milieu du x^e siècle les moines de Landévennec indiquaient être en possession de Locquéolé et qu'à la même époque, une fausse charte de Redon mentionnait Lanmeur comme appartenant à Tréguier.

Ce très succinct rappel des beaux travaux de François Merlet montre combien a été important son rôle d'historien. Il a ainsi grandement honoré la Société d'Emulation qui gardera pieusement le souvenir de cet éminent président.

R. COUFFON.

BIBLIOGRAPHIE

DES TRAVAUX DE M. FRANÇOIS MERLET

1. — Thèse de l'Ecole des Chartes (1922) : *Etude sur le cartulaire historique de l'Abbaye de Saint-Père de Chartres.*
2. — Compte rendu de : du Halgouët (Hervé), *le Duché de Rohan et ses seigneurs.* Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1926, N° 2, page 50.
3. — *Note sur les plus anciens registres paroissiaux des Côtes-du-Nord.* Bulletins et mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. Tome LX (1928), pages 111-130.
4. — *La restauration du diocèse de Tréguier après les invasions normandes.* Mémoires de l'Association Bretonne. Congrès de Lannion. Tome LXI (1929), pages 84-94.
5. — *Une bulle inédite d'Urbain VIII : 1642.* Bulletins et Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. Tome LXI (1929), pages 243-248.
6. — Compte rendu de : Lemasson (A.) : *Les actes des prêtres insermentés du diocèse de Saint-Brieuc. Les victimes religieuses de la Révolution dans la province ecclésiastique de Bretagne.* Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1929, N° 1, page 11.
7. — Compte rendu de : Courtecuisse (M.), *Tables capitulaires des FF. Mineurs de l'Observance et des Récollets de Bretagne, 1476-1480.* Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1930, N° 2, page 40.
8. — *Notes sur les origines de la Vicomté de Pléhédél* (en collaboration avec M. René Couffon). Bulletins et Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. Tome LXIV (1932), pages 75-90.
9. — *Cinq actes inédits de Jean V, duc de Bretagne.* Mémoires de l'Association Bretonne. Congrès de Saint-Brieuc. Tome XLV (1933), pages 109-119.
10. — *Découvertes néolithiques à Roc'h Glas, en Penvenan.* Bulletins et Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. Tome LXVII (1935), pages 283-286.

11. — Archives départementales des Côtes-du-Nord. *Répertoire numérique des fonds judiciaires et pénitentiaires de la période révolutionnaire*, 102-231 L. Saint-Brieuc, imp. Moderne, 1936, VIII-149 pages.
 12. — *Acte de baptême curieux de la paroisse de Plougrescant (1516)*. Bulletins et Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. Tome LXXIX (1949-1950), pages 35-37.
 13. — *Notre-Dame de Grâces*. Congrès archéologique de France, CVII^e session (1949), Saint-Brieuc, pages 227-235.
 14. — *Notre-Dame de Guingamp*. Congrès archéologique de France, CVII^e session, Saint-Brieuc (1949), pages 236-256.
 15. — *Les limites des diocèses à la veille de la Révolution dans le département actuel des Côtes-du-Nord et considérations sur l'origine des enclaves de Dol et liste des anciennes paroisses et trèves*. Bulletin de la section de géographie du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Actes du 76^e Congrès des Sociétés savantes à Rennes. Tome LXIV (1951), pages 95-133.
 16. — *La formation des diocèses et des paroisses en Bretagne. Période antérieure aux immigrations bretonnes*. Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. Tome XXX (1950), pages 5-61 ; tome XXXI (1951), pages 137-172, 98 pages.
 17. — *Quelques mots sur la limite sud des Ossismii et des Venetes*. Annales de Bretagne. Tome LIX (1952), pages 105-109.
 18. — *Considérations sur un adjectif : Episcopus corisopitensis* (en collaboration avec M. H. Waquet). Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (1952), pages 6-14.
 19. — *Côtes-du-Nord*. Extrait du livre « *Les Préfectures françaises* », 1953, pages 77-79.
 20. — *L'Hôtel de Ville de Tréguier*. Extrait de « *Départements et communes* ». N^o de novembre 1953, page 20.
 21. — *Nouveaux apports de la toponymie à l'étude des anciennes limites des diocèses bretons*. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1955, pages 18-22.
 22. — Archives départementales des Côtes-du-Nord. *Répertoire numérique de la série S (Travaux publics)*. En cours d'impression.
-

Les Sites Préhistoriques de Loguivy-de-la-Mer en Ploubazlanec (COTES-DU-NORD)

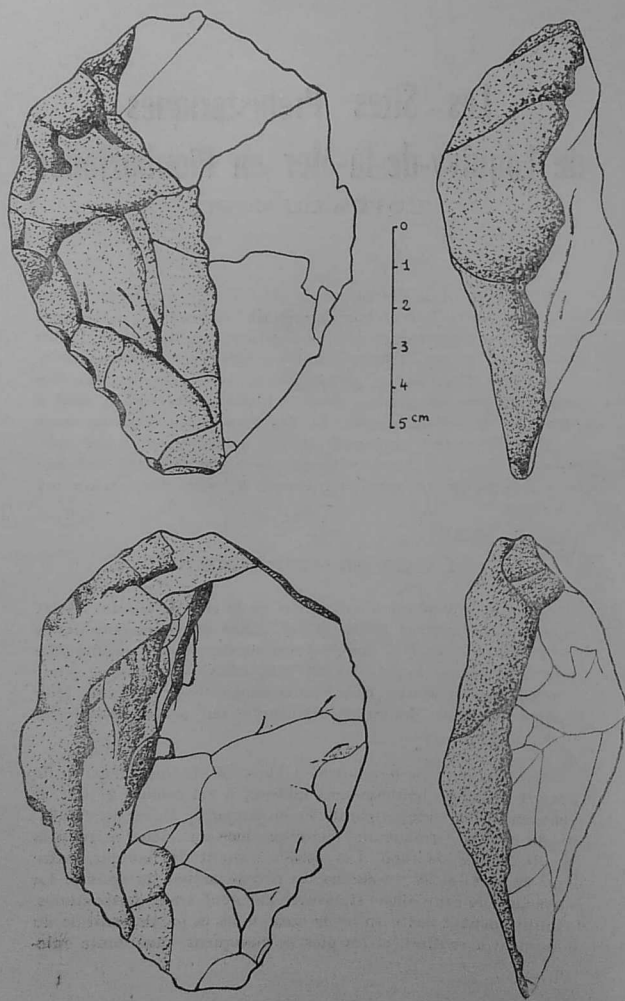
Sur la rive droite de l'embouchure du Trieux, un peu en amont de Loguivy-de-la-Mer, en face de l'îlot de Roc'h-an-On, se trouvent deux sites préhistoriques complémentaires l'un de l'autre, l'allée couverte de Mélus, et le promontoire barré de Roc'h-an-Evned. A vrai dire, l'occupation préhistorique de ce coin de littoral a commencé très tôt, puisque dans le limon déplacé qui a servi à construire le retranchement de Roc'h-an-Evned, l'un de nous (G. F.) a découvert un biface de type acheuléen en roche aplique (pl. I), assez finement taillé : ce limon provient certainement des coulées qui garnissent encore les creux des falaises aux environs.

L'ALLÉE COUVERTE DE MÉLUS

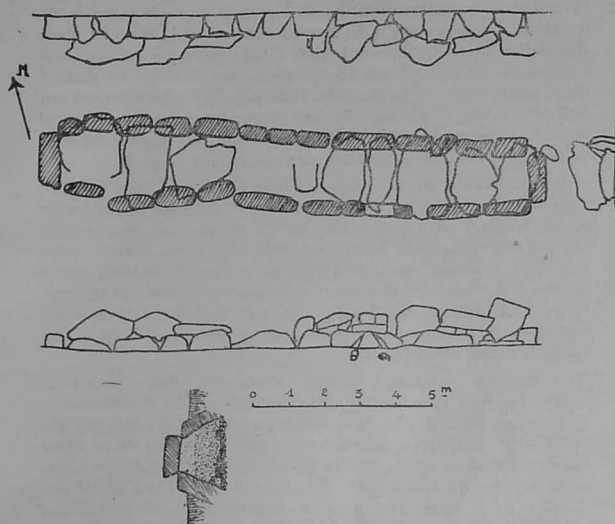
Situation : A 500 mètres environ de la rive droite du Trieux (coordonnées Lambert 202,9 - 437,8, coordonnées géographiques 48° 50' latitude N - 3° 5' longitude W de Greenwich), à une altitude de 45 m., sur la parcelle 384, dite « Park-ar-Rhamb » (pour « ar-Ramps » ?), section E de Ploubazlanec. Propriété de M. Jean Guigueno, classée Monument Historique par arrêté ministériel du 6 juin 1951.

Architecture : Le monument a 14 m. 50 de long, 1 m. 70 de large, 1 m. 20 de hauteur sous table et il est orienté à 109°. Il comprend deux rangées parallèles de supports, treize du côté N, dix du côté S, formant une chambre close aux deux extrémités par des dalles de fond. Les piliers varient de hauteur, entre 9 m. 40 et 0 m. 90 au-dessus du niveau actuel du champ. La couverture de cette allée est assurée par neuf tables horizontales. Primitivement il dut y en avoir onze, mais la partie centrale du monument a souffert, et les pierres manquent, sans doute enle-

vées par les cultivateurs pour empierrer un chemin ou bâtir un talus (pl. II).



Pl. I. — Biface acheuléen de Roc'h-an-Eoned.



Pl. II. — Plan, élévation et coupe de l'allée couverte de Mézus.

Les extrémités étant fermées, l'entrée se fait latéralement, sur le côté S, entre les troisième et quatrième piliers en partant de l'E. Ces deux supports soutiennent une pierre placée horizontalement et parallèlement à l'axe du monument, faisant ainsi office de linteau ; le tout est précédé de deux petites pierres verticales amorçant sans doute un vestibule latéral.

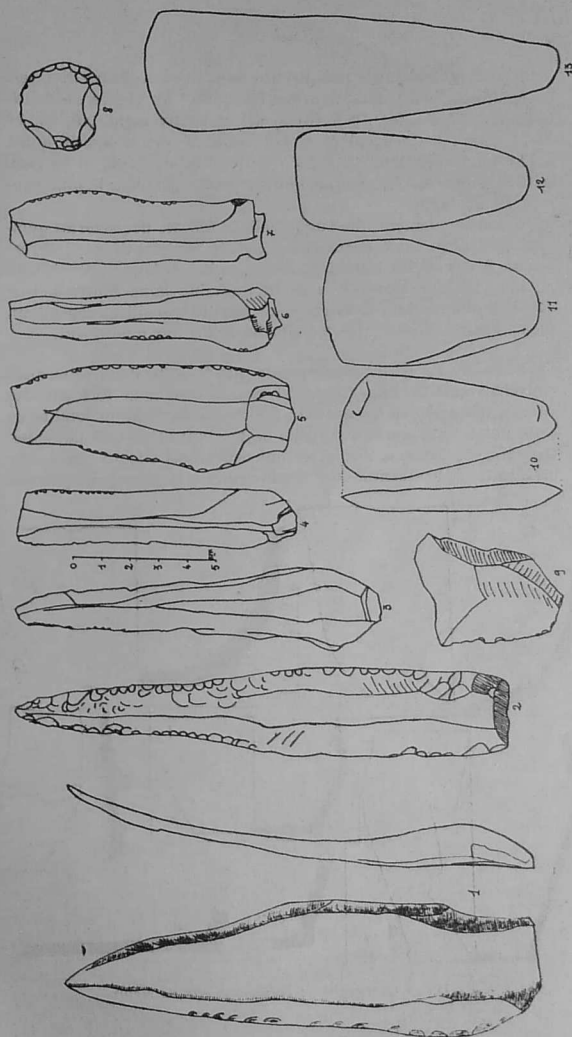
Fouille : Cette allée couverte, signalée vaguement par C. Berthelot du Chesnay en 1904, bien que connue d'un certain nombre de personnes, n'avait jamais été fouillée avant 1933, date à laquelle l'un de nous (G. F.) y entreprit une exploration méthodique, par déplacement le long de l'axe du monument, d'un plan vertical de fouille perpendiculaire à cet axe. En haut et sur les côtés ce plan de fouille était limité par les tables et les dalles

verticales, tandis que la limite inférieure n'était autre que le sol naturel, qui a dû cependant être fortement pilonné lors de l'érection du monument, au point d'avoir presque la consistance du béton. Ce tassement a dû être effectué avant la mise en place des dalles et il expliquerait bien l'inclinaison de certains des supports à 50 ou 80° sur l'horizontale. Dans le but de donner un aspect plus net à la chambre funéraire, les constructeurs ont tourné, comme d'habitude, la face plane des supports vers l'intérieur et ont recouvert par endroits le fond du monument d'un dallage grossier (en particulier aux extrémités E. et W.)

La hauteur comprise entre les tables et le sol était comblée dans la partie supérieure par 40 à 60 cm. de terre poussiéreuse (terre végétale où s'enchevêtraient les racines des nombreuses plantes qui embroussaillaient le monument). Sous cette couche, une forte épaisseur de terre rapportée contenait dans sa partie la plus inférieure le mobilier funéraire, au niveau du dallage. La position de tous les objets (poterie et matériel lithique), dès leur découverte, a été repérée sur un plan détaillé au 1/20° dressé avant le début de la fouille.

A l'époque, un simple compte rendu non illustré avait été publié. La plus grande partie du mobilier avait été déposée au Musée des Antiquités Nationales, à Saint-Germain-en-Laye (N° 77070), sauf quelques objets déposés au Musée de la Place Rouge à Moscou, et les débris de poterie qui ont été dernièrement déposés au Laboratoire d'Anthropologie de la Faculté des Sciences de Rennes. Nous figurons maintenant tout le matériel important qui nous est accessible.

Matériel lithique : Parmi les nombreux objets en silex découverts, signalons en particulier : deux poignards en silex blond dit du Grand-Pressigny (pl. III, fig. 1-2) ayant respectivement 17 et 16,5 cm. de long sur 3,2 et 4,7 cm. de large. On connaît un certain nombre de ces lames de poignards pressigiens dans les allées couvertes bretonnes : la Ville-Drun en Plestan, la Ville-au-Bourg en Rouillac, Trédaniel (Côtes-du-Nord), Kerandreze en Moëlan (Finistère), Kergus en Gourin, le Net en Saint-Gildas-de-Rhuis (Morbihan), sans compter de nombreux exemplaires dans les dolmens à galerie. — Une dizaine de lames, non retouchées pour la plupart, dont nous figurons celles actuellement au Musée de Saint-Germain (pl. III, fig. 3 à 7), mesurant respectivement 130, 99, 99, 95 et 91 mm. — Des grattoirs (pl. III, fig. 8). — Une amulette avec trou de suspension. — Un fragment de hache en silex.

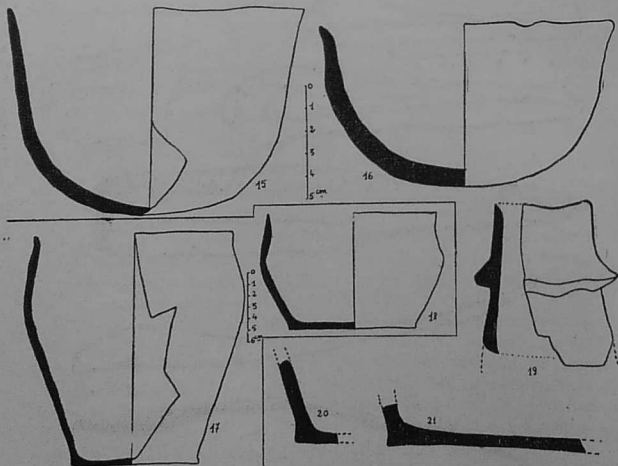


Pl. III. — Matériel lithique de l'allée couverte de Mélys.

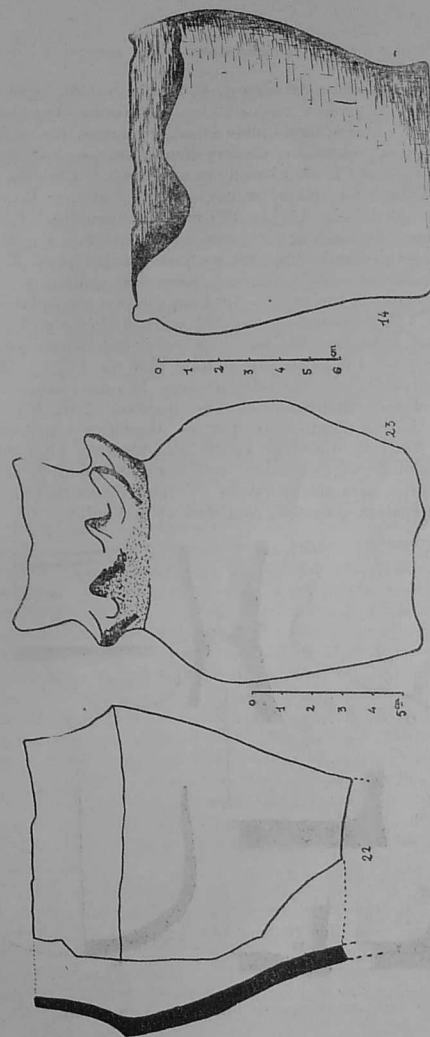
Il y avait également huit haches de formes et tailles diverses, en épidiorite, dont nous figurons les quatre au Musée de Saint-Germain (pl. III, fig. 10 à 13) ayant respectivement 145, 83, 78 et 76 mm. ; cette dernière n'est d'ailleurs que la moitié d'une hache fendue en long. A noter que les haches de 83 et 78 mm. sont certainement en épidiorite du type A, matériau le plus courant en Bretagne.

Notons également que sur le dallage ont été découvertes quelques pierres plates fort curieuses dont le bord est découpé et ressemble à des profils humains. Leur nombre et leur position, bien en vue, indique une intervention humaine dans l'introduction de ces « pierres-figures », qui n'ont pas été travaillées cependant, mais qui ont dû frapper les constructeurs du monument.

Poterie : La quantité de céramique trouvée dans cette allée couverte est très importante, et représentée à la fois par des vases entiers et des tessons. On peut admettre que la totalité de cette poterie est analogue à celle de la civilisation dite de Seine-Oise-Marne. Certains des vases ont cependant encore une forme de tradition chasséenne avec fonds ronds et panses peu épaisses,

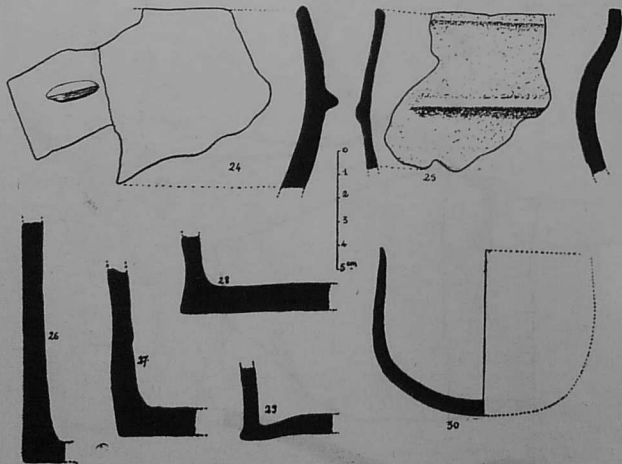


Pl. IV. — Céramique de l'allée couverte de Méhus.



Pl. V. — Céramique de l'allée couverte de Méhus.

mais la pâte, grossière, est bien de technique S.O.M., tandis que les autres (et ils sont en majorité) ont des formes typiques en « pot de fleurs » avec fonds plats évasés et panses très épaisses. Les vases à peu près entiers comprennent : un vase à fond rond (pl. IV, fig. 15), dont le diamètre d'ouverture est de 120 mm. et la hauteur 90 mm. ; l'épaisseur en moyenne de 7 mm. — Un autre vase apode (pl. IV, fig. 16), de 125 mm. de diamètre à l'orifice et de 65 mm. de hauteur ; les parois ont 10 mm. d'épaisseur moyenne. — Un vase à fond plat, sorte de gobelet (pl. V, fig. 14) dont les diamètres sont 78 mm. à la base et 95 mm. au sommet, la hauteur étant de 100 mm. — Un grand vase à fond plat évasé (pl. IV, fig. 17), diamètre de base 110 mm., diamètre de l'ouverture 172 mm. et hauteur 200 mm. ; les parois ont 10 mm. d'épaisseur environ. — Un autre vase à fond plat (pl. IV, fig. 18) et beaucoup plus trapu : diamètre de base 110 mm., diamètre à l'orifice 150 mm., hauteur 102 mm. (hauteur deux fois plus faible que le précédent, alors que les diamètres sont comparables). — Un vase, d'un type appelé généralement « bouteille à collerette » ou « collared flask » (pl. V, fig. 23), dont le col est orné de neuf grosses protubérances ; sa hauteur est de 140 mm., la pâte est épaisse, grossière, rougeâtre et mal cuite.



Pl. VI. — Céramique de l'allée couverte de Mélys.

Parmi les très nombreux tessons il faut noter principalement la moitié d'un vase à fond rond (pl. VI, fig. 30) qui devait avoir 70 mm. de hauteur et 90 mm. de diamètre à l'orifice ; — une vingtaine de fragments de rebords ; — une dizaine de fonds ou fragments de fonds plats (pl. VI, fig. 26 à 29) ; — un fragment de bouteille à collerette (pl. IV, fig. 19) ; — un fragment de vase caréné (pl. V, fig. 22) ; — un fragment avec une très petite anse en forme de bouton allongé (pl. VI, fig. 24) ; — un fragment de vase à double carène, orné de fines incisions sur les carènes, et de groupes de quatre moulures verticales.

Tous ces fragments prouvent la coutume de jeter de la poterie brisée dans les tombes ; des tessons d'un même vase, se raccordant parfaitement, ont été trouvés à neuf mètres l'un de l'autre dans ce monument. D'ailleurs dans bien des mégalithes on n'a pas l'occasion de trouver de céramique intacte.

Conclusions : L'allée couverte de Mélys est un monument des plus intéressants, à la fois par ses détails architecturaux et par son mobilier homogène. En effet si l'on connaît en Armorique d'autres allées couvertes avec entrée latérale munie d'un vestibule conservé (Coët-Correc en Caurel, Krec'h-Quilliec en Saint-Quay-Perros (Côtes-du-Nord) ; Kerlescan en Carnac (Morbihan) ; Tréal en Saint-Just (Ille-et-Vilaine) ; Saint-Symphorien-des-Monts (Manche), nous avons ici l'unique exemple d'entrée sous linteau. Il faut aller dans le Bassin de Paris, en Forêt-de-Carnelle pour retrouver une allée couverte, la Pierre Turquoise, ayant une entrée à linteau, mais elle est axiale et non latérale. Ces entrées à linteau sont un procédé de délimitation entre chambre et antichambre, ou entre chambre et vestibule latéral, de même que les dalles échancrées et les dalles hublots (en Armorique dalles échancrées sur vestibule latéral à Coët-Correc, Kerlescan, Saint-Symphorien-des-Monts). Tous ces détails d'architecture, variations d'entrées « étroites », se retrouvent dans des mégalithes du sud-est de l'Espagne, du sud du Portugal, rarement dans le sud de la France, abondamment dans le Bassin Parisien, et de là jusqu'en Allemagne, dans les Îles Britanniques et en Suède.

Quant au mobilier, il est très typique de la civilisation des allées couvertes, les vases principaux étant les « pots de fleurs », joints à des adaptations locales de vases apodes de tradition chasséenne (association que l'on retrouve par exemple dans le mobilier de l'allée couverte du Champ-Grosset à Quessoy (Côtes-du-Nord). Les « bouteilles à collerettes » sont beaucoup moins fré-

quentes. En Bretagne on en connaît des types plus simples : trois de l'allée couverte de Kergüntuil en Trégastel (Côtes-du-Nord), un de celle de Kerandrèze en Moëlan, un de la chambre de Trorioun en Lannilis (Finistère), un enfin du dolmen à galerie de Lann-Blaën en Guidel (Morbihan). On discute beaucoup pour savoir si ces bouteilles armoricaines sont de simples transformations des vases à col orné d'un simple filet, comme dans le bassin de la Seine, ou bien des dérivés des « Krageflaschen » (Kraveflasker) nordiques, qui eux sont à fond rond et col beaucoup plus resserré. La difficulté principale provient de ce qu'au Danemark et en Suède les bouteilles à collerettes font partie du Néolithique Ancien, et que dans ces pays la céramique du Néolithique tardif, qui est du style Horgen et S.O.M., ne comprend absolument pas de ces formes. Mais il faut noter que ces vases se retrouvent en Hollande, en Pologne, en Silésie, en Bohême et en Moravie, parfois dans des contextes plus récents. L'argument le plus éloquent pour un rapprochement est justement le vase de Mélus, avec sa collerette en étoile à neuf protubérances, qui trouve des parallèles étroits (ex. au Danemark : Mellemalle, Vedtofte, Fyns Stiftsm. 8020), de sorte que la question reste ouverte.

LE PROMONTOIRE BARRÉ DE ROCH-AN-EVNE

Situation : A environ 500 m. de l'allée couverte de Mélus, le promontoire rocheux de Roch-an-Evned (le rocher aux oiseaux) surplombe de 45 m. l'estuaire du Trieux (coordonnées Lambert 202.8 - 438.3) : il est entièrement situé dans la propriété de « Landéris », à M. Georges Fournier.

Description : Ce promontoire commande toute l'embouchure de la rivière, et de ce côté son approche est très ardue, les parois de la falaise étant verticales ou sub-verticales. Les flancs sont limités par deux petits talwegs très escarpés. L'arrière est moins facilement défendable, car il est dominé par une petite colline boisée toute proche. C'est pourquoi l'éperon a été renforcé par l'addition d'un talus en terre de un à deux mètres de haut et de cinq à dix mètres de large, paré de petites pierres verticales du côté externe et précédé d'un petit fossé de 1,20 m. de profondeur, creusé dans le roc, mais difficilement visible actuellement car le matériel du talus y a glissé et l'a partiellement comblé. Originellement le talus défensif devait comprendre une portion

principale, d'une soixantaine de mètres, très large, et deux portions accessoires pour protéger le promontoire sur les côtés. Mais une grande partie de la région centrale a été attaquée par une petite carrière moderne (pl. VII-VIII).



Pl. VII. — Le talus du promontoire de Roch-an-Evned.

Fouilles : Des sondages furent exécutés il y a plusieurs années par l'un de nous (G. F.), en plusieurs endroits du talus : ils amenèrent la découverte de tessons de poterie, d'éclats de silex et, dans le limon apporté pour construire le retranchement, du biface achenéen signalé plus haut. Une campagne systématique eut lieu à Pâques 1952 (G. F., P.-R. G., G. de G. S.). Après le nettoyage d'une partie des structures, couvertes d'ajoncs, deux tranchées complémentaires ont été creusées transversalement afin d'analyser la circonvallation dans sa partie méridionale (pl. IX).

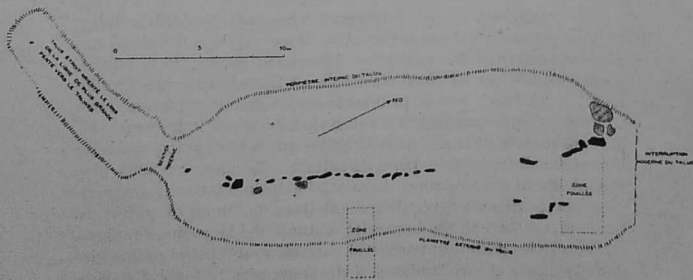
La première tranchée intéressait plus spécialement le talus. Celui-ci est essentiellement formé de limon argileux rapporté, qui ne peut venir que des coulées périglaciaires du bas de la falaise, à environ 200 m. au Nord de Roch-an-Evned. Ceci n'est nullement surprenant car le promontoire lui-même et ses arrières n'offrent aucune possibilité d'extraction de terre (le microgranite affleure partout et le peu de sol végétal qui existe est logé dans les interstices de la roche). Du côté interne, des blocs rocheux provenant d'une redistribution du matériel trainant sur le promontoire, sont entassés irrégulièrement dans le limon, à partir du fond, et renforcent un bourrelet naturel de la roche en place. Par contre les dalles du parement externe sont à peine enchâssées dans le limon et ont tendance à déverser vers le fossé. Ce parement n'est d'ailleurs rectiligne que dans sa partie méridionale.

et à la hauteur de notre tranchée il est nettement décalé vers l'Est. La surface du limon, irrégulière, est recouverte par de la terre végétale, humique, rapportée en partie et extrêmement remaniée par les plantations récentes.

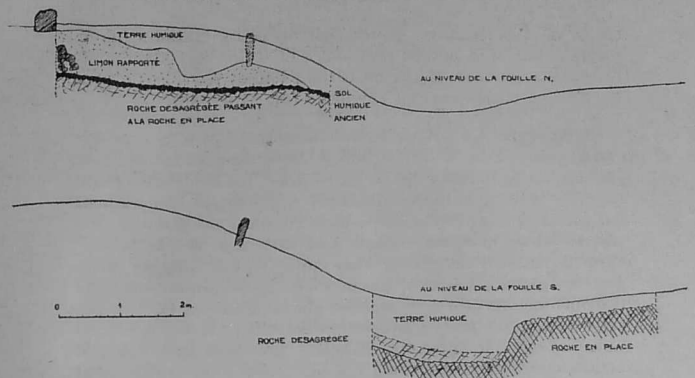
Entre la roche en place et la base du limon rapporté, quelques centimètres de vieux sol (terre humique brun foncé ou noire, et cailloux) contenant les restes de l'activité humaine antérieure ou contemporaine à la construction de l'enceinte : quelques éclats de silex ; petits fragments de poterie, souvent en mauvais état de conservation, de types différents juxtaposés au même niveau, style Horgen grossier, et style céramique du Bronze moyen ou récent.

La deuxième tranchée, environ 15 m. plus au Sud, n'intéressait guère que le bord tout à fait externe du talus et le fossé, qui a pu ainsi être bien étudié. Le limon du retranchement ayant glissé ce fossé était mal visible à la surface du sol. La section a montré qu'il avait un fond plat n'ayant pas moins de 2,50 m de large et 1 m. de profondeur, cette hauteur étant la distance entre la surface actuelle du sol à cet endroit et la roche en place. Le creusement de celle-ci est certainement dû au travail de l'Homme, s'appuyant sans doute sur la topographie préexistante et profitant de nombreuses cassures et diaclases pour arracher le roc. Dans le fond il n'a été trouvé que peu de restes archéologiques (un ou deux éclats de silex et autant de tessons de poterie de type Horgen).

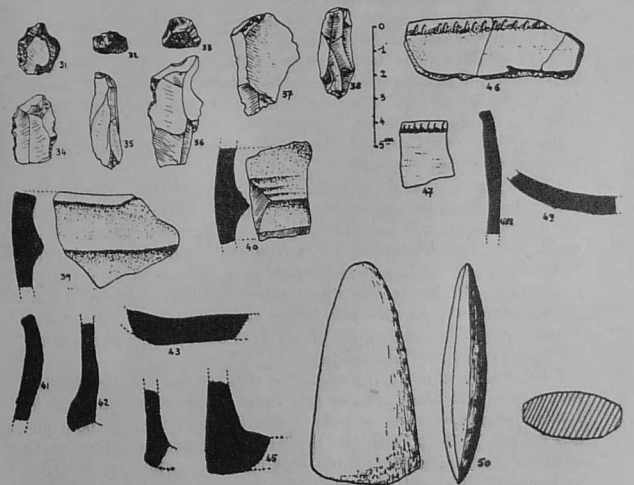
Matériel lithique : Hormis sa présence, il n'a rien de très remarquable, puisqu'il s'agit uniquement d'éclats de silex (pl. X, fig. 34 à 38), deux d'entre eux semblant légèrement retouchés



Pl. VIII. — Plan de la partie méridionale du talus de Roc'h-an-Epped.



Pl. IX. — Coupes du talus et du fossé de Roc'h-an-Epped.



Pl. X. — Objets mobiliers du promontoire de Roc'h-an-Epped.

(34 et 36) ; deux autres pièces sont de petits grattoirs (pl. X, fig. 31 et 33). Mais un peu plus loin à l'Est de l'enceinte, il a été ramassé en surface, il y a un certain temps, par l'un de nous (G. F.) une hache polie en épidiorite (pl. X, fig. 50).

Céramique : La poterie trouvée dans les tranchées peut être considérée comme se rapportant à trois classes. La première est une poterie jaunâtre (pl. X, fig. 41 à 45), les fragments variant du jaune à l'orange foncé, la cassure est quelquefois noire mais normalement l'oxydation du fer dans l'argile a été complète et la poterie est de la même couleur à la surface et sur la cassure. Cette céramique, en général bien cuite, était à l'origine recouverte sur les deux faces d'un enduit épais de même couleur lui donnant une surface fine, mais le plus souvent les tessons, par suite de conditions de conservation défectueuses, ont perdu cet enduit et ont une apparence grossière. Les vases entiers ont dû être de larges dimensions, mais aucun tesson n'est suffisamment important pour pouvoir donner une précision sur les diamètres, que l'on peut tout de même supposer entre 25 et 30 cm. Les parois sont très épaisses et les fonds plats.

De nombreux tessons, de plus grandes dimensions, appartenant à cette classe, et découverts à proximité du camp par l'un de nous (G.F.), au bas du talweg sec le limitant au Sud, montrent également un bourrelet circulaire immédiatement sous le bord (pl. X, fig. 39 et 40). On peut sans doute admettre que cette poterie est une variété de la poterie Horgen, assez semblable à celle de type S.O.M. trouvée dans l'allée couverte de Mélus, mais pouvant être plus récente.

La seconde classe de céramique (pl. X, fig. 46 et 47) comprend une poterie fine, rouge foncé, bien cuite et faite probablement sur un plateau tournant, sinon sur une tournette, car on y voit des traces caractéristiques. Trois fragments sont décorés d'incisions obliques faites immédiatement sous le rebord et à l'intérieur du pot. Cette poterie fine est le produit d'une fabrication avancée, qui n'a pu être utilisée en Armorique avant l'Âge du Bronze Moyen ou Récent, au plus tôt, et dont d'ailleurs nous ne connaissons guère d'équivalents.

La troisième classe (pl. X, fig. 48 et 49) est une poterie lustrée, fine, noire, très bien cuite et très dure, à rebords simples et à fonds ronds. Les vases entiers devaient être de petits bols ou des coupes. Cette poterie fait penser au Chasséen non décoré à première vue, mais elle semble plus récente, surtout à cause de sa bonne cuisson qui la rend extrêmement solide. Ici encore les équivalents manquent dans nos régions.

Conclusions : Quoique, par la faible surface utile, il n'ait pu servir de véritable habitat, par sa structure le promontoire barré de Roc'h-an-Evned fait penser au camp très similaire de Croh-Collé en Saint-Pierre Quiberon (Morbihan) qui, lui, a fourni un abondant matériel de Néolithique final et du Chalcolithique. Mais le peu de débris de mobilier fourni par notre promontoire montre qu'il faut lui donner, contre toute attente, une date beaucoup plus basse, une structure de ce genre devant être datée par les objets les plus récents qu'on y trouve scellés, les autres pouvant être considérés comme remaniés ou légués de génération en génération. Le manque d'objets comparables aux classes deux et trois de la céramique de Roc'h-an-Evned ne facilite pas les précisions. A titre tout à fait provisoire, on peut supputer une date voisine de la fin de l'Âge du Bronze Moyen, ou du Bronze Récent ; malheureusement ce sont précisément des périodes dont la céramique nous est quasi inconnue en Armorique, aucune sépulture ne pouvant être rattachée avec certitude, et les pots accompagnant des dépôts de fondeur ayant presque toujours été perdus.

G. FOURNIER, P. R. GIOT, J. L'HELGOUACH et G. DE G. SIEVERING

BIBLIOGRAPHIE

- G. FOURNIER : Le dolmen de Mélus en Ploubazlanec. *Bull. et Mém. Soc. ém. C.-du-N.*, LXV, 1933, pp. 159-162. — Le dolmen de Mélus en Ploubazlanec. *Bull. Soc. Préhistorique Fr.*, t. XXX, 1933, pp. 578-579. — Nouveau gisement en Ploubazlanec. *Ibid.*, t. XXXI, 1934, p. 441.
- P. R. GIOT : Ploubazlanec, *Gallia*, t. XI, 1953, 2, pp. 317-319.
- C. BERTHELOT DU CHESNAY : L'année préhistorique dans les C.-du-N., *Mém. Soc. Emul. C.-du-N.*, t. XLII, 1904, p. 4 et 6.
- E. M. CLIFFORD ET G. E. DANIEL : The Rodmarton and Avening Portholes. *Proceedings of the Prehistoric Society*, VI, 1940, pp. 133-165. (Linteaux et dalles-hublots.)
- G. GAUDRON : Allée couverte de Kergüntuil, commune de Trégastel (C.-du-N.). *Bull. Soc. Préhistorique Fr.*, XLIII, 1946, pp. 302-307.
- V. G. CHILDE et N. SANDARS : La civilisation de Seine-et-Oise-Marne. *L'Anthropologie*, LIV, 1950, pp. 1-18.
- C. J. BECKER : Neolithic Pottery in Danish Bogs, a study of the Funnel-Beaker Culture in Denmark. *Aarbøger for nordisk oldkyndighed og historie*, LV, 1947.
- P. V. GLOB : Danske Oldsager, Yngre Stenalder. Kobenhavn, 1952 (Fig. 3).

Le Retable de la Cène à Pont-Croix

L'église Notre-Dame de Roscudon conserve un petit retable en bois, sculpté en ronde bosse, représentant la Cène (fig. 1).

L'on n'a retrouvé malheureusement jusqu'ici aucun document d'archives à son sujet ; mais l'influence flamande y est manifeste et cette œuvre appartient certainement à cette longue lignée de sculptures brabançonnnes et anversoises dont Paul Vitry a très justement signalé l'un des prototypes dans la Cène du tabernacle de l'église Saint-Martin de Hal, œuvre exécutée en 1409 par les artistes tournaisiens Henri Van Lattem, Meyere et Nicolas de Clerc (1).

Dans la suite, l'on sait quelles influences réciproques s'exercèrent entre peintres et sculpteurs travaillant souvent à la décoration d'un même édifice ; et comment, notamment, la célèbre Cène peinte par Dierk Bouts pour Saint-Pierre de Louvain en 1464-68 influença l'atelier du sculpteur bruxellois Arnoul dy Maeldere (2). Les œuvres de Memling et de Gérard David inspirèrent les retables de Jan Borman le vieux et celles de Bernard Van Orley servirent de modèles à l'atelier du sculpteur anversoise Robert Moreau (3).

Or, dans le retable de Pont-Croix, le maniérisme italien, introduit dans les Pays-Bas par Van Orley et son élève Peter Coecke Van Alst, est nettement perceptible. Aussi n'est-il pas étonnant de retrouver dans ce retable une copie presque servile (4), mais

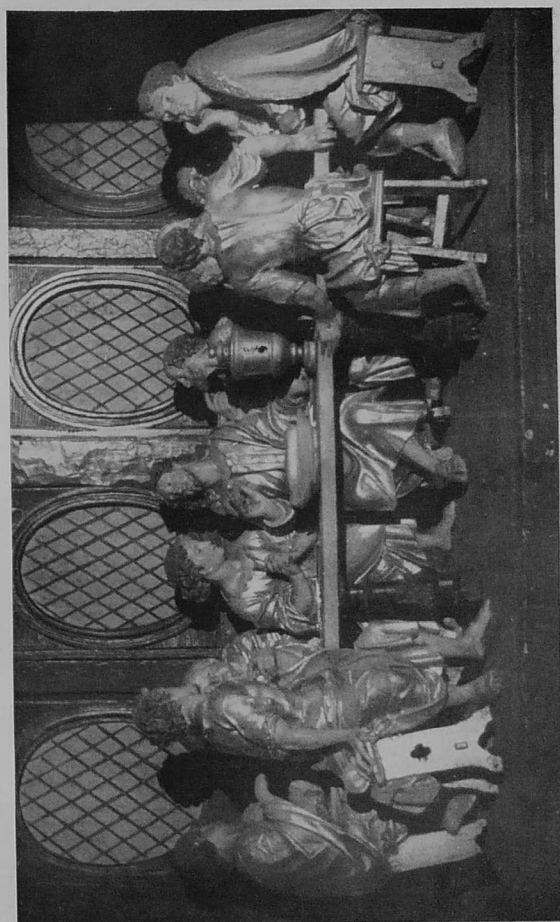


FIG. 1. — Pont-Croix : La Cène.

(Cl. Jos Le Douarin).

(1) Paul Vitry : La sculpture dans les Pays-Bas au xv^e et au xvi^e siècles dans : *Histoire de l'Art publiée sous la direction d'André Michel*, Paris, A. Colin, 1926, T. V., p. 320.

(2) Comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA : *Les retables brabançons*, Bruxelles, Edit. du Cercle d'Art, 1943, p. 26.

(3) *Ibid.*, p. 28. Il est à remarquer que le retable de la Passion de Lampaul-Guimiliau, incorporé au xvii^e siècle dans un retable neuf, offre une grande ressemblance avec les retables de l'atelier de Moreau, celui d'Oppiter, par exemple.

(4) Il est à noter cependant à Pont-Croix quelques détails différents ; notamment dans la pose du personnage faisant pendant à Judas. Alors que dans l'œuvre originale il tient à la main une cruche et qu'une autre est posée sur le dallage, il n'y a à Pont-Croix qu'une seule cruche posée sur la table.



FIG. 2. — Peter Coecke Van Alost : La Cène, 1531
(Musée Royal de Bruxelles)

« Copyright A.C.L. Bruxelles »

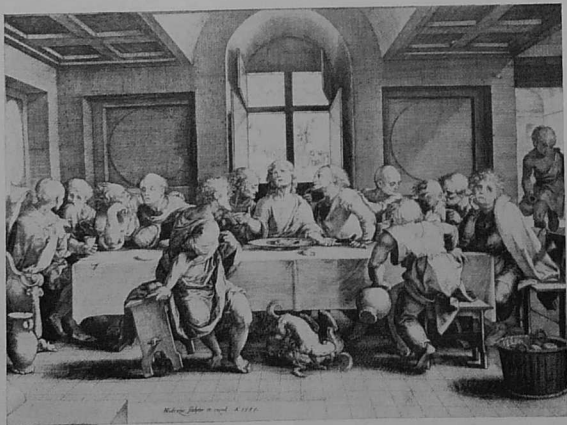


FIG. 3. — Hendrick Goltzius : La Cène, 1585.

en contrepartie, de l'œuvre bien connue de ce dernier artiste (fig. 2).

Le tableau original appartenant au duc de Rutland, à Belvoir Castle, est daté de 1527 ; mais l'auteur en exécuta plusieurs répliques de dimensions moindres, dont six sont citées par Friedlander (5) : l'une au Musée de Liège datée de 1530 ; une seconde au Musée royal de Bruxelles datée deux fois de 1531 ; une troisième, datée également de 1531, dans la collection Fr. Cook à Richemont ; une quatrième, datée de 1538, dans la collection G. Stroganoff à Rome ; une cinquième, datée de 1550-1551 (6), au Musée de Nuremberg ; enfin la sixième, non datée, dans une collection particulière d'Eberfeld.

Or l'on sait que Peter Coecke était non seulement un excellent peintre mais également un sculpteur de talent inscrit comme franc maître à la gilde anversoise en 1527 (7) et l'on pourrait donc penser à priori que la Cène de Pont-Croix a été sculptée dans l'atelier du maître.

Cela cependant semble peu probable. D'une part, en effet, parmi les œuvres dues à son ciseau, subsiste notamment une cheminée de pierre, jadis à Tongerlo et actuellement dans le cabinet du bourgmestre d'Anvers, qui, sur son manteau, représente également une Cène ; or celle-ci est d'une facture très différente de celle de Notre-Dame de Roscudon. D'autre part, outre que cette dernière ne porte pas la marque d'Anvers, le fait qu'elle soit traitée en contrepartie de l'œuvre originale semble indiquer qu'elle fut plutôt sculptée d'après une estampe.

L'on ne connaît pas de gravure de la Cène de Peter Coecke contemporaine du tableau ; mais il en est une plus tardive, datée de 1585 et due à Hendrik Goltzius, qui la reproduit précisément en contrepartie (8) (fig. 3).

Bien que cet artiste n'y ait pas mentionné le nom de Coecke, elle est une copie servile de l'œuvre de celui-ci à quelques détails près. Saint Pierre a notamment la barbe taillée plus en pointe, détail que l'on rencontre également à Pont-Croix.

Nous pouvons donc conclure que la Cène de Pont-Croix a été

(5) Max. J. FRIEDLANDER Pieter Coecke van Alost, dans : *Jahrbuch der Königlich Preussischen Kunstsammlungen*, Berlin, 1917.

(6) Peter Coecke étant décédé à Bruxelles le 6 décembre 1550, cette double date a fait mettre en doute l'attribution à cet artiste ; la critique l'a cependant maintenue.

(7) Jean DE BOSSCHERE : *La sculpture anversoise aux XV^e et XVI^e siècles*. Bruxelles, G. Van Oest et Cie, 1909, p. 144 et suiv.

(8) B. N. Ec 37 b-B. 39.

inspirée par la Cène de Peter Van Alst (9) en utilisant la gravure de H. Goltzius et qu'il convient donc de la dater du dernier quart du xvi^e siècle.

A-t-elle été exécutée en Flandres ou en Bretagne ? Sa facture exceptionnelle, si on la compare à celle des meilleures productions contemporaines des ateliers cornouaillais, milite en faveur d'un ouvrage importé des Flandres.

R. COUFFON.

(9) C'est ainsi que Peter Coecke a signé plusieurs de ses dessins conservés à l'Albertina

Journal d'un Habitant de Quintin au dix-huitième Siècle

AVANT-PROPOS

« En la police aconomique, mon père avoit cet ordre que je scais louer... il ordonnoit à celuy de ses gents qui luy servoit à escrire papier journal, à insérer toutes les survenances de quelque remarque et, iour par iour, les mémoires de l'histoire de sa maison... usage encien que ie trouve bon à refreschir, chascun en sa chascunière, et me trouve un sot d'y avoir failli (1)... »

Cet usage ancien, loué par l'auteur des *Essais* fut suivi jadis par un bon nombre de nos aïeux et leurs cahiers ou registres de famille nous offrent de précieux éléments pour l'étude des mœurs et coutumes d'autrefois.

La *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord* a déjà publié plusieurs de ces anciens livres de raison (2) et l'on a pu lire également dans les mémoires de la *Société archéologique des Côtes-du-Nord*, le journal historique et domestique du magistrat breton, François-Michel Lymon de la Belleissue (1694-1765) (3). Celui qui est présenté aujourd'hui est l'œuvre d'un cousin germain de la Belleissue, Jean-Pierre Chassin de la Villechevalier, qui vivait au xviii^e siècle dans la petite ville de Quintin, en plein cœur de la Bretagne.

Ce journal n'a peut-être pas le même intérêt que d'autres du même genre, cependant il renferme une foule de faits qui, malgré leur peu d'importance relative, n'en sont pas moins intéressants pour l'histoire intime de Quintin et de son pays au xviii^e siècle. On y voit l'existence douce et paisible que menaient les habitants d'une petite ville de province avant la Révolution, tous unis par la plus grande intimité et un respect réciproque.

(1) *Montaigne*, livre 1, chap. XXXIV.

(2) D^r AUBRY : *Journal d'un bourgeois de Dinan* (1637-1690), 1897, t. XXXV ; A. RAISON DU CLEUZIOU : *Journal de François Grignart, écuyer, sieur de Champsavoy* (1551-1607), 1899, t. XXXVII.

(3) *Années* 1885-1886, t. VII.

Avant tout, M. de la Villechevalier enregistre avec une scrupuleuse exactitude les naissances, mariages et décès de ses concitoyens. Son journal est sur ce point un véritable registre d'état civil et fournit des éléments très utiles pour dresser les généalogies des anciennes familles notables de Quintin et son pays.

L'auteur nous fait également assister aux principales cérémonies et différentes solennités qui eurent lieu dans sa petite ville. Il mentionne le passage des grands personnages, se réjouit des victoires remportées par les armées françaises, nous fait connaître les calamités qui ont affligé sa ville et certains événements tragiques qui précédèrent la Révolution... Tous ces renseignements, si petits qu'ils soient, ne doivent pas être négligés, car des faits en apparence insignifiants, peuvent quelques fois jeter beaucoup de lumière sur des événements plus importants. D'ailleurs, rien n'est inutile pour la composition de l'histoire locale.

Jean-Pierre Chassin, sieur de la Villechevalier (1), naquit le 17 décembre 1706, dans l'hôtel de sa famille, situé Grande-Rue de Quintin, neuvième enfant sur dix de Pierre Chassin, sieur du Parc et du Rhun, conseiller du roi, maire de Quintin, procureur fiscal du duché de Lorges et procureur du roi en sa maîtrise des eaux et forêts de Carhaix, et de Jacqueline Prévost de Lespolet. Le lendemain, il fut baptisé en l'église collégiale de Quintin et fut nommé par Jean-Jacques Le Gonidec, sieur de Penlan, et Jeanne de Kerneur, dame de la Villeorhans Chassin.

Sur les dix enfants de Pierre Chassin, sieur du Parc, trois seulement atteignirent l'âge mûr. L'aîné, Michel-Angustin Chassin, sieur de Kerandren, avocat au parlement de Paris, procureur fiscal et maire de Quintin, épousa à Plougonver, en 1723, Marie-Renée de Kermen et mourut sans enfant en 1759 ; la seconde, Jeanne-Guillemette, épousa la même année que son frère, un gentilhomme de Quintin, Louis-Vincent Le Gonidec, sieur de Keralic, et mourut l'année suivante en couches, laissant un fils qui a laissé des descendants.

Jean-Pierre Chassin, sieur de la Villechevalier, fit ses études à Rennes. En 1725, il était en rhétorique et devint ensuite avocat au parlement de Bretagne. Il perdit son père en 1730 et, étant mineur, il dut obtenir des lettres de dispenses d'âge afin d'être émancipé en justice. S'étant définitivement installé à Quintin après ses études achevées, il y épousa en 1734, la seconde fille d'un négociant en toiles, Jeanne-Catherine Le Mesle des Salles,

(1) La Villechevalier, petit manoir dont on voit encore une tour carrée, situé non loin de la chapelle de Notre-Dame de la Pitié, à Boqueho (C.-du-N.).

alors âgée de 16 ans et qui habitait à la sortie de la petite ville, au manoir de Guennfol.

Il résida toute sa longue vie dans l'hôtel de la Grand-Rue et n'exerçant aucune fonction publique, il s'occupa comme échevin de l'administration municipale de sa cité, de la gestion de ses propriétés et aussi de commerce pour l'exportation des toiles de la région quintinaise. Il passa ses loisirs à classer ses archives, notant les événements et les principaux faits touchant sa famille et sa ville, recueillant les documents historiques qu'il rencontrait. Outre son journal, il a laissé de nombreux documents manuscrits concernant l'histoire locale : fondation des Carmes de Quintin, de l'hôpital, historique de la communauté...

Il mourut le 30 août 1792 à l'âge de 86 ans et fut inhumé le 31. Ses funérailles furent présidées par le curé intrus de Quintin, l'abbé Nau, qui signe l'acte de sépulture. Celui-là même, dont M. de la Villechevalier avait si vivement stigmatisé la conduite aux dernières pages de son manuscrit.

Le journal de M. de la Villechevalier était au XIX^e siècle en la possession de sa petite fille, Mme de Préaudeau, née Chassin de Kerbriac. Elle le donna au vénérable abbé de Silos, dom Guépin, et c'est le neveu de celui-ci qui le remit vers 1925 à la famille Chassin du Guerny, qui le conserve précieusement. L'existence de ce manuscrit a été plusieurs fois signalée (1) ; entre autre par M. le président Trévidy dans son étude sur le déluge de Châtelaudren en 1773 (2), mais M. Trévidy l'attribue à tort à Pierre-Pascal Chassin.

Y. DU GUERNY.

(1) *La Semaine Religieuse du diocèse de Tréguier* (26 mars 1892, p. 215) ; *Le Fureteur breton* (juillet 1914) ; E. BLIVET : *Quintin. Deux siècles d'un monastère d'Ursulines* (Saint-Brieuc, impr. Prud'homme, 1924, in-16) ; R. DU GUERNY : *Généalogie de la famille Chassin en Bretagne*, Rennes, 1938.

(2) TRÉVIDY : *Le déluge de Châtelaudren en 1773* (Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, 1891, t. XXIX).

Journal de Jean-Pierre Chassin de la Villechevalier

M. de Pongoury Le Flô, mourut le 23 Xbre 1726 (1).
M. Tanguy, ancien curé, mourut le 20 août 1729.
M. de la Boissière-Huon tué par M. de Trevenec au pardon de Ballat le 13 7bre 1722.
M. Audren mourut le 14 7bre 1729.
Mme de la Touche Vaubois est accouchée d'un garçon le 11 8bre 1729.
M. Coniac épousa Mlle Seigneau Digaultray ce jour 24 février 1729 (2).
M. de la Villehéry Kérangal épousa Mlle du Couëdic, sœur de Mme des Hayes Frelaut, ce 20 juin 1729 (3).
Mon frère épousa Mlle K/men le 25 juin 1723 (4).
Le même jour et an ma sœur épousa M. de K/halic Le Gonidec (5).
Ma sœur de K/halic mourut le 15 mai 1724 après avoir accouché le 10 de mon neveu *Jean-Pierre* Le Gonidec.
M. L'Hélicocq de la Villehervieux, doyen de Quintin arriva icy le 15 juin 1728.
M. le président de Robien épousa Mlle de K/ambourg, sa cousine, le 21 ou le 22 juin 1728 (6).
Mlle Dujardin mourut le 31 août 1728.
M. Roma Guyomar mourut le 19 9bre 1728.
Age de M. du Parc Chassin, mon père, né le 29 juin 1661 (7).
M. de K/végan le Guiader, né le 8 8bre 1705.

(1) Pierre Le Flô, sr de Pongoury, veuf de Jeanne Le Coniac et époux d'Anne Lymon de la Belleissue

(2) Jean-Pierre Le Coniac, sr de Trébua, et Marie Digaultray, d^{ns} de Seigneau.

(3) Joseph de Kerangal, sr de la Villehéry, et Julienne du Couëdic, mariés à Quintin.

(4) Michel-Pierre Chassin, sr de Kerandren, né le 11 octobre 1693, avocat au parlement de Paris, et Marie-Renée de Kermen, mariés à Plougonver.

(5) Louis-Vincent Le Gonidec, sr de Keralic, né le 26 novembre 1698, et Jeanne-Guillemette Chassin, née le 9 juin 1700; mariés à Quintin.

(6) Christophe-Paul, marquis de Robien, et Julienne-Françoise-Andrée de Robien, fille du président de Kerambourg.

(7) Pierre Chassin, sr du Parc et du Rhun, avocat au parlement, procureur fiscal du duché de Lorges, conseiller du roi, maire de Quintin et son procureur en la maîtrise des eaux et forêts de Carhaix, fils de Michel, sr des Perrières et du Rhun, procureur fiscal de Quintin et de Hélène Uzille.

Dame Jacqueline Prévost, ma mère, née le 16 octobre 1674 (8).
Ma sœur Fauchon et Claire, sœur de Kergommeaux Chassin moururent en septembre 1719.

M. Rouxel, doyen de Quintin, mourut le 10 9bre 1718 (9).
La Duchemin, femme du sénéchal de La Chaise mourut à la Chaise en accouchant d'un fils le 12 9bre et mourut le 16 9bre 1728 (10).

M. de Trébua Le Coniac mourut le 6 septembre 1729 (11).
M. de la Villervieux L'Herlicoq fut élu syndic de Quintin le 1^{er} janvier 1729.

M. Hénault, receveur du duché de Lorges, arriva icy l'an 1729.
Mme du Val Pasquault mourut le 22 ou 23 9bre 1729.

Mort du père Chiron, jésuite, icy préchant l'avent le 24 Xbre 1729.

Mme Coniac (née Digaultray) accoucha d'un garçon le 27 Xbre 1729, je crois, *Jano*.

M. Des Landes Digaultray nommé syndic le 30 Xbre 1729.
M. Mesnager mourut le 20 avril 1727, c'est je crois, le père de Mme Duhulecoq (12).

Mon père prit place au barreau le 16 février 1683 et le 21 mars dit an fut fait lieutenant de la milice bourgeoise et M. de Vaudardenne Ango, son oncle, colonel.

M. le Maréchal de Lorges fit son entrée à Quintin le 29 mars 1683.

Mlle du Cottier Hamon mourut le 10 janvier 1730.
M. de Boncours Bernard, receveur des devoirs à Quintin, mourut le 4 mars 1730.

M. Jérôme Le Gonidec, chevalier de Penlan, né le 5 août 1714.
Mlle Vauruellan, veuve en 1^{res} noces de M. Villeauray-Losties et veuve en secondes noces du sieur Vauruellan Gardon mourut le 10 mars 1730.

La première pierre du bâtiment des Ursulines mise par la communauté de Quintin le 23 mars 1730.

M. Coniac élu trésorier de St-Thurian le 21 avril 1729.

(8) Jacqueline Prévost, d^{ns} de Launay, fille de François, sr de Lespolet, ancien médecin, conseiller du roi, miseur et receveur de Quintin, et de Marie Rouxel de Laverty.

(9) Antoine Rouxel, né à Quintin le 21 septembre 1645, fils de Olivier, sr de Laverty et de Julienne Le Rouxignol.

(10) Suzanne du Chemin, seconde femme de Jean Le Normand, sr de Bellevue, sénéchal de La Chaise.

(11) Jean Le Coniac, sr de Trébua, marié en 1700 à sa cousine Marguerite Le Coniac, dont il eut trois enfants : *Jean-Pierre*, *Pierre-Emmanuel* et *Marguerite-Marie-Josèphe*, dame Le Vaillant de la Villegonan.

(12) Jean Mesnager, sr de Hauterue, marié en 1710 à Anne Gardon de Vauruellan.

M. de la Villeauray Losties, fils de M. Yves Losties, sénéchal de Quintin, élu trésorier le 13 avril 1730.

M. du Parc Chassin, mon père, mourut le 10 juillet 1730.

Mme Noeremon Eveillard, sœur de Mme Zinner, mourut le 4 novembre 1730 (13).

M. Desprez Dagorne, procureur, mourut le 4 octobre 1730.

Le Petit Mesnager, procureur, mourut en aout 1730.

M. de K/men K/jégu, beau-père de mon frère, mourut chez luy au K/gaër ; paroisse de Plougonver le 14 avril 1731 (14).

Ma cousine de la Longrays Le Coniac (15) accoucha d'un garçon que je nommeray avec Mad. la sénéchalle de Pontivy : Yves-Marie Le Coniac ; la marraine a nom Marguerite-Marie-Josèphe Le Coniac, qui épousa M. Le Vaillant, sénéchal de Pontivy, le 25 mai et notre filleul est du 14 mai 1731.

M. Cressin Gouttier, procureur, mourut le 20 juin 1731 (16).

Le s^r Chambrin, procureur, mourut le 27 février 1730.

Le s^r du Plessis Le Jean, procureur, mourut le 23 mai 1730.

M. de K/végan Suasse mourut à Kerleau le 26 7bre 1731 (17).

Mad^e Digaultray, des Croix-Jarrots (18), mère de M. Seigneau, mourut le 29 7bre 1731.

Du Chalouge Le Guichet, beau-frère de M. de la Belleissue Lymon, mourut le 18 8bre 1731.

Dame Marie-Jeanne Du Guernic, de Vannes, veuve de M. Le Gonidec de Penlan, épouse M. de K/cadio, de Vannes, est le jour St-Barthélemy 24 aout 1713.

M. de K/végan Le Guiader, avocat, épousa Mlle Losties, fille de M. Yves Losties, sénéchal de Quintin, le 15 octobre 1731.

M. de Crénan, fils de M. de Bellingant de K/babu épousa Mlle de K/ingan, sa cousine le 26 8bre 1731 (19).

M. de Sourville Nicolas, alloué, mort le 22 avril 1732.

M. Chassin, de Robien, mourut le 17 décembre 1730 (20).

(13) Michèle-Peronelle Chassin, fille de Pierre, s^r de la Ville-Haffray, et de Julienne Le Rouxignol ; mariée en 1711 à Noël Eveillard, s^r de Moremont, procureur.

(14) Jean de Kermen, s^r de Kerjégu et de Kergaër, procureur fiscal de Clenzdon.

(15) Marie-Claire Barazer, fille de Louis, s^r de Hauteville, sénéchal de Lannion, et de Jeanne Prévost de Lespolet, mariée en 1720 avec Yves-Barthélemy Le Coniac, s^r de la Longraie.

(16) Pierre Gouttier, s^r de Cressin, marié en 1718 avec Peronelle Gardon.

(17) Jean-François de Suasse, s^r de Kervégan, marié en 1705 à Madeleine-Claude de Farcy de Saint-Laurent.

(18) Marie Dubois, épouse de Martin Digaultray, s^r de Lanvéac.

(19) Joseph-Marie de Bellingant, marquis de Crénan, et François de la Haye, d^{ns} de Keringant.

(20) François Chassin, s^r de la Villehaffray, receveur de Robien, marié en 1715 à Renée-Vincente Etrillart des Forges.

Mlle de Villeplessix Le Froter se fit religieuse à Quintin aux Ursulines le 2 7bre 1732.

M. Henault, receveur du duché, épousa Mlle Lesné le 24 9bre 1732 (21).

M. Penquer-Morel, procureur, mourut le 3 janv^r 1733.

La Bonne femme Villeguerir, Catherine Jan, mourut le 2 janvier 1733.

Maisonneuve Lohier, huissier, mourut le 16 mai 1732.

Made Du Chesne Chassin, mourut le 5 juin 1733 (22).

M. de Penlan Le Gonidec mourut le 28 Xbre 1733 (23).

Mme du Chesnay Milon mourut le 1 9bre 1733.

Mlle Desprez Dagorne mourut le 16 9bre 1733.

Mon cousin Chassin-Villeorhans, frère de K/gommeaux, mourut à Pontivy le 29 mars 1736 (24).

M. de Penlan Le Gonidec épouse Mlle Touzé du Guernic, de Vannes, le 28 mai 1736.

M. Boncours épouse la veuve la Garenne qui estoit fille de Jullien l'Aunay le 10 7bre 1736.

M. de la Longraye Hamon, a épousé en 2^{me} noces Mlle Chesnoblane, sœur de M. de Lanrue Le Prestre, le 10 février 1737 (25).

M. de Kervégan Suasse a épousé la sœur de Fraval le 1^{er} juillet 1737 (26).

Mad de Penlan Le Gonidec est accouchée d'un garçon le 15 septembre 1737, nommée Jan.

Mme du Vivier Digaultray (27) est accouchée d'une fille le 21 7bre 1737.

Mme Des Hayes Frelaut (28) est accouchée d'un garçon, M. de la Villehéry et Mme du Plessix-Pegasse, parrain et marraine, nommé Germain le 19 9bre 1737.

Mme Digaultray, des Croix-Jarrots, est accouchée d'un garçon nommé Emmanuel le 25 Xbre 1737.

(21) François Hénault, originaire de l'élection de Montdidier, évêché d'Amiens et Jeanne Lesné, de Châtelaudren.

(22) Marie Chassin, sœur de Mme Eveillard de Noremont, mariée en 1708 avec Pierre-Georges Bascher, s^r du Chesne, de la paroisse de Bréhant-Montcontour.

(23) Jean-Jacques Le Gonidec, écuyer, s^r de Penlan, marié en 1696 avec Jeanne Nicollon du Plantys, dont il eut : Louis-Vincent, s^r de K/halic ; Jean-Vincent, s^r de Penlan et Jérôme, chevalier de Penlan.

(24) François-Marie, né le 19 juin 1710, avocat à Pontivy, fils de François Chassin, s^r de la Villeorhan, et de Jeanne de Kerneur.

(25) Joseph Hamon, s^r de la Longraie, veuf de Marie-Anne Favigot, et Charlotte Le Prestre.

(26) François de Suasse, s^r de Kervégan, et Louise Fraval de Coatparquet.

(27) Marie-Rose Digaultray des Landes, mariée en 1736 à son cousin Charles Digaultray, s^r du Vivier.

(28) Anne-Olive du Couëdic, mariée le 31 janvier 1735 à Charles-Joseph Frelaut, s^r des Hayes.

M. Caruel Digaultray, chanoine, mourut le 2 janv^r 1737.
 M. de K/audren Chassin, mon frère, élu syndic en 1738.
 Mme de Coniac accoucha d'un garçon, M. le recteur de Plouvara, frère, parrain et Mlle Créfiniac, marraine, le 24 janvier 1738.
 M. de Penlan Le Gonidec (le fils Jan) mourut le 8 février 1738.
 Mad Digaultray des Landes (29) accoucha d'un garçon le 1^{er} juillet 1738.
 Mad^e Brangays Losthies (30) accoucha d'un garçon le 7 juillet 1738.
 Mad^e de K/jégu, mère de ma sœur K/audren mourut le 24 8bre 1738 (31).
 Md^e de la Longraye Hamon accoucha d'une fille le 25 8bre 1738.
 M^{me} de la Longraye Le Coniac accoucha d'un garçon le 22 9bre 1738.
 M^{me} de Callagan Ollitrau (32) accoucha d'une fille nommée par les père et mère de M. et Mme de Callagan, le 25 9bre 1738.
 Mme de la Noesseiche Drouët (33) est accouchée d'une fille le 2 Xbre 1738.
 Mme de Poulmic de Grandisle (34) est accouchée d'un garçon nommé par M. de Penros et Mme de Trobriand le 4 Xbre 1738.
 Mme du Bivier Digaultray est accouchée d'une fille le 20 janv^r 1739.
 M. Des Fontaines Le Franc est mort le 24 janvier 1739 (35).
 Le s^r Thomas-Pierre Digaultray, s^r de Penhaye, mourut le 7 mars 1739.
 M^{me} de Kervégan Suasse est accouchée d'un garçon le 2 avril 1739.
 Mad^e Digaultray, des Croix-Jarrots est accouchée d'une fille nommée *Gabrielle-Louise*, par le fils de M. de K/philippe et de Mme Seigneau le 15 juin 1739.

(29) Marie Glais, épouse de François-Julien Digaultray, s^r des Landes, négociant.

(30) Catherine Du Sers, épouse de Pierre Losthies, s^r de Branguays.

(31) Marie Guezno, veuve de Jean de Kermen, s^r de Kerjégu.

(32) Jeanne du Couëdic, épouse d'Eustache Ollitraul, s^r de Callagan.

(33) Françoise Jagu de Kerouret, épouse de Léonard Drouet, s^r de la Noë Seiche.

(34) Marie-Anne de la Touche Porman, épouse de Jacques du Poulmic, s^r de Grand-Isle.

(35) Jean Le Franc, s^r des Fontaines, fils de Pierre et de Julienne Garnier du Guerny, marié à Morlaix en 1724 avec Marie-Anne Michel de Rozonnet, dont : *Pierre-Joseph-Guillaume*, prêtre, vicaire général de Tréguier, abbé de Geneston et la Pelice ; *Jean-Baptiste* ; et *Marie-Josèphe*, épouse de François-Jacques de Kerroignant, s^r de Trohubert.

Le s^r du Bois K/philippe a épousé la belle sœur de M. de Callagan-Ollitraul, le 28 juillet 1739.
 M. du Hulecoq a épousé Mlle Mesnager de la Vieuxville, le 30 juillet 1739 (36).
 M. du Plessis-Le Froter a épousé Mlle d'Angecourt, fille de M. Sourville Nicolas, le 19 août 1739 (37).
 M^{me} Digaultray des Landes accoucha d'une fille nommée par M. Martin et la fille du s^r Villeaupré, nommée *Marie-Suzanne*, le 10 août 1739.
 Mad^e de Longraye Hamon accoucha d'un garçon le 25 7bre 1739.
 Mlle de la Villepirault mourut le 12 9bre 1739.
 Mon oncle d'Autteville Barazer mourut à Morlaix le 27 9bre 1739 (38).
 M. Morin, recteur de l'Anfeins mourut le 4 Xbre 1739.
 Mad^e de Callagan accoucha d'une fille nommée *Janne* par M. de K/igan et Mme la sénéchale le 10 mars 1740 (c'est Mad. Longrays Le Coniac aujourd'hui).
 Mme des Forges, grand'mère de M. Chassin, de Robien, est morte le 11 mai 1740 (39).
 Mad^e de Lermo Bodin mourut le 13 mai 1740 (40).
 M. Lanlez le Baherze épousa la fille de M. le Gonidec de Goazarglan le 20 juin 1740 (41).
 Mad^e Digaultray, des Croix-Jarrots, accoucha d'un garçon nommé *Yves-Marie* par le s^r Créfiniac et Mad. du Vivier le 8 juin 1740.
 Mad. du Hulecoq accoucha d'un garçon le 29 juin 1740.
 Le s^r Lanrue Le Prestre épousa Mlle l'Hopital, fille de M. Poulain de Corbion le 21 août 1740 (42).
 M. Dubourne K/dinan Chefdubois épousa Mlle K/émar de Boischâteau le 23 août 1740.
 M. dom Pierre Digaultray, chanoine, mourut le 29 avril 1741.

(36) Jean-Baptiste du Hulquo, originaire de Vitré, et Jeanne Mesnager.

(37) Honorat-Auguste Le Froter, s^r de la Villeplessix, et Marie-Anne Angélique Nicolas, d^{ne} d'Angecourt.

(38) Louis Barazer, s^r de Hauteville, conseiller du roi, alloué de Saint-Brieuc, sénéchal de Lannion, marié 1^o en 1690 avec Jeanne Prévost de Lespolet ; 2^o en 1706 avec Marie-Anne Marec, veuve de Rolland Le Gac de Lansalut, s^r de Servigné.

(39) Jean-Thérèse du Sers, veuve de Gilles Etrillard, s^r des Forges, procureur au parlement de Bretagne.

(40) Mauricette Le Coniac, mariée en 1713 à Louis Bodin, s^r de Lermo, alloué de Quintin.

(41) Yves Baherze, s^r de Lanlez, et Olive-Marguerite Le Gonidec.

(42) Pierre-Marie Poulain, s^r de Corbion, et Jeanne-Suzanne d'Argaray de Saint-Urquet.

M. le recteur de St-Gilles Pligeaux mourut le 29 avril 1741. C'est un Jan dans son nom de famille.

M. de Pencreé L'Esnée, s^r de Linadec, épousa Mlle Poulmic de Grand-Isle le 18 7bre 1741.

Le 8 janvier 1742 M. Poullain de Corbion, alloué de Quintin épousa Mlle d'Algeraye de St-Verdier, de la paroisse de Pléneuf, près l'Amballe (42).

Mad. l'Anlez est accouchée d'un garçon le 7 janvier 1742.

Le s^r Fleury, commis à la marque des toiles, épousa la fille aimée du s^r Quillio, le 15 janvier 1742 (43).

Digaultray l'Anvéac, grand-père des dames Mazurié, mourut le 31 janvier 1742 (8).

Mad. du Hulecoq accoucha d'une fille le 12 février 1742.

M. de K/gan Varin mourut le 10 mars 1742.

M. Le Prestre de Lanrue fut élu trésorier de St-Thurian le 11 mars 1742.

M. du Liscouët Visdeloup est né le 12 février 1722. Mad. de Kervégan Suasse, sœur dud. s^r Visdeloup est né en février ou mars le 31 janvier 1742 (44).

Mad. Fleury accoucha d'un garçon le 28 août 1742.

Mme de Calagan accoucha d'un garçon le 11 septembre 1742.

M. Jégou, procureur, a épousé la fille de Villurien Le Fèvre le 7 janv^r 17743.

Mme Digaultray, des Croix-Jarrots, est accouchée d'une fille nommée *Jacquette*, le 29 mars 1743.

Mme L'Anlès est accouchée d'une fille le 23 avril 1743.

M. Aumont est reçu chanoine le 21 mai 1743.

Mad. Digaultray des Landes, accoucha d'une fille ; estoient parrain et marraine M. de K/ivalan et Mlle du Vivier, le 22 7bre 1743.

M. Leverder, prêtre mourut le 21 février 1744.

M. Richard eut le canonicat de l'abbé Boismartin en 1744.

Mad Branguays Losties, dlle *Jacquette* Coniac, en son nom, sœur de M. de Trébua Le Coniac, de Mad. de la Motte Drouët, de M. de la Folleville Le Coniac, est morte le 11 8bre 1744.

Mad. Digaultray, des Croix-Jarrots, accoucha le 8 9bre 1744.

(43) Jean-Baptiste-Marie Fleury, née à Neuvemaison, diocèse de Laon en 1708 et Agathe Gouttier de Croissin.

(44) Martin Digaultray, s^r de Lanvéac, veuf de Marie Dubois, dont il avait eu : *Pierre-Julien*, recteur de Plouvara ; *Yves-Claude*, s^r de Seigneau ; *Marc-Jacques*, s^r de Lanvéac ; *Charles-Jacques*, s^r du Vivier ; *Renée-Gillette* dame des Alleux, et *Marie-Jeanne*, dame de Lanvéac.

(45) *François-César* Visdeloup, s^r du Liscouët, gouverneur de Quintin, et *Aimée-Claude-Marie* Visdeloup, seconde femme de François de Suasse, s^r de Kervégant, tous deux enfants de Gilles et Catherine-Françoise Etard de Boiscardon.

M. de K/émar de Boischâteau mourut au Closnay et fut enterré au Foeil le 1^{er} 9bre 1744.

Mme Daillant accoucha d'un garçon, Mme de Coniac, marraine, Parthenay, parrain, le 19 9bre 1744.

Mme Lanlès accoucha le 29 9bre 1744.

Mme de K/végan Suasse accoucha d'une fille le 1^{er} xbre 1744.

Ma tante Hélène Prigent, dame de Folleville, morte le 16 xbre 1744 (46).

Mme Aumont, belle-sœur du chanoine, accoucha d'une fille, nommée par Mlle Aumont et un prêtre de Moncontour, le 5 janvier 1745.

Mme la comtesse de Plélo mourut à la Coste le 15 janvier 1745 (47).

Mme de la Bellissime Lymon, de Saint-Brieuc (48) accoucha d'un garçon le 12 mai 1745.

Mme Chassin, de Robien (49), accoucha d'une fille le 16 mai 1745.

Mlle d'Augecourt Nicolas a épousé M. de Trémaudan de la Davière le 14 juin 1745 (50).

Mad. Longrays Hamon accoucha ; M. Dessaleux, procureur du roi à Saint-Brieuc, parrain, le 20 juin 1745.

Mad. Lurienne mourut le 13 Xbre 1745.

Mad. Fleury accoucha d'une fille le 15 xbre 1745.

Mad. Fraval (51) accoucha d'un garçon le 23 xbre 1745.

Mad. de K/vegan Suasse accoucha d'une fille ; parrain le chevalier de Gonidec, capitaine au régiment de Rohan ; le 6 janvier 1746.

Md. de Callagan accoucha d'une fille le 14 avril 1746.

Mad. Digaultray des Landes accoucha d'un garçon, parrain le s^r Villaupré et marraine Mad. Martin, le 14 avril 1746.

Mad. de Chassin, de Pontivy (52) accoucha d'un garçon le 14 avril 1746.

Mme Digaultray, des Croix-Jarrot accoucha la nuit du 8 au 9 avril 1746.

(46) Hélène Prigent, fille de René, s^r de la Villeorhant et de Michèle Uzille ; veuve de Pierre Le Coniac, s^r de Folleville.

(47) Louise Phélipaux de la Vrillière, sœur du comte de Saint-Florentin et veuve de Louis de Bréhant, comte de Plélo, tué en 1754 devant Dantzic.

(48) Thérèse-Ursule-Honorée Trévaux, épouse de François-Michel Lymon, s^r de la Belleissue.

(49) Marie-Madeleine Michel de Rozéonet, fille de Maurice, s^r de Rozéonet, armateur à Morlaix, et de Guillemette Coroller de Nec'hoat, mariée en 1739 avec Pierre-Jean Chassin, s^r de la Villehafray.

(50) François de Trémaudan, s^r de la Daviais et Pélagie-Claire Nicolas.

(51) Hélène Boscher, épouse de Charles Fraval, s^r de Coatparquet, avocat.

(52) Marie-Anne-Olive Maguet du Roscouët, épouse de Pierre Chassin, s^r de la Brousse, avocat à Pontivy.

Mlle Portjégoux Collin épouse le frère de M. Thierry, de Lorges, le 17 mai 1746 (53).

M. Villejan Le Texier, mourut le 24 août 1746.

Mlle Audren mourut le 1^{er} ou 2 7bre 1746.

Le s^r Buisson Penesaye, épouse Mlle Boishamon, fille du s^r Chesnay Millon le 3 8bre 1746.

M. de K/armel épousa Mlle Gouyon-Dieudy le 12 février 1733.

Mad. la sénéchal Baron du Taya (54) accoucha d'un garçon nommé *Rodolphe*, par M. Desviliers, lieutenant et Mme l'alloué, le 2 9bre 1746.

Mad. Longrays Hamon accoucha d'un garçon le 2 9bre 1746.

Mad. Jégou mourut le 26 xbre 1746.

Le s^r Jean-Marie Des Fontaines Le Franc mourut le 31 xbre 1746.

Ma cousine Georgelin, sénéchalle de Corlay (55) mourut le 4 janv^r 1747.

Mad. Fleury accoucha d'une fille, parrain et marraine M. Thierry, de Lorges et Mme la sénéchalle, le 15 avril 1747.

Mlle Daillant accoucha d'un garçon le 14 janvier 1747.

M. Mauléon épousa Mlle du Parc Ollitrau le 23 janvier 1748 (56).

M. Digaultray des Landes nommé maire par M. le contrôleur général, par patentes du Roy, M. de Caniac ayant obtenu son changement le 25 janvier 1748.

Mad. Digaultray, des Croix-Jarrots, accoucha d'une fille nommée *Marie-Rose* ; le 1^{er} mars 1748 (qui est Mad. Annexe).

Mad. de K/gommeaux Chassin (57) accoucha d'une fille, nommée par ma femme et mon neveu Gonidec de K/alie : *Jeanne-Angélique*, le 19 mars 1748 (mariée à M. de Coetcoreden).

M. Desforges Serel, médecin, épousa Mlle Du Chesnay Millon le 15 juillet 1748.

Le s^r Claironde, de Guingamp, épouse une dlle Toustain de la Tufferie, le 12 août 1748 (58).

(53) Hubert Thierry, originaire de Sainte-Cécile, seigneurie de Chassepière, grand-duc de Luxembourg, et Rose-Angustine Collin de Portjégoux.

(54) Céline-Marie-Anne Martin de Gramusse, épouse de Jean-Rodolphe Baron, s^r du Taya, sénéchal et maire de Quintin.

(55) Jeanne-Pélagie Dagorne du Bouëxy, épouse de Louis-Mathurin Georgelin, s^r des Rabines. Ce dernier se remaria en 1749 avec Marie-Sainte Millon de Villeroy.

(56) Antoine Mauléon, de Saint-Lô ; depuis maître particulier des eaux, bois et forêts du duché de Lorges, et René-Françoise Ollitraul, du Quillio.

(57) Françoise-Angélique Allain de Chef-de-Bois, mariée avec Alain-Pierre Chassin, s^r de Kergommeaux, avocat en parlement.

(58) Pierre Guerry, s^r de Claironde et Aimée-Perrine Toustain de la Tufferie.

Mad. Digaultray des Landes accoucha d'une fille le 13 août 1748.

Mad. la Noë Seiche vint à la Noë Seiche le 31 mars 1732.

L'abbé Boismartin Hamon, chanoine, mourut le 21 mai 1744.

Le s^r du Quellenec, procureur, mourut le 1^{er} 7bre 1748.

Mad. de Callagan Ollitrau, accoucha d'une fille, parrain M. de Mauléon et marraine Mlle de Grenieux, le 18 février 1749, nommée je crois, *Rose*.

Le s^r Le Prestre de l'Anrue épousa Mlle Exaudi, le 14 8bre 1748 (59).

Mad. de la Noë Seiche mourut le 20 février 1749.

Mad. Glais est accouchée d'une fille le 29 mars 1749.

Mad. de K/gommeaux Chassin est accouchée d'une fille, Chassin de Robien, parrain et Dame Seigneau, marraine et nommée, je crois, *Louise*, le 21 avril 1749.

Ma tante de la Villeorhans Chassin est morte le 11 juin 1749 (60).

Le s^r Gery, de Moncontour, reçu procureur fiscal à la place du s^r Calagan le 2 7bre 1749.

Mlle de K/meslin Pastol a épousé M. Cartel, médecin à St-Brieuc, le 21 8bre 1749 (61).

Mad. Fraval mourut le jour du sacre, 28 mai 1750 (62).

Mad. de St-Bedan (63) est accouchée d'un garçon en mai 1750.

Mad. Glais est accouchée d'un garçon, M. Villaupré, parrain et Mad. Digaultray des Landes, marraine, le 6 août 1750.

Mlle Des Fontaines Le Franc a épousée M. K/roignant de Trohubert, proche de Guingamp le 24 août 1750.

M. de K/ouallan Lesmeur, chanoine, mourut le 21 avril 1751.

Mad. de Gonidec (64) est accouchée d'un garçon, M. de la Villecové, parrain et Mme du Boismartin, marraine (c'est *Jano*, je crois) le 29 xbre 1756.

(59) Michel-Robert Le Prestre, s^r de Lanrue, veuf d'Agathe Poulain, et Renée-Jeanne Exaudy de Kerbiquet.

(60) Fille de Louis, s^r de Keralbault et de Jeanne Hamonic ; mariée à Pontivy en 1706 avec François Chassin, s^r de la Villeorhans, avocat à Quintin.

(61) Charles Cartel, de Briabec, diocèse de Coutances, et Marguerite Pastol.

(62) Hélène-Marie Boscher de la Villeboscher, mariée depuis 1745 avec Charles Fraval, s^r de Coatparquet.

(63) Jeanne Le Bigot de Kergario, épouse d'Annibal Urvoy, s^r de Saint-Bedan.

(64) Anne-Guillemette Damar de la Motte, épouse de Jean-Pierre Le Gonidec, s^r de Keralic (fils de Louis-Vincent, s^r de Keralic et Jeanne-Guillemette Chassin).

Mad. Clévy (65) est accouchée d'un garçon nommé *Joseph-Jacques-Guillaume* le 5 octobre 1756.

Mlle Gabrielle Digaultray, fille du grand Marc, a épousé M. Mazurié, de L'Anderneau, le 8 février 1759 (66).

M. Beauregard, l'aînée, mourut le 2 février 1759 (67).

M. du Liscouët-Visdeloup mourut le 10 ou 11 février 1759.

Mlle Marie-Suzanne Du Vivier Digaultray a épousé M. Mazurié, le cadet, le 26 juin 1759 (66).

Mad. de la Pommeraye (68) est accouchée d'un garçon, nommé *Jean-Claude* par moy et Mlle de Lermo, le 27 juin 1759.

Le 10 mars 1761 le fils (Emmanuel) du grand Marc Digaultray a épousé Mlle (Anne-Céleste) Le Baron de Taya, fille aînée de M. le sénéchal.

Mad. de Grénieux, mourut le 6 mars 1761.

Mad. des Forges Serel est accouchée d'un garçon le 12 xbre 1749.

Mad. de Kergommeaux est accouchée d'un garçon, M. le président de Robien et Mad. de Gonidec, marraine, et nommé *Paul-Christophe*, le 27 7bre 1750.

M. de Guermen Le Coniac a épousé Mlle Coniac le 21 janvier 1751 (69).

M. du Hulecoq, mourut le 12 avril 1760.

M. dom Jean Chandemerle est party pour aller recteur à Erquy le 13 avril 1760.

Le 13 août 1762, M. le président de Robien épouse à Angers Mlle La Chasse d'Andigné (70).

Madame la présidente de Robien mourut le 6 8bre 1763.

M. l'abbé Suasse reçu chanoine à la place de M. Villeauroux Duadal en janvier 1764.

(65) Thérèse Le Béguec, mariée le 6 novembre 1752 avec Joseph-Louis Le Texier, sr de Clévy, avocat et subdélégué de Mgr l'Intendant.

(66) Jean-Baptiste et Félix Mazurié, tous deux fils de Jean, sr de Penaméc'h, gentilhomme de la grande vénerie de France et de Marie-Louise Bordier.

(67) Pierre-Joseph Le Béguec, sr de Beauregard, décédé à Beauregard, paroisse de Maroué.

(68) Marie-Charlotte de la Goublaye, mariée le 27 août 1753 avec François-Barthélemy Le Coniac, sr de la Pommeraye, fils d'Yves-Barthélemy et Marie-Claire Barazer.

(69) Pierre-Yves-Marie Le Coniac, sr du Guermen (fils aîné d'Yves-Barthélemy), et Marie-Hélène Le Coniac, fille de Jean, maire de Quintin, et de Marie Digaultray.

(70) Paul-Christophe-Céleste, marquis de Robien (fils de Christophe-Paul), et Rosalie d'Andigné (de la branche de la Blanchaye et de Sainte-Gemme et non de celle de la Chasse).

Mad. des Garennes Garnier (71) est accouchée d'une fille, 1764.

M. Pierre Annexe (Anneix) de Souvenel, avocat à Rennes a épousé dlle Marie-Rose Digaultray, des Croix-Jarrots, le lundy 3 7bre 1760.

Le sr Bannier Villefrehour a épousé la fille aînée de M. Chassin de Robien, le 10 7bre 1764 (72).

Le jour de la St-Michel on a rapporté St-Aimée, icy, 29 7bre 1764.

Mlle Georgelin, de Corlay a épousé M. Desjars, le lundy 5 9bre 1764 (73).

M. de Beauregard est mort le 24 9bre 1764 (74).

M. de St-Bedan est morte le 10 xbre 1764.

Mme de Clévy est accouchée d'une fille nommée *Thérèse-Marie-Rose* par Joson Clévy et Mme de la Richardière, le 20 xbre 1764.

M. Frelaut a épousé Mlle de Kergommeaux Chassin le 11 février 1765 (75).

Mlle de Saint-Bedan a épousé M. Dubois Houssais, de Camber en Broons le 28 juin 1765 (76).

M. Fraval mourut le 27 avril 1762 (77).

Ce jour 16 août 1765, Mme de Gonidec est accouchée d'une fille nommée *Marie-Aimée* par M. de Guermen Le Coniac et Mme des Hayes Frelaut.

Mme Frelaut est accouchée d'un garçon ce jour mercredi 20 9bre 1765 nommé *Germain-Marie* par M. de Kergommeaux et Mme Deshayes.

Mlle de la Villeneuve Digaultray, fille de Mme du Vivier a épousé M. Domini, de l'Anderneau, ce jour 25 9bre 1765 (78).

(71) Gabrielle Le Coniac, fille de Jean et Marie Digaultray, épouse de Julien Garnier, sr des Garennes.

(72) Allain Bannier, sr de la Villefrehour, négociant, et René-Marie-Perrine Chassin de la Villehaffray.

(73) Pierre-Thurian Des Jars, et Pélagie-Suzanne-Emilie Georgelin, fille de Louis-Maturin, sr des Rabines.

(74) Prigent Le Béguec, sr de Beauregard, veuf d'Agnès Le Goffury, dont il avait eu : *Pierre-Joseph* ; *Christophe*, prêtre ; *Jean-Baptiste*, sr de Beauregard ; *Marc-Olivier*, sr de la Villeormant ; *Marie-Anne*, mariée à Augustin Le Mesle, sr des Salles ; *Thérèse*, épouse Joseph Le Texier, sr de Clévy ; *Rose-Julie*, mariée avec Eusèbe Méhaignerie, sr de la Richardière.

(75) Germain Frelaut, sr des Hayes (fils de Charles-Joseph) et Marie-Olive Chassin de Kergommeaux.

(76) Joseph-François du Rocher-Quengo, sr du Boishoussais, et Françoise Urvoy.

(77) Charles Fraval, sr de Coatparquet, sénéchal de Quintin, veuf d'Hélène Boscher.

(78) Michel d'Aumesnil, depuis maire de Landerneau, et Elisabeth Digaultray.

M. de Guermen Le Coniac est mort le 8 xbre 1765.

M. le recteur de l'Anfains est mort le samedi 22 mars 1766.

Mme de Zinner est morte le 10 avril 1766 (79).

Le dimanche de la Passion on a quitté St-Thurian pour aller aux Carmes (80).

M. l'abbé Suasse, chanoine, mourut le vendredi 23 may 1766.

Mme Pasqui mourut le lundy 9 juin 1766.

Mad. Mazurié, du Chateau (81) est accouchée d'une fille, ce jour 29 avril 1766.

M. Maurillon reçu chanoine en 3^e remplaçant M. de K/végan Suasse, 1766.

M. Le Breton, de Plœuc, reçu chanoine le 22 xbre 1766 remplaçant M. Basset.

Mlle Garnier morte le 20 janv^r 1767.

M. Lavergne mort le 22 janvier 1767 (82).

Martin Rault mort en janvier 1767.

Mad. Frelaut est accouchée d'une fille le 22 janvier 1767, parrain M. de Villehéry et Md. de Kergommeaux, et nommée *Angélique* le 16 février.

Ce jour 26 janvier 1767 le s^r Chandemerle Créhu est mort.

Ce jour 16 février 1767 Mde Seigneau est morte (83) ; et le sieur Jean Duval le 15 février.

Le s^r abbé Lefebvre mourut le 2 mars 1767. Le s^r Phélipot, chanoine, mourut le 20 mars 1767.

Le dimanche de la passion 29 mars 1767, Madame du Cartier (84) est accouchée d'une fille, nommée *Marie-Rose*, M. du Taya et Mad Annexe, parrain et marraine.

Le 10 avril 1767, le chevalier de Coetgoureden mourut (85).

La dille Aubin, dille de la Brousse mourut le mercredi 15 avril 1767.

Le s^r Launay Chandemerle mourut le 8 mai 1767.

(79) Marie-Hélène Chassin, fille de Pierre, s^r de la Villehafray, et de Julienne Le Rouxignol, mariée en 1723 à Jean-François-Antoine de Zinner, s^r de Forstener, capitaine du château de Quintin et des chasses du duché de Lorges, originaire de Dudesheim, évêché de Spire en Allemagne.

(80) L'église Saint-Thurian menaçait ruine et on devait la reconstruire. Les habitants de Quintin n'étant pas d'accord sur le choix du nouvel emplacement, ce projet ajourné ne fut jamais exécuté.

(81) Gabrielle Digaultray, épouse de Jean-Baptiste Mazurié.

(82) Louis-Etienne-François Lavergne, chirurgien juré, époux d'Olive Le Bartz.

(83) Louise de Kermen, mariée en 1732 avec Yves-Claude Digaultray, s^r de Seignau, avocat en parlement.

(84) Anne-Céleste Baron du Taya, épouse d'Emmanuel Digaultray, s^r du Cartier, avocat.

(85) François-Hyacinthe de Coetgoureden, fils cadet de Sébastien et de François-Yvonne des Mazures.

M. du Vizieux Le Goffury est mort le 23 may 1767 (86).

M. dom Guy Limon reçu chanoine à la collégiale le 11 juin 1767, remplaçant M. Phélipot.

M. Dubois Chandemerle a épousé une fille de Mlle Dubois le 15 juin 1767 (87).

M. Richard, chanoine, mourut le 27 juillet 1767.

Mlle K/végan Suasse a épousé M. le chevalier Henry de Kergouët, près Ploërmel, ce jour lundy 17 août 1767 (88).

M. Leroy reçu chanoine ce jour 16 octobre 1767 à la place de M. Richard, et le 7 xbre 1768 a quitté pour aller à Paris aumônier des chevaux légers.

Le jedy 29 8bre 1767 Créfiniac K/brun a épousé Marie-Anne Le Goffury, dille du Quellineuc, cousine germaine de ma femme (89).

Mme Frelaut est accouchée le 3 xbre 1767 d'un garçon nommé *Pierre-Marie*, par M. de la Brousse Chassin et Mme du Couëdic. Ma cousine Amme Lymon de Pongoury est morte le mercredi 16 xbre 1767.

Mlle Mesnager Kercadie mourut le 17 xbre 1767.

Mlle Rochefoucault Gaultier mourut le 7 janvier 1768.

Ma nièce de Gonidec est accouchée d'une fille nommée *Marie-Anne-Catherine* par ma femme et Pierre Gonidec, ce jour dix janv^r 1768.

Le 24 février Mme Mazurié, l'ainée, de la rue St-Thurian est accouchée d'une fille nommée par M. le recteur de Plouvara et Mme Mazurié, du Martray.

Mad. de Boismartin Hamon, Jeanne Bascher, est morte le 6 mars 1768 (90).

Le dimanche des Rameaux 1763, Mad. de Kervers (91) est accouchée d'une fille nommée par ses enfants.

M. Fonteneau mourut le 22 avril 1768.

Dubois Chandemerle, procureur, mourut le jedy 28 avril 1768.

(86) Pierre-Augustin Le Goffury, s^r du Vizieu, né en 1730, fils de Pierre-Jacques et de Marie-Anne Collin, de la paroisse d'Allineuc.

(87) Toussaint-Ange Chandemerle, s^r du Bois, et Suzanne-Jeanne Dubois.

(88) Michel-Henry, s^r de Kergouët, et Louise-Reine de Suasse, fille de François et Louise Fraval de Coatparquet, sa première femme.

(89) Félix Ollivier, s^r de K/brun et de Grefinniac, et Marie-Anne Le Goffury, fille de Pierre-Jacques, s^r du Vizieu et de Marie-Anne Collin.

(90) Jeanne Bascher, fille de Louis, s^r de la Villéon, et de Jeanne de Gonidec, veuve de Jean-Charles Hamon, s^r de Boismartin.

(91) Pélagie-Hélène Duval, mariée à Saint-Malo avec Joseph Hamon, s^r de Kervers, fils de René-Jean et de Jeanne-Françoise Jaoult. René-Jean Hamon, s^r de Kervers, était frère de Joseph, s^r de la Longraie, et de Jean-Charles, s^r du Boismartin.

Le grand Marc Digaultray Lanvéac mort le 4 may 1768.

Le jeudi 5 may M. Visdeloup du Liscouët reçu gouverneur de Quintin ; ses gages sont de 480 l. par an et pour son logement 120 l. ce qui fait 600 l. sans aucune retenue. La charge lui couste 6.000 l. et défense à raison de cette charge de l'augmenter dans la capitation.

Le 12 mai 1768 le s^r Bannier, gendre de Chassin mourut.

Le 19 juillet 1768 Mad. Botidou est morte.

Le bonhomme du Bourg, Jean Chandemerle, procureur, mourut le dimanche 31 juillet 1768.

M. Fraval a épousé Mlle Brangollo, de Loudéac, ce jour mardy 30 août 1768 (92).

M. Mazurié, gendre de Mme du Vivier, mourut aux eaux de Barreye le 10 août 1768.

M. de K/lan Boutouillie, d'Auray a épousé Mlle Manon Ollitru de Callagan le 7 9bre 1768.

Le 26 9bre 1768 Mme Mazurié, du Martray (93), est accouchée d'une fille.

Mme Frelaut est accouchée d'un garçon nommé *Jean-Olivier* par Mlle de K/gommeaux et M. du Couédic, le marin, de St-Hervé, ce jour 22 décembre 1768.

M. de la Villervieux l'Hélicoq, doyen et recteur de Quintin mort le 6 janvier 1769.

Les filles Digaultray des Landes ont épousé leurs cousins germains, scavoir l'ainée le s^r Bisoin, fils du s^r Villeaupré, frère de la mère des mariés, et le s^r Glais, fils du s^r l'abbaye, frère de Villeaupré et de la mère des mariés a épousé la cadette Mathurine le mardy 25 janv^r 1768 (94).

Mon fils Chassin nommé trésorier de St-Thurian le dimanche de la passion 12 mars 1769.

Ma nièce de Gonidec est accouché d'un garçon, nommé *Germain-Marie* par M. Frelaut et Anette Gonidec, sœur du nouveau né, le mardy 4 avril 1769.

M. Le Floc'h, de Landerneau, nommé doyen et recteur de Quintin a pris possession de son bénéfice ce jour dimanche 29 avril 1769.

Ce jour mardy 30 mai, M. le Mée, de Saint-Brieuc a épousé Mlle Marie-Thérèse Lymon de la Belleissue (95).

(92) Charles-François Fraval, négociant, et Anne-Françoise Quéro de Brangolo.

(93) Marie-Suzanne Digaultray, veuve de Félix Mazurié.

(94) Olivier Glais, s^r de Bizoin, et Louise-Marie Digaultray ; Guillaume-François Glais, s^r de l'abbaye, et Mathurine-Françoise Digaultray.

(95) Mathieu Le Mée (fils de Mathieu, s^r de la Salle, armateur et lieutenant de maire de Saint-Brieuc, correspondant de la commission intermédiaire,

Le samedi 15 juillet 1769, la rentrée du parlement à l'exception des procureurs généraux MM. de Caradeuc.

Mon neveu Aimé K/angal a épousé une demoiselle Le Mée de St-Brieuc, sœur du dit s^r Le Mée, ce jour mardy 18 juillet 1769 (96).

M. Caron Morinière, de Hédé, a épousé la fille ainée de M. Ruelle Le Champion, ce jour 24 8bre 1769 (97).

Mon cousin, Pierre Lymon, avocat, est mort le 1^{er} 9bre 1769.

Mad. de Villejan est du 5 juillet 1689 et ma belle-mère des Salles est du 25 mars 1685 (98).

Mad. Bizoin est accouchée d'un garçon ce jour 6 9bre 1769, parrain M. Villaupré et Mad. Digaultray, mère de la jeune dame, marraine.

Mad. Mazurié, de la rue St-Thurian est accouchée d'un garçon, nommé par Mad. Mazurié, de Landerneau et M. de K/ouallin, ce jour 7 9bre 1769.

Pierre Gonidec est party pour le collège de la Flèche pour entrer à l'Ecole militaire le 10 9bre 1769 ; son père est allé le mener (il est mort à Brienne, en Champagne).

Mad. Frelaut est accouchée d'un garçon, nommé Louis, par M. du Couédic, de Loudéac et Mlle K/madec, de jour 21 9bre 1769. Mad. du Quellenec est morte le 25 9bre 1769.

Mad. Garnier (99) est accouchée d'une fille nommée ce jour 6 xbre 1769.

Mad. Thierry, la mère, de Lorges, mourut ce jour 6 janvier 1770.

Ce jour mon fils Chassin Du Guernic a épousé Mlle Marieanne Chassin du Mezy, dans la chapelle de Robien ; estans parens au quart il a fallu des dispenses de M. l'Evesque qui ont cousté 80 l. et qu'on avoit été obligé d'avoir de Rome, si on ne les avoit pas mariés dans la bonne foy d'avance avant d'avoir eu dispence les

et de Jeanne Peltier de Saint-Luc) et Marie-Thérèse-Yvonne-Nicolas Lymon, fille de François, s^r de la Belleissue, procureur du roi et maire de Saint-Brieuc (fils de Pierre, s^r de la Belleissue, et de Michèle Chassin) et de Thérèse Tresvaux du Fraval.

(96) Aimé-Gabriel de Kerangal, s^r des Essarts, receveur des domaines du Roi (fils de Pierre-Joseph, s^r de la Hautière, conseiller du roi, lieutenant général au siège de Saint-Brieuc, et de Marie-Anne Le Mesle des Salles) et Marie-Angélique-Pélagie Le Mée.

(97) Jean-François-Joseph Carron, s^r de la Morinais, et Marie-Angélique Le Champion.

(98) Jacqueline Le Gofury, seconde femme de Pierre Rolland, s^r de Villejan, et Marie-Hélène Le Gofury, épouse d'Augustin Le Mesle, s^r des Salles, négociant et maire de Quintin, toutes deux filles de Jean Le Gofury, s^r du Vizieu (paroisse d'Allineuc), et de Jacqueline Garnier du Guerny.

(99) Marguerite Sureouf, mariée à Saint-Malo avec François-Marie Garnier, avocat au Parlement.

croysans au 5^e degré. Et ils sont au quart. Voicy comme on fait la parenté, on prend de mon grand père :

François Chassin, mon bisayeul qu'on ne compte point. ses enfants sont.

1	1
Michel Chassin, s ^r des Perrières	Pierre Chassin, s ^r de la Ville-haffray
2	2
Pierre Chassin, s ^r du Parc	François Chassin, s ^r de la Ville-haffray
3	3
Jean-Pierre Chassin, s ^r de la Villechevalier	Pierre Chassin, s ^r de la Ville-haffray
4	4
Michel-Augustin Chassin, s ^r du Guernic	Marieanne Chassin, dame du Mezy.

qui après avoir fiancé le 20 janv^r 1770 ont épousé ce jour 23 janv^r 1770 à la chapelle de Robien où ils avoient été fiancés par permission de MM. les grands vicaires, pendant la vacance du siège. M. l'Evesque n'estant point sacré. (au mois de 9bre 1778, M. l'abbé Le Goffury, nous a dit qu'il auroit fait rendre ces 80 l. si on en avoit donné un reçu parce qu'il n'étoit rien dû).

Mad. l'Abbaye est accouchée d'une fille nommée par M. l'Abbaye et Mad. Digaultray, sa mère, ce jour lundy 29 janv^r 1770.

Le samedi gras 24 février 1770 M. Roscoët Audren, controlleur des actes mourüt.

M. de Penanster Guesno, du coté de Carhaix, a épousé Mlle Cardrix Digaultray, fille cadette de Mad. du Vivier, ce jour mardy 26 mars 1770 (100).

Ma nièce Gonidec est accouchée d'une fille nommée *Marie-Josèphe*, nommée par Jano et Angélique, ce jour 3 avril 1770.

A esté ellu trésorier le s^r Glais l'abbaye, gendre de M. Digaultray des Landes en l'an 1770. M. le Prestre de l'Anrue a esté ellu miseur en 1770.

Mlle Du bourg Chandemerle est morte le samedi 14 avril, veille du dimanche de Pasques 1770.

(100) Claude-Louis Guesno, s^r de Penanster, maitre particulier des eaux et forêts, et Charlotte-Louise Digaultray.

Dans la semaine après Pasques, qui étoit le 15 avril 1770, ma nièce K/rangall, de Saint-Brieuc est accouchée et ma nièce Le Mée, aussi.

Le Lundy 24 7bre 1770, Mad. Caron de la Morinière est accouchée d'un garçon nommé *Bonaventure*.

M. Souvestre, de St-Brieuc, reçu chanoine, ce jour lundy 3 9bre 1770.

Georgelin fiancé le même jour 3 9bre à Mlle Chassin du Cartier, et le jedy 8 9bre il l'a épousé (101).

Mad. Visdelou (102) est accouchée d'un garçon le 17 9bre 1770.

Le samedi 1^{er} xbre 1770 la veuve du s^r Bannier Villefrehou, Renotte Chassin sœur de notre brue, a épousé M. Le Marchand, s^r de l'Aulnay, champenois (103).

Mad. Frelaut est accouchée d'une fille nommée par M. du Couëdic, de la Rocheonen et ma nièce Gonidec, ce jour 27 xbre 1770 et Mad. des Villaudren Rioux (104) le même jour d'un garçon.

M. de la Nouë reçu chanoine de Quintin ce jour 2 janvier 1771 et le 11 7bre 1777 il est allé à son canonicat de la cathédrale de St-Brieuc.

Mad. Glais l'Abbaye est accouchée d'un garçon nommé par Mad. Martin et M. Digaultray, père, ce jour 25 janvier 1771.

Mlle K/goff Pallière a épousé un avocat de Saint-Brieuc, nommé Touzé de Lourme, ce jour 28 janv^r 1771 (105).

Le Révérendissime Père Aimé de Lamballe, c'est un Bascher dans son nom, frère de feüe Mad. de Boismartin Hamon, né dans une maison nommée Le Chesne, dans les Landes de St-Malo, à une lieue de Moncontour, général des capucins est venu icy à Quintin, ce jour 28 janv^r 1771 et en est party le 31. La communauté fut le voir et tous les corps. Il arriva icy en cabriolet précédé de la maréchaussée de Quintin. On auroit dû aller au devant de luy par députation et mettre la milice bourgeoise sous les armes, mais on le fit pas attendu que le s^r Gery faisant les fonctions de maire prétexta un voyage et personne n'y pensa, en quoy on eut

(101) Barthélemy-Pelage Georgelin, s^r du Cosquer, sénéchal de Corlay, fils de Louis-Mathurin, s^r des Rabines, et Marie-Madeleine-Françoise Chassin, fille de Pierre-Jean, s^r de la Villehaffray (mariés dans la chapelle de Robien).

(102) Marie-Madeleine Boschat, épouse de François-César Visdelou, gouverneur de Quintin.

(103) Alexandre-Henri-Gratien Le Marchant, s^r de Laulnay, originaire de Saint-Dizier, receveur général des fermes du roi, et Renée Chassin, veuve d'Alain Bannier, s^r de la Villefrehour (mariés dans la chapelle de Robien).

(104) Guillemette-Jeanne Hénault, mariée depuis 1763 à Jacques Rioust, s^r des Villeaudrains, receveur de Robien, le héros de Saint-Cast.

(105) Jean-Baptiste Touzé, s^r de Lorme, et Anne-Marie de Pallière.

tort. On se contenta seulement de faire tirer quelques boîtes et quand il entra en ville vers les 8 heures du soir on sonna toutes les cloches de toutes les églises et chapelles et le lendemain il alla dire la messe à St-Aimé et les chanoines et les Carmes l'allèrent chercher chés Mlle Boismartin, la croix levée et le conduisirent sous le dais à la collégiale, d'où, après la messe dite il fut conduit dans le même ordre chés mon neveu de Gonidec, où il mangea tout le jour en grande compagnie. C'est le seul général d'ordre françois qu'on ait vu, et on dit que les malouins ont trouvé sur leurs registres qu'il y avoit 150 ans qu'il estoit venu de généraux d'ordre en Bretagne. Les prêtres de St-Thurian ne se rendirent point avec les autres disant qu'ils n'avoient pas esté convoqués, mais c'étoit un spécieux prétexte pour pallier leur démarche qui n'a esté approuvé de qui que ce soit.

Notre bruë du Guernic est accouchée au château de l'Esturgan, paroisse de Malguenac, d'un garçon, ce jour 31 janvier 1771, l'enfant a été ondoyé pour 3 mois qui échoieront le 26 avril prochain, et alors ou quelques jours avant l'échéance il sera nommé par mon cousin Chassin, de Robien, et ma femme, il est nommé *Pierre-Jean-Marie* (106).

M. du Fraval Trevaux a épousé à Saint-Brieuc ma nièce Ruffelet, ce jour mardi 5 février 1771 (107).

Mad. Thuillier est accouchée d'un garçon et d'une fille qui sont jumeaux, ce jour 13 février 1771.

Le même jour Mad. des Landes Potier, d'une fille, qui fut nommée par Georgelin et sa belle-sœur, Mad. de Laulnay.

Mad. des Salles Le Mesle, ma belle-mère, mourut à 3 heures du matin, le 25 avril 1771 et enterré à St-Thurian.

Mad. Launay, fille de mon cousin Chassin, de Robien, est accouchée d'une fille tenue sur les fonds de baptême par le fils

(106) Il fut nommé que le 20 juillet dans l'église de Malguenac (Morbihan) et devint officier de marine, puis receveur des contributions. Marié en 1813 à Jeanne-Augustine de Kerangal, il n'eut pas d'enfant.

(107) François Trevaux, sr du Fraval, veuf de Jeanne-Claire Boscher, et Anne-Hélène Ruffelet, fille d'Alain-François Ruffelet, sr de la Lande, maire de Saint-Brieuc, et de Hélène Lymon de la Belleissue.

(108) Marie-Hélène Le Goffury, fille de Jean, sr du Vizieu, et de Jacqueline Garnier du Guerny, mariée à Allineuc en 1710 avec Augustin Le Mesle, sr des Salles et de Guenfol, négociant et maire de Quintin; ils eurent: *Augustin-Jacques*, sr des Salles, maire de Quintin, mort sans enfant de Marie-Anne Le Béguec de Beauregard; *Marie-Anne*, mariée en 1735 avec Pierre-Joseph de Kerangal, sr de la Hautière, alloué et lieutenant général au siège de Saint-Brieuc; *Jeanne-Catherine*, mariée en 1734 à Jean-Pierre Chassin, sr de la Villechevalier; *Perrine-Hélène*, mariée en 1739 à Pierre-Emmanuel Le Coniac, sr de Trébua.

de M. le président de Robien et la mère de Mad. Launay, et nommée *Pauline-Marie-Charlotte*, ce jour 29 août 1771 (109).

Mlle Trébua, fille de Mad. de Coniac est morte le mardi 4 7bre 1771.

Ce jour 21 8bre 1771 M. Le Froter a fiancé ma nièce Coniac de Trebua et le mercredi 28 8bre il l'a épousé (110).

Mlle Beaumeur Aubin morte le 16 janv^r 1772.

Mad. du Cartier est accouchée d'une fille ce jour 14 fév^r 1772, nommée *Céleste-Marie-Règne-Eusèbe*, par Mlle du Taya et mon fils aîné.

M. Rioux des Vielleaudrens fut coucher à Robien le 20 février 1772 en qualité de receveur de M. le Président (M. Provost l'a remplacé en 7bre 1777).

Mlle Roscoët Audren mourut le 28 fév^r le vendredy à 10 heures du soir.

Ma nièce Gonidec est accouchée d'un garçon ce jour 1^{er} avril 1772.

Mad. L'Abbaye est accouchée d'une fille nommée par son frère et sa sœur Digaultray: *Françoise*, ce jour 10 may 1772.

Ma brue est accouchée d'une fille à l'Estrurgan, ce jour 5 may 1772 à 7 heures du soir.

Ma nièce Quérangal, de Saint-Brieuc, est accouchée d'une fille, nommée par mon frère des Salles, ce jour vendredy 15 may 1772.

Ce jour 30 juin 1772 M. Maurillon, chanoine de Quintin, est mort à 2 heures du matin.

Le dimanche 12 juillet 1772 la bonne femme Duval est morte.

Ce jour dimanche 6 7bre 1772 ma nièce Le Froter est accouchée d'une fille nommée *Marie-Jeanne*, par mon beau-frère de Trébua et Mad. de la Sauvagère.

M. Poulmic de Grande-Isle a épousé Mlle Urvoy, dame de Fur, ce jour 7 7bre 1772 (111).

Notre cousine Mad. Bourblanc est accouchée d'une fille à 3 heures et 1/2 de l'après-midi nommée *Marie-Jeanne-Rose* par ma belle mère des Salles et moy le 20 janvier 1763. Et le 10 xbre 1763 la dite dame Bourblanc est morte (112)

Monsieur Sébastien de Coetcoureden a épousé ma nièce Jean-

(109) Pauline Le Marchant de Laulnay épousa à Saint-Martin-des-Prés le 31 octobre 1795 Louis-Aimé-Victor Thomé de Kéridec.

(110) Claude-Marie Le Froter, sr de Lesvern et Marie-Jeanne Le Coniac de Trébua.

(111) Cosme-Antoine de Poulmic, sr de Grand-Isle, et Emmanuelle Urvoy de Saint-Bedan.

(112) Rose-Perrine Le Goffury, fille de Pierre-Jacques, sr du Vizieu, mariée depuis 1757 à Jean-François Le Mercier, sr du Bourblanc. Sa fille épousa en 1802 Paul-Ange-Hippolyte de Snause de Kervégan, colonel du génie, chevalier de Saint-Louis.

ne-Angélique Chassin, dame de Kergommeaux, aux Carmes, ce jour 1^{er} février 1773, qu'il avoit fiancé le vendredy 29 janvier.

M. (Rodolphe) Baron du Taya, fils de M. le sénéchal, a épousé ma nièce Charlotte Le Guichet, dame du Parc, ce jour mardy 9 février 1773.

M. Roma, fils du s^r de K/goff Pallière a épousé Mlle Courson de la Villeaudrieuc, nommée Mlle des Marais, ce jour mardy 16 février 1773 (113).

Mad. de K/vers Hamon est accouchée d'une fille nommée par son frère et sa sœur, ce jour 24 avril 1773.

Ma nièce Gonidec de K/halic est accouchée d'une fille nommée *Aimée-Marie* par Mlle de Boismartin et Jano Gonidec, frère de la petite, ce jour le jeudy 27 may 1773.

Mad. Frelaut est accouchée d'une fille nommée *Marie-Josèphe-Martine* par M. de Couetcoureden et la fille de M. du Couëdic, de St-Hervé, ce jour 12 juin 1773.

Mad. Poulmic de Grandiole est accouchée d'un garçon, nommé *Louis-Jean-Baptiste-Pierre* par le petit Jean-Baptiste Mazurie et sa sœur, ce jour 29 juin 1773.

Ce jour mercredy 18 août 1773 la pluie continuelle qui tombait avec une impétuosité sans exemple depuis 2 heures du matin jusqu'au lendemain, opéra des débordements considérables ; toutes les eaux qui venoient se dégorger dans l'estang de Quintin y entrèrent avec véhémence de toutes parts, et de l'estang de Grand-Isle dont on avoit levé le pilon dans la crainte d'une rupture de la chaussée, l'eau entra avec une si grande violence que du second coup elle renversa et emporta le moulin du pied du chateau dont il ne resta pas une seule pierre pour marquer l'endroit où il avoit été baty, et tout ce qui estoit dedans eut le même sort et 5 ou 6 mille livres d'argent qu'avoit la meunière, tout le bled de toute espèce et 40 sommes de froment et 4 ou 5 domestiques qui furent ensevelis sous les ondes et entraînés morts sur les prés au dessous ; les murs du jardin du s^r de K/goff emportés totalement jusqu'aux fondemens, également le jardin du moulin, dont il n'est pas resté la moindre trace. Cet événement terrible arriva vers les 10 à 11 heures du soir, les eaux se répandirent presque contre la Porte Neuve et entrèrent dans les maisons du Veaudegoët, dans les unes à 7 ou 8 pieds de hauteur, dans les autres à 3 ou 4 pieds ; 300 ménages ont été totalement ruinés, plusieurs maisons emportées et onze personnes noyées et entraînées avec le débordement et 7 maisons enlevées totalement avec les pavés, et les pavés et le pont du Veaudegoët sans qu'il

(113) Pierre-Mathurin de Pallière et Yvonne de Courson.

reste aucun vestige, et les moulins au dessous de Ste-Anne du Houllain, dont celui de la Villechapon et de la Villedaniel sont du nombre, l'eau a pénétré à 15 pieds au dessous des fondemens du viex chasteau, qui eut été écroulé si le débordement avoit duré encore quelque temps ; le moulin du Pas a eu le même sort. Quatre balles étroites de la blancherie du Bras d'Argent ont été emportés à M. Garnier, on les retrouva à quelques palées, près le moulin à tau.

Il n'est pas possible de rendre tout le dégast qu'il y a eu dans la grande rue de Veaudegoët, l'eau y a fait à gauche en descendant au pont un trou depuis le milieu de la rue jusqu'au dit pont et a changé le lit de la rivière qu'il a écarté de plus de 20 pieds.

Châtelaudren a esté totalement submergé et a souffert bien autrement que Quintin, car on assure que 120 personnes ont été noyées et nombre de maisons détruites, mais le coup d'eau à Quintin a été bien plus terrible.

Nota : qu'il y eut aussi un tremblement de terre, et tout le ciel estoit dans un feu continuel.

On a eu pour Quintin 1500 l. que M. l'Evesque de Saint-Brieuc eut pour distribuer à ceux des ouvriers qui estoient ruinés et on a fait une quête par la ville qui a produit plus de 800 l., même 1200 l. et de ces deux sommes on en a donné aux tisserands de quoy avoir une pièce de toile pour se remonter.

N^o la meunière avoit détourné ses 6000 l., mais elle disoit les avoir perdu et on la croyait.

Notre brue du Guernic est accouchée à Uzel d'une fille nommée *Suzanne-Marie-Mathurine*, par Monsieur Boscha et Mad. Losties, d'Uzel, le 1^{er} 7bre 1773.

Mad. L'Abbaye est accouchée d'une fille nommée par M. Ménimande Gorgibus et Mad. Bizouin, ce jour vendredy 8 8bre 1773.

Mad. de Coatcoureden est accouchée d'un garçon nommé *Sébastien-Jan* par Mad. de Coatcoureden et mon cousin K/gommeaux, ce jour vendredy 5 9bre 1773.

Duclos Chandemerle mort le 12 janvier 1774.

Le fils de M. Dugaultray des Landes a épousé Charlotte-Sébastien Ménimande, de Guingamps, sa cousine germaine, ce jour mercredy 9 février 1774 (son nom est Gorgibus) (114).

Notre tante du Boisroullier (115) mourut au Boisroullier, paroisse d'Ereac à 2 lieues de Broons le 22 avril 1774.

M. de Mauléon est mort le 3 may 1774.

(114) François Digaultray, s^r des Landes, conseiller du roi, et Charlotte-Sébastien Gogibus, fille de Charles, s^r de Ménimande, chevalier de l'Ordre du Christ, receveur général des fermes, et de Marthe-Françoise Digaultray.

(115) Michèle-Olive Le Goffury, veuve de Jean Henry, s^r de Boisroullier.

Mlle Zinner de Neuville (116) a épousé Yves Connan, s^r de Coëtpiquet, avocat, de la paroisse de K/grist-Moelon, ce jour 30 juin 1774.

Mad. du Taya est accouchée d'un garçon nommé *Rodolphe* (117) par M. le sénéchal et Mad. du Parc, ce jour 23 août 1774.

Du 21 août 1774 Mad. K/gouet est accouchée d'une fille nommée *Sophie* (118).

Ce jour 12 7bre 1774 ma nièce Le Froter est accouchée d'un garçon nommé *Augustin-Marie* par mon beau-frère des Salles et Mlle Villeplessix.

Jano Coniac, frère de Mad. de Guermen est mort le 5 janvier 1775 et enterré à la collégiale.

Ma nièce de Coetcoureden est accouchée d'une fille nommée *Rosalie-Jeanne* par mon-frère de Trébua Le Coniac et ma cousine de K/gommeaux Chassin, ce jour 6 janvier 1775 et baptisé le 7.

Mad. du Cartier est accouchée d'une fille nommée par M. Seigneau et Mad. du Taya, ce jour dimanche 9 janvier 1775.

Mlle Drouët est morte le 8 février 1775 et enterrée le 9 au Féil.

Mlle de K/ruault Garnier a épousé son cousin M. de Brangolo, ce jour 13 février 1775 (119).

Ce jour 13 février 1775 Mad. du Cartier Digaultray est morte, enterrée à la collégiale.

M. Le Nepvou de Carfort de Saint-Brieuc a épousé Mlle Fleury, fille du commis à la marque des toiles de Quintin (120) son véritable nom est Voila, m'a dit l'abbé Aumont, il est de Picardie. Les noces ont été ce jour 20 fév^r 1775, le lundy.

Notre tante, la Villejan est morte à Cararon à 7 heures du soit ce jour lundy 6 mars 1775.

Mlle K/vegan Suasse fit profession aux Ursulines de Quintin le 18 mars 1775.

Ma nièce de Gonidec est accouchée d'une fille, ce jour samedi 20 mai 1775.

M. Caze de la Bôve, intendant de Bretagne, arriva icy le jour du grand sacre, le jeudy 16 juin 1775. On fit une députation par

(116) Renée-Françoise de Zinner, fille de Jean-François, s^r de Forstener, et de Marie-Hélène Chassin.

(117) Depuis chevalier de Saint-Louis, marié avec Victorine-Constance Loyer de Graveret, dont il eut postérité.

(118) Sophie Henry de Kergoët marié en 1807 à Joseph-Marie Le Froter.

(119) François Quero, s^r de Brangolo, négociant à Loudéac, et Anne Garnier, fille d'Augustin-Guillaume Garnier, s^r de Kerruault, et de Marie Basset, des Fermes.

(120) Jean-Charles Le Nepvou, s^r de Carfort, marié avec Anne-Celeste Fleury ; puis à Saint-Brieuc le 16 septembre 1776 avec Anne-Claude Le Normand de la Humelais.

délibération de la communauté, de huit jeunes gens pour aller à Uzel au devant de luy d'où il arriva à Quintin environ quatre heures et quart de l'après-midi et se rendit chez M. Clévry, son subdélégué où il fut peu de temps. On tira les boîtes à son entrée et à sa sortie qui environ les sept heures du soir qu'il partit pour Saint-Brieuc. Quand il entra à Quintin la communauté alla à Carrebousse le recevoir et haranguer avec environ 80 hommes de la milice bourgeoise sous les armes et la maréchaussée qui alla aussi à Uzel. On luy présenta chez M. Clévry le vin de ville dans une corbeille qui estoit de 12 bouteilles de vin présenté par la communauté, que ses gens vendirent 12^s la bouteille comprise.

Mlle Rochefoucault Gaultier, dame du Clos Fresnel morte le 3 juillet 1775 (121).

Mad. de la Valette est accouchée d'une fille nommée *Julie* par M. Fleury et Mlle Zinner, ce jour 20 juillet 1775.

Notre brue Chassin du Guernic est accouchée d'une fille nommée *Marie-Jeanne-Magdeleine* par ma belle sœur des Salles et moy Villechevalier, ce jour samedi 22 juillet 1775 ; et baptisée le dimanche 23^e par M. le Floc'h doyen et recteur.

Des Essards a été nommé trésorier à la place de son cousin Froter, déchargé par arrest de la cour de cette charge et la délibération que le nommoit cassée et le général condamné aux dépens qu'on dit monter à 600 l. Des Essards nommé donc ce jour dimanche 27 août 1775.

Frotter se disoit estre gentilhomme et il a eu un arrest de noblesse en janvier ou février 1778.

Mad. du Taya est accouchée d'un garçon nommé *Charles-Guillaume* par M. Boisjean et Mlle la Bussonais, sa belle sœur, ce lundy 27 9bre 1775.

Mad. L'Aulnay est accouchée ce jour mardy 28 9bre 1775.

Ma nièce de Coetcoureden est accouchée d'une fille nommée *Adelaïde* par M. Frelaut et Mad. Desjars. Ce jour dimanche 3 xbre 1775.

Ce jour jeudy xbre 1775 M. le vicomte de Robien a épousé Mlle Gonidec de Tressant, fille d'un conseiller au parlement de Bretagne, les noces ont été à Rennes (122).

Mad. Le Nepvou de Carfort, fille du s^r Fleury est morte à St-Brieuc ce jour mardy 26 xbre 1775.

Le s^r K/aufret Coëtmon mourut le 28 xbre 1775.

(121) Jaquette-Béatrix Gaultier, veuve de Jean-Baptiste Fresnel, s^r du Clos.

(122) Louis-René-Cyr, vicomte de Robien, ancien lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, fils du président (marié en 1728), et Victoire-Aimée Le Gonidec de Traissan.

Mad. de K/rés, Visdeloup dans son nom, est morte le 12 janvier 1776 (123).

Augustin Le Gofury, s^r de K/drain a épousé Marthe-Françoise Collin, dlle de Portjégoux, sa cousine germaine, ce jour mardi 19 janvier 1776.

Mon fils Des Essards Chassin, Jean-Pierre, a épousé demoiselle Marie-Josèphe Le Prestre de l'Anrue, fille de M. Michel-Robert Le Prestre de l'Anrue et de dame Renée-Jeanne Exaudy, ce jour mardi 5 mars 1776.

Ma nièce Frelaut est accouchée d'un garçon nommée *Augustin-Marie* par mon beaufrère des Salles et ma sœur K/audren, ce jour 15 mars 1776.

Ce jour 20 mars 1776 Mad. K/gouet Henry est accouchée d'une fille.

M. l'abbé Losthies, chanoine de Quintin est mort ce jour 25 avril 1776.

M. Rolland de Villejan est mort à Paris le 9 may 1776 (124).

Ma nièce Le Frotter est accouchée d'un garçon, nommé *Joseph-Marie-Gervais* (125) par Mad. de la Sauvagère, tante de Frotter et par Coniac de la St-Martin, frère de ma nièce, ce jour 19 juin 1776.

Mad. Hénault, Janne L'Esné, mourut le jeudi 3 ou le vendredi 4, dans la nuit de jeudi au vendredi 3 ou 4 8bre 1776.

Mission. — On en a ouvert un le 15 7bre 1776, qui a finy le dimanche 13 8bre ou il y avoit 15 ou 16 capucins pour le jubilé, et on a planté un calvaire au bout de la chaussée de d'estang, il y a eu une semaine pour les filles, une pour les garçons, une pour les hommes et une pour les femmes, dans laquelle dernière semaine des femmes, les enfants firent leur première communion et la mission se termina le dimanche 13 8bre par une procession du Saint-Sacrement, qui passa par la grande rue et se rendit par la rue au lait au calvaire, on tendit les rues par où le Saint-Sacrement passa et pendant la mission il fit le plus beau temps du monde et longtemps depuis.

Le mercredi 6 9bre 1776 la fille du s^r Serandour, procureur, a épousé M. Le Levrier, avocat.

Le s^r Jan-Baptiste Chandemerle, recteur d'Erqui est mort ce jour undy 2 xbre et enterré à St-Thurian le 3 xbre 1776.

Le mardi 3 xbre 1776 le s^r de K/gommeaux Chassin, fils, a

(123) Catherine-Françoise Visdeloup de Bonamour, épouse d'Auguste Jourraud, s^r de Kerrés.

(124) Christophe Rolland, s^r de Villejan, fils de Pierre, s^r de Villejan, et de Jacqueline Le Béguec, sa première femme.

(125) Marié en 1807 à Sophie Henry de Kergoët, dont une fille : Sophie Le Frotter, mariée à M. Barbier du Doré.

épousé à Saint-Malo la fille du sieur Guillaume Savary (126).

Le 9 xbre 1776 M. Guermen (127) party pour aller à St-Brieuc. Le même jour Mad. Galée est morte.

Mad. de K/drain Le Gofury, de Cararon (128) est accouchée d'une fille, nommée par M. Collin-Portjégoux et la mère dud. s^r K/drain, le 20 xbre 1776.

M. Le Béguec de Beauregard, cousin germain de ma femme est mort à l'Amballe, ce jour mercredi 22 janvier 1777.

Mad. Digaultay est accouchée d'une fille nommée par Mad. Ménimande, sa mère, ce jour vendredi 31 janvier 1777 (l'enfant est mort).

Mad. Le Marchand de l'Aulnay est accouchée d'un garçon nommé *Alexandre-Pierre-Marie* et ont été parrain Pierrot, mon petit fils et Pauline, sa cousine, ce jour 23 avril 1777. Le jour mercredi 26 février elle est accouchée.

M. et Mad. Thuillier sont partis de Quintin pour aller demeurer à Chateaubriant, ce jour samedi 1^{er} mars 1777.

Notre petite fille Suzanne-Marie-Mathurine Chassin, fille de mon fils du Guernic est morte et enterrée à St-Thurian, ce jour 21 mars 1777. Elle a esté ouverte avant et on luy a trouvé des dispositions à l'hydropisie.

Le dimanche de Pasques 30 mars 1777 ma nièce Couetcoureden est accouchée d'une fille.

Le s^r Fleury est mort ce jour vendredi 4 avril 1777.

Notre brue Du Guernic est accouchée d'un garçon nommé *Augustin-Marie-Renée* (129) par mon beaufrère des Salles et Mad. L'Aulnay Le Marchand, ce jour vendredi à onze heures et demie du soir, 11 avril 1777.

Mon neveu Pierre Gonidec est mort à Brienne en Champagne dans l'école militaire à la veille d'aller page chez le Roy, ce jour 7^e avril 1777.

M. le Comte d'Artois, frère de Louis 16, nostre Roy, passa à St-Brieuc le 14 may 1777.

Ma nièce du Taya est accouchée d'une fille nommée *Cécile-Jeanne-Marie-Reyne* par mon neveu Gonidec et Mlle Gramusse, sa belle sœur, ce jour de l'ascension, 8 may 1777.

(126) Paul-Christophe Chassin, s^r de Kergommeaux, avocat au parlement, puis négociant et armateur à Saint-Malo, et Hélène-Anne-Mathurine Savary.

(127) Yves-Marie Le Coniac de Germain, né en 1751, marié en 1802 avec Marie-Anne Hamon de Kervers, d'où postérité.

(128) Paroisse d'Allineuc.

(129) Il devint conseiller, secrétaire général de la Préfecture des Côtes-du-Nord et mourut à Saint-Brieuc en 1844 ; marié en 1823 avec sa cousine Joséphine-Jeanne Tual, d'où postérité, représenté en 1957 dans les familles Chassin du Guerny, de Cavalier de Cuverville, du Passage, de Ragueneil de Montmorel, de Malézieux du Hamel, de Rocquigny du Fayel, Chevilotte.

Le lundy 26 may 1777 M. de Volozenne Le Febvre a épousé Mlle Fonteneau, de Rennes, à Rennes (130).

L'empereur d'Allemagne, beau-frère de notre Roy Louis 16 a passé par St-Brieuc et autres places pour se rendre à Brest (incognito) au mois de juin 1777. Madame d'Esparbés luy a adressé ces six vers :

De vos propres sujets n'avez-vous pas assez
Voulez-vous donc régner sur tout ce qui respire
Gagner ainsy les cœurs partout où vous passez
Des princes, vos voisins, c'est usurper l'Empire
Vos bienfaits sont les lois que la votre s'impose
Voyager, conquérir est pour vous même chose.

Ma nièce Frelaut est accouchée d'une fille nommée *Jeanne-Rose*, par un frère et une sœur de la nouvelle née ; ce jour mardy 2 7bre 1777.

Ma nièce Belleissue-Lymon a épousé M. Huet de Brangolo, avocat à Saint-Brieuc, ce jour lundy 21 juillet 1777 (131).

Ce 1^{er} 8bre 1777, le mercredy, Juin, notre médecin a quitté Quintin.

Vers pour l'empereur :

Sous l'appareil de la Grandeur
Nous aimons à voir la splendeur
des Vertus qu'en vous on renomme
Et plus vous cachés l'Empereur
Plus vous faites admirer l'homme
Un peuple aimable doux, peut-être un peu léger
Mais aimant l'honneur et son maître
Epris du vray mérite et sachant le juger
Vous voit d'autant plus grand que vous voulez moins
Ah. Soyez toujours notre amy ; [l'estre
que de l'aigle et des lys pour le bien de la France
tout resserre de nœud par l'amour affermy.
France, à jamais des fruits d'une union si chère
Puisse-tu goûter la douceur
et ne jamais avoir, en adorant la sœur
qu'à former des vœux pour le frère.

(130) Jean Le Febvre, sr de Volozenne, avocat et alloué de Quintin (Bis de Marc Le Febvre, changeur du roi et négociant à Quintin, et de Anne Mesnages de Vauruellan), et Michèle-Renée Fonteneau (fille de Guillaume, sr de Kermaho, procureur au parlement de Bretagne, et de Ursule Eouzan de la Fosse).

(131) Marie-Nicolas Huet, sr de Brangolo, conseiller du roi, assesseur criminel en la maréchaussée de Saint-Brieuc, et Anne-Jacquette Lymon de la Belleissue, fille de François et Thérèse Trévaux du Fraval.

Cortège de l'empereur.

La Bienfaisance le précède
La modeste vertu se tient à son côté
A la vertu l'humanité succède
Et la marche finit par l'immortalité.

Mlle Exaudy, de Nantes, a épousé M. Rolland du Roscoët, ce mardy 7 8bre 1777 (132).

Monsieur Exaudy, son père est de 1725. Mad. Exaudy, sa mère, de 1731. Mlle Exaudy, Mad. du Roscouët du 29 juin 1757. Claire sa sœur cadette du mois de mars 1764 (133). Mad. de l'Anrue, de 1723.

Mlle Baron du Taya a épousé M. Chatton de Vangervy, gentil-homme de la Malhour, ce jour lundy 20 8bre 1777 (134).

M. Longrays-Hamon, de la Lande, en St-Donan, a épousé une dlle Rouxel de la Villebranche, ce jour mardy 9 xbre 1777 (135).

La brüe de mon cousin Chassin de Kergommeaux accoucha d'un garçon ce jour 15 xbre 1777 à St-Malo (136).

Ce jour 27 xbre 1777, Marguerite Le Coniac, Madame la sénéchalle de Pontivy, sœur de mon beaufrère Coniac de Trébua, est morte à Vannes.

Le 28 janv^r 1778 Mad. K/gouet du Quengo est accouchée d'un garçon.

Mad. Le Gonidec de Goazarglan est morte ce jour 10 février 1778 et enterrée à la collégiale.

M. Boscha de la Ported'Orhain est mort à Allineuc dans la nuit du dimanche 22 février au lundi 23 et est enterré à Uzel, ce jour 24 février 1778 (137) mon fils Du Guernic s'y était rendu.

Mad. K/drain est accouchée à Cararon d'une fille nommée par M. Bourblanc et la mère de Mad. K/drain, ce jour 26 fév^r 1778. Ce jour vendredy 6 mars 1778 M. Ridouel, de Rennes, est venu

(132) Louis-Casimir Rolland, sr du Roscoat, lieutenant des maréchaux de France, et Françoise-Renée-Marie Exaudy de Kerbiquet, fille d'Yves-Marie, sr de Kerbiquet, armateur à Nantes, et de Jeanne-Marie Bellot.

(133) Elle épousa Jean Hostein, capitaine de frégate, chevalier de la Légion d'honneur.

(134) Pierre Chatton, sr de Vangervy, officier, et Marie-Anne Baron du Taya ; leur fille Anne, née à Lamballe en 1779, épousa, le 10 fructidor an IX, Jean-Marie de Seré du Boisberthelot.

(135) Pierre-François Hamon, sr de Kergaff, fils de Joseph, sr de la Longraie, et Charlotte Le Prestre, et Julienne-Olive Rouxel.

(136) Nommé, le 20 août 1778, *Paul-Alain-Marie*, il fut capitaine dans la légion royale du Maine-et-Loire en 1814 ; marié avec Anne-Michelle Le Monnier de Trébon, puis avec Marie-Anne Crosson de la Maisonneuve ; sans enfant.

(137) Mathurin Boschat, sr d'Uzel et la Porthe-d'Orhain, capitaine pour le roi du Fort la Lattre, marié avec Françoise Grangiens, d'où postérité.

icy pour médecin de la ville de Quintin, neveu de M. Lorin, directeur du contrôle à Rennes, comme fils de sa sœur.

Ce lundy 9 mars 1778 le s^r des Landes Pottier, chirurgien, est party pour St-Servan avec sa femme et ses enfants, pour y demeurer.

Mad. Le Marchand de l'Aulnay est accouchée d'un garçon ce jour, mardy 17 mars 1778, qui mourut 2 ou 3 jours après.

Mad. Volozenne Le Febvre est accouchée d'une fille ce jour samedi 28 mars et nommée *Janne-Michelle* par M. Fonteneau et mad. Du Hulecoq.

Du lundy 30 mars assemblé de la ville où l'on reçut M. Ridouel, médecin, à 15^e par visite. M. l'intendant accorde pour luy 200 l. de pension et la ville donnera annuellement 100 l. de gratification et il faudra tous les ans une ordonnance de M. l'intendant pour cette gratification. Nota. — Pour donner 300 livres de pension il faudroit un arrest du Conseil, attendu qu'on en a eu pour la pension de 200 l., ainsy il en faudra un nouvel.

Mad. Mazurié, de Beaumanoir, est accouchée d'une fille, ce jour dimanche 12 avril 1778.

La bonne femme Chassin mourut le 16 janv^r 1763 à Quintin (138).

L'abbé de Beauregard mourut le 8 fév^r 1763 à St-Berthevin, en Normandie, où il estoit recteur (139).

M. Longrays Hamon, mort le 9 mars 1763 (140).

Mon cousin Lymon de la Belleissue, avocat, mort à St-Brieuc le 20 avril 1764 (141).

Mad. Kervers est accouchée d'une fille nommée *Marie-Jeanne* par mon beau-frère des Salles et Mlle Duval, sœur de Mad. K/vers, le 19 may 1764.

M. Emery de la Boissière mourut à Quintin le 18 may 1774.

Ma nièce de Coetcoureden est accouchée d'une fille nommée *Marie-Janne-Charlotte* par M. du Taya et Mad. du Couëdic, ce jour 3 juillet 1778.

Troupes — Le samedi 1^{er} août 1778 il nous est venu un bataillon du régiment de Walsh Serrand, qu'on nomme Oueleche avec 35 officiers, régiment irlandais, et le dimanche 30 août ils

(138) Renée-Vincente Etrillard des Forges, veuve de François Chassin, s^r de la Villehaffray.

(139) Christophe-Prigent Le Béguec, abbé de Beauregard, recteur de Saint-Berthevin-la-Tannière (dans le Maine).

(140) Joseph Hamon, s^r de la Longraie, marié avec Marie-Anne Faligot, puis avec Charlotte Le Prestre de Lanrue.

(141) François-Michel Lymon, s^r de la Belleissue, avocat au Parlement, maître de Saint-Brieuc, fils de Pierre, s^r de la Belleissue, et de Michelle Chassin.

ont party pour aller au camp près de St-Malo. Nous logions M. O'Connor, capitaine volontaire. Quand le colonel venoit à Quintin, il couchois chez nous.

Le Samedi 8 août 1778 M. de la Mothefouqué, de Matignon, reçu chanoine à la collégiale à la place de M. la Nouë.

Mad. Rolland du Roscouët, de St-Brieuc, est accouchée d'une fille nommée par M. Roscouat, oncle et Mad. Exaudy, mère de la jeune dame, ce jour dimanche 11 8bre 1778.

Ma nièce Chassin de Kergommeaux est accouchée d'une fille ce samedi 31 8bre 1778.

Mlle de la Villéon de la Villeaudren a dit-on en 1779 14 ans, d'autres lui en donnent 16. Elle est partie d'icy le 3 mai 1779, elle a demeuré à Quintin 8 mois.

Ma nièce le Frotter est accouchée d'un garçon ce jour 2 7bre 1778.

Mad. Longrays Hamon, la jeune, de la Lande, en St-Donan, est accouchée d'un garçon nommé *François-Pierre-Marie* par Mad. Longrays et M. de la Villecorhen, ce lundy 9 9bre 1778.

Mad. et Mlle Exaudy venus icy le 28 9bre 1778, partis le 19 janvier 1779 pour St-Brieuc, d'où ils sont partis pour Nantes avec M. le 28 janvier 1779.

En 9bre 1778 M. K/bœuf, curé de Quintin, est allé à Paris.

En Xbre 1778, la dlle Aumont est morte.

Le s^r Lefebvre-Volozenne a esté installé alloué de Quintin ce 1^{er} xbre 1778 ; la charge luy a esté vendue par les Luduger (Leuduger), de St-Brieuc a qui elle estoit, 4000 l. et pour l'agrément au seigneur 2000 l. et 60 l. de rente annuelle.

Mon beau frère Coniac de Trébua est du mois de janvier 1707.

Mad. Digaultray des Landes est accouchée d'une fille le vendredy 22 janv^r 1779.

Janneton de Beauregard a 16 ans en 1779 et Louison, 14 ans. Elles sont de 1763 et 1765 (142).

Notre fille Du Guernic est accouchée d'un garçon tenu sur les fonds de baptême par M. Le Beau (143), de Morlaix et la Des Essards, nommé ce jour dimanche 25 juillet 1779, *Joseph-Marie-Bernard* (mort).

Ce jour 23 mars 1779, le mardy, foire de my-carême.

M. de Choiseul, seigneur de Quintin est arrivé au château de Lorges ce jour samedi 27 mars 1779, où la vente des meubles

(142) Marie-Jeanne-Claire et Louise-Marie-Perrine Le Béguec, fille de Jean-Baptiste, s^r de Beauregard (paroisse de Maroué), et de Perrine-Claire Bosinot.

(143) Bernard Beau, négociant et armateur à Morlaix, juge consul, 1^{er} jurat et major de la milice, marié à Morlaix avec Marie-Angélique Chassin, fille de Pierre, s^r de la Villehaffray.

des châteaux de Quintin et de Lorges est affichée et assignée au lundy 29 mars 1779.

Mad. Le Febvre de Volozenne est accouchée d'une fille, ce jour 29 may 1779, le samedi matin à mynuit, nommée par M. Vauruellan et Mlle Fonteneau, *Françoise*.

Le 23 juillet 1779 à minuit, le matin, Mad. du Taya est accouchée d'une fille nommée *Anne-Marie-Thérèse-Emmanuelle* (144).

M. l'abbé Rault, chanoine de Quintin, mourut le 3 août 1779 et la femme de M. Thomas, le 2.

Nous est venue deux escadrons de Dragons du Régiment de Monsieur, frère du Roy, ce jour 9 7bre 1779. Nous logions M. de la Blache, de l'Anguedoc, 1^{er} lieutenant. Ils furent envoyés au Mans le 21 9bre.

M. de Villejan Le Texier, fils de Clévry, est mort ce jour samedi 28 7bre 1779 et enterré à la collégiale.

Le fils de M. le Champion de Runello a été reçu chanoine à la place de M. l'abbé Rault, ce jour dimanche 19 7bre 1779.

Ma nièce Coetcoureden est accouchée d'une fille ce jour mardi 28 7bre 1779.

Mon neveu Clevery-Le Texier a ses provisions de chanoine de Quintin et ce jour 30 7bre 1779 a été reçu en cette qualité, ce jour vendredy 1^{er} 8bre.

Ce jeudy 30 7bre 1779, le s^r Guillaume Savary est mort à St-Hervé.

Mad. de Coatcoureden, la bonne femme, est morte le mardi 5 8bre 1779 (145).

Ma nièce Le Coniac de Longrays est accouché d'un garçon ce jour 7 8bre 1779.

M. Exaudy, mort à Paris le 11 novembre 1779, frère de Mad. de l'Aurue.

Mad. Coetpiquet est de la Toussaint 1734.

Ma nièce Anne-Guillemette Damar, dame de Gonidec, est née le 15 8bre 1736.

M. Giquel, de l'Amballe, directeur des Ursulines, reçu chanoine de Quintin à la place de l'abbé Cardinal, ce jour vendredy 19 9bre 1779.

Ma fille des Essards est du 19 xbre 1749.

Ce jour 17 xbre 1779, j'ai signé avec ma femme le contrat de mariage de mon neveu Jano Gonidec avec Mlle Garnier des Ga-

(144) Mariée en 1802 avec Hippolyte-Anne-Marie Le Coniac de la Longraye.

(145) Françoise-Yvonne des Mazures, épouse de Sébastien de Coatcoureden.

rennes (146) lequel contract est du 21 9bre 1779, sous seing privé.

Mlle Suasse de K/végan a épousé M. le chevalier de Trémereuc, sœur de K/gomard, ce jour lundy 10 janvier 1780 ; ils se nomment M. et Mad. de la Villerio (147).

Mad. du Penquer Fraval (148) est accouchée d'une fille, ce jour dimanche 16 janvier 1780.

Mon neveu Lymon de la Belleissue, de St-Brieuc, a épousé Mlle Ohier, fille de M. Ohier, marchand de drap et soyes de la même ville, ce jour lundy 31 janvier 1780 (149).

Le s^r Félix Ollivier de K/brun est mort en prison à Quintin ce jour mercredy 8 mars 1780 en enterré à St-Thurian le lendemain.

L'hiver de 1779 a commencé le 21 xbre, il a fait 45 jours de fortes glaces et beaucoup de neiges.

Le dimanche gras 6 février 1780, l'abbé Cardinal est revenu au cœur de la collégiale et a déclaré aller au séminaire pour se faire prêtre, ainsy voilà matière à procès, se trouvant à présent 12 chanoines.

Janneton Le Béguec de Beauregard, près l'Amballe, a épousé Monsieur du Faur de Prouillac, du Quercy, capitaine au régiment du Bourbonnois, âgé de 27 ans et sa femme est du 15 8bre 1765. Ce jour 4 avril 1780 (150).

Jean-Olivier Le Gonidec de K/halic, fils de mon neveu Gonidec, a épousé Marie Garnier, dlle des Garennes, ce jour mercredy 12 avril 1780.

M. Gery, procureur fiscal de Quintin, est mort ce jour dimanche 18 juin 1780.

Ce lundy 18 7bre 1780, Mad. Volozenne, Mad. l'alloué, fille aînée de M. Fonteneau, de Rennes, nommée Michelle-Renée Fonteneau, est morte à Quintin.

Madame Tremereuc de la Villerio, fille de M. de K/vegan Suasse est accouchée d'un garçon ce jour dimanche 5 9bre 1780, ondyé seulement.

(146) Jean-Olivier Le Gonidec, s^r de Keralic, fils de Jean-Pierre, s^r de Keralic, et d'Anne-Guillemette Damar, avec Marie Garnier, fille de Julien-Mathurin, s^r des Garennes, négociant, et de Gabrielle-Perrine Le Coniac ; le mariage fut célébré le 12 avril 1780.

(147) Guillaume-Marie de Trémereuc, s^r de Kergomard, de Saint-Brieuc, et Françoise-Louise-Reine de Suasse de Kervégan.

(148) Jeanne-Marie Viet, épouse de François-Pierre Fraval, s^r de Penquer, (149) François-Pierre Lymon, s^r de la Belleissue, et Julienne Ohier de Grandpré.

(150) Marc-Joseph Du Faur, s^r de Prouillac, né à Albiac, diocèse de Cahors, et Marie-Jeanne Le Béguec ; leur fille *Catherine-Jeanne-Marie-Adélaïde*, née à Albiac en 1791, épousa à Quintin le 21 août 1812 Louis-Marie-Hippolyte Le Borgne de la Tour.

M. Le Floc'h, doyen et recteur de Quintin, est mort le 29 9bre 1780.

M. Garnier, fils de M. et Mad. Garnier a épousé à Rennes, Mlle Victoire Bruté, ce jour lundy 27 9bre 1780 (151) ; arrivée icy le mardy 5 xbre 1780, sans qui que ce soit de chez elle à la conduire. Les mariés ont eu chacun 20 mil livres ; la jeune femme à 15 ans, 4 mois ; elle est donc de la fin d'août 1764 (n'a eu que 4000 l. et de rente 800 l., dont on doute). Ils sont allés à Brest ce jour 9^e mars 1781, un vendredy.

Soldats — Le jeudy 7 xbre 1780 il est arrivé icy du régiment d'Auvergne 80 hommes ; le dimanche 13, le nombre de 70 hommes ; du régiment de la Couronne le mercredy 13, le nombre de 70 hommes ; du régiment de la Ferre, le samedi 23 xbre le nombre de 70 hommes. Il n'y avoit qu'un seul officier, lieutenant, par chaque détachement, un sergent, un tambour et un sergent major. Ces derniers n'estoient pas destinés à embarquer, il n'y avoit que les soldats destinés à le faire.

Mad. Rolland du Roscoët est accouchée à Nantes d'une fille, le 9^e janvier 1781.

Ma cousine K/gommeaux, Angélique Allain, est morte ce matin à six heures mardy 16 janvier 1781.

M. Le Maître a épousé Mlle Boïsoise Potier, de St-Malo, le mardy 13 février 1781 et sont venus à Quintin le mercredi 21 février (152).

Madame des Fontaines Le Franc, Michel, dans son nom, est morte à Guingamp le 19 février 1781. Son mari estoit M. des Fontaines Le Franc, de Clunehault, père et mère de M. l'abbé des Fontaines, lequel estoit cousin germain de ma belle-mère des Salles.

Mlle Lucas St-Maudan, sœur de Mad. Glais est décédée le 20 mars 1781.

Notre fille Du Guernic est accouchée d'une fille ce jour jeudy 22 mars nommée par Georgelin, sénéchal de Corlay, beau-frère de mon fils et ma sœur K/andren, nommée *Marie-Renée-Anne-Pélagie*, ce jour 27 août 1781, car elle avoit été ondoyée (153).

M. Souvestre, qui fut reçu chanoine le 3 novembre 1770 est reçu doyen et resteur de la paroisse St-Thurian, ce jour jeudy 5^e avril 1781.

(151) Charles-Marie Garnier, s^r de Carho, fils de François et Marguerite Surcouf, et Victoire-Françoise-Jeanne Bruté de Rémur.

(152) Charles-Marie-Cajetan Le Maître, s^r de la Selinais, négociant, et Marie-Thérèse Pottier de Bouzouse.

(153) Mariée le 3 octobre 1807 avec Jean-Yves-Marie Rouxel, négociant et maire de Quintin.

M. Joseph, l'abbé Le Febvre a esté reçu chanoine, ayant esté pourvu du canonicat de M. Souvestre, élu doyen, ce jour lundy 23 avril 1781.

Marie-Anne Le Gofury, veuve de M. Ollivier de K/brun a épousé en secondes noces M. de K/enor de la Boissière (154), ce jour lundy 23 avril 1781.

Mad. Digaultray des Landes est morte ce jour samedi 28 avril 1781.

Mlle Gery a épousé M. de Quelen de la Villeglais, du Haut-Corlay, ce jour mercredy 16 may 1781 (155).

M. le chevalier Gourlay, s^r de Montouen, l'abbé Quérangal et M. du Plessix Boulter estoient icy (chez nous) ce jour 27 août 1781.

Mlle Visdeloup Bonamour est de 1763 et Mlle Digaultray du Cartier de 1762 et M. le Deïst de Botidoux de 1762, aussy.

Ma nièce Le Frotter est accouchée d'un garçon ce jour samedi 2 juin 1781, nommé *Honoray-Jean-Claude-Marie* (156) par M. de K/ily Le Frotter, de Pontivy et ma femme, ce jour 30 juillet 1783, ayant été ondoyé. C'est M. de K/ily Le Frotter, sa femme, M. d'Augécourt, Mlle Villeplessis et deux enfants estoient icy, ont party pour s'en retourner le 4 août.

Mad. de K/allic Le Gonidec, fille de M. et Mad. des Garennes Garnier, brue de mon neveu Gonidec, est accouchée d'un garçon, ce jour lundy 25 juin 1781, nommé *Jean-Marie* (157) par Mad. Coniac, sa grand-mère et Gonidec, son grand-père.

Sébastien Coetcoureden, mort le même jour.

Madame Renée-Jeanne Exaudy de Lanrue est morte à 2 heures de l'après midy et M. Michel-Robert Le Prestre de l'Anrue, son mary à 8 heures et demie du soir ce jour jeudy 19 juillet 1781 et enterrés le 20 à la collégiale dans le même tombeau.

Mad. Kervers est accouchée d'une fille (158) nommée par Pierre et Fanchon, son frère et sa sœur, ce jour dimanche 22 juillet 1771.

Grénieux — Ce jour jeudy 20 7bre 1781, Grénieux a esté ajugé pour 29000 l. à M. le chevalier de Trauroux, chez le s^r Fran-

(154) Charles-Antoine de Kérenor, chevalier de la Boissière, veuf de Jeanne-Marguerite-Etienne Blanchard de la Buharaye ; mariés à Allineuc.

(155) François-Marie de Quelen, s^r de la Villeglé, la Garenne et autres lieux, fils de Julien-Sébastien et de Marie-Françoise de Kérusec, avec Hélène-Perrine-Françoise de Gery, fille de Claude, procureur fiscal de Quintin, et de Marie-Hélène Poilpré.

(156) Marié à Saint-Brandan en 1809 à Eléonore de Castellan, dont trois fils morts sans alliance et une fille : Mad. Garnier de Kérigant.

(157) Epoux de Marie-Anne de l'Estang du Rusquec, dont deux filles, l'une mariée avec M. de Lésleu de Kérouara.

(158) *Marie-Anne*, mariée le 28 floréal an X à Yves-Marie Le Coniac de Guernain.

çois-Raphaël Perrio, notaire et procureur à Quintin par Marie-Jeanne Losties, veuve de M. Bonamy. La métairie est affermée 530 l., la Blancherie, 141 l., comme portoit l'affiche, on met la maison à 150 l. ; le tout fait y 821 l. de revenu. On ne scait ce que valent les bois qui ne sont pas considérables.

M. Drouët de la Noesseiche est de l'an 1698.

Les artilleurs au nombre de 80 partys d'icy le lundy 11 mars 1782, qui ont esté icy 79 jours.

M. L'Anvéac Le Coniac mourut le 15 janvier 1782.

Mlle K/mar de Boischâteau mourut au Chesnay le 29 janvier 1782.

M. Le Deist de Botidou mourut à St-Hervé le 13 février 1782 (159).

Mon beau-frère Le Coniac de Trébua mourût le 25 février 1782 (160).

Honoré Fleury a épousé Mlle Gardon, sa cousine, avec dispenses de Rome au 1/2 degré, ce jour mardy 9 avril 1782 (161) : l'abbé Aumont m'avoit dit que le nom de famille du s^r Fleury étoit Voila.

M. Longrays Hamon de K/gaff mourut dans sa maison de la Lande en St-Donan le mercredi 20 mars 1782.

Ma nièce du Taya est accouchée d'un garçon, nommé par M. Chatton de Vaugervie, son beau-frère et Mlle Bosjouan du Bois, sa cousine, ce jour 23 juillet 1782 (162).

Fraval est mort le 27 avril 1762 (163).

Le samedi 17 août, ma petite nièce Gonidec de K/hallic est accouchée d'une fille, nommée *Jane-Marie-Julienne*, par Madame La Motte et M. Garnier des Garennes, le mercredi 23 8bre 1782.

M. Guermen Le Coniac, père, né le 26 mars 1721 et mort le 8 xbre 1765 ; ma cousine Longrays Barazer, sa mère, morte le 28 janvier 1744.

Lelundy 26 août 1782 Madame K/goët fille de M. Suasse de K/végan est morte à Ploërmel. M. K/goët est un Henry dans son nom.

M. Coniac de la Longrays est mort au Glazan ce jour 30 août 1782 (164).

(159) François-Guillaume Le Deist, s^r de Botidoux, négociant, père de Jean-François (1762-1823), député aux Etats Généraux et à la Constituante.

(160) Pierre-Emmanuel Le Coniac, s^r de Trébua, colonel de la milice bourgeoise de Quintin, veuf de Perrine-Hélène Le Mesle des Salles.

(161) Honoré Fleury (fils de Jean-Baptiste et d'Agathe Gouffier) et Louise-Gabrielle Gardon, demoiselle de la Fosse-Mallart.

(162) François-Cyprien-Jules-Rodolphe Baron du Taya, maire de l'Hermilage, marié en 1812 avec Cécile Boullé.

(163) Charles Fraval, s^r de Coatparquet, veuf d'Hélène Boseher.

(164) Yves-Marie Le Coniac, fils d'Yves-Barthélemy, s^r de la Longraye, et de Marie-Claire Barazer, époux de Jeanne-Angélique Ollivault.

Le Deist Botidou : on luy donne en 1782 : 600 balles de toiles et 10.000 l. de rente, enfin on donne à chacun de ses enfants qui sont au nombre de six 250 milles livres de bien.

M. de Crénan est mort à Crénan ce jour 25 8bre 1782 (165).

Mademoiselle Thierry, de Lorges, a épousé M. de la Villequinien Le Mée, du Pontrieux, ce jour 18 9bre 1782 (166).

Charles-Ange Chandemerle, s^r de Creha a épousé une des filles de Bellom, ce jour mardy 26 9bre 1782 (167).

Marie-Françoise Mazurié est morte ce jour vendredi 29 9bre 1782.

Des Essards et sa femme sont allez demeurer à Crénan le dimanche 8 xbre 1782, comme receveur.

Madame Le Maistre est accouchée d'une fille, ce jour dimanche 12 janvier 1783.

Mon fils Chassin du Guernic, étant 1^{er} échevin de la communauté de la ville, avait les fonctions de maire en xbre 1782 ; le s^r Garnier, échevin.

Mad. L'Estaurec, Louise Chassin, morte ce jour samedi 1^{er} février 1783 (168).

La fille de la veuve Rouault a épousé un procureur de St-Brieuc, nommé Chapelain, dont le père étoit cavalier de la maréchaussée, ce jour 17 février 1783, à la Collégiale (169).

M. Binnemarre, neveu de feu M. Gorgibus de Menimande, receveur général de l'évêché de St-Malo, trésorier de la marine, a épousé Mlle Mazurié, fille de Mad. Mazurié, fille de Mad. du Vivier Digaultray, ce jour lundy gras à 8 heures du soir, 3 mars 1783 (170). On dit qu'elle a eu en mariage 20 balles de toile (ou 20 000 l.) superflines et 800 l. de douaire ; il fait dit-on de ses deux charges en temps de guerre 15 000 l. de rente ; ils sont partis pour St-Malo le 31 mars 1783 (Le public est persuadé que Mad. Mazurié n'a pas donné seulement 3000 l.).

Mon neveu Coniac fut battu par les fils du s^r François Garnier, de la rue St-Thurian, le mardy 19 février 1782 à 11 heures du soir dans le chemin des Carmes, près l'hôpital par Jean-Marie

(165) Joseph-Marie de Bellingant, marquis de Crénan.

(166) Augustin-Marie Le Mée, s^r de la Villequinien, armateur, et Thérèse-Angélique Thierry.

(167) Charles-Ange Chandemerle, s^r de Créha, avocat à la cour, fils de Thomas-René, procureur, et de Jeanne-Claire Le Coquen, et Marie-Perrine Bellom, fille de François-Hippolyte Bellom, négociant, et de Serenne Rault.

(168) Louise-Renée Chassin, veuve d'Antibal-François-Marie Le Coa, s^r de Lestorec, de la paroisse de Bothoa.

(169) Pierre-Julien Chapelain, procureur au siège de Saint-Brieuc, fils du s^r Louis et de Louise Meheut, avec Marie-Françoise Rouault, fille de maître Mathurin et de Marie-Jeanne Gaultier.

(170) Jacques Le Gal, s^r de Binnemare et Marie-Rose Mazurié.

et François Garnier. Et Le Verder et Jeanne Garandel furent emprisonnés le mercredi 10 juillet, que le s^r Garnier voulait faire passer pour faux témoins, ayant estés décrétés de prise de corps ; la cour les renvoya hors d'accusation et les fit élargir le dimanche 29 7bre suivant 1782 ; le peuple sortant en grande affluence de la grand-messe les fit passer en triomphe le long de la Grand'rue.

L'abbé Aumont, chanoine de la collégiale, est mort ce jour 1^{er} avril 1783. Ce jour mercredi 30 avril, M. Rolland a pris possession de son canonicat, il remplace l'abbé Aumont.

La mission du Foeil a commencé ce jour dimanche 4 may 1783 et a fini le dimanche 25 may.

La maison de l'abbé Aumont é esté vendue au s^r Méheust, chirurgien, qui confine St-Julien, la somme de 4500 l. et 108 d'épingles ce qui fait 4608 l. Il paye, m'a-t-on dit 2000 l. contant et le reste demeura à constituer, 1783.

J'ay vu sur le registre des délibérations de la paroisse St-Thurian que M. Guermen m'a fait voir, un arrest du Conseil du 11 7bre 1773 qui ordonne de rebatir la dite paroisse sur les mêmes fondemens et réserve de prononcer sur l'égal à faire sur les habitans de la dite paroisse et de rapporter procès-verbal sur l'estat de ceux qui sont tenus de rebatir les choses particulières qu'ils doivent comme décimateurs et les autres comme seigneurs qui sont tenus de ce qui les regarde.

Mad. Drouët de Noyan (71), sœur de M de la Noësseiche est morte à Rennes en 1781, 1^{er} avril. On m'a dit que M. de la Noësseiche est de ce jour 1698.

Ce jour dimanche 22 juin 1783 notre brue du Guernic est accouchée d'un garçon à une heure et demie après dîné qui a esté ondoyé et nommé par mon neveu Le Frotter et Mlle Zinner, ce jour 30 juillet 1783 : *Claude-Marie-Jules Dimas*, ce dernier nom celuy du Bon l'arron (172).

Ce jour de dimanche 4 juillet 1784, Pierro, nostre petit fils, a fait sa première communion.

Vigny, officier de marine, qui avoit laissé prendre la plus belle frégate de France est condamné à perdre la tête sur l'échafaut en 1783 ; il la commandoit mais avoit fui en Hollande. Depuis celà on a changé, car on dit qu'il est seulement condamné à 20 ans de prison.

Enterremens dans l'Eglise défendus. Dans le mois de juin, il a esté publié à la grande messe une défense de faire entrer dans les églises les corps morts de quelque qualité et condition qu'ils

(171) Guillemette Drouet, veuve de Pierre-Louis Urvoy, s^r de Noyan.

(172) Mort sans alliance le 24 juin 1807.

puissent enterrer dans l'Eglise en 1783. Malgré cette défense on porte les corps dans l'église.

Inoculation — Le jour St-Pierre, il fut fait défense d'inoculer qui que ce soit dans les villes et de faire sortir dans les rues qui que ce soit qui ait eu la petite vérole qu'après qu'elle seroit toute tombée en entier, en 1783.

Il a esté aussy affiché une permission de faire sortir les toiles blanche de Bretagne par tous les ports et permis de faire visiter les toiles au bureau de Quintin pour les faire embarquer dans l'un des ports qu'on voudra ; ce qui a esté affiché en juin 1783. Mais cela n'a pas eu lieu pour la visite à Quintin.

M. de Coniac, de Rennes, en 1783, a 54 ans ; il est donc de 1732 et a six mois de plus que mon neveu Le Frotter qui est de la même année.

M. de Lisle est de l'an 1704 ou de la fin de 1703.

Thérèse Le Texier de Clévry aura 19 ans en 1784.

M. K/oualan, le jeune, 25 ans, au mois de mars 1784.

M. du Boitiez, conseiller au parlement, gendre de M. Botidou, en 1783. M. Courtois, autre gendre du dit Botidou en 1783.

La flotte arrivée en 1783 a apporté pour le compte du commerce 60 millions en or et argent et 60 millions en fruits, ce qui fait pour le compte du commerce cy 120 millions, sans compter ce qui pour le compte du Roy ; elle est entrée du 11 au 12 juillet à Cadix et qu'on y en attend encore autant ou peu.

Le mercredi 13 août 1783, M. Brejet de Jallobert est mort à St-Malo (173).

Ce samedi 16 août 1783, ma nièce Coetcoureden est accouchée d'un garçon et nommé ce jour 2 8bre 1783, *Louis-Alain* (174) par M. K/neur, de Loudéac, son oncle et Mlle K/gommeaux, sa sœur, et estoient icy Mme du Guengo de la Villeaudren, ainée, Mad. L'Eshire (Delaizire) sa grand mère et une fille de M. Carré, gendre et Mad. L'Eshire, sœur de M. K/neur.

Retraites — Le lundy 1 7bre 1783 a commencé une retraite chés les Ursulines pour les congreganistes qui a duré 8 jours, par les prêtres et les recteurs de l'Anty (Lantic), Pordic et Etables, prémontrés. Et le lundy 9 une autre a commencé à S. Jean pour les frères de la Croix, qui a aussy duré 8 jours, donnée par M. Lymon, chanoine et M. dom Hervé, son frère. Quatre de ces

(173) Charles-Pierre Jallobert, époux de Julienne-Perrine Brejet.

(174) Il devint directeur de Contributions Indirectes et mourut à Saint-Pol-de-Léon le 25 décembre 1846. Marié deux fois, à Guingamp le 6 novembre 1809 avec Henriette-Marie-Louise du Garspern, puis à Saint-Pol-de-Léon le 13 janvier 1823 avec Eugénie-Marie-Armelle-Olive de Kermenguy, d'où postérité.

messieurs couchoient et mangoient chez eux, et deux chez M. le doyen. Hommes et femmes assistaient à ces deux retraites.

M. Lygouyer de St-Pern (175), beau-frère de Madame de Visdeloup est mort dans sa terre de Poulancré, le dimanche 14 7bre 1783.

Madame K/halic Le Gonidec est accouchée d'une fille ce jour jeudy 18 7bre 1783, vers 9 ou 10 heures du soir, nommée *Marie-Janne-Julienne*, ce jour lundy 6 8bre 1783 par Madame des Garennes Le Coniac et moy Villechevalier ; sans festin, pendant vespres, à la haste, croyant qu'elle se mourroit. Qui est morte ce jour mardy 7 8bre 1783.

M. Urvoy de K/gario a épousé à l'âge de 56 ans Mlle Raguenel, de Rennes (176) petite fille de Du Breuil Moy, qu'à dit-on 25 ans et 150 mille livres de bien, ce jour 23 7bre 1783. La demoiselle qu'il alloit demander pour un autre, luy a dit : Pourquoi ne parlez vous pas pour vous ? à quoy il a répondu : Pour moi, Mademoiselle, qui ay 60 ans, qui suis gouteux, joueur de profession, et qui ay plus de 12 000 l. de dettes ; — Cela ne fait rien, a dit la demoiselle, renoncés au jeu, je payeray vos dettes, car vous me convenez fort.

Ce mariage n'a pas eu lieu. Monsieur Haye de Bouteville a présenté requeste au non de sa nièce demandant à estre tirée de sous l'autorité de son père qui vouloit la marier malgré elle et disant en avoir reçu des maltraitemens et demandoit à être mise dans un couvent, ce que le parlement devant qui cette requête a été mise a expédié en luy octroyant sa demande et de suite a envoyé une dame avec un carosse escorté de neuf huisiers, la faire enlever et mettre dans un couvent.

Malgré celà, K/gario s'est fait bannir à Quintin à la grande messe le dernier dimanche de 7bre. Enfin il l'a épousée le lundy 24 9bre 1783.

Un des messieurs Bonamy a épousé à Morlaix une demoiselle l'Ange, c'est celui qui a l'entrepôt du tabac à Uzel, ce jour mardy 30 7bre 1783.

Mon cousin K/gommeaux Chassin est de 1716. Son frère Chas-

(175) Hilarion de Saint-Pern, sr de Brondineuf, marié avec Françoise-Mathurine Boschat.

(176) Marie-René Urvoy de Saint-Bedan, sr de Kergario (1727-1784), marié à Rennes (St-Hélier) le 24 novembre 1783 avec Catherine-Julienne-Ursule Raguenel, née en 1760, fille aînée de Nicolas-Julien Raguenel, sr de Montmorel, la Noë-Ferrière, Band et autres lieux, conseiller du roi, garde des sceaux en la chancellerie de Bretagne, ancien officier commensal de Sa Majesté et essayeur en titre de la monnaie de Rennes, et d'Ursule-Françoise-Marie Moy du Breuil, sa première femme.

sin, de Pontivy est de 1713 et à 70 ans en 1783. Et Mad. du Hulecoq est aussy de 1713 ou 1714.

Ce jour vendredy 10 8bre 1783, M. Choiseul est arrivé à l'Hermitage aprs le gai nde son procès qui le fait seigneus de Quintin.

Ce lundy 17 9bre 1783 M. Suasse, le fils aîné de M. de K/végan Suasse et de dame Aimée Visdeloup, sa mère, a épousé Mlle Le Saulnier, fille du sr St-Jouan Le Saulnier, de St-Brieuc, marchand de draps, dont on dit que l'inventaire est porté à 200.000 l. et ils sont 4 enfants ce qui fait pour chacun 50.000 l., mais on doute de cela et que l'on donne en mariage 20.000 l. au jeune homme, mais personne n'en croit rien et ils sont arrivés à Quintin ce dit jour (177).

Madame Garnier, la jeune femme de Charles, est accouchée d'une fille ce jour lundy 17 9bre 1783, nommée *Victoire-Gabrielle-Marie* (178) par M. Bruté, son père et Mad. Garnier, sa belle-mère.

Le dimanche 30 9bre 1783, Mad. du Taya est accouchée d'un garçon, ondoyé, nommé le 11 janvier 1786 par Mad. du Parc et Rodolphe.

Madame K/ruault Basset (Marie) est morte ce jour 10 xbre 1783 à 6 heures du soir et enterré à St-Thurian (179).

Le dimanche 11 janv^r 1784, il y a eu assemblée du général et de tous les habitans ayant du bien dans la paroisse, pour délibérer de l'endroit où on mettroit la paroisse, mais on ne s'accorda pas. M. Choiseul présent. Les uns la vouloient à St-Thurian, les autres aux Carmes et on se quitta sans rien arrester.

Ce jour lundy 12 janvier 1784, Mannon Coniac de la Pommeraié partie pour aller chez les grandes ursulines sur le pré botté à Rennes (et renvoyé en juillet 1784).

M. d'Armand de Villeneuve a esté installé procureur fiscal ce jour mardy 13 janvier 1784. Et le mercreddy 14, M. de Choiseul party pour Paris.

La nuit du samedi 17 janv^r eu dimanche 18, *Joseph*, fils de mon fils Chassin du Guernic est mort et enterré à St-Thurian le 19 janv^r 1784.

Ce jour dimanche 25 janvier 1784 le général de St-Thurian,

(177) Joseph-Jean-Marie de Suasse, sr de Kervégan, marié à Saint-Brieuc avec Marie-Appoline Le Saulnier, fille de Pierre Le Saulnier, sr de Saint-Jouan, et d'Appoline Rouxel de Maisonneuve ; ils n'eurent pas d'enfants. Le frère cadet de Joseph, Paul-Ange-Hippolyte de Suasse de Kervégan, colonel du génie, chevalier de Saint-Louis, épousa en 1802 Marie-Jeanne-Rose Le Mercier du Bourblanc et eut une fille : *Marie-Rose-Pauline*, mariée au Vte de Roquefeuil, puis au comte Louis-Marie-Paul de Cavellier de Cuverville, d'où postérité.

(178) Décédée veuve de Mathurin Boscher, en 1871.

(179) Marie Basset, épouse d'Augustin-Guillaume Garnier, sr de Kerruault, négociant.

assemblé, a délibéré au nombre de 13, de bâtir la paroisse où elle est et chargé les trésoriers en charge de solliciter au conseil un arrêté de cotisation. Le dimanche précédent on tint une assemblée où on appela les trésoriers du Fœcil et on n'y délibéra rien, mais le peuple la vouloir où elle est ; et M. le vicomte de Choiseul estoit présent.

M. Le Champion de Runello est mort le samedi 14 février et enterré à St-Thurian et sa demoiselle le 18 février 1784 (180).

M. Seigneau Digaultray a 88 ans au 9 mars 1784, il est donc du 9 mars 1696.

Janne Ollitrau, Mad. veuve Longraye Le Coniac, fut conduite par la maréchaussée au couvent de Montbareil à Guingamp, par lettre de cachet, ce jour 12 juin 1754. Et transféré au Petit-Couvent à Vannes dans la nuit du mardy 20 au mercredy 21 juillet 1784. Et le 12 juin 1785, elle a été élargie.

Hivers. — Celui de 1709, de 1727, la neige et la glace pendant 7 semaines, pareille dans l'hyver de 1739. Et celui de 1783 a été terrible aussy. Dans le mois de xbre, il y a eu 23 jours de neige et glace et mesme chose dans les derniers quinze jours de janvier, comme aussy pareillement les 20 premiers jours de février, tout mars et avril, et l'hyver 1784.

Au mois de mars 1784, la maison du s^r Duval, notre voisin, bâtie en pierres de taille au bout d'un mois, il avait 5 ou 6 piqueurs de pierre depuis le 5 9bre 1783.

Sœurs de St-Paul. — Par délibération du 9 ou 10 mars 1784 de la communauté, on a arrêté d'avoir 4 sœurs de St-Paul, de Tréguier ; pourquoy on demande 600 l. à prendre sur la caisse de la communauté pour leur pension et entretien. Je crois qu'il a deux de ces filles à gages de l'hospital qui lui payera 200 l. une aux frais de la ville qui payera 200 l. et une autre aux frais d'une personne qui payera 200 l. Et il y aura une sœur converse avec ces 4, qui sera nourrie sur le tout.

La mère prieure des Ursulines, Chassin (181) est morte le vendredy 2 avril 1784.

Mire dom Pierre Chandemerle du Bourg est mort le mercredy 14 avril 1784.

Ma sœur K/men de K/audren, Marie-Renée, est du 16 avril 1706 (Mlle d'Aillant m'a dit que c'est du 6 avril).

Ce jour mardy 27 avril 1784, M. le doyen et M. du Taya sont

(180) Pierre-Jean Le Champion, s^r de Runello, avocat à la cour, marié avec Ursule Varin ; et Scholastique Le Champion de Runello, leur fille, morte âgée de 21 ans.

(181) Jeanne-Noëlle Chassin, fille de François, s^r de la Villehaffray, et de Renée-Vincente Etrillard des Forges.

allés à Tréguier chercher 2 des sœurs Paulines qui sont arrivées icy le jeudi 29 avril 1784.

La prieure est madame de Neuville, l'autre a nom Mad. Avril ; la prieure a un frère capitaine au régiment de Dillon, croix de Saint-Louis ; Et en janvier 1785, il en est venu deux autres.

La flotte entra à Cadix le 1^{er} mars 1784, riche d'environ 32 millions de piastres qui font monnaie de France aux environs de 165 millions, dont peu pour le compte du Roy et la plus grande partie pour celuy des particuliers.

Le bonhomme Guillo aura 88 ans le 24 7bre 1788.

M. Glais de Villeaupré est mort ce jour mercredy 5 may, âgé de 59 ans. Mad. Glais, son épouse est de mais 1723.

En 1784, ma brue Du Guernic m'a dit que son père Chassin de la Villehaffray, du Port-Louis, avoit 63 ans, il est donc de 1721 ; sa mère, 69, elle est donc de 1715. Clevry le Texier m'a dit être d'avril 1724.

M. Thomas, mon procureur, est nommé par M. de Choiseul, receveur de la terre et baronnie de Quintin, et sa recette s'y fera. Et M. du Bouilly du Fretay à la place de M. Thierry au château de l'Hermitage, en avril ou may 1785. M. Thomas sera logé au château de Quintin et MM. Thierry se sont retirés à l'Ingourdy, dans le Bodéo, ce jour 24 may 1784.

Ma nièce Le Frotter est accouchée d'une fille ce jour 23 juin 1784, le mercredy, nommée par Augustin Frotter et Mlle du Vizieux : *Emilie-Jeanne-Félicité-Dymerie* (182).

Enfin les chanoines de Quintin ont renoncé à leur chauffage en 1784, en faveur de chacuns huit boisseaux de seigle et en argent dix-sept livres qu'on leur payera en place à l'avenir avec remise des indemnités qu'ils devoient.

L'affaire de mon neveu Coniac couste aux Garnier 20.000 l. ; d'autres disent 30.000 l. ; mais on m'a assuré que c'est 20.000 l.

Annette Ruffelet, Mad. du Fraval Tresvaux, de Loudéac, fille de ma cousine germaine, est morte à Loudéac le lundy 5 juillet 1784.

Ce jour de la foire St-Thurian, 13 juillet 1784, Mad. de la Villerio Trémereuc, fille de M. de K/végan-Suasse est accouchée d'un garçon, nommé par Mlle Trémereuc et M. Suasse, ce jour 21 juillet.

Congrégation divisée. La congrégation des femmes a esté par M. dom Guy Limon, transférée à la chapelle St-Jan, ce jour dimanche 12^e après la Pentecoste, 22 août 1784. Et on dit que cela donnera de rente à l'hôpital 300 l., mais M. le doyen à son

(182) Mariée au marquis de Quemper de Lanascol.

retour de St-Brieuc le samedi 28 août ayant trouvé les esprits très divisés les uns voulans demeurer aux Ursulines, les autres à l'hôpital, leur a dit d'aller aux voix et que la plus forte décideroit du choix ; mais la plus grande partie a été à l'hôpital et l'autre aux Ursulines, de manière qu'il y a par cette division deux congrégations.

Mon neveu Lymon de la Belleissue, avocat, est mort à St-Brieuc le 19 août 1784, enterré vendredy 20 août.

Le s^r François Le Febvre Vauruellan a épousé Mlle (Françoise) Fonteneau le mercredi 22 7bre 1784. Et elle est venue icy le dimanche 26 7bre (183).

M. Jégou est mort à la Villeurien le lundy 27 7bre à 2 heures du matin (184).

Guermen nommé tuteur des enfants de feu M. Le Coniac de la Longraye, samedi 17 juillet 1784, remplaçant sa tante Longraye.

Du 22 may 1784 — Imprimé chez la veuve François Vatar — Lû à St-Thurian le... qui défend à tous curés, itérabivement, vicaires, prêtres desservans, bedeaux, serviteurs d'église, ouvriers employés aux réparations des dites églises, soi disans hermites et à toutes autres personnes en leur nom, de faire par eux mêmes ou par personnes interposées dans les paroisses et spécialement dans celles de la campagne, des questes d'argent, de bléd, fil, beurre et autres denrées, sous prétexte de messes du matin et sous quelques autres pretextes à peine contre les contrevenans de 50 l. d'amande applicable aux pauvres des paroisses, laquelle sera encouruë par le seul fait et ne pourra estre modérée et sera payée par provision, nonobstant l'appel et sans y préjudicier.

Et aux domestiques des meuniers de faire aucunes questes, sous quelque prétexte que ce puisse estre, à peine d'estre procédé extraordinairement contre eux, et que le présent arrest leur sera signifié à leurs frais. Et que la publication du présent arrest sera répété à la diligence des procureurs du Roy et fiscaux ; Et ordonne de l'enrégistrer sur les livres de délibérations de chaque paroisse, également que l'arrest de la cour suivant :

Du 16 février 1784 qui fait très expresse défenses à tous notaires ou gens de justice de troubler les recteurs ou curés des paroisses du ressort, dans leurs fonctions sacerdotales, et de leur

(183) François Le Febvre, s^r de Vauruellan (paroisse de Trédaniel), négociant à Quintin (fils de Marc Le Febvre, changeur du Roy et négociant, et d'Anne-Marie Mesnager de Vauruellan), marié à Rennes avec Françoise-Ursule Fonteneau (fille de Guillaume, s^r de Kermaho, procureur au parlement de Bretagne, et d'Ursule-Charlotte Eouzan de la Fosse).

(184) Ecuier Pierre-René Jégou, s^r de Villeneuve, marié avec Mauricette-Etienne Salio, mort âgé de 40 ans.

adresser des sommations, ny exploits après l'office commencé, ny mesure après l'heure fixée par les réglemens et status pour le commencer.

De l'imprimerie de la dite veuve, à la réquisition de missire Jacques Toullic, recteur de la paroisse de Ploubert (185), évêché de Tréguier et cela ordonné pour toute la province.

M. Lozach, docteur médecin et sa femme sont venus demeurer en ville le 26 juillet 1784 et demeurent à la St-Michel 1784 dans la maison de feu M. Longraye Le Coniac (ils sont allés en Angleterre en 1787).

Marie-Olive Chassin, Mad. Frelaut, est née en avril 1745, ma sœur K/raudren et M. La Brousse Chassin, de Pontivy, l'ont nommée.

M. Hénault, receveur de la terre de Quintin est mort le 18 janvier 1762.

Agathe Gouttier, mère de M. Fleury, mourut le 7 février 1762.

Le frère de Georgelin, de Corlay, qui estoit sénéchal dudit Corlay et que celui de ce jour remplace, mourut le 9 janvier 1762.

L'abbé Coniac, fils de M. Le Coniac de la Longraye, mourut à St-Brieuc le 24 janvier 1759.

Suivant un arrest de la cour, affiché icy le lundy 20 7bre 1784, qui confisque le tabac en poudre, tant à Morlaix que dans tous les bureaux de la province et ordonne qu'il sera brulé sur place publique et qu'on n'en vendra qu'en carottes, dit que l'établissement du Tabac s'est fait en 1660. Employés du tabac à Quintin en 1783 sont payés : le brigadier 40 l. par mois, fait par an 480 l. ; le sous-brigadier 36 l. par mois, fait 432 l. par an ; les autres employés ont 32 l. par mois, fait 384 l. par an.

M. de Bellingant de K/babu est décédé à Créan (186) ce jour jedy 30 7bre 1784 à 2 heures du matin et enterré au Fœil le lendemain.

Mon beau-frère Des Salles Le Mesle est mort ce vendredy 15 8bre 1784 (à sa maison de Guennfol (187).

M. Urvoy de K/gario est mort à Rennes le vendredy 8 8bre 1784.

M. Audren du Roscouët est mort ce jour à une heure et demie du matin 20.

(185) Ploubezre (évêché de Tréguier).

(186) Guillaume-Jean-Hubert de Bellingant, époux de Marie-Jacquette de la Haye, dont il eut trois filles et un fils ; deux filles épousèrent MM. Rogon de Caradec et la troisième M. Meur de Kérigonan.

(187) Augustin-Jacques Le Mesle des Salles, s^r de Guennfol, ancien maire de Quintin, veuf de Marie-Anne Le Béguee de Beauregard (qui était sa cousine germaine) ; sans postérité.

(188) Joseph-Gilles Audren, s^r du Rascouët, ancien greffier de la commu-

Ma nièce Le Gonidec de K/halic est accouchée d'une fille ce jour samedi 30 8bre 1784, nommée *Anne-Françoise* par M. François Garnier et ma nièce de Gonidec.

Marie-Anne Gonidec est du 18 février 1768 et Manon de 1770.

L'abbé des Fontaines est de 1724, du mois de may, 4 ou 5 jours après mon neveu Gonidec.

Mad. de Lisle en 1785 a 86 ans. Coniac m'a dit que la dame de Lisle à 88 ans en mai 1787, elle est donc du 2 mars 1699.

Bourblanc Le Mercier est de 1716 ; M. L'Aunay, son frère est de 1764, ainsi il a deux ans de plus que Bourblanc.

Mad. Digaultray est accouchée d'un garçon ce jour mercredi 5 janv^r 1785 et ondoyé.

En janvier 1785, M. Baron du Taya, sénéchal de Quintin, a esté annobly à la réquisition des Etats tenus à Rennes en 1784 qui finirent le 8 février 1785.

Et M. du Taya a obtenu 1300 l. de diminution pour Quintin sur la capitation de 1785, pourquoy la communauté a pris une délibération le 31 janvier 1785 qui demande la permission à M. l'Intendant de luy acheter une boîte d'or de la valeur de mil livres aux armes de la ville pour luy présenter et reconnoit que le sénéchal a exercé sa charge pendant 40 ans et a rendu des services au commerce et la communauté fait des remerciements aux Etats. Le sénéchal Baron du Taya est du 30 janvier 1715 et a eu en 1785, 70 ans.

Ma sœur K/audrain m'a dit en février 1785, que dans cette année Frotter a 54 ans.

Jacquette Garnier, dame du Vizieux, mourut le 12 7bre 1731 à 11 heures du matin (189). C'est la grand'mère de ma femme.

Le s^r Bellom est tombé mort à K/maho le mardy 15 février 1785, chez un tisserand (190).

Le mercredi 19 avril 1785, M. le marquis de Cany, gendre de Mad. Ménimande, mourut ; dans son nom Marinière, croix de St-Louis et capitaine des vaisseaux du roi, retiré (191).

nauté de Quintin, marié le 24 juillet 1754 avec Marie Le Bourguignon, veuve du s^r de la Sauldraye-Hacquin.

(189) Au Vizieu (paroisse d'Allineuc) ; fille de Pierre, s^r du Guerny, du Préneuf, le Quelineuc et Cléhunault, et de Guillemette Perrot du Gouët.

(190) François-Hippolyte Bellom, négociant, originaire de la trêve de Lanrivain, paroisse de Bothoa (fils de Yves et de Marguerite Le Magoureux), marié à Quintin le 10 juin 1756 avec Marie-Angélique Chandemerle, puis, vers 1766 avec Servanne-Augustine Ruault ; d'où postérité.

(191) Jérôme Le Marinier, marquis de Cany ; sa veuve Marthe-Françoise Gogibus de Ménimande se remaria en 1788 à François Dupleix, baron de Cadignan.

Mad. du Couëdic, fille de M. du Couëdic, de Loudéac, a épousé M. de l'Aunay du Menez, ce jour 26 avril 1785 (185).

M. le recteur de l'Anfains, M. Le Grain est mort le 13 mai 1785.

M. Brignon de Champloret, aujourd'hui se nomme M. de l'Ehen, de St-Malo a épousé le 8 août 1781... (193).

Joseph Garnier, fils de Mad. Garnier, est mort ce jour jedy 12 mai 1785.

Ce jour 13 may 1785, M. de l'Isle m'a dit qu'il avoit encore quatre ans à jouir de sa charge de notaire et secrétaire, qu'elle luy couste 96.000 l., qu'on ne retiroit pas l'intérêt de son argent, qu'on estoit pas payé régulièrement, qu'il y avoit toujours deux années en arrière, ainsy il peut la vendre et dans quatre ans l'acquéreur entrera en jouissance.

Julienne est la bonne remettrice à la Hermoit (Harmoye), qui ne vient jamais icy ; sa sœur Fanchon est celle qui vient icy, mais qui n'est pas fameuse.

Le mercredi 17 août 1785, Frotter est approprié de Guenefolle et Fautrel de la maison de l'Amoureux.

M. Runello, le fils, est mort le 1^{er} 7bre 1785.

L'adjudication pour la chaussée fut donné à 20.600 l. en 1785.

Le jour de la foire St-Ladre, 22 7bre 1785, le beurre de pot alla à 45^e la livre, pois de Quintin, ce qui fait 15^e pois du Roy, le beurre frais alloit en août 1785 petit pois du Roy à 30^e la livre.

Ma commère Mlle Bodin de l'Ermo est morte ce samedi 5 9bre 1785.

Dans l'année 1785, les choses allèrent à un prix excessif, le beurre, pois du Roy à 16^e et 20^e la livre ; les pommes furent très rares et le cidre à 36 l. et 45 l. la barrique ; le foin à 48 l. et 60 l. le cent et plus ; les oignons ne furent pas communs et une petite trace de 12 oignons, on les payoit 6^e ; les porreaux, 20^e le paquet ; un petit paquet d'échalotte coustoit 20 et 24^e ; les poules 12^e la pièce.

Ce jour 11 xbre 1785, mon neveu Quérangal est venu ce jour vendre sa maison près la collégiale à M. Limon, subdélégué, qu'il lui a vendu 4.50 l. et en outre payer de rente 3 l. 0 s. 6 d. due à la collégiale.

(192) Esprit-François-Alexandre de Launay, originaire de Rostrenen, et habitant à Loemaria (paroisse de Plouguervest, évêché de Quimper), et Anne-Jacquette du Couëdic, fille de Jean-Baptiste, s^r de Kerdren, et de Marguerite-Thérèse Furie.

(193) Pierre-Jean-Baptiste Brignon, s^r de Léhen, armateur et négociant à Saint-Malo, marié avec Aimée-Marie Herbert de la Portbarrée.

Au mois de xbre 1785, Mad. Brignon (194) m'a dit qu'il y avait 15 ans qu'elle estoit mariée ; elle se maria donc en 1770.

Le frère Ange Chassin, frère de la Villesimon, mort en janvier 1786, frère capucin.

M. Drouet de la Noësseiche est décédé à la Noësseiche ce jour vendredi 23 xbre 1785 et enterré le lendemain 24 au Focil.

Le mercredi 4 janvier 1786 la neige tomba avec tant d'impétuosité et avec tant d'abondance poussé par un grand vent qui soulevoit les ardoises qu'il en tomba dans le grand grenier à bled près d'un demy pied qu'il falloit enlever et jeter par la fenêtre de l'escalier et on en fit sortir plus de 2 chartées, mas cet événement commença dans la nuit du mardy 3 et durant tout le mercredi cy dessus et fut accompagné de nombre d'éclairs et tonnerre ; le jedy 5 il vint un dégel accompagné d'un grand brouillard et d'un grand vent, qui commença l'après midy.

La dlle Caro, l'ainée a épousé le s^r Terrain de Plœuc, sous brigadier dans la tabac, ce jour mercredi 18 janv^r 1786 (195).

Mon cousin Chassin de K/gommeaux, avocat, est mort ce jour samedi 11 février 1786, à midy d'une révolution de goute.

Mad. du Couëdic, de St-Brieuc, enterrée le même jour, lundy 13 février 1786.

Ma nièce Coetcoureden est accouchée d'un garçon nommé par le petit Fraval et Jannet Coetcoureden, sa fille : *Pacifique-Jan* (196), ce jour vendredy 17 février 1786.

Mlle Pélagie Hamon de K/vers, fille ainée de M. K/vers est allée se faire religieuse à Monbareil, à Guingamp, ce jour mercredi 22 février 1786.

Ce jour mercredi des Cendres, ma nièce Frelaut et ma nièce K/gommeaux ont quitté leur maison ; la première pour aller demeurer chés sa belle-mère, Mad. des Hayes et Mlle K/gommeaux, chez sa sœur Coetcoureden ; et Mathurine et Fanchon, leurs servantes s'en sont allées à Uzel, leur patrie. Mon neveu K/gommeaux est à St-Malo. Nous avons leur chien. Douze-Sols (qui a 2 ans en 1786), ce jour mercredi 1^{er} mars 1786.

Le grand la Brousse, de mon cousin K/gommeaux est affermé cy 360 l., le petit, 150 l. — total 510 l. ; la maison 360 l. ; total 870 l. ; il y a de rente à Robien, sur le petit qui alloit en 1786 à environ 98 l.

(194) Marie-Joséphine Jallobert (fille de Charles-Pierre), épouse de Nicolas-Jean Brignon, s^r de Léhen.

(195) Pierre-Mathurin Thérin, originaire de Plœuc, marié avec Yvonne-Pélagie Carro, fille de Guillaume-François, ancien procureur aux eaux et forêts du duché de Lorges, et de Jeanne-Julienne Le Héloco.

(196) Marié à Antrain (Ille-et-Vilaine) en 1811 à Renée-Françoise Dufen de la Hazais.

Et ils ont affermé leur maison aux s^{rs} Bonnié et Tastour 360 l. pour 3, 6 et 9 ans parce qu'ils pourront au bout de chacun des trois termes en sortir sans dédomagement, et les propriétaires pourront aussy les en mettre dehors, sans que les locataires puissent exiger aucuns dédomagemens.

M. Bruté, père de Mad. Garnier, la bruë, est mort à Rennes, le lundy gras 27 février 1786.

Marie-Charlotte Guesno Penanster est du 24 février 1772, sa sœur Louison à 7 ans en 1786.

Aimée Gonidec est morte le dimanche 26 mars 1786.

Mlle de Bellingant de K/ingant a eu 24 ans le 24 juin 1784 ; son frère Charles Bellingant a 22 ans au mois de juillet 1786.

Marie-Anne Le Gofury, sœur de K/drain et de Mlle du Vizieu, mourut au Vizieu le mercredi 5 avril 1786. Elle avait épousé en secondes noces M. de K/nor de la Boissière.

Ce vendredy 7 avril 1786 M. du Couëdic (197) est décédé à la Rocheonen.

Mercredi 26 avril 1786 Mlle Bellingant de K/ingant a épousé M. Rogon de Carcaradec, de l'Annion.

Et la vente des meubles de feu mon cousin de K/gommeaux, le jedy 27 avril 1786.

Mad. Pennenés l'Ermo Bodin est morte le 29 avril 1786. C'est la fille de feu Blanchard K/semper.

Germain Gonidec, officier au régiment d'Auvergne est party pour Lisle pour entrer au dit régiment en qualité d'officier, lequel régiment y est en quartier ce jour mercredi 3 may 1786. En août 1787, sa sœur K/halic dit qu'il a 18 ans.

Clèvry m'a dit que la séparation de biens d'entre M. Dufaur de Prouillac et sa femme fut jugée le 27 avril 1786. Madame de Beauregard et sa fille Louison sont venues au couvent ce mercredi 17 mars 1786.

Ce jour 27 mai 1786, Mad. La Motte du Couëdic, mère de ma nièce Gonidec est morte (198).

Mad. Jacqueline Du Bois, dame Digaultray l'Anvéac est morte ce mardy 6 juin 1786.

M. David, curé de St-Thurian est mort le mercredi 14 juin 1786, veille du sacre.

L'abbé des Fontaines estoit icy dans le mois de juin dans la semaine du sacre qui estoit le 15 juin 1786.

(197) Pierre du Couëdic, s^r dudit lieu, marié avec Marie-Rose du Couëdic.
(198) Jeanne-Françoise du Couëdic, veuve de Robert Damar, s^r de la Motte, de Châtelaudren.

Messieurs Witson et Desnoyers, anglois, icy en août et juillet 1786.

Mad. de Beauregard a 60 ans en 1786, elle est donc de 1726. Mad. du Faur a 23 ans en avril 1786. Le mardy 4 juillet 1786, M. du Faur de Prouillac, sa femme et sa belle-mère sont venus icy, et sa belle-mère luy a donné 8000 l., cependant sa femme n'a pas âge à prendre sur ce clergé sur lequel elle avoit placé 12.000 l. ; il est capitaine au régiment de Bourbonnois.

Janne Ollitrau, veuve de M. Le Coniac de Longraye a épousé M. Caffiery, controlleur de la ville de Quintin dans les boissons, ce jour samedy 12 août 1786.

Mad. Annette du Couëdic, veuve de M. Des Hayes Frelaut et Mad. Marie de la Goublaye, épouse de M. Le Coniac de la Pommeraye, ces deux sont mortes le même jour 11 août 1786. Mad. Des Hayes par son testament a donné, dit-on 3 ou 4000 l. et 500 messes à 20^e pièce, ce qui couste, dit-on, de contrôle, cy : 90 l.

Ma nièce K/halic est accouchée d'une fille, ce jour 16 août 1786, qui doit être nommée par M. Seigneau Digaultray et ma nièce Mlle de Gonidec.

Du 28 août 1786, le lundy délibération de la communauté qui nommé M. Baron du Taya député aux Estats de 1786, fixés au lundy 23 8bre 1786 à Rennes ; qui reconnoist ma rente de 20 l. 15^s ; qui me nomme échevin et M. Fraval de Penquer ; et qui nomme pour égaillieurs de la capitation, le maire, les échevins, M. des Garennes et Bourblanc ; et que la capitation de 1786 est de 9446 l. 15 s. 4 d.

Aujourd'huy lundy 28 août 1786, la fille de M. Chatton de Vaugervy a 7 ans ; elle est donc du 28 août 1779.

Mad. Guillo Brince est accouchée le 8 7bre 1786 d'une fille nommée *Marie-Catherine* par M. L'Ambert, son père et Mad. Duval Le Gris, sa sœur.

Le lundy 18 7bre 1786 M. D'Ahen de K/meneman, de l'Am-balle a épousé Mlle Baron de la Bussonnaye, fille de M. le sénéchal (199).

Mad. Des Fontaines Le Francs, cousin germain de ma belle mère est morte le 19 février 1780, à Guingamp.

Emmanuel-Henry de la Valette, s^r des Fougerets est mort ce jour de dimanche 1^{er} 8bre 1786.

Ce jour mardy 24 8bre 1786, Yvonne Bonamy a épousé à la

(199) Constantin-Théodore Daën, s^r de Kermenenan, capitaine au régiment de la Ferre, fils de François, s^r du Sex, Vaublanc, le Plessis-Hossard, et de Marie Scott ; et Marie-Françoise Baron du Taya.

Coste un Monsieur nommé Jacquelot, demeurant à Rouen, que l'on dit être de l'Anderneau ; et à qui l'on n'a dit que la dlle n'avoit rien, ny aucune espérance d'en avoir, à quoy il a répondu qu'il vouloit bien de même. On disoit qu'il avoit 200 mille livres de bien qu'on réduit à 60 mille ; il reconnoit, dit-on, 20 mille livres à sa femme et 500 l. de rente.

Ce jour mardy 21 9bre 1786, M. Hémery a épousé Mlle Jégou (200).

Le mardy 21 9bre 1786, M. Des Hayes Frelaut party pour Rennes.

En 1786, la forte glace commença le 15 8bre et finit le 15 9bre et elle fut très forte.

M. Seigneau Digaultray est décédé ce jour mardy 5 xbre 1786 (201).

Le jour précédent, jour de Ste-Barbe 4 xbre, il fit beaucoup de tonnerre et ensuite un très grand ouragan et un déluge.

M. Ollitraul Callagan, avocat, est mort ce jour 12 xbre 1786 à 3 heures du matin (202).

La neige a commencé ce lundy 18 xbre 1786 et a été abondante et à hauteur de plus de deux pieds avec glace.

L'affiche de Rennes de la 3^e année du 3 janvier 1787, s'explique en ces termes : Les Estats ont chargé la commission des baux de procurer des compagnies pour le bail des devoirs de 1787 et 1788 ; on se flatte que les bénéfices considérables qu'ont fait les derniers fermiers qu'on évalue monter à la somme de 2.553.000 livres procureront des compagnies à la Province.

Les Estats ont chargé MM. les députés en cour de défendre au conseil, aux demandes du s^r Glais de Bizouin, ancien adjudicataire et de solliciter des lettres de noblesse pour M. de la Menaye Robert, l'ainé, négociant à St-Malo.

L'abbé Clévry party pour Paris le 9 may 1786.

Ce jour mardy 13 février 1787, M. de K/ouallan a épousé Mlle Chateaubriand du Val, près le Guildo et venus demeurer à la Villeneuve, le 28 may 1787.

Pierro (203) party. Il est party pour St-Malo pour de là aller à Rochefort en qualité d'aspirant ou élève pour la marine royale et de là s'embarquer pour y aller. Il aura des maitres pour

(200) Amateur-Silvestre-René-Guillaume Hémery, s^r des Mézues, originaire d'Hénon, et Jeanne-Mauricette Jégou, fille de Pierre-René, s^r de Villeneuve, et de Mauricette-Etiennette Sallo.

(201) Yves-Claude Digaultray, s^r de Seigneau, avocat, veuf de Louise de Kermen de Kerjégu.

(202) Eustache Ollitraul, s^r de Callagan, ancien maire de Quintin, époux de Monique du Couëdic.

(203) Pierre Chassin du Guerny.

apprendre la carte marine et autres exercices aux frais du Roy. Et quand il y sera rendu, il ne tardera pas à s'embarquer et il aura 16 l. par mois et nourry ; pour quoy il est party ce jour 21 février 1787, mercredy des cendres. Et de St-Malo, le mercredy 14 mars pour aller à Amans et de là à Rochefort (où il est arrivé le 21 mars).

M. Hamon de K/vers s'est approprié de la maison de M. des Hayes Frelaut aux plaids du mercredy des cendres, 21 février 1787 ; luy vendu sept cent livres à fond perdu. Et M. de K/ruault Garnier, de la Brousse-Joly, qui luy a cousté 12. 600 livres et 80 d'épingles sans compter les lods et ventes et chargé de 9 bx de seigle à la collégiale. M. du Taya s'est opposé à l'appropriement pour la conservation des servitudes que doit cette métairie à la sienne, nommée l'Epine du Gué.

M. De l'Isle est mort à Cléhunault ce 25 février 1787, premier dimanche de carême ; en sortant de sa chapelle d'entendre la messe, soutenu de deux bras, on le conduisit au feu de sa cuisine où il tomba mort (204).

Le greffier Chauvel est mort ce lundy des festes de Pasques, 9 avril 1787.

M. Cavalier de Cuverville, de Normandie, capitaine des vaisseaux du Roi, croix de St-Louis, a épousé Mlle Félicité Visdeloup, dlle de Bonamour, fille de M. Visdelou de Liscouët, entre minuit et une heure, à la collégiale, ce jour 16 avril 1787 (205).

Le s^r Le Pelletier reçu greffier à l'audience du mardy 15 may 1787. On dit qu'il affirme le greffe par an 2400 l.

Le s^r Duval, notre voisin, approprié de la métairie de K/iptert, en Bocqueho, ce jour 15 may 1787, qui lui couste 7500 l. : de revenu 400 l.

Acquet fait par M. Garnier, le père, de la métairie nommée la Marre d'ahaut d'avec Mad. de la Villeneuve Geslin, de l'Am-balle, pour la somme de 2400 l. une fois payée, luy payer 400 l. de note et se charger d'un constitut de 600 l. qui est dessus, chargée en outre d'un boisseau et demy de bled froment, mesure de Quintin, dû à la paroisse par an et 4 l. à la paroisse ; la maison n'en vaut rien il y a 7 journeaux de terre fort bonne, elle jouit la Porte-Fresnel à Mad. Runello. La dame venderesse a dit-on 83 ans et il a fait cet acquet en may 1787 pour payer cette rente pendant qu'elle vivra, Sa mère vescu 93 ans. Cet acquet luy

(204) Guillaume de Lisle, conseiller secrétaire du Roi ; époux de Pélagie-Julienne Le Frane des Fontaines.

(205) Louis-Hyacinthe de Cavalier, chevalier du Cuverville, mort contre-amiral en 1819 ; veuf en premières nées de Marie-Anne Visdeloup de Bonamour, cousine de sa seconde femme.

a esté retiré par le s^r du Bodon, chirurgien à Pontivy, au mois d'août 1787, mais Du Bodon le luy a cédé depuis en faveur de 600 l. et payer tous les frais du retrait que le s^r Du Bodon avoit exercé sur le s^r Garnier.

Prieure des Ursulines — On a élu ce jour lundy 4 juin, Madame Suasse pour prieure, nommée la mère Mélanie.

Il a glacé le 6 juin 1787 ; la veille du sacre et autres jours, et qui a glacé les bleds noirs premiers mis et les haricots qu'il a fallu resemer, et du tonnerre le 13 juin.

Le 12 juin 1787 M. l'abbé Digaultray est mort à Paris ; il estoit, je crois, syndic de Sorbonne et docteur.

Les toiles montèrent si furieusement en 1785 que les premières fines en large allèrent à 4 l. 10 s.

Madelon Suasse a 26 ans en 1787 et Mlle Garnier K/ruault, 31 ans.

Banqueroute à Paris faite par M. de Serigny de 26 millions en may ou juin 1787.

M. Frelaut est arrivé à Quintin le jedy 5 juillet 1787 au soir ayant souppé à la grande auberge. Le 10 octobre 1787 Louis Frelaut est party pour Brest.

Maison de la Des Essards — Ce jour dimanche 8 juillet 1787 Des Essards et elle l'on vendue à sa locataire la Illienne, m^e Hervé, not^r rapporteur, la somme de 10.000 livres et 1500 de commission, payant en contractant 3000 l. comptant, le surplus qui est 7000 l. elle en payera la rente jusqu'à parfait remboursement et ils toucheront la levée de la St-Michel suivante. Conditionné encore que la ditte Illienne ne donnera de commission que 120 l. et qu'il luy demeure 30 l. pour faire les réparations de la maison dont elle se charge pour 1787. Et quand elle voudra rembourser les 7000 livres ce sera 1200 l. à chaque fois et payera 6 d. pour le fermage et la rente de 12^e sur le jardin. Et si elle prend 6 ans pour rembourser, ce sera 1200 livres pendant 5 ans et 1000 l. la 6^e et dernière année. Les 3000 livres ne se payeront que le jour après l'appropriement. Elle estoit d'une satisfaction infinie le jour de la passation du contract et le lendemain elle fut à Créneau trouver Des Essards pour le porter à casser le marché, mais il en estoit bien éloigné et il ne voulut pas y consentir.

On m'a dit que Mad. Longraye-Hamon est du 19 mars 1708.

Mlle Hyacinthe Chassin, dlle Rochelongue est décédée ce jour mercredy 8 août 1787 (206).

Ce jour jedy 9 août 1787 ma belle-sœur Marie-Renée de K/men, dame de Kerandren est morte.

(206) Hyacinthe-Appoline Chassin, demoiselle de Rochelongue, fille de François, s^r de la Villehaffray, et de Renée-Vincente Etrillart des Forges.

Ce jour de l'Assomption 15 août 1787, Louise Le Béguec, dlle de Beauregard et Madeleine Suasse, dlle de K/végan ont fait leur entrée au couvent des Ursulines pour estre religieuses à Quintin.

M. Fleury a acheté la maison de M. Seigneau Digaultray 4000 livres ; Duval donnoit 1000 l. du jardin seul, ce jour 22 août 1787. Ce marché n'a pas eu lieu

Babette Riou des Villeaudrens a 18 ou 19 ans, m'a dit Des Essards en 7bre 1787.

La fille de M. Urvoy de Carboureux a épousé M. de Serville, de Pontrieu, croix de St-Louis, âgé de 70 ans et elle en a dit-on 23, ce jour 10 7bre 1787 (207). Frotter qui le connoit m'a dit qu'il a environ 1800 l. de rente ; on luy en donne davantage ; il luy laisse la jouissance de la moitié après sa mort pour luy tenir lieu de douaire.

Dragons d'Orléans. Ce mercredi 7 9bre 1787, il en est arrivé icy un escadron de ...hommes qu'on a cazerné, une partie à la Rocheonen, la 2^e dans la rue Notre-Dame. Ils sont partys le dimanche de la Passion 9^e mars 1788 pour aller dans la ville de Guingamp, pour aller de là à Corlay, puis à Pontivy, Josselin, Malestroit.

Arrest de la cour affiché en 7bre 1787 à Quintin, il est du 18 juin. Il fait défense à tous les employés de la régie générale et à tous autres de faire des informations et vérifications des scituations, quantités et qualités et valeurs des biens de chaque particulier sous les peines qui y échéent.

Ce jour mercredi 14 9bre 1787, mon neveu Chassin de K/gommeaux a acheté les deux maisons de mon neveu Le Frotter dans la Rocheonen, la somme de 12.000 livres et ont fait un contrat sous seing privé de cette vente, et pour ne pas payer 1500 livres de lods et vente, ont fait une ferme pour 3 ans et au bout de ce temps qu'il aura acquis domicile, ils feront un contrat, de vente devant notaires et il s'en bannira et appropriera.

Les dames Glais ont aussi résiliées leur ferme avec Le Frotter et K/gommeaux a emporté à St-Malo les 2 copies de ventes sous seing privé pour les faire signer à sa femme et après la signature, il renverra à Frotter sa copie. Ils viendront demeurer ici la st Michel prochain.

On craint un retrait féodal ou lignager, il n'y a eu ny l'un ni

(207) Claude-Julien de Serville, s^r de Toullan, ancien capitaine d'infanterie (fils de René-Mathieu de Serville, s^r de Toullan, paroisse de Landebaëron, et de Anne-Julienne Petit), veuf en premières noces de Marie-Julienne Besnoist du Guépoullain, et remarié à Saint-Brandan le 10 septembre 1784 avec Jeanne-Angélique-Suzanne Urvoy de Carboureux, fille de Louis-Marie-Cazimir et de Suzanne-Mauricette de Kerlogodenne.

l'autre ; mais Kergommeaux a cédé cette vente à M. et Mad. Brignon aux mêmes charges et conditions ce jour vendredy 18 janvier 1788. Et ils ont payés l'avance 4000 l. (Le Coniac, l'ainé, not^r) ils sont appropriés le 21 may 1788.

Ce jour 19 9bre 1787 mon neveu Le Frotter est allé mener son fils Joseph à l'école militaire de Vannes, à l'âge de onze ans, 4 mois. Il aura des maitres de chiffres, de dessein, de mathématiques aux frais du Roy.

Ce jour jeudy 22 9bre 1787, les dites ci-dessus de Beauregard et Suasse ont pris l'habits aux Ursulines.

Le mardy 4 xbre 1787 Mad. de Crénan mourut et fut enterré au Foeil le mercredy 5 (208).

Mon fils K/briac a épousé Mlle Jannette Palière de K/goff, ce jour mercredy 5 xbre 1787 (209) ; ils sont allé demeurer chez M. Pallière de K/gof, son beau-père.

Ce jour jeudy 20 xbre 1787, Des Essards et sa femme sont revenus de Crénan, demeurant à Quintin.

(208) Françoise de la Haye, veuve de Joseph-Marie de Bellingant, s^r du Keringant et de Crénan.

(209) Jacques-Barthélémy Chassin, s^r de Kerbriac (paroisse de Plouagat), marié le 5 décembre 1787 avec Jeanne-Marie de Pallière (fille de Pierre, s^r de Kergoff, et de Jeanne Gardon de Vauruellan), veuf, sans enfant, le 20 septembre 1801. Il se remaria le 8 mai 1802 avec Louise-Reine Robinault de Saint-Régeant, dont il eut une fille, Marie-Anne Chassin de Kerbriac, mariée le 23 janvier 1826 avec Théophile-Marie-Joseph de Préaudeau.

(A suivre.)

L'HOPITAL DE LANNION

et les Commencements du Monastère de Sainte-Anne

Quand, venant du centre de la ville de Lannion, on a descendu les rues de Saint-Malo et des Augustins (1) et traversé le pont Sainte-Anne, on se trouve devant un ensemble considérable de lourds bâtiments aux toits d'ardoises élevés. Ils bordent, au nord, la rive gauche du Léguer, dont ils ne sont séparés que par la route touristique qui conduit à Loguivy-lès-Lannion, à deux kilomètres de là, et, à l'est, la rue de Kerampont, amorce de la route nationale 786 qui, par Saint-Michel-en-Grève (2), Plestin et Lanmeur, mène à Morlaix. Ces bâtiments sont ceux du couvent des Augustines et de l'hôpital-hospice de Lannion. Les plus anciens remontent au XVII^e siècle. Mais ils ont succédé à des bâtiments beaucoup plus vieux qui renfermaient une chapelle dédiée à sainte Anne et les édifices du primitif hôtel-Dieu.

En déterminer l'origine, si l'on s'en rapporte aux documents officiels, est insoluble. Si, en 1630, la Chambre des comptes de Bretagne reconnaissait le seigneur de Kergomar (3), alors messire Marc-Antoine de Kerguezay, à la suite d'une information du mois d'octobre 1628 (4), comme le fondateur et le patron de la chapelle

(1) Autrefois, rue Neuve et rue Saint-Malo.

(2) En breton *Lomicæil* (ou *Lo micaël*) *an Tres*.

(3) L'ancien manoir de Kergomar (reconstruit au XIX^e siècle) se trouvait à l'extrémité méridionale de la paroisse de Loguivy-lès-Lannion (Cf. *L'ancien Manoir de Kergomar*, feuillets 52 et 53 d'octobre 1933 du journal le *Lannionnais*).

(4) Procès-verbal de l'information faite par le Seneschal de la Cour royale de Tréguier au siège de Lannion, à la requête de messire Marc-Antoine de Kerguesay, chevalier de l'Ordre du Roy, seigneur de Kergamaur, Traudon, Guermorvan, etc... sur les droits et prééminences qu'il prétend dans les églises de Lannion et autres voisines, et particulièrement en celles de Sainte Anne et de Troguivy [Loguivy], escussions et armoiries qui y sont... Fait en octob. 1628. *Bibl. Nat. Clairambault*, 1178, f^o 59. — En février 1778, la marquise de la Châtre, propriétaire de la seigneurie de Kergomar, est encore reconnue comme la fondatrice du couvent et de la communauté de Sainte-Anne. — *Arch. des C.-du-N.* E 1934.

et de l'hospice, une sentence du présidial de Rennes, en 1688, débouterait ses successeurs, les Goësbriand, de leurs prétentions et accorderait ces titres au roi de France, en qualité de successeur des ducs de Bretagne.

Le document le plus ancien auquel les *Annales* du monastère de Sainte-Anne (5) font allusion est, vers 1300, une sentence du grand vicaire de Dol en faveur des seigneurs de Boisriou, donnée « à Sainte-Anne ».

Tout de suite apparaît une des nombreuses étrangetés qui rendent si difficile d'établir avec certitude les origines de l'hôpital et de la première chapelle de Sainte-Anne.

Fondée depuis un siècle et demi ou plus, peut-être sur l'ordre du duc Conan III (1119-1148) à moins qu'il ne faille remonter à Alain Fergent (1084-1119), la ville de Lannion se développait peu à peu à l'est et au sud-est de son château, en direction du prieuré de Kermaria-an-Draou (6). Pour le moment elle était renfermée dans son enceinte fortifiée et ne dépassait la rive droite du Léguer en aucun point.

La ville de Lannion dépendait du diocèse de Tréguier.

De l'autre côté de la rivière, c'était la paroisse de Loguivy, une des enclaves foraines du diocèse de Dol (7). Comme il était très difficile à l'évêque de ce diocèse de s'occuper de l'administration religieuse de paroisses aussi dispersées et aussi lointaines, il déléguait ses pouvoirs, sous réserve de son approbation à un vicaire général forain. Son choix se portait sur des personnalités ecclésiastiques assez variables. Au cours des siècles, on relèvera parmi eux le doyen de Lanmeur, le directeur des religieuses de Sainte-Anne, — parfois aussi un des vicaires généraux de l'évêque

(5) Les *Annales* du monastère de Sainte-Anne forment un registre parfaitement calligraphié conservé dans les archives de l'actuel couvent des Augustines de Sainte-Anne. Si elles s'ouvrent en 1667, lors de l'établissement à Lannion des religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus, elles décrivent avec assez de sûreté la période antérieure. Elles s'arrêtent en 1715, l'année qui précéda la mort de l'abbé Jean Goretin de Kermeno de Pliver, dont le rôle sera étudié particulièrement. Ces *Annales* ont déjà été utilisées en mars et avril 1854 dans le journal le *Lannionnais*, sous le titre *L'Hôpital de Sainte-Anne*, étude reproduite par ce même journal en mai et juin 1933. — Madame la Supérieure des Augustines a bien voulu mettre ces *Annales* à ma disposition, ce dont je la remercie respectueusement.

(6) Cf. Léon Drapeau : *Le Prieuré de Kermaria an Draou*, inédit.

(7) Ancienne trêve de Ploulec'h, qui fut paroisse primitive et demeura dans le diocèse de Tréguier, la paroisse de Loguivy en fut détachée vraisemblablement au moment où les séculiers remplacèrent les réguliers dans le desservement public du culte. — Cf. Fr. MERLET : *Les limites des diocèses à la veille de la Révolution dans le département des Côtes-du-Nord et considérations sur l'origine des enclaves de Dol*. (Bulletin de la Section de géographie du Comité des travaux historiques, 1951.)

de Tréguier, ce qui avait l'avantage de ne pas laisser éclater ou d'apaiser plus d'un conflit.

Lors de la sentence donnée par le grand vicaire de Dol, l'hôpital existait-il déjà ou seulement la chapelle ?

La seule chose que l'on sache avec certitude c'est que dans le quartier de Sainte-Anne, qui devait son nom à l'existence de la chapelle, les seigneurs de Kergomar possédaient un four banal. On serait par conséquent tenté de les considérer comme ayant eu la part principale dans la fondation de la chapelle Sainte-Anne. Mais ils en possédaient une autre, celle de Saint-Patrice, tout en haut de la rude montée qui conduisait tout auprès de la lande de Justice (8).

On sait, d'autre part, que le souci des pauvres et des malades était une des préoccupations principales du Moyen Âge. S'il est exact qu'on ait trouvé des tombes de chevaliers-moines de Saint-Jean de l'Hôpital, quand on a procédé à la construction de la gare des chemins de fer de Lannion (9), on peut en inférer qu'ils se sont efforcés de leur venir en aide. Seraient-ils à l'origine de l'hôpital qui était tout voisin ?

On tient pour certain qu'il exista une maladrerie à Brélévenez, fondée par l'ordre éphémère des chevaliers de Montjoie (10). D'après les traditions, cette maladrerie, après la disparition de l'ordre, serait devenue la mésellerie du faubourg Saint-Nicolas (11) où étaient reçus quelques lépreux.

Si les Hospitaliers, dont on prétend avoir retrouvé les tom-

(8) Appelée ainsi parce qu'y étaient dressées les patibulaires. Le lieudit est Beg ar Land.

(9) Tout le site primitif a été très défiguré par l'établissement de cette gare, qui doit se trouver sur les anciennes paroisses de Loguivy et de Ploubezre.

(10) Cf. René COUFFON : *Répertoire des Eglises et Chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*, p. 60. De nombreuses publications se sont occupées de l'église de Brélévenez et très accessoirement de la ferme voisine occupée de Muranvern, considérée comme une commanderie. On se bornera à citer quelques-uns de ces travaux : Vte FROTIER DE LA MESSELIÈRE : *Les Côtes-du-Nord en dix excursions* ; abbé GULLOTIN DE CONSON : *Les Templiers et les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne* ; Edouard OLLIVRO : *L'église de Brélévenez*, 1949 (demeuré en manuscrit) ; Léon DUBREUIL : *Brélévenez (Congrès archéologique de France, CVII^e session, St-Brieuc)*, Paris, 1950, pp. 141-149 ; [abbés GEFROY et BOURDELLES] : *Petit guide pour la visite de l'église de Brélévenez... et de la chapelle Saint-Roch*, Lannion, sans date (1951).

(11) Le faubourg Saint-Nicolas se trouvait en dehors de l'enceinte fortifiée de Lannion, après la porte de France qui se confond sans doute avec celle de Porsmeur, en direction de Buhulien. C'est une occasion de signaler que la ville de Lannion a été créée sur une partie de l'ancienne frairie de Pont-Spiritum, dépendant de cette paroisse.

bes (12), avaient appartenu au même ordre, ils auraient pu, à Sainte-Anne, créer un primitif hôtel-Dieu pour y recevoir les pauvres et les malades. S'il en était ainsi, on pourrait être porté à penser que le maintien de cette fondation devait incomber au duc de Bretagne, représenté par son sénéchal, dès que la création des sénéchaux eut été effectuée dans la province, et dont l'autorité, beaucoup plus étendue territorialement que celle du capitaine de Lannion, pouvait s'exercer sur un établissement existant dans la paroisse de Loguivy.

Ainsi pourrait s'expliquer la sentence tardive du présidial de Rennes. Mais ce n'est là qu'une hypothèse qui, je dois le reconnaître, ne repose que sur des possibilités.

Il n'est pas douteux d'autre part que, en faveur de cette œuvre pie, des seigneurs du voisinage (13) et même d'autres personnes sont intervenues par des donations ou par des legs (14). Il était tout naturel que le plus important des seigneurs du voisinage, celui de Kergomar, se fût distingué et que ses successeurs eussent continué ses largesses.

Comme il se trouvera que, à partir du xv^e siècle au plus tard, la famille des Lannion, pour des raisons diverses, dut céder la

(12) Il est extrêmement fâcheux que de nombreux souvenirs d'autrefois et même de nombreux documents semblent avoir été, non seulement dispersés ou détruits à Lannion, par ignorance ou incurie, mais encore aient pu être accaparés par certains particuliers. Ne suffisait-il pas des destructions effectuées par les Ligneurs à la fin du xv^e siècle ?

(13) Le 5 novembre 1411, dans un échange de terre entre Roland de Mesanhaye, dont le manoir existait aux environs de Penvern (en Pleumeur-Bodou), avec Prigent Menon, il est question d'une « terre de l'hospitall Sainte Anne » située près de « Goezinlîsbihen » en Ploulec'h. *Bibl. Nat. Pièces origin.* 502. (11.333.3). — Au xv^e siècle, un seigneur de Keranglas dote l'hospice de Lannion d'une rente de cinq quintaux de froment. (Cf. journal le *Lannionnais*, 14 janvier 1934.)

(14) En voici un exemple, daté du 24 décembre 1464, donné par le testament de n. h. Jean Benoît, natif du diocèse de Vannes, établi à Lannion, et fondateur avec sa femme Marguerite Rouzault d'une chapelle dans la partie méridionale de l'église qui portait encore le nom de Notre-Dame du Baly. Entre autres legs, il crée une messe le samedi « en l'hospitall Sainte Anne estant au bout du pont de la ville de Lanyon », et il donne aux pauvres « dudit hospital pour acheter bois à les chauffer la somme de trente deux soulz six deniers monnoyé de rante et levé à estre paieez dessus la [] somme totale de vingt quatre livres » par les procureurs de l'église du Baly. Cette somme devra être payée chaque année « affin d'estre participant es bonnes prières et oraisons et au divin service que payement et assiepte des vingt quatre livres mon. de rante et levé eussent esté prins et assignez au plus beau lieu de sesd. héritages... » Il nomme pour exécuteurs testamentaires « lad. Marguerite, sa compaigne, Richard de Kerbuzie et Prigent Le Bachet ». — Transumpt du 28 mars 1615. *Arch. du Baly*. Les archives paroissiales de l'église Saint-Jean-du-Baly permettent de faire état de plusieurs donations à l'hospice et à la chapelle de Sainte-Anne au siècle suivant.

capitainerie générale et le gouvernement de la ville à celle de Kergomar (sauf durant la courte période où Jean des Aubrais (15) paraît y avoir assuré le commandement effectif de manière à en finir avec les bandes de brigands qui, après la Ligue, infestaient tout le pays de Plestin à Port-Blanc), il était aisé aux Kergomar, en s'appuyant d'ailleurs sur l'information de 1628, de se faire reconnaître, dans un aveu rendu au roi en sa Chambre des comptes de Nantes, comme fondateurs et patrons de la chapelle et de l'hôpital.

Autre complication au moins apparente : assez tôt, les Lannionnais se trouvèrent trop à l'étroit dans le périmètre de leurs anciennes défenses (16). Or il leur était difficile de s'étendre beaucoup en dehors, sur la rive droite de la rivière en raison des vastes espaces qui, comme celui du Forlach, demeura réservés jusqu'à la fondation du couvent des Ursulines (17) ou qui se trouvaient occupés par les enclos des Bénédictins du prieuré de Kermaria-an-Draou et des Augustins du monastère du Porchou (18). Il en était résulté une véritable crise du logement.

Il y avait nécessité surtout pour des artisans et des tâcherons de trouver ailleurs le moyen de s'établir dans des conditions meilleures. Or, de tout temps, on avait traversé la rivière à gué dans sa partie la plus resserrée, au moment du reflux de la mer, entre le monastère des Augustins et la chapelle de Sainte-Anne. L'existence de l'hôpital avait dû achever de rendre indispensable la construction d'un pont. Si les documents officiels n'en font état qu'en 1607 pour en exiger une réparation urgente (19), nous savons, par le testament de n. h. Jean Benoit qu'il existait sûrement en 1464 (20), ce qui permet d'inférer qu'il avait pu, sous une

(15) En 1635. — Il sera plus amplement question de Jean des Aubrais (ou des Aubrays).

(16) Ces défenses étaient encore en bon état quand un parti d'Anglais, commandé par Richards Toussaint, s'empara par surprise de la ville de Lannion au début de l'année 1346, mais elles cesseront d'être entretenues. Un acte de la duchesse Anne, daté du 24 janvier 1489, mentionne l'état « ruineux » du château. Les fortifications étaient également en ruines ou menaçaient d'y tomber.

(17) Fondé par Jean-Baptiste Hingant de Kérisac en 1659 avec des religieuses venues du couvent de Tréguier, le couvent des Ursulines de Lannion occupa un vaste espace dans le Grand Forlach qui reçut le nom de Léandy (de *Leannes Ty* : la maison des religieuses).

(18) Fondé en 1364 par Geoffroi de Kerimel et sa femme Adélice de Launay. Ce monastère occupait un vaste espace sur la rive droite du Léguer entre la rue actuelle des Augustins et l'extrémité du jardin du Palais de Justice. Ce sont les Augustins qui assurément plantèrent le chêne vert séculaire qui fait l'orgueil des Lannionnais.

(19) Ce fut l'occasion d'une visite à Lannion de Michel de la Vallée, lieutenant général du duc de Sully et grand voyer de Bretagne.

(20) Cf. *supra*, note 14

forme ou sous une autre, être bâti antérieurement. Les ducs avaient certainement favorisé l'exode des Lannionnais sur la rive gauche du Léguer, car ils avaient accordé certaines exemptions à ceux qui se fixeraient dans le faubourg appelé de Kerampont (21), faveurs qui furent maintenues après la réunion de la Bretagne quand il devint bourg royal.

Bien qu'existant sur le territoire de la paroisse de Loguivy, ce faubourg, ainsi que les débordements du Léguer sur certains terrains de la rive gauche ne pouvaient relever administrativement que de la communauté de ville de Lannion, qui y avait son hôpital et une partie de ses habitants.

Mais, au point de vue religieux, le faubourg de Kerampont continuait à dépendre de Loguivy et l'hôpital se trouva être placé, à la suite d'un arrangement vraisemblable, sous la double autorité du recteur de la paroisse et des RR. PP. Augustins.

Une telle organisation n'avait pas été sans susciter bien des heurts, avec pour corollaire le manque d'entretien des bâtiments, le désordre et le gâchis dans l'hôpital lui-même. Il est vrai que ses ressources régulières étaient extrêmement limitées. Mais on comptait, pour parfaire les ressources, sur des dons et sur des legs qui, en raison même de la mauvaise réputation dont jouissait l'établissement au XVI^e et au XVII^e siècle, avaient tendance à se raréfier.

En 1577, ses revenus étaient évalués à 150 livres 11 sols 6 deniers en argent, auxquels s'ajoutaient 13 sommes et une renée de froment et 5 sommes et 2 renées de gros blé (22). C'était peu pour entretenir vingt-cinq pauvres, parer aux grosses réparations exigées par des bâtiments en complet état de délabrement et payer les honoraires du recteur de Loguivy et des Augustins. Il est d'ailleurs vraisemblable que les bâtiments avaient été mal construits. Pourtant on ne les abandonnait pas plus complètement que ceux de la chapelle.

Si l'on s'en rapporte à l'enquête que fit sur leur état le sénéchal de Lannion (23) en 1751, on est tenté d'admettre que la chapelle Sainte-Anne avait été sinon reconstruite, du moins sérieusement restaurée vers le début du XVI^e siècle. Il rapporte, en effet, que, non seulement l'écusson du roi substitué à celui des anciens ducs est gravé dans les clefs de voûte de la fenêtre principale et de la

(21) *Kerampont* signifie le village du pont.

(22) La *renée*, mesure de Lannion, est égale au *boisseau* de la même mesure, soit 5 décalitres 499. La *somme* est le fardeau de poids moyen que peut porter une bête de... somme.

(23) de Pradallan.

porte principale du porche, mais encore qu'on voit, du côté de la rue, dans la rose de la deuxième vitre, les armes de France et de Bretagne en alliance.

Or ces armes en alliance ne purent être établies qu'entre la mort de la duchesse Anne en 1514 et la mort de Claude de France, duchesse de Bretagne, en 1524.

N'est-ce pas l'occasion d'observer que la position des armes royales ne fournissait pas une preuve absolue de la fondation de la chapelle et sans doute de l'hôpital par les ducs, d'autant plus que celles des seigneurs de Kergomar figuraient aussi dans la rose de la grande verrière et dans celle de la deuxième vitre du côté de la rue. On conçoit dès lors que, par sa sentence de 1688, tout en donnant satisfaction au roi, le présidial de Rennes n'ait pas été si catégorique qu'il ne permit de placer, en fait, au point de vue des prééminences, le roi et le seigneur de Kergomar sur le pied d'égalité.

Il ne semble pas que les bâtiments de l'hôpital conçus d'une manière très modeste, car ils ne comptaient que deux salles au rez-de-chaussée et deux chambres au premier étage sur lesquelles courait un grenier, aient eu à souffrir des quatre pillages de Lannion entre 1590 et 1598 (24). Deux cents maisons de Lannion avaient été incendiées, ainsi que le manoir de Kergomar (25). Les ponts de Kermaria (26) et de Sainte-Anne (27), construits partiellement en bois, sinon en totalité, avaient été tellement ruinés que leur traversée était devenue très dangereuse. Mais

(24) Le premier pillage de Lannion était dû aux troupes de Mercœur, en 1590. — En 1593 et 1598, ce furent les bandes de La Fontenelle, puis les Espagnols, qui causèrent les plus graves dégâts. En 1598 encore le dernier pillage fut l'œuvre des troupes royales sous le commandement des capitaines Thomy La Broustière et La Guette Cambrigo.

(25) Il était fatal que le manoir de Kergomar eut à souffrir des déprédations des Ligueurs, le seigneur en étant Claude de Kerguezay, l'un des plus vaillants capitaines des royaux, qui avait commandé pour Henri IV à Guingamp. La communauté de ville de Lannion ne manquera pas à diverses reprises de lui témoigner la plus vive gratitude.

(26) Dès avant 1598, sur l'instance du sr de la Vallée, lieutenant général du grand voyer de Bretagne, Jonathan de Kergariou, sieur de Kerhaël, avait mis en demeure le prieur commendataire de Kermaria an Draou de remettre en état le pont de Kermaria, sans lequel, pour passer le Léguer, il faudrait remonter jusqu'à deux grandes lieues, à moins de se servir de bateaux. Ce qui indique que le pont de Sainte Anne était pratiquement inutilisable. Arch. dép. C.-du-N. H. Kermaria carton. — Cf. Léon DUBREUIL : *Le Prieuré de Kermaria an Draou*.

(27) En 1607, le sr de la Vallée vint à Lannion pour dresser les plans et devis des réparations du pont de Sainte-Anne et discuter avec la communauté de ville, qui alléguait son extrême pénurie, de sa participation aux dépenses. — Les comtes de Carcaradec tinrent du roi le droit de percevoir les coutumes sur le pont de Sainte Anne pendant 24 heures lors de la foire de la Saint-Michel, tout au moins au xvii^e siècle.

les établissements religieux et charitables avaient été respectés. Du moins les traditions n'indiquent pas qu'ils eurent réellement à souffrir de cette insécurité de plusieurs années. En sorte que la restauration des combles et des murs qu'il avait fallu entreprendre en 1577, sans apporter à l'hôpital d'améliorations bien sensibles, n'avait, au début du xvii^e siècle, subi aucun préjudice notable.

Lors de l'inventaire auquel présidèrent, à l'arrivée des religieuses hospitalières, en 1667, le sénéchal de Lannion Vincent-Augustin Carlier (28) et le procureur du roi Pierre Calloët (24), il fut constaté que les murs étaient lézardés, les poutres ébranlées par des piliers de bois au milieu des salles, que les lucarnes trop étroites ne permettaient que chichement l'entrée des rayons solaires et que l'ensemble ne pouvait guère être considéré que comme un réduit obscur, humide et infect. Le mobilier était à l'avenant : il ne comprenait que quelques lits clos vermoulués, des draps en lambeaux, quelques balins (30) et un peu de paille.

Les deux sexes vivaient dans une promiscuité dégradante. Les personnes chargées des soins et de la surveillance n'étaient guère que des domestiques ignorants et d'une moralité parfois suspecte. Ils ne faisaient aucun effort pour faire respecter l'ordre et la décence. Même des meurtres y avaient été commis.

C'étaient autant de considérations depuis longtemps connues qui devaient faire souhaiter une transformation totale des bâtiments, du mobilier, de l'organisation administrative de l'hôpital.

Mais avant d'en venir aux pourparlers qui s'engagèrent avec les religieuses hospitalières du couvent de Quimper, il est nécessaire d'examiner une tradition, qui mérite d'être discutée au moins une fois.

Dans le précieux ouvrage *les Côtes-du-Nord* que Benjamin Jollivet a publié, il y a environ un siècle, on peut lire (31) :

« A une époque que nous ne saurions préciser, un sire des Aubrays, protégé par sainte Anne dans un combat contre un magicien maure, fit élever, dit la légende, une chapelle au faubourg de Kerampont, ancien fief royal, appartenant jadis à la paroisse de Loguivy et dépendant du diocèse de Dol... »

(28) Vincent-Augustin Carlier de Rumédon fut un protecteur infatigable des religieuses hospitalières.

(29) Pierre Calloët de Keriavily appartenait à une famille considérable qui donna à la même époque l'agronome Gabriel Calloët de Kerbrat, qui fut avocat général à la Chambre des comptes de Bretagne, puis conseiller d'Etat. Pierre Calloët avait succédé à son père Maurice Calloët en qualité de procureur du roi à Tréguier au siège de Lannion.

(30) Le *balin* est une étoffe grossière faite d'étope de chanvre.

(31) Tome IV, pages 15 et 16

Cette tradition a été reprise par A. Le Nepvou de Carfort (32), qui précise que ce seigneur des Aubrays appartenait à la famille de Lannion.

Est-il besoin de dire, à l'époque, qu'il n'a pas été possible à Benjamin Jollivet de déterminer, que le faubourg de Kerampont était toujours bourg royal et qu'il devait appartenir jusqu'en 1822 (33) à la commune de Loguivy, après avoir appartenu comme elle jusqu'à la Révolution au diocèse de Dol ?

Quatrième fils de Claude de Lannion (34) et de Renée de Quélen, Jean, sieur des Aubrays (35), lieutenant de la maréchaulsée royale, avait été envoyé à Lannion en 1634 pour rétablir l'ordre et la sécurité dans les campagnes voisines en proie à la terreur que faisaient régner des bandes de brigands. Il y séjourna assez longtemps pour se créer des intérêts dans la région, notamment par l'afféagement de l'île Milliau, que les moines de Bégard, propriétaires et suzerains, revendiquèrent bientôt par retrait féodal (36).

Que Jean des Aubrays eût été dévôt à sainte Anne, rien de plus plausible. Mais qu'il eût construit à Kerampont la chapelle qui lui est dédiée, on s'en est rendu compte par ce qui précède, constitue une erreur totale. Il ne paraît même pas y avoir possédé la moindre marque de prééminence.

Une autre légende lui attribue, dans des conditions identiques,

(32) *Précis de l'Histoire de Lannion.*

(33) Cf. Fr. MERLET : *Les limites des diocèses à la veille de la Révolution...* loc. cit. p. 123. C'est par ordonnance royale du 11 septembre 1822 que le faubourg de Kerampont fut rattaché à la ville de Lannion. Jusqu'à la Révolution, l'enclave de Duffec ou Duvec, entre les quartiers de Sainte Anne et de Saint-Patrice continua cependant d'appartenir à la paroisse de Ploulec'h. Sur ce point, cf. *Arch. dép. C.-du-N. H. Kermaria liasse.*

(34) Né au Cruguil, dans la paroisse de Brélévenez, le 31 octobre 1556, Claude de Lannion mourut le 22 août 1621 à Keranno, en Locquénolé, à cinq kilomètres environ au nord de Morlaix. Il fut inhumé dans l'église des Augustins de Carhaix.

(35) La terre des Aubrays, située près du lac de Grandlieu, au sud de la Loire, apparaît pour la première fois, au XVI^e siècle, dans les propriétés de la maison de Lannion. Elle est attribuée à Regnault, alias Richard, second fils de François de Lannion (mort en 1556) et de Françoise Loz de Kergouanton, qu'il avait épousée en 1522. Ce Regnault, ou Richard, mourut sans hoirs en 1591 et fut inhumé dans l'église Saint Mathieu de Morlaix. Le nom des Aubrays fut relevé par Jean dont il est question ici. Jean des Aubrays, qui avait épousé Mauricette Le Barbier, mourut à Plouha en 1665 et fut inhumé dans la chapelle de Kermaria an Isquit, en Plouha. C'est son « chef » qui serait conservé dans un reliquaire de bois noir attaché à l'un des murs de cette chapelle. Jean des Aubrays passait pour posséder une vigueur et une force herculéennes.

(36) Cf. Léon DUBREUIL : *Trovern (Mém. de la Soc. d'Em. des C.-du-N. T. LXXXII, 1953, p. 8)* et *Arch. dép. des C.-du-N. H. 129.* La question du retrait féodal de l'île Milliau ne fut réglée en faveur des Bénédictins de Bégard que plusieurs années après la mort de Jean des Aubrays.

la construction, à Trégastel, de la chapelle Sainte-Anne du Roc'hou. Il est infiniment probable que l'édifice du XVII^e siècle, très sérieusement restauré et agrandi, qu'on voit à Langastel, a été précédé d'édifices antérieurs. Il n'y a dans cette chapelle aucune « marque » ni « intersigne » de prééminences. Tout ce qu'il m'est possible d'affirmer c'est que, en 1663, un neveu de Jean des Aubrays, Claude II de Lannion (37) avoue tenir du roi, entre autres terres, « des garennes s'étendant depuis la chapelle du Roc'hou jusqu'aux costes de la mer ».

En tout cas, la légende de Jean des Aubrays, constructeur de la chapelle Sainte-Anne au faubourg de Kerampont est absolument controuvée et c'est ce qu'il convient de retenir.

**

Le 17 avril 1622, le seigneur de Coattredrez donna aux Capucins le terrain de Crec'hplac'h qu'il possédait à Lannion, près du faubourg Saint-Nicolas. Ils y construisirent un couvent.

Des rapports étroits ne tardèrent pas à s'établir, s'ils n'existaient déjà auparavant, entre les Capucins de Lannion et ceux de Morlaix, qui jouissaient d'un grand prestige.

En 1664, un capucin du couvent de Morlaix, frère Désiré, vint visiter ses confrères lannionnais — voyage d'autant plus facile à expliquer que son beau-frère, de Keramazé, habitait Lannion et s'était fait « volontairement » (38) un des gouverneurs de l'hospice. Il fut question, entre eux, de l'état lamentable que présentait à tous égards cet établissement charitable. On ne sera pas étonné que parmi les causes de cette situation, on eut, entre soi, incriminé les laïques et les « séculiers » qui en avaient la charge. Ce qu'il faudrait à l'hospice c'était la direction de religieuses vouées aux soins des pauvres et des malades.

Frère Désiré eut l'occasion de s'en entretenir avec frère Joseph du couvent de Lannion. Ce capucin était fils de messire de Kergariou, seigneur du Châstel et parent de la Révérende Mère Marie

(37) Claude de Lannion, chef de nom et d'armes dudit lieu, seigneur châtelain du Cruguil, la Porte Verte (Buhullien), Kerougant (Trégastel), Plouhaguen, Kerbouric et autres lieux, gouverneur pour le roi des villes de Vannes et d'Auray et pays circonvoisins, capitaine du ban, de l'arrière-ban et de la garde-côte de l'évêché de Vannes, résidant au château de Quintipily, évêché de Vannes, était le fils de Pierre de Lannion, et de Renée d'Arradon. — Pierre de Lannion était devenu l'aîné de Claude, sr de Lannion, après la mort en bas-âge d'un autre Pierre. Il avait pour frères Guillaume de Lysandré et Jean des Aubrays. C'est par le mariage de Claude II de Lannion avec Renée d'Arradon que la famille de Lannion put réaffirmer son importance.

(38) Ces détails et la plupart de ceux qui suivront sont empruntés aux *Annales* du monastère de Sainte-Anne. Ils n'ont pas été utilisés par l'auteur des articles du *Lannionnais* de 1854.

bien que la ville de Lannion, tutrice effective de l'hospice, appartint à son diocèse et que la majorité des pauvres qui y étaient reçus en fussent originaires.

La communauté de la ville de Lannion se montra la plus empressée à soutenir le projet mis en train par les frères Désiré et Joseph et c'est elle qui poursuivra les pourparlers officieusement engagés avec le couvent de Quimper en 1664 et lui demandera de détacher cinq religieuses pour diriger la nouvelle fondation.

Tout aussitôt elle fut assaillie par les demandes de plusieurs dames nobles qui, bien que les religieuses de la Miséricorde de Jésus appartinssent à un ordre cloîtré, désiraient voir leurs filles se rapprocher d'elles. Elle devra longuement insister pour obtenir la désignation de la mère de Kermeno de Plivern, qui semblait désignée à tous pour être la supérieure du nouveau couvent. Elle multipliera aussi ses efforts en faveur de la fille du gouverneur de Lannion, Gabriel de Bouvans, et de celle des Le Lay de Kersalie, apparentés, on l'a vu, avec les Kergariou du Châstel. On pouvait prévoir des complications qui ne manquèrent pas de se produire.

Les pourparlers avec la marquise de Goësbriand furent très délicats. Il fallut négocier et accepter les exigences auxquelles elle subordonnait son consentement. Tout d'abord les religieuses résideraient à l'hôpital ou dans un lieu adjacent, ce qui entraînait la construction dispendieuse d'un couvent. En second lieu elle exigeait que fussent maintenus tous les anciens droits existant sur la chapelle de Sainte-Anne et qu'aucun autre n'y pût être ajouté. On peut considérer que cette exigence constitue l'origine lointaine du procès qui ne recevra sa conclusion que plus de vingt ans après en faveur des prérogatives royales.

Quant à l'évêque de Dol, il exigeait qu'un fonds fût constitué au préalable pour assurer la subsistance des religieuses et que la communauté de ville fournit l'ameublement, les ornements et tout ce qui serait nécessaire à la bonne marche de l'hospice et au desservice du culte. Celle-ci répondit qu'elle faisait don aux religieuses de la chapelle et des « issues » de l'hôpital sur lesquelles il serait possible de construire les bâtiments nouveaux. Elle évaluait son apport à une somme pouvant être évaluée entre 10 000 et 12 000 livres.

Se sentant menacé dans ses prérogatives et dans ses intérêts, le recteur de Loguivy fit valoir que le nouveau couvent serait bien éloigné de Dol. L'évêque ne s'arrêta pas à cette idée ; puisqu'il existait des paroisses foraines encore plus lointaines, le couvent ne se trouverait-il pas, aussi bien que les desservants de

ces paroisses, sous son autorité par l'intermédiaire du vicaire général qui en avait la charge ?

Par contre il tenait, en plus du fonds immobilier fourni par la communauté de ville, à ce que le fonds de rente qu'il avait exigé en premier lieu fût réellement constitué. Une dame veuve, dont le nom n'a pas été conservé, offrit alors la rente de 400 livres qui avait paru convenable à l'évêque.

Alors quelqu'un — sans doute le recteur de Loguivy — lui inspira des craintes sur la réalité de ce revenu. Mathieu Thoreau exigea la passation d'un contrat en bonne et due forme, qui serait régulièrement contrôlé et insinué.

Les craintes qu'on lui avait inspirées n'étaient pas tout à fait vaines. Aussi Gabriel de Bouvans, Kergariou du Châstel et Le Gouz de Trorozec se réunirent-ils et, après d'assez longues discussions, s'engagèrent pour 200 livres dans le cas où la dame veuve ne tiendrait pas sa promesse. On était loin des 2.200 livres dont il avait été primitivement question.

Sur ces entrefaites, Renée, la fille des Le Gouz de Trorozec, pensionnaire chez les Ursulines de Morlaix (49), exprima le désir de se faire religieuse dans leur couvent. Mais un capucin, son confesseur, lui conseilla d'entrer en religion au couvent des Hospitalières de Quimper. Elle y deviendra la Révérende Mère de l'Enfant-Jésus. Mais les Trorozec n'allaient pas manquer d'intriguer pour que leur fille fût désignée parmi celles qui devaient venir à Lannion. Les Bouvans, qui y avaient la leur, en firent autant. Ainsi, dès avant qu'une décision favorable de l'évêque de Cornouaille fût intervenue sur le principe même, il était assiégré de sollicitations. S'il demeurait passif, son vicaire général Louis-Marcel de Coëtlogon (50), qui était aussi son neveu et sur lequel il se déchargeait de plus en plus de ses responsabilités, s'en irritait au point de manifester même une certaine malveillance.

Quand elle apprit les dispositions peu favorables du vicaire général de Quimper, la Révérende Mère de Dieu, Françoise-Corentine de Kermeno de Plivern, fut sans doute consternée. Elle avait pris très à cœur la fondation d'un nouveau couvent

(49) Comme celui de Lannion, le couvent des Ursulines de Morlaix avait été formé par celui de Tréguier, qui lui-même dérivait de celui de Dinan.

(50) Louis-Marcel de Coëtlogon, docteur en théologie de Sorbonne, fut appelé par son oncle René du Louët à son vicariat général du diocèse de Cornouaille. En 1680, il sera l'un des députés de la province de Tours à l'Assemblée générale du Clergé de France. Sacré évêque de Saint-Brieuc le 4 décembre 1682, il sera transféré à Tournai, qui appartenait alors à la France, en 1703. Il y mourut le 18 avril 1707. Louis-Marcel de Coëtlogon avait des intérêts dans la région lannionnaise, notamment comme propriétaire de la seigneurie d'Ancremel aux environs de Plestin.

d'Hospitalières à Lannion, et se promettait d'y faire beaucoup de bien. Elle prit sur elle, dans l'espoir de voir résolues toutes les difficultés, d'écrire au président de Marbeuf — ce dont elle fut blâmée par la supérieure et par le P. Fourny (ou Fournis) qui prêchait précisément alors une retraite au couvent. Mais elle ne changea pas d'opinion.

Pendant ce temps l'évêque de Dol insistait pour obtenir un contrat de fondation de « Messieurs de la ville » de Lannion, qui hésitaient beaucoup à s'engager aussi étroitement que le voulait le prélat.

Ce sont les Jésuites qui sauvèrent la situation et qui, plus tard, contribuèrent à aplanir bien des difficultés.

Tout changea de face, en effet, à la suite de l'intervention du recteur du collège de Quimper, le R. P. Jégou (51) auprès des évêques de Cornouaille et de Dol. Insoucieuse d'un nouveau blâme, la mère de Plivern écrivit aux membres de la communauté de ville de Lannion pour les adjurer d'agir au plus vite. Le grand vicaire de l'évêque de Dol, Le Bricquier, se trouvait à Guingamp (52). Il se hâta de venir à Lannion et, après avoir constaté l'éclat de délabrement de l'hospice et le désordre qui y régnait, décida de s'intéresser au projet en instance depuis déjà trois ans.

Ayant repris confiance, la mère de Plivern et les personnes qui tenaient à la création du couvent de Sainte-Anne pour des raisons qui n'étaient pas toutes désintéressées, épaulées par le grand vicaire, redoublèrent d'insistance auprès du président de Marbeuf, dont l'appui devait être de grande importance, sans que les *Annales* du monastère de Sainte-Anne en donnent une explication suffisante. L'évêque de Dol, Mathieu Thoreau, finit par céder mais à la condition expresse que la rente de 400 livres due ment constituée serait homologuée par le Parlement de Rennes et qu'un seul des fondateurs s'engagerait pour la totalité de la somme.

On a vu que l'évêque de Tréguier, Balthazar Grangier, paraît avoir été tenu à l'écart de toutes ces tractations. Il ne les ignorait pourtant pas, mais sans doute n'y attachait qu'une importance réduite, sachant que les choses qui traînent en longueur finissent souvent par un échec. Or, il se montra très mécontent de la déci-

(51) Sans doute Jean Jégou que P. LEVOT (*Biographie bretonne*, t. I, 954), mentionne comme jésuite et missionnaire, né à Guingamp en 1613 et mort à Rennes en 1699.

(52) La présence du grand vicaire Le Bricquier à Guingamp peut s'expliquer par la proximité de la paroisse de Coadout, à une lieue au sud de cette ville, qui dépendait du diocèse de Dol.

sion de Mathieu Thoreau. Il aurait même écrit à la mère de Plivern pour lui notifier son opposition, mais la lettre ne serait pas parvenue à sa destinataire (53). Il serait assez surprenant qu'il n'eût pas donné connaissance de cette opposition à la communauté de ville de Lannion, qui comptait parmi ses membres le vicaire perpétuel de Saint-Jean du Baly, recteur, dont la portion congrue était payée par le fermier général des revenus temporels du prieuré de Kermaria an Draou au nom du prier commandataire (54), mais qui relevait canoniquement de l'évêque de Tréguier.

Enfin, après d'ultimes pourparlers, la communauté de ville donna satisfaction à l'évêque de Dol en faisant établir le contrat de ses donations conformément aux désirs qu'il avait exprimés.

Il ne s'agissait plus que d'obtenir de l'évêque de Cornouaille la désignation des cinq religieuses dont il autoriserait le départ du couvent de Quimper. René du Louët s'en remit, comme de coutume, à la décision de son neveu, le vicaire général de Coëtlogon.

Or, sans attendre cette désignation, Mme de Trorozec fit équiper trois litières pour aller chercher les religieuses à Quimper. Ne pouvant se déplacer elle-même, à cause de la grave maladie dont souffrait son mari et qui devait l'emporter (55), elle chargea de cette mission deux de ses amies, Mme de Cheigné et Mlle du Petitbois. Ces dames devaient passer par le Bois de la Roche (56) où résidait momentanément Mme de Bouvans, la femme du gouverneur de Lannion.

Voulurent-elles gagner du temps ? Elles ne firent pas le détour que le passage par le Bois de la Roche leur aurait imposé. Ce fut une erreur : des conséquences fâcheuses allaient en résulter.

Le vicaire général ne fit aucune objection au départ de Marie

(53) D'après les *Annales* du monastère de Sainte-Anne.

(54) Cf. *Arch. dép. C.-du-N.* H. Kermaria. — Léon DUBREUIL. *Le Prieuré de Kermaria an Draou*.

(55) Je rappelle que Mme de Trorozec était née Guyonne de Kergarion. — Le 3 mars 1668 elle fournit minu et déclaration, devant deux notaires de la juridiction de Runefaou, à la seigneurie de Penlan, principal membre de l'abbaye de Bégard (cf. Léon DUBREUIL. *Aperçu sur le domaine de Penlan. Mém. Soc. Em. C.-du-N.*, t. LXXXI - 1951-1952, pages 37 à 63), comme tutrice des deux enfants mineurs qu'elle avait eus de son mari, écuyer Gabriel Le Gouz, sieur de Trorozec. (*Arch. dép. C.-du-N.* H. 134)

(56) Le manoir du Bois de la Roche se trouvait en la paroisse de Commanna à une demi-lieue au nord du bourg. — Commanna est une commune du canton de Sizun, dans l'arrondissement de Morlaix. Gabriel de Bouvans était seigneur de Commanna et du Bois de la Roche ainsi que des fiefs et seigneurie de Penhoat, Douandour, Penzé (?), Landivisiau et Coatmeur — puis de la maison noble de Tréormou, paroisse de Lambézellec, du chef de sa seconde épouse Françoise Huon sous les juridictions de Lesneven et de Brest. — *Arch. dép. de la Loire-Inf.* B. 2417, f^{os} 452 et 454.

Le Lay de Kersalic, dite de Saint-François d'Assise ni à celui de René Le Gouz de Trorozec, encore novice. Il en fit de nombreuses au départ de François-Corentine de Kermeno de Plivern, et finit par s'y résigner. Mais il s'opposa d'une manière absolue à celui de Mlle de Bouvans, dite la Révérende Mère de Tous les Saints, à cause de la beauté de son chant. Mme de Bouvans pourra dire que, si elle avait été présente, elle aurait su fléchir le vicaire général de Coëtlogon. Celui-ci ajouta aux trois partantes, qui avaient été demandées par les Lannionnais, Catherine Sauvageau, dite de la Sainte-Vierge, et Marie-Anne Tas (ou Taz), dite de Sainte-Agnès.

Avant de quitter le couvent de Quimper, elles se répartirent les fonctions qu'elles auraient à exercer dans le nouveau couvent qu'elles avaient mission de fonder : la mère de Plivern serait supérieure, la mère Sauvageau assistante, Marie Le Lay de Kersalic hospitalière et Marie-Anne Tas dépositaire. Renée Le Gouz était autorisée à faire sa profession aussitôt son arrivée.

Le 25 janvier 1667, les cinq religieuses reçurent la bénédiction de l'évêque. Puis, accompagnées du prêtre Paul, de Mme de Chevigné et de Mlle du Petitbois, elles s'engagèrent sur le chemin qui devait les conduire à destination.

Elles couchèrent le premier soir à Pleyben chez le recteur, qui les accueillit d'autant mieux que deux de ses sœurs étaient professes chez les Hospitalières de Quimper.

Elles ne pouvaient éviter cette fois de passer par le Bois de la Roche ayant à aviser Mme de Bouvans du refus du vicaire général en ce qui regardait sa fille. Leurs accompagnateurs et elles-mêmes n'étaient pas sans appréhension sur l'accueil qui leur serait réservé. Elles espéraient cependant que Mme de Bouvans leur accorderait l'hospitalité.

Elles eurent à traverser une Bretagne désolée, n'offrant que de mauvais chemins, sans trouver sur leur parcours une seule auberge où pouvoir se restaurer. Elles arrivèrent seulement le soir au Bois de la Roche. Non seulement Mme de Bouvans entra en une véritable fureur mais encore elle refusa de les loger. Elles rencontrèrent heureusement un paysan attardé qui les mena dans un cabaret misérable où la petite troupe coucha qui dans le grenier, qui dans l'étable à vache sur le foin, qui dans l'unique salle, près du foyer.

Le 27, qui était un vendredi, elles arrivèrent assez tôt à Morlaix pour entendre la messe à l'église Saint-Melaine. L'accueil que leur réserva un vicaire de cette paroisse, l'abbé Hestogne, l'un des directeurs de la mère de Plivern, leur fit un peu oublier

les tristes péripéties de la veille. Elles virent chez les Carmélites une demoiselle Quillien qui avait deux sœurs chez les Hospitalières de Quimper. Elles s'attardèrent tellement chez les Ursulines qu'il ne leur resta plus de temps pour faire visite aux Capucins, dont un d'entre eux, on se le rappelle, le frère Désiré, était à l'origine des événements souvent ennuyeux, dont elles prévoyaient le terme prochain. Néanmoins elles pensaient arriver à Lannion le soir même, d'autant plus qu'elles avaient été informées de la mort quasi-imminente de M. de Trorozec.

Elles quittèrent Morlaix, alors que l'après-midi était avancée. Pour gagner du temps, elles renoncèrent à passer par Saint-Jean-du-Doigt, et s'acheminèrent directement vers Plestin par Lannour. Elles ne purent dépasser Saint-Michel-en-Grève.

Le samedi 28 janvier, elles se dirigèrent sur Lannion. Elles n'en étaient plus très éloignées quand elles virent de Kergariou du Châstel venir à leur rencontre. Il leur conseilla de ne se rendre ni à l'hôpital ni à la chapelle de Sainte-Anne mais de gagner par un chemin détourné le pont de Kermaria et de passer la nuit prochaine dans l'église de Kermaria an Draou où les recevraient les Bénédictins du prieuré.

En effet, depuis le départ de Mme de Chevigné et de Mlle du Petitbois, de nouvelles et graves difficultés s'étaient fait jour. Une véritable cabale avait été montée contre les religieuses dans laquelle le populaire avait été introduit en l'irritant par les calomnies les plus gratuites à l'égard des arrivantes. Les premières oppositions émanaient de Bouvans, furieux, comme sa femme, du refus de l'évêque de Cornouaille au départ de sa fille, et de messire de Kerleverien, recteur de Loguivy, qui avait résolu de leur interdire l'entrée de l'hôpital sous le prétexte que la chapelle Sainte-Anne était sa propriété particulière.

Or les religieuses tenaient à passer par Trorozec pour prendre des nouvelles du mourant. Mme de Trorozec les adjura de venir se réfugier en son manoir dès le soir même et d'y rester tant qu'elles n'auraient pas un gîte assuré. Les religieuses, qui n'étaient pas descendues des litières, se rendirent d'abord chez les Ursulines. De Bouvans les attendait au parloir pour leur notifier son opposition à leur installation. Elles revinrent en arrière visiter les Capucins et prier dans leur église. Elles se rendirent enfin à Saint-Jean du Baly.

Le soir, M. de Trorozec, mis au courant avec plus ou moins de netteté des obstacles qui avaient surgi devant elles, supplia sa femme de leur verser immédiatement les mille livres qui devaient constituer la dot de sa fille, de manière à ne pas les

laisser dépourvues dans un pays où elles rencontraient tant d'hostilité. Mme de Trorozec exauça le vœu de son mari mourant et effectua le versement de la somme indiquée en présence de Kergariou du Châstel, de Kergariou de Coatilliau (57) et d'un M. du Portal (57 bis).

Le dimanche 29 janvier, dans l'impossibilité d'entendre la messe dans la chapelle Sainte-Anne, elles se rendirent à l'église des Augustins (58).

Ce jour-là la situation fut loin de s'éclaircir. De Bouvans, qui avait appartenu au petit groupe de ceux qui avaient garanti aux religieuses le revenu de 400 livres demandé par l'évêque de Dol, se rétracta et exigea une contre-lettre. D'autre part l'opposition désormais connue de Balthazar Grangier inquiétait beaucoup les esprits des Lannionnais.

Mais les Kergariou et leurs amis n'étaient pas demeurés inactifs et s'étaient ingéniés à préparer aux religieuses des sympathies parmi certaines importantes personnalités. Ils avaient trouvé pour elles des défenseurs (59) ardents, notamment le sénéchal Vincent-Augustin Carlier de Rumédon et le procureur du roi Pierre Calloët de Keriavily (60). Syndic en tête (61), la majorité des membres de la communauté de ville, vint saluer les religieuses et les complimenter.

Il fallait en venir à des accommodements. Kergariou de Kergrist (62) sut ménager une transaction entre les religieuses et le recteur de Loguivy. Moyennant une somme de 45 livres, le recteur renonçait au tiers des offrandes à la chapelle Sainte-Anne,

(57) Le manoir de Coatilliau se trouve en Ploubezre, à deux kilomètres au sud de Lannion.

(57 bis) Sans doute un parent de son mari, François Le Gouz du Portal, fils d'Olivier Le Gouz du Portal et de Françoise Le Gualès (cf. notamment *Arch. dép. des C.-du-N. E.* 1934).

(58) Cette église, dédiée à saint Eutrope, existait à Lannion à peu près à l'endroit où se trouve actuellement le magasin de *Prisunic*.

(59) Le sénéchal Carlier de Rumédon soutint toujours avec énergie les religieuses de Sainte-Anne. Elles lui étaient reconnaissantes de tout ce qu'il faisait en leur faveur et l'appelaient « notre père ». Il sera entermé sous les cloches de l'église Saint-Jean-du-Baly, mais son cœur fut placé sous le tableau de saint Yves dans leur église. Mme de Rumédon fut aussi une bienfaitrice des religieuses : elle leur avait notamment donné les deux statues qui étaient placées de chaque côté du retable.

(60) Les Le Gouz de Trorozec étaient apparentés à Calloët de Keriavily. Je vois, en 1663, que messire Gabriel Calloët, sieur de Kerbrat (en Servel), et sa femme, Jeanne Le Gouz, donnèrent à domaine congéable le convenant Cozarnet, dépendant du lieu Kermoal, paroisse de Ploulan-Tréguier. — Les Kergariou lui étaient aussi apparentés, Gabrielle de Calloët étant, à la même époque, mariée à Kergariou de Coatilliau. (*Arch. dép. C.-du-N. H. Kermaria*).

— Le manoir de Keriavily se trouvait dans la paroisse du Vieux-Marché.

(61) Henry Jagou, sieur de Tromenguy, avocat en Parlement.

(62) Le château de Kergrist se trouvait en Ploubezre, à huit kilomètres au sud de Lannion. Il a été reconstruit en grande partie au XIX^e siècle.

qui lui revenaient personnellement ; il conservait le droit d'enterrer dans la chapelle ses paroissiens des quartiers de Kerampont et de Saint-Patrice ; il y célébrerait pour eux l'office des morts ; il s'engageait à ne troubler sous aucun prétexte les offices des religieuses mais il conservait une clef du tabernacle ; il leur concédait enfin la chapelle latérale dédiée à Notre-Dame en attendant la construction d'un chœur leur permettant de garder la clôture. Enfin les Kergariou inclinaient en leur faveur le futur gouverneur de la ville, le comte de Carcaradec, auquel ils étaient apparentés.

M. de Trorozec mourut. Sa veuve voulut que les religieuses continuassent à résider dans le manoir où elle les avait si généreusement accueillies.

Mais s'il leur était accordé d'entendre la messe dans la chapelle de Sainte-Anne, l'entrée de l'hôpital leur était toujours refusée. Mme de Trorozec parvint pourtant à leur préparer une installation sommaire dans une des deux chambres du premier étage.

Après de nouvelles tractations rapidement menées, l'accord se fit aussi sur ce point. Mais au moment où les religieuses allaient être mises en possession de l'hôpital, un conflit de préséance faillit tout compromettre : il éclata entre les juges de la barre royale qui prétendaient avoir le pas et la communauté de ville, soutenue par plusieurs dames et demoiselles fort excitées. Le procureur du roi, Calloët de Keriavily entra dans une grande colère, disant qu'il ne permettrait pas qu'on lui fit affront : sa femme eut la plus grande peine à l'apaiser.

Le grand vicaire de l'évêque de Dol, Le Bricquier, arriva heureusement sur ces entrefaites pour la profession de Renée Le Gouz de Trorozec, devenue la Révérende Mère de l'Enfant-Jésus. Il présida au service d'octave de son père et intervint avec habileté dans le conflit de préséance qui risquait d'entraîner encore de nouveaux retards. Les *Annales* du monastère disent simplement que les juges permirent que la prise de possession fût effectuée « dans les formes ».

Les religieuses n'étaient pas encore au bout de leurs peines. Il fallait d'abord s'occuper de l'aménagement des lieux et de remettre ordre et propreté dans l'hôpital. Elles s'y attendaient, puisqu'elles avaient accepté de venir à Lannion pour cela. Or si les oppositions de Balthazar Grangier et de Bouvans n'avaient pu empêcher l'installation des Hospitalières, elles avaient suscité dans le menu peuple une fermentation, excitée d'autre part, par les domestiques de l'hôpital qui répandaient sur elles les accusations les plus infamantes. Un jour de grosse neige, la populace

s'ameuta contre les charpentiers qui travaillaient à la toiture et se répandit en malédictions contre elles.

Le soutien du sénéchal, celui de Keramazé et des Kergariou ne leur firent heureusement pas plus défaut que celui du grand vicaire qui venait de temps à autre leur apporter du réconfort, et auquel il arriva une fois d'être menacé de coups par un exalté.

Or les calomnies répétées dont les religieuses étaient l'objet exercèrent bientôt sur elles un effet psychologique très grave. Elles en vinrent à se suspecter, se demandant si quelqu'une d'entre elles n'était pas atteinte des vices qu'on leur imputait. Elles éprouvaient une sorte de dégoût à l'égard les unes des autres. N'allait-on pas être obligé de dissoudre la communauté avant même qu'elle n'eût été bien établie ? Ce fut grâce au grand vicaire qu'elles en revinrent à leur solidarité primitive. Entre temps, elles avaient quitté Trorozec et étaient entrées en une sorte de clôture le 28 juin. Le même jour elles se placèrent sous la protection de la Vierge. Il y avait six mois qu'elles s'étaient éloignées de leur couvent de Quimper.

Les calomnies dirigées contre elles trouvaient néanmoins toujours du crédit dans le menu peuple. Encore en 1669, on les accusait de dévergondage et on prétendait que plusieurs d'entre elles se trouvaient grosses (63). Mais elles avaient la satisfaction de voir quelques jeunes filles appartenant aux meilleures familles demander à entrer dans leur communauté en qualité de novices et exprimer le désir d'y faire profession dès que ce serait possible.

Balthazar Grangier fut-il frappé par ce commencement de faueur ? Reçut-il du P. Maunoir, dont il encourageait les missions dans son diocèse, les assurances les plus positives sur les Hospitalières de la Miséricorde de Jésus ? En eut-il confirmation de la communauté de ville par l'intermédiaire peut-être du vicaire perpétuel de Lannion ? En 1670, il changea complètement de sentiment à leur égard, approuva l'œuvre à laquelle elles se consacraient et leur accorda son appui.

L'existence du couvent demeurait néanmoins précaire et causait de graves appréhensions à l'évêque de Dol. C'est que la fondation des 400 livres de rente qu'il avait exigée pour garantir la subsistance des religieuses n'avait pas été réalisée. Elles n'avaient pas non plus reçu du roi les lettres-patentes qui auraient dû confirmer leur établissement. C'est en vain que le grand vicaire Le Bricquoir avait à diverses reprises insisté auprès d'elles

(63) Expressément consigné dans les *Annales* du monastère de Sainte-Anne.

et de leurs soutiens pour obtenir la réalisation de ces deux essentielles formalités. Aussi Mathieu Thoreau ne voulait-il les considérer que « comme dans un hospice » et, ne reconnaissant pas comme un précédent valable, la profession de Renée Le Gouz de Trorozec, leur refusait de « recevoir des filles à profession » tant qu'il n'y aurait « ny fond ny établissement authentique ».

En 1672, faisant une tournée pastorale dans plusieurs des paroisses foraines de son diocèse, il arriva à Loguivy et se préoccupa de la non-réalisation des conditions qu'il avait imposées et qui frappaient, en droit canonique, la fondation de caducité. C'est au cours de cette tournée qu'il interdit au recteur de la paroisse de continuer d'enterrer dans la chapelle les défunts des quartiers de Kerampont et de Saint-Patrice. — décision qui n'aurait pas désolé les religieuses s'il ne leur avait enjoint d'acquiescer un lieu de sépulture. Dans cet embarras, la communauté de ville leur vint en aide et leur concéda un « palus » voisin que le Léguer recouvrait d'ordinaire de ses eaux à l'époque des grandes marées (64). Il fallait au moins trouver des ressources pour l'assainir et pour l'enclorre. A diverses reprises Mathieu Thoreau insista vivement pour que fût créée sans délai la rente de 400 livres qu'il jugeait indispensable au bon fonctionnement du couvent.

C'est la mère de Plivern qui débrouilla cet imbroglio. Elle avait pour cousin Joseph-Corentin de Plivern, originaire de Cléder, où il était né le 13 février 1644 et à qui, disent les *Annales*, une sainte femme, Catherine Daniélou, sa marraine, avait prophétisé qu'il serait un grand serviteur de Dieu et de la Vierge. Il avait été Prémontré à l'abbaye de Beauport (65). Mais sa mauvaise santé l'avait contraint à rentrer dans le monde.

Après une retraite chez les Jésuites de Quimper, auxquels appartenait le P. Maunoir, dont il était devenu l'ami, Joseph-Corentin de Plivern s'était rendu au collège de Vannes. Il voulait consulter le P. Huby (66) sur son désir de revenir à la vie

(64) Lannion est situé au fond de l'estuaire du Léguer à huit kilomètres de la mer. Le fleuve éprouve les effets du flux et du reflux jusqu'au pont de Kermaria, situé un peu en amont de celui de Sainte-Anne.

(65) Fondée d'abord à Bréhat vers 1190 par Alain de Goëlo, fils du comte Henri 5^e de Penthièvre, et confirmée en 1198 par une bulle du pape Innocent IV, l'abbaye des Prémontrés fut transférée à Beauport en 1202 et s'y maintint jusqu'à la Révolution.

(66) Né à Hennebont le 15 mai 1608, le P. Huby avait fait ses humanités au collège de Rennes, sous la direction du P. Rigoleuc, qui y jouissait d'une grande réputation. Le P. Huby voulut entrer dans la Société de Jésus. Son père s'y montra peu favorable et l'envoya dans un collège de Paris pour y faire sa philosophie. Mais sa détermination était irrévocable. Sans achever son cours il était entré au noviciat des jésuites le 25 décembre 1625.

monacale. Le P. Huby ne le lui avait pas conseillé. Dans ces conditions, il s'était fait prêtre (67).

En dépit de la transaction ménagée par Kergarion de Kergrist, les rapports des religieuses avec le recteur de Loguivy étaient souvent difficiles. Pour y remédier, la mère de Plivern pensa attacher son cousin au couvent de Sainte-Anne et à l'hôpital en qualité de directeur et d'aumônier. C'est lui qui, par un acte du 12 juin 1672, fonda en faveur du couvent la rente annuelle et perpétuelle de 400 livres, hypothéquée sur ses biens personnels (67 bis), que l'évêque de Dol avait tant réclamée. Le 12 juillet suivant, les Hospitalières en reçurent le montant de la main des banquiers rennais Ferret (68) et Montaran, sous la caution du sénéchal Carluer de Rumédon. Puis la cour royale de Tréguier au siège de Lannion en autorisa l'appropriement par sentence du 9 janvier 1673.

Les sentiments de Mathieu Thoreau se modifièrent alors. Il voulut bien se rendre compte des efforts dépensés et des améliorations réalisées depuis 1667 en dépit de tant d'obstacles. Il reconnut que « les bastiments dud. hospital sont assez commodes pour le logement des religieuses et des pauvres ». Puis, sur les instances du syndic de la communauté de ville, il déclara, le 27 février suivant, consentir à ce que « l'establisement desd. religieuses de la Miséricorde de Jésus » fût fait « aud' hospital de Sainte Anne, situé au fauxbourg de Querampont, prez la ville de Lannion, dans la paroisse de Loguivy de nostre évesché, pour

noviciat terminé, il dut faire, suivant la règle, une année de rhétorique (à Rennes), trois années de philosophie (à La Flèche) et quatre années de théologie (à Paris). Il fut alors nommé pour deux ans régent de rhétorique, puis préfet des études au collège de Rennes. Après avoir enseigné à Orléans et à Vannes, il avait été recteur du collège de Quimper. Au moment qui nous occupe il était depuis plusieurs années directeur des retraites à Vannes, où il avait rejoint le P. Rigoleuc. Celui-ci mourut en 1658. Le P. Huby devait mourir à Vannes le 22 mars 1693.

(67) C'est donc à tort que A. Le Nepvou de Carfort (*Précis de l'Histoire de Lannion*) fait de l'abbé de Plivern le fondateur effectif du monastère de Sainte-Anne. Il a confondu le fait de la fondation primitive avec le titre de fondateur qui lui fut donné pour les immenses services qu'il lui rendit et les nombreuses donations et legs dont il le fit bénéficier.

(67 bis) Le 12 février 1682, par l'intermédiaire de M^r Louis de Ronceray, noble, vénérable et discret messire Joseph Corentin de Quermeno de Plivern, prêtre, fit hommage au roi en la Chambre des comptes de Nantes pour la terre de Plivern, appartenances et dépendances, située paroisse de Cléder, sous la juridiction de Lesneven. *Arch. dép. de la Loire-Inf.* B. 2417, f^o 450.

(68) Le banquier Ferret serait-il un parent de messire Claude Ferret, prêtre et docteur de Sorbonne, chanoine de l'église Saint-Pierre de Rennes, prieur commendataire du prieuré bénédictin de Kermaria an Draou, prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Jacut ? *Arch. dép. C.-du-N.* H. Kermaria. Il y avait succédé à messire Louis-Herault de Francheville, au temps duquel il avait porté le titre singulier de sous-prieur commendataire.

vivre lesd. religieuses en communauté régulière, souz nostre direction, dans l'observance des règles et constitutions de leur ordre, tout ainsy que dans les autres maisons qu'elles ont dans cette province... »

Mais il leur enjoignait de faire diligence pour obtenir les lettres patentes royales qu'elles feraient homologuer par le Parlement de Bretagne, en même temps que l'acte de constitution de rente souscrit par l'abbé Joseph-Corentin de Kermeno de Plivern (69).

Les lettres patentes se firent attendre quelque temps. Le Conseil du Roi s'était en effet rendu compte qu'il se fondait des communautés sans ressources suffisantes. Elles tombaient à la charge des villes dont les budgets étaient ainsi exagérément grevés. Le roi voulait donc avoir la certitude que la mense conventuelle permettait de pourvoir aux besoins des religieuses ou des moines.

Depuis la décision du 27 février 1673 de l'évêque de Dol, les Hospitalières avaient pu recevoir non seulement des novices, mais aussi des professes. Parmi ces dernières avaient très tôt figuré deux sœurs de l'abbé de Plivern, dont une, Marie-Angélique, dite de la Mère de Dieu (70) comme sa tante, était destinée à être supérieure du couvent, tandis que son frère, considéré comme « fondateur » de la communauté allait être appelé aux fonctions de vicaire général de l'évêque et comte de Dol.

Les dots des professes avaient contribué à donner à la communauté des Religieuses hospitalières une réelle aisance. Sa bonne réputation lui garantissait un recrutement assuré.

Absolument parlant, il ne s'agissait pas d'ailleurs d'un établissement nouveau, l'hôpital de Lannion existant avant l'arrivée des religieuses. En conséquence, le roi n'eut à accorder, au mois de décembre 1675, que des lettres d'approbation et de confirma-

(69) Cette décision fut prise au « château épiscopal des Ormes ». Elle est souscrite de la signature « Mathieu » — celle de l'évêque au-dessous de laquelle est ajouté « Par commandement de mond. seigneur, Lhostellier, secrétaire ».

(70) Cf. le *Contrat de religion de la fille aînée de M. du Marhallac'h Le Rouge*, en date du 7 mai 1698. Des religieuses arrivées en 1667, seule existait tant la Rde mère Anne Tas, toujours dépositaire. Les autres dignitaires étaient alors Jeanne-Angélique de Kermeno dite de la Mère de Dieu, supérieure, — sœur Jacqueline Ginguéné dite Anne de Sainte-Claire, assistante, — sœur Marguerite Le Diouguet dite de Jésus-Maria, dont le rôle des novices, — sœur Marguerite Le Diouguet dite de Jésus-Maria, dont le rôle n'est pas déterminé. Dans le texte de cet acte il est fait mention de « messire Joseph-Corentin de Kermeno, seigneur de Plivern, vicaire général de sire Joseph-Corentin de Kermeno, supérieur et fondateur desd. Religieuses » dont l'assentiment avait été sollicité. La fille de François Le Rouge, seigneur du Marhallac'h, paroisse de Plestin, fut admise avec une dot inférieure à celle qui était exigée. (*Arch. dép. C.-du-N.* H. 134.)

tion (71) qu'il manda au Parlement de Bretagne d'enregistrer — ce qui fut exécuté sans retard le 17 janvier 1676.

S'il n'avait fallu que vivre et entretenir les pauvres confiés à leur garde et pour lesquels les religieuses pouvaient compter sur des subsides réguliers comme ceux de la communauté de ville et sur des dons éventuels, la mense conventuelle aurait pu suffire, sans magnificence. Mais, en dépit des premières réparations, les bâtiments de l'hôpital et de la chapelle étaient dans un tel état de délabrement, le terrain sur lequel ils étaient construits était si exigü, la clôture si imparfaite que de très lourdes dépenses ne pouvaient être évitées. La mère Françoise-Corentine de Kermeno de Plivern, bien secondée par son cousin, qui se donnait tout entier à la communauté, montra qu'elle était femme d'énergie et d'action. Elle s'attacha tout d'abord à l'idée de donner aux pauvres des édifices plus convenables. Puis elle fit commencer la restauration de la chapelle.

Dès 1674, avant que ne fussent parvenues les lettres royales de confirmation, elle forma le projet de construire au chevet de la chapelle un grand corps de bâtiment dont le rez-de-chaussée servirait de sacristie. La sacristie, qui existait, serait démolie et, sur son emplacement, serait édiflée une chapelle où serait érigée une confrérie de Jésus Crucifié. Idée venue sans doute du Père Huby (72) par l'intermédiaire de la pensée de l'abbé de Plivern, qui avait conservé un vif souvenir de ses entretiens avec le célèbre jésuite.

Or l'engagement avait été pris, vis-à-vis de la marquise de Goësbriand, qu'aucun changement ne serait apporté aux prérogatives et prééminences. La mère de Plivern prit ses précautions. Elle convoqua deux notaires royaux « priseurs jurés » pour leur faire constater qu'il n'existait dans le bâtiment à démolir ni écussons ni armoiries et leur en fit dresser un procès-verbal.

C'est l'origine de la chapelle de Jésus-Crucifié qui allait attirer au monastère de Sainte-Anne de nouveaux bienfaiteurs et lui permettre un nouvel essor.

(71) Elles furent données au château de Saint-Germain où Louis XIV se trouvait alors.

(72) « Cet homme vraiment apostolique, écrit P. Levor (*Biographie bretonne*, t. I, pp. 918-919) en parlant du P. Huby, était ingénieux à inventer des manières de glorifier Dieu. L'institution de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, celle des retraites, celle des tableaux où il représentait les divers états de l'âme, la fondation dans presque toutes les villes de Basse-Bretagne de congrégation en l'honneur de la Sainte Vierge et des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, enfin la distribution gratuite et abondante des petits récits qu'il composait, tout atteste que nul ne fut jamais animé de plus de zèle que lui pour la propagation de la foi. » Cf. aussi R.P. G. THÉRY, O.P. *Catherine de Francheville*, 2 vol. 1956.

Le prix de cette nouvelle construction et du mobilier qu'elle exigerait dépassait tellement les ressources dont il était possible de disposer qu'il fallut solliciter des générosités. Parmi les donateurs qui se manifestèrent en cette occasion, deux groupes principaux peuvent être mis en évidence. Le premier, exclusivement formé d'ecclesiastiques, gravitait autour du P. Maunoir et le secondait dans ses missions — preuve supplémentaire, s'il en était besoin, que les jésuites de Quimper avaient beaucoup fait pour assurer le prestige des religieuses. Ce groupe était formé de MM. de Trémaria, de Kerisac, Esnault (ou Eno) et — est-il nécessaire de le dire ? — de l'abbé de Plivern.

Après son second veuvage, l'ancien conseiller au Parlement de Bretagne, Nicolas de Saluden, sieur de Trémaria (73), ayant marié sa fille unique, Corentine à Jean-Baptiste Hingant de Kerisac (74), devenu après la mort de son père, seigneur châtelain de Kerduel, en Pleumeur-Bodou, dans l'évêché de Tréguier, non loin de Lannion, avait embrassé l'état ecclésiastique et était devenu l'un des principaux auxiliaires du P. Maunoir dans ses missions. Dans l'intervalle de deux d'entre elles il se retirait

(73) Né vers 1624, sans doute au manoir de Kerosan, en Cléden-Cap-Sizun, Nicolas de Saluden de Trémaria était fils de Jacques de Saluden de Trémaria et de Marguerite du Liscoët. Il acheta en novembre 1644 une charge de conseiller au Parlement qu'il vendit à la fin de 1645 ou au début de 1646. Il avait épousé le 10 janvier 1646 Lucrèce Symon de la Varenne, fille d'un avocat en Parlement et secrétaire du roi en la chancellerie de Bretagne, qui mourut quelques années après, lui ayant donné une fille, Corentine. Il épousa ensuite le 25 janvier 1651 Marguerite Duval de Kerangar, veuve d'Herzé Glémarec de Kergondar juge criminel à Quimper. Elle mourut la même année, Nicolas de Saluden de Trémaria, ayant été relevé de l'irrégularité canonique résultant de son second mariage par une bulle du pape Alexandre VII, entra dans les ordres et au mois de juin 1656 devint un des missionnaires du P. Maunoir. Il mourut à Kerduel, en Pleumeur-Bodou, dans le château de son genre, Jean-Baptiste Hingant de Kerisac, le 23 juin 1674. — Cf. Fr. SAULNIER : *Le Parlement de Bretagne, 1534-1790*, t. II, pp. 796-797 ; et Léon DUBREUIL : *Pleumeur-Bodou et ses sanctuaires continentaux (Mém. Soc. Em. C.-du-N., t. LXXXIII, 1954, pp. 37 et suiv.)*

(74) Fils de Jean Hingant, sieur de Kerisac, qui avait été conseiller au Parlement de Bretagne de 1641 à 1650, année de sa mort, et de Françoise de Beudelièvre, décédée en 1651 (Fr. SAULNIER, *op. cit.* p. 502), Jean-Baptiste Hingant de Kerisac avait épousé Corentine de Saluden de Trémaria. Ils avaient fait du château de Kerduel un centre particulièrement actif de ré-évangélisation et de charité. Après la mort prématurée de sa femme, Jean-Baptiste Hingant entra au séminaire de Tréguier et fut ordonné prêtre par l'évêque Balthazar Grangier après seulement une année d'études. Il devint alors un des missionnaires les plus zélés du P. Maunoir. Il mourut en 1678 à Pontrioux au cours d'une mission à laquelle il participait et pendant laquelle il avait contracté la maladie qui l'emporta. Il avait fondé à Lannion, en 1659, le couvent des Ursulines, mais avait échoué dans son projet de confier aux jésuites la direction du collège de Saint-Brieuc. Il fut enterré dans le chœur de la chapelle des Ursulines, mais son cœur et celui de sa femme furent mis avec celui de M. de Trémaria dans la chapelle Sainte-Anne des Religieuses Hospitalières. (Cf. Léon DUBREUIL, *loc. cit.*)

chez son gendre. En cette année 1674 où la mère et l'abbé de Plivern avaient décidé la construction d'une chapelle dédiée à Jésus-Crucifié, il avait dû cesser toute activité, comprenant que sa fin était prochaine (75). Par son testament, daté du 2 juin, il demandait que son corps fût inhumé « en l'église de Sainte-Anne, dans la chapelle que les religieuses hospitalières font bastir... » et instituait en leur faveur une rente annuelle et perpétuelle de trente livres à condition qu'elles tinssent allumée une lampe nuit et jour « devant l'image de Jésus-Crucifié ». Il suppliait M. et Mme de Kerisac de faire dire trois messes par semaine pour la célébration desquelles il créait une seconde rente annuelle et perpétuelle de soixante livres. Il fonda enfin « un service anniversaire d'une messe à chant par jour, pendant un an », auquel il attribuait une troisième somme de 150 livres (76).

Quant à Jean-Baptiste Hingant de Kerisac, qui allait à son tour entrer dans les ordres, après la mort de sa femme, et faire partie de la troupe des missionnaires du P. Maunoir, il donnait le tableau et les balustrades qui parèrent la chapelle.

L'abbé Esnault (ou Eno), docteur en théologie de Sorbonne, était recteur de la paroisse de Ploulec'h, de laquelle avait été détachée jadis celle de Loguivy-les-Lannion. Sa réputation était si considérable dans le diocèse de Tréguier qu'il y avait été surnommé « la gloire de Ploulec'h ». Comme l'abbé de Plivern, il multipliait les générosités au monastère de Sainte-Anne.

Le second groupe de donateurs était constitué par des dames pieuses, qui n'avaient pas agi sans l'assentiment de leurs maris. C'étaient Mme de Carcaradec, dont le mari, messire Claude Rogon, seigneur comte de Carcaradec (77), deviendra gouverneur de Lannion, Mme de Rumédon, femme du sénéchal royal si dévoué aux intérêts des religieuses, Mme de Kergomar (78), Mme de Kerisac, c'est-à-dire Corentine de Saluden de Trémaria, Mme de Trogoff (79) et Mme de Porzamparc (80).

(75) M. de Trémaria avait obtenu du P. Maunoir qu'il vint prêcher en 1674 à Pleumeur-Bodou la mission que l'ancien recteur de cette paroisse Thépault du Rumelin, chanoine de Tréguier et fondateur avec sa nièce, Mme de Trézel, du grand séminaire de cette ville épiscopale, en 1654, avait institué tous les douze ans.

(76) Le testament de M. de Trémaria fut rédigé en sa présence par le notaire royal de Lannion, Guy Rolland.

(77) Il était aussi seigneur de Keryvon, en Buhulien, où était sa résidence, et de la Porte Verte, et châtelain de nombreuses autres terres. — Le lieu de Carcaradec se trouvait dans la paroisse de Ploulec'h. (Il est parfois désigné comme comte de Kercaradec. Il existe un lieu de Kercaradec en Plouzelambre, mais il peut y avoir en confusion de nom.)

(78) C'était encore la marquise de Goësbriand.

(79) Il est difficile d'identifier cette Mme de Trogoff en raison de l'exis-

Leurs cotisations et celles de nombreux autres bienfaiteurs permirent de payer les bâtiments.

A l'époque où des commissaires furent accrédités (81) pour la réformation du domaine royal de Lannion, les religieuses du monastère de Sainte-Anne sollicitèrent un accroissement de surface vers l'ouest dans les prairies voisines souvent recouvertes par les eaux du Léguer. C'était une « vaserie », dénommée « Le Pallud ». Bien qu'elle se trouvât sur le territoire de Loguivy, elle était considérée comme dépendant de la ville de Lannion et du domaine royal. Elle avait autrefois servi de sécherie de poisson ; elle était maintenant utilisée par les buandières qui, lorsque c'était possible, y faisaient sécher leur linge et celui de leur clientèle citadine.

Les commissaires du roi n'étaient pas défavorables à la demande des Hospitalières. Mais ils voulurent connaître d'abord l'avis des « usagers ». Pour peu que leur fût laissé un espace suffisant « pour haller et dessécher leurs lingeeries », elles ne virent aucun inconvénient à ce qu'il fût accordé aux religieuses le terrain nécessaire à l'agrandissement de leur jardin, d'autant mieux que leur demande s'appliquait surtout à ce qui n'était que « vase ». Ainsi obtinrent-elles (82) un accroissement d'une surface de six cordes et demie (environ quatre ares), moyennant le paiement au fermier du domaine royal d'une cheffente de cinq livres. C'est seulement en 1694 qu'elles obtinrent de la communauté de ville la permission de l'entourer de murs (83).

tenue de plusieurs familles de ce nom aux environs de Lannion. Dans l'état des redevances dues au roi à cette époque (Arch. dép. C.-du-N. A 51) on relève les noms de Pierre de Trogoff sieur de Boisguénec, de Guillaume de Trogoff sieur de Kerbiguet, de Louis Le Trogoff sieur de Coatillan et de Balazar-François de Trogoff sieur de Kerelleau. Leurs manoirs étaient situés dans la paroisse de Louannec et sa trêve de Kermaria-Sulard.

(80) L'importante seigneurie de Porzamparc était située entre Plounevez-Moëdec et Belle-Isle-en-Terre. Elle passait pour posséder la plus grande et la plus riche pâture de l'évêché de Tréguier. Les Porzamparc étaient alliés aux Kergariou. On cite un aveu du xvi^e siècle que Gillette de Kergariou, seigneurière de Morice, Ollivier Yves et Marc-Anthoine de Kergariou, seigneurs de Porzamparc et de ses dépendances, rend à la seigneurie du Vieux-Marché.

(81) Parmi eux, il convient de citer Jacques Langlois, seigneur de la Rousière, près duquel le sénéchal Vincent-Angustin Carlier de Rumédon paraît avoir joui d'une grande influence.

(82) Décision des commissaires du roi du 7 août 1681. — Vers cette même date les religieuses hospitalières se trouvaient également en possession du Convent Lesguen, quitte de rentes, relevant du domaine royal. (Arch. dép. C.-du-N. A 51.)

(83) Décision du 27 décembre 1694. — Les religieuses reçurent en même temps de la communauté de la ville la permission pour exhausser « la vaserie » au niveau de leur jardin de prendre le sable de « euraige » du port jusque'à deux pieds de profondeur et les vases situées près d'un terrain appelé Trogoloën, « même les petites buttes de terre qui sont le long du

Entre temps, les religieuses avaient su trouver les ressources nécessaires à l'assainissement du « Pallud » et pour entamer la construction de remblais et de digues contre les envahissements de la rivière, même en aval de ce qui leur avait été concédé. Peut-être est-ce cette prévoyance qui conduisit les officiers royaux à proposer qu'on leur accordât un nouvel accroissement de deux journaux (près d'un hectare) (84) contre une redevance annuelle de vingt livres — les générosités royales n'étant pour ainsi dire jamais absolument gratuites ?

Enfin, (car il n'est pas mon dessein de dépasser 1716, date de la mort de Joseph-Corentin de Kermeno de Plivern, avec laquelle se clôt la première période de la vie du monastère de Sainte-Anne), le fermier du domaine royal concéda en 1712, aux religieuses qui manquaient d'eau potable la propriété de Feunteun an Nec'h (la fontaine de la montée ou du haut) en haut de Kerampont entre la croix de La Haye et la Lande de Justice. (15). L'eau de cette fontaine fut amenée au couvent par des conduites de bois qui ne tardèrent pas à leur causer bien des mécomptes (86).

On dira ici comment grâce à des générosités nouvelles et notamment à celles de l'abbé de Kermeno de Plivern, qui leur fit don de 7 111 livres trois sols, les religieuses purent construire le chœur conventuel de leur monastère, inclus dans le grand bâtiment qui se dresse presque en bordure de la route de Loguivy (87).

Depuis le mois de juillet 1688, le couvent et l'hôpital de Sainte-Anne avec toutes leurs dépendances avaient été amortis par Lettres Patentes du roi contresignées par Colbert de Croissy.

C'était en somme la consécration de l'importance acquise par les religieuses hospitalières qui étaient parvenues à faire régner l'ordre et la décence dans l'établissement charitable dont elles

quay, au-dessous du vieux chateau jusques au niveau du quay seulement, sans qu'elles puissent toucher à la grande butte en forme de chossée qui sépare lesd. buttes dud. quay. » — Donc sur la rive droite du Léguer.

(84) Ces Lettres Patentes furent données à Versailles le 4 décembre 1701.

(85) Il est à noter que, en pleine occupation allemande, le sénateur-maire de Lannion, Edgar de Kergariou, obtint l'autorisation de compléter le service des eaux de la ville devenu très insuffisant. C'est à peu près au même endroit qu'il trouva toutes celles dont elle avait besoin pour son usage courant.

(86) Dès 1733, ces conduites se trouvèrent pourries et engorgées. Il fallut engager de lourdes dépenses pour une remise en état qui ne pouvait être que temporaire.

(87) Toutes les charges qu'assumèrent les religieuses étaient si lourdes que c'est seulement en 1753 qu'elles purent entreprendre la restauration de la chapelle conventuelle.

avaient accepté la responsabilité dans des conditions particulièrement difficiles (88).

Jusqu'alors elles avaient dû nommer, comme il était de règle dans tous les établissements ecclésiastiques non amortis, pour répondre des droits de mainmorte, un homme vivant, mourant et confisquant, au décès duquel elles devaient payer un droit de rachat égal à une année de leur revenu (89).

C'était l'abbé de Plivern qui avait accepté d'être l'homme vivant, mourant et confisquant du monastère de Sainte-Anne.

Les religieuses ne cessaient à juste titre de lui témoigner leur gratitude. C'est pour une bonne part, à lui, à ses relations, à son entregent, que l'hôpital et la communauté avaient connu une réputation devenue flatteuse et une prospérité relative aussi rapide. Ses générosités étaient incessantes. Dans un inventaire du 20 décembre 1704, dans lequel sont indiqués les dons reçus par le couvent, il est fait un état particulier des siens. En argent et en « argenterie » dont est donné le détail, sans compter la valeur d'ornements sacerdotaux, d' « images en bosse et en peinture », de nombreux objets et de secours journaliers « tant pour les travaux de l'enclos que pour les autres lieux de la maison », son apport est chiffré à la somme considérable de 14 584 livres un sol (90). Aussi avait-il été de toute justice d'ajouter : « Par cet inventaire, il est facile de voir que ce monastère est redevable à M. de Kermenou de Plivern de tout ce qu'il est, étant très certain que la fondation aurait été stérile sans lui. » (91)

L'abbé de Plivern testa le 27 septembre 1714. Bien que l'essen-

(88) Les droits d'amortissement coûtèrent au monastère 3.452 livres sept sols.

(89) Outre le droit de rachat payable au décès de l'homme vivant, mourant et confisquant, les établissements religieux non amortis étaient soumis à un droit annuel d'indemnité qui variait d'ordinaire entre le tiers et le cinquième du revenu. Lorsque l'établissement religieux ne relevait pas directement du roi, c'est à l'établissement suzerain qu'il le devait, sauf à celui-ci d'en tenir compte dans ses déclarations au roi, à moins qu'il ne fût lui-même amorti. Un exemple est donné par les prêtres de l'église de Brévevez pour des terrains relevant du prieuré de Kermaria an Draoa et dont plusieurs étaient inclus dans l'enclos des religieuses Ursulines. *Arch. dép. C.-du-N. H. Kermaria.*

(90) La communauté de Sainte-Anne, à ce moment, déclarait jouir de fondations et de rentes perpétuelles se montant à 1.035 livres.

(91) L'inventaire est signé de Jeanne-Angélique de Kermeno de la Mère-de-Dieu, qui avait succédé à sa tante en qualité de supérieure, de Marie-Marguerite de Lézormel de la Nativité-de-Jésus, de Suzanne de Bonloign de Saint-Mathurin, de Marie-Anne Chauvel de Jésus, de Julienne de Kergariou Saint-Alexis, de Marie Le Rouge de Sainte-Thérèse, etc... A lire ces noms de la noblesse, de filles d'hommes de loi et de notables commerçants, on se rend compte que le milieu social d'où provenaient ces religieuses s'était sensiblement élevé depuis quelques années.

tiel de son testament ait été publié dans le journal *Le Lannionnais* en 1854 et en 1933, je crois devoir le reproduire.

« Mémoire de l'or et de l'argent que j'ai mis en dépôt chez les religieuses hospitalières de Lannion dans quatre petits coffres... Toutes les sommes ci-dessus, tant en or qu'en argent, se montent à 13 203 livres desquelles :

> 1° Je donne auxd. religieuses 2 000 livres pour aider à bâtir la chapelle en cas seulement qu'en la faisant bâtir elles puissent empêcher le recteur de Loguivy d'avoir aucun droit dans leur église et non autrement,

> 2° Je donne de plus auxd. religieuses la somme de 3 000 livres pour qu'elles puissent faire une cour close au bout du pignon de la salle des hommes, pour y pouvoir construire une cuisine et un grenier au-dessus,

> 3° Je donne auxd. religieuses 600 livres pour les besoins de leur église, afin qu'elles aient des ornements et pour orner leurs autels ;

> 4° Je donne de plus auxd. religieuses 1 000 livres pour aider à doter deux jeunes filles pauvres,

> 5° Je donne auxd. religieuses 600 livres pour la nourriture et l'entretien de huit pauvres filles ou femmes malades dans leur hôpital. Chaque pauvre sera reçu à raison de 75 livres par an jusqu'à épuisement de lad. somme,

> 6° Je donne de plus auxd. religieuses 600 livres pour acheter des livres de piété,

> 7° Je donne aux mêmes la somme de 2 000 livres. Je veux que de cette somme elles prennent ce qui sera nécessaire pour faire bâtir un mur d'environ vingt pieds de hauteur à prendre depuis le pignon de l'appentis jusqu'à la venelle du palus. Après qu'elles auront employé ce qui sera nécessaire pour leur clôture, je veux qu'on emploie le surplus pour aider à bâtir leurs parloirs à demeure au bout de la cour de l'hôpital.

> 8° Toutes les sommes déjà données se montant, sauf erreur, à 9 500 livres, il reste dans les coffres 2 523 livres dont les religieuses prendront ce qui sera nécessaire pour payer le sieur Pouillado (92), mon exécuteur testamentaire, mes frais funéraires

(92) Fils de maître Anne Le Bonder et d'Anne Heude, et par sa mère apparenté aux ancêtres maternels d'Ernest Renan, Le Bonder du Pouillado, avocat en Parlement, né en 1669, épousa à l'âge de trente ans, une demoiselle Anne (ou Jeanne) Scisson (ou Clisson), sœur de la femme de Christophe Féger, quartenier du même Ernest Renan, qui en avait vingt-cinq. Le Bonder du Pouillado exerça des fonctions importantes à Lannion et fut notamment le fermier général des revenus temporels du prieuré bénédictin de Kermaria an Draou. — *Arch. dép. C.-du-N.* H. Kermaria.

et de maladie, et le reste sera employé selon que la supérieure jugera en conscience être pour la gloire de Dieu, pour faire honorer la sainte Vierge et pour le salut de mon âme. Je veux que ce qui est contenu dans cet écrit soit exécuté incontinent après ma mort, j'en charge la conscience de la Mère Supérieure.

> Attendu le grand besoin des Capucins de cette ville, je leur donne aussi 300 livres, savoir : 150 livres en aumônes et 150 livres pour trois cents messes.

> Fait à Lannion, le 27 septembre 1714. J. C. de Kermeno de Plivern. >

Ce testament suggère quelques remarques. La première est que les sujets de mésentente entre le recteur de Loguivy et les religieuses ne faisaient pas défaut. En second lieu, il convient de noter que toute promiscuité des hommes et des femmes entretenus à l'hôpital avait cessé. Mais comme il regorgeait, la communauté de ville avait dû créer, en face de l'église de Kermaria an Draou, un second hôpital, beaucoup plus restreint et plus rudimentaire, auquel fut donné le nom un peu trop pompeux d'hôpital général. En dernier lieu, il était vrai que le couvent des Capucins, médiocrement doté en 1622, éprouvait de grandes difficultés pour se maintenir et devait souvent faire appel aux subsides de la communauté de ville.

L'abbé de Plivern mourut en 1716, âgé de soixante-douze ans. Suivant son désir, il fut enterré dans le sanctuaire de la chapelle Sainte-Anne, près de la grille du chœur conventuel des religieuses hospitalières qui, grâce à lui, purent organiser un hôpital qui, abstraction faite de la période révolutionnaire, jouit encore aujourd'hui de la plus légitime réputation.

Léon DUBREUIL.

Les tribulations du maître-autel de la Motte-Loudéac

L'église de la Motte, ancienne trêve de la paroisse Saint-Nicolas de Loudéac, n'offre rien qui puisse retenir l'attention ou de l'archéologue ou du simple curieux. Elle est en forme de croix latine et fut seulement consacrée au milieu du XVIII^e siècle.

Au détail de son mobilier figure cependant un maître-autel en marbre de Carrare, taillé à Marseille, qui ne parvint à sa destination qu'après un long périple dont nous nous proposons de conter les principales étapes.

En l'an 1778, le général (1) de la trêve de la Motte confiait à François-Joseph Robinot, sieur de la Lande, armateur à Saint-Brieuc (2), le soin de charger à Marseille dix-neuf caisses contenant les panneaux de marbre travaillés par le sieur Régnier, marbrier au dit Marseille, et destinés à l'édification d'un maître-autel (3). Marché avait été passé à raison de 4 livres par pied cube, soit 378 livres 4 sols (4).

Vers la fin février ou début mars 1778, le « Beaudouin », navire de 110 tonneaux, commandé par Louis Le Roux, ayant complété son chargement « en cueillette » (c'est-à-dire avec des marchandises provenant de différents chargeurs) cinglait vers le détroit de Gibraltar à destination de Guernesey puis du port du Légué. Après une traversée sans encombre, le « Baudouin »

(1) Autrement dit le conseil d'administration, l'ancêtre du conseil municipal.

(2) François-Joseph Robinot, sieur de la Lande, figurait, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, au nombre des principaux armateurs du Légué-Saint-Brieuc, avec les Le Saunier (de Saint-Jouan, du Vaux Hello), les Roussel (de Maisonneuve, de la Ville-Hellès); les Le Guinec, Ruffet du Chalonge, etc...; ses navires se livraient au grand cabotage et à la pêche de Terre-Neuve.

(3) Le maître-autel de l'église Saint-Nicolas de Loudéac s'orne aussi de quatre colonnes et de quatre panneaux cintrés de marbre de Carrare en provenance de Marseille. Le marché en fut passé avec un négociant de la cité phocéenne, originaire des Côtes-du-Nord, François Le Mée, lequel s'apparentait peut-être aux frères Le Mée, armateurs au Portrieux. — R. COUFFON : *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*, 2^e fasc., page 241.

(4) Une livre valait 20 sols; un sol, 12 deniers.

atteignait l'archipel anglo-normand vers la mi-mars. C'est ici que commencent et les tribulations de notre maître-autel et les ennuis de M. Robinot de la Lande. Sans doute n'étions-nous pas encore en guerre avec l'Angleterre. Mais l'appui que nous pritions aux insurgés américains et les déprédations de nos concurrents d'outre-Manche rendaient depuis de longs mois le conflit inévitable.

Au cours de la précédente année, 1777, la valeur des bâtiments français saisis soit en mer soit en divers ports d'Angleterre s'élevait à près de 17 millions de livres. Mais alors que le gouvernement français persistait à prescrire de respecter les vaisseaux de guerre anglais, celui de sa Gracieuse Majesté Britannique ne perdait aucune occasion de décimer notre flotte marchande avant de s'attaquer ouvertement, en pleine paix, aux bâtiments de notre armée navale (17 juin 1778, attaque de la « Belle Poule » par l'« Aréthuse » au large de Plouescat).

A peine arrivé à Guernesey, le commandant du « Beaudouin » se voyait signifier la saisie de son navire d'autorité du Lieutenant-Gouverneur. Les 6 et 10 avril suivant, les sieurs Le Roux, capitaine, Carsen, second capitaine, et Louis Chalat, maître d'équipage, faisaient leur déclaration devant les officiers publics de l'île; le 21 août, le capitaine Le Roux recevait l'ordre de passer en Angleterre pour y être détenu. Quant au « Beaudouin », décrété d'embargo, il devait être vendu sur place deux ans plus tard.

Nullement désemparé par ce rude coup, Robinot s'entremet près de ses correspondants guernesiais pour récupérer, si possible, tout ou partie du chargement; notamment les dix-neuf caisses de marbre lesquelles n'étaient pas assurées. Il profita de la présence d'un vaisseau hollandais à Guernesey pour faire transporter ces dernières à Rotterdam dans le magasin des sieurs André et Cie, informa de tous ces contretemps le général et les agents de l'église de la Motte et leur offrit ses services pour faire venir le marbre, après l'avoir assuré, à Saint-Brieuc ou Saint-Malo, par un navire neutre. Le général garda le silence. Mais les frais de magasinage des dix-neuf caisses à Rotterdam ne cessaient de croître. Aussi, le 11 novembre 1781, Robinot faisait-il sommation au destinataire de régler les sommes dues à l'armateur, avec offre, en cas de difficultés, de convenir à l'amiable d'un arbitre. De son côté, le général de la Motte saisissait de l'affaire le tribunal de l'Amirauté (5). Dans un libellé, ou demande

(5) Le siège d'Amirauté, établi à Saint-Brieuc par édit de juin 1691 pour l'évêché de ce nom, tenait ses audiences ordinaires les lundis, mercredi et

en justice, signifié le 27 mars 1783, les gens de la Motte déféraient le capitaine Le Roux, « comme coupable de fausse route, punissable de mort » et attaquaient l'armateur « comme responsable du fait criminel de son capitaine sauf à examiner sa conduite à lui-même et sa connivence avec les Anglais, ce qui par des menaces et des réticences injurieuses et calomnieuses inculpe le dit armateur qui fait à cet égard les réserves les plus expresses d'en poursuivre la réparation ».

Peu après, cependant, et sans la participation de Robinot, les caisses de marbre étaient expédiées à Saint-Malo, à la consignation du sieur Blaise Maisonneuve. Des lettres de change étaient tirées sur l'armateur du « Beaudouin » lequel était en outre mis en demeure d'acquitter les frais de transport, fret et droits, de Hollande à Saint-Malo. Le 8 avril 1783, Robinot dénonçait et notifiait le tout au général de la Motte, en la personne de son procureur, avec sommation de faire enlever les caisses de marbre, faute de quoi elles demeureraient aux risques et pertes du destinataire. Notre armateur briochin intervenait à Versailles où on lui conseillait de se pourvoir à la Cour de Londres même, en l'assurant de la protection du Roi, pour obtenir justice et indemnité de l'indue prise et saisie de son navire. Le duc de Penthièvre, amiral de France, l'invitait de son côté, à saisir du différend l'Amirauté de Londres. Robinot sollicitait alors une lettre de recommandation pour l'ambassadeur de France en Angleterre « et de le rendre porteur de cette Lettre ». Satisfaction lui fut accordée par décision du Conseil des Prises, du 6 août 1783.

Mais pour ce qui était de l'affaire du maître-autel de la Motte, Robinot n'espérait de solution que du seul Conseil du Roi. Il avait représenté que son procès avec le Général tréviai de la Motte ne pouvait être poursuivi en Angleterre. La nature du différend, les demandes du Général en 2 000 livres de dommages et intérêts pour le retard de livraison du marbre, les prétentions respectives des parties le mettaient, lui, Robinot, dans le cas précis de l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 28 juin 1778, suivant lequel l'armateur et le capitaine devaient être jugés par le roi seul.

Il s'agissait en effet, ici, d'un navire indument arrêté puis saisi et vendu par le gouvernement anglais, c'est-à-dire d'arrêts

vendredi, à onze heures et ses audiences extraordinaires tous les jours et à toutes les heures.

En 1781, il se composait notamment des sieurs du Bois de Villerebel, lieutenant général ; Gautier, procureur du roi ; Duclos, greffier. — *Archives Nationales, Marine*, C4 175, page 725.

de Prince et de force majeure, de leurs effets et de leurs suites ; ce dont le roi par l'arrêt sus-dit s'était réservé la connaissance exclusive.

Par autre arrêt du Conseil royal, en date du 28 septembre 1783, Louis XVI, ayant égard à la requête de Robinot, décidait d'évoquer « à soi et à son Conseil les demandes et contestations pendantes en l'Amirauté de Saint-Brieuc entre ledit Robinot de la Lande et les agents et général de l'église tréviale de la Motte au sujet du navire le « Baudouin » et des marbres composants partie de sa cargaison ».

Quatre années s'écoulèrent au cours desquelles on échangea du papier timbré mais aussi des propos peu amènes. Les gens de la Motte apprirent en outre que l'intention du capitaine Le Roux, en quittant Marseille, était de se rendre en droiture à Guernesey pour y déposer la plus grande partie de son chargement alors qu'il n'ignorait point les dangers qu'il courait à ce faire. Il avait souscrit aux négociants de Marseille une contre-lettre contenant « que quoi qu'il fut dit dans le connaissance et que c'étoit pour porter les marchandises à Saint-Brieuc, il les porterait en droiture à Guernesey » ; ce qu'il fit. Il en résulta l'arrestation, la saisie puis la vente du navire.

Robinot, de son côté, faisait état de la correspondance échangée avec le curé de la Motte. Celui-ci insistait pour récupérer les éléments de son autel et promettait de régler le montant de tous les frais : « Vous nous rendrez un grand service. Marquez-nous ce que cette entreprise pourroit nous coûter. » Il ajoutait être persuadé que l'injuste rétention de l'autel à Guernesey ne pouvait provenir de la faute de Robinot. Toutefois, lorsque l'armateur réclama le remboursement des frais d'expédition de Hollande, les habitants de la Motte refusèrent de s'exécuter. Et dans de nouvelles conclusions, leur défenseur, le sieur Besné de Hauteville, avocat en Parlement, résidant à Saint-Brieuc, demanda le renvoi de l'instance devant l'Amirauté de Saint-Brieuc ; ou, si le roi la retenait à lui, que Robinot fût déclaré non recevable et condamné à restituer les dix-neuf caisses de marbre dans l'état où elles avaient été chargées à Marseille, ou 2.000 livres pour la valeur de la marchandise « si mieux n'aime à dire d'experts ou suivant l'estimation qui en sera faite par le sieur Régnier, marbrier à Marseille qui a fait l'autel, aux offres de payer le fret, avec 2 000 livres de dommages intérêts et dépens, pour tenir lieu au Général des offrandes dont il a été privé par le deffault de construction dudit autel ».

Lors de la nouvelle et dernière évocation au Conseil, le sieur

de Hauteville réclama la nullité de la signification et des demandes formées par Robinot, la suppression des termes injurieux employés par ce dernier et 10 000 livres de dommages et intérêts applicables de son consentement aux pauvres de Saint-Nicolas de Loudéac, avec défense de récidiver et la condamnation de l'armateur en tous les dépens. La partie adverse entendait être remboursée d'une somme de 1 395 livres 5 sols 5 deniers pour les frais occasionnés par le transport du marbre à Rotterdam. Elle demandait en outre la suppression des libelles diffamatoires signifiés contre elle à Saint-Brieuc, la condamnation du général à 633 livres 6 sols 8 deniers pour frais de grosses avaries au « Beaudouin », 20 000 livres de dommages et intérêts avec les dépens et l'affichage de l'arrêt. Celui-ci, qui intervint le 8 mai 1787, condamna Robinot à restituer les dix-neuf caisses de marbre ou à payer dans un délai de huit jours au général de la Motte une somme de 2 000 livres, déduction faite du fret convenu pour le transport de Marseille à Saint-Brieuc. Il débouta l'armateur briochin de ses demandes contre Hauteville et lui fit supporter tous les dépens du procès. Quant au surplus des demandes, fins et conclusions des parties, notamment celles en dommages et intérêts, l'arrêt mettait hors de cour et Robinot et le général de la Motte.

Quelques mois plus tard, à une date qui ne nous est pas connue, on assemblait en l'église Saint-Vincent-Ferrier les éléments en marbre de Carrare du maître-autel qui figure toujours au mobilier de cet édifice. Mais si les paroissiens de la Motte virent enfin la récompense de leur patience et de leur ténacité, Robinot de la Lande, lui, dut pester contre une opération qui, en fin de compte se soldait par la perte sèche d'une grosse somme de deniers.

Sources : Archives Nationales. Marine, fonds F¹, Prises. — F⁵ et F⁶.

J. DARSEL.

Les programmes d'Enseignement en Bretagne à la veille de la Révolution

I

Le XVIII^e siècle a été en matière d'enseignement, comme d'ailleurs en tous les domaines, un siècle novateur. Il suffit de comparer les programmes d'enseignement dans les débuts de ce siècle, à l'époque où *Voltaire* faisait ses études à Paris au *Collège Louis-le-Grand*, avec ceux de l'*Ecole Militaire de Brienne* où *Napoléon* fit les siennes, pour être convaincu de l'étendue du chemin parcouru.

Sans être nullement un adversaire des études gréco-latines, il faut convenir que jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, l'enseignement secondaire, aussi bien dans les collèges de Jésuites, qui disparurent plus tard en 1762, que dans ceux dépendant de l'Université, était fort loin de répondre aux nécessités d'une époque très différente de celle des hommes de la Renaissance qui en avaient établi les bases. On aurait pu résumer les programmes en quelques mots : du latin, encore du latin, toujours du latin.

Non seulement la langue de *Corneille*, de *Racine*, de *Bossuet*, n'était l'objet d'aucun enseignement, mais il était défendu de parler français en classe ou même en récréation, sauf à quelques heures privilégiées : les domestiques des collèges, les « sup-pôts » de l'Université, devaient savoir jargonner un latin dont *Molière* nous a donné le spécimen à la fin du *Malade Imaginaire*. Les explications de textes se faisaient en latin. C'était, appliquée à l'enseignement d'une langue morte, la méthode directe que l'on a de nos jours imposée pour l'enseignement des langues vivantes et dont on est obligé de reconnaître la faillite.

Il y a mieux ! Dans les écoles primaires ou plus exactement dans les écoles qui en tenaient lieu — car le terme « primaire » n'était pas encore en usage — les enfants apprenaient à lire en

latin, sous prétexte que la prononciation et l'orthographe du latin sont plus simples que celles du français. Les livres de prières latines servaient d'abécédaire.

Le français n'apparaissait que dans quelques versions que le bon *Père Jouvençy*, dans son ouvrage sur les règles à suivre dans l'enseignement de *ratione discendi et docendi*, désirait voir effectuées le plus élégamment possible, « *quam elegantissime* ». Mais les principaux exercices étaient les explications de textes, les discours, les vers, le tout en latin naturellement.

L'histoire moderne était inconnue. De l'histoire ancienne et de la géographie quelques vagues notions étaient données à l'occasion de l'explication de certains textes.

Des langues vivantes étrangères il n'était point question ; c'était l'affaire de maîtres qui donnaient en dehors des collèges des leçons particulières, au même titre que les maîtres de danse ou de clavecin.

Dans certains collèges on étudiait pendant deux ou trois ans — très superficiellement — un peu de grec. En fin d'études il y avait deux années de philosophie ; la psychologie n'était pas enseignée ; seules avaient droit de cité la métaphysique, la morale et surtout la logique formelle du syllogisme. En classe de philosophie on faisait également un peu de mathématiques (arithmétique et géométrie élémentaire) et un peu de physique, mais il s'agissait non pas de la physique expérimentale, mais des ratiocinations d'*Aristote* et plus tard de *Descartes* sur le monde, les atomes, les éléments, le vide, la nature de la matière, etc. Tout cela était naturellement enseigné en latin, comme l'étaient ensuite dans les Facultés la théologie, le droit et la médecine.

Une grande place était faite à l'instruction religieuse puisque tous les collèges étaient entre les mains du clergé (même ceux dépendant des Universités) ; mais nous n'avons en vue dans la présente étude que les programmes littéraires et scientifiques.

Les petites écoles de *Port-Royal* où l'on apprenait le français, le latin, le grec, voire les langues vivantes, étaient restées à l'état d'exception. Elles ont pourtant eu l'honneur de former *Racine*. Les enfants des souverains et des grands seigneurs, qui étaient instruits par des précepteurs, bénéficiaient souvent d'un plan d'études plus rationnel. *Louis XIV* savait le latin, l'italien, l'espagnol. *Bossuet* composa son *Discours sur l'Histoire Universelle pour l'éducation du Dauphin* auquel il enseignait même les sciences physiques et la géographie. Mais l'enseignement des collèges resta immuable jusque vers le milieu du XVIII^e siècle.

Un des résultats de cette éducation était qu'en dehors des gens de lettres l'orthographe française était à peu près ignorée, et le maréchal de *Richelieu*, ami et ancien condisciple de *Voltaire* qu'il précéda à l'Académie française, écrivait à cette occasion : « Ils veulent me mettre de la Cadémie. »

Transportons-nous par la pensée dans un collège, une trentaine d'années avant la Révolution. Changement à vue ! Le français a sa place à côté du latin ; il y a des prix de français, des concours généraux de français. Depuis 1762 l'Université, consacrant une évolution amorcée depuis plusieurs années, reconnaît officiellement une place importante à l'enseignement de la langue française ; une chaire de littérature française est créée au *Collège de France*, etc.

Une petite place est faite à l'histoire ancienne, parfois à l'histoire de France ; on étudie un peu de géographie (1).

La philosophie s'enseigne toujours en latin. (Nous avons vu en 1919 à Rochefort-sur-mer dans une bibliothèque privée un cours de philosophie manuscrit tout en latin professé en 1782 « *a domino de Senailhac* », c'est-à-dire par M. de Senailhac). Mais la physique expérimentale a fait son entrée dans les collèges. Vers 1750 un cours de physique expérimentale était confié à *l'abbé Nollet* au *Collège de Navarre*. Ses *leçons de physique expérimentale* en six volumes comprennent même les connaissances de l'époque en matière d'électricité (2). Même dans les collèges où n'existe pas un enseignement spécial de la physique, quelques notions en sont données dans le cours de philosophie. Ainsi M. de Senailhac explique à ses élèves (en latin) la loi de la chute des corps et le principe d'Archimède. Peu à peu, d'ailleurs, le français devenait la langue de l'enseignement des sciences. On joignait à la physique un peu d'astronomie et d'histoire naturelle, comme dans le *Spectacle de la Nature* de *l'abbé Pluche*, ouvrage didactique très en vogue dans les collèges du XVIII^e siècle. Parfois même on faisait un peu de chimie. Et de plus en plus la physique s'enseignait en français.

L'enseignement du latin est rénové, et c'est à la fin de ce siècle qu'apparaît l'excellente grammaire latine écrite en français de *l'abbé Lhomond*, qui revisée et remaniée au XIX^e siècle par *Ragon* et *Edon*, servait encore au début du XX^e dans certains collèges, à l'enseignement. Naturellement dans la deuxième moi-

(1) Cf. GLATIGNY : *Histoire de l'Enseignement* (collection Que sais-je) et VIAL : *Trois siècles d'Histoire de l'Enseignement*.

(2) Il existe un exemplaire de cet ouvrage à la Bibliothèque Municipale de Saint-Brieuc.

tié du XVIII^e siècle, le latin avait entièrement cessé d'être parlé en dehors des classes qui, elles-mêmes, se faisaient de plus en plus en français, sauf la philosophie.

Malheureusement, l'absence d'unité de programmes pour l'ensemble du territoire, la large autonomie de droit et surtout de fait des collèges faisaient que certains établissements restaient fidèles aux vieilles routines : A la veille de la Révolution, le *Collège D'Harcourt à Paris* et bon nombre de collèges de province n'avaient pas de cours de français. Par contre cette liberté d'action des différents établissements permettait à certains éducateurs comme les *Bénédictins de Sorrèze* de pousser plus avant dans la voie du progrès. (Il y aura même chez ces Bénédictins un enseignement sans latin). De même les douze Ecoles militaires créées en 1776 par le comte de Saint-Germain pour élever les enfants destinés à la carrière des armes, parmi lesquels on peut citer le Collège de Brienne tenu par des religieux de l'Ordre des Minimes, où fut élevé Napoléon (3), avaient un enseignement où les sciences, l'histoire et les langues vivantes (allemand ou anglais) avaient une place importante, et duquel le grec était exclu.

II

Quelle était alors la situation des collèges de Bretagne au point de vue des programmes d'enseignement ? Pour les anciens évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier (*collèges de Saint-Brieuc, Guingamp et Tréguier*), et une partie de celui de Saint-Malo (*collège de Dinan*), nous avons aux *Archives des Côtes-du-Nord* de précieux documents : palmarès de distributions de prix, affiches des thèses de philosophie et de physique qui étaient soutenues en fin d'études, thèses de théologie des futurs ecclésiastiques, et surtout les affiches des exercices littéraires qui avaient lieu dans chaque classe, de la sixième à la rhétorique, parfois même en philosophie, se doublant alors d'exercices scientifiques, et pour lesquels on indiquait en même temps que les sujets sur lesquels porteraient les interrogations les noms des candidats admis à y prendre part.

Ces palmarès et ces affiches avaient servi par la suite à envelopper dans les Mairies ou dans les paroisses des liasses d'actes de l'état civil ! Et il a fallu tout le soin vigilant de notre président, éminent archiviste, pour que bon nombre de ces documents puissent être récupérés. Plusieurs, malheureusement sont endom-

(3) CHUQUET : *La jeunesse de Napoléon*, tome I, pp. 103 et suivantes.

magés, ou réduits à l'état de morceaux, et n'ont pas pu être intégralement reconstitués.

Au début du XVIII^e siècle, et même à peu près jusqu'au règne de Louis XVI, les palmarès et les affiches sont exclusivement rédigés en latin.

Les palmarès comportent d'ordinaire : en 6^e et en 5^e des prix et des accessits de mémoire, de prose latine (*solutae orationis latinae*) ; en 4^e et en 3^e des prix de mémoire, de prose latine, de vers latins (*strictae orationis latinae*) et d'explication française (*interpretationis gallicae*) ou de prose française (*solutae orationis gallicae*). A ces prix et accessits s'ajoutent en seconde et en rhétorique, parfois même dès la troisième, le prix de prose grecque (*solutae orationis graecae*) (4).

Les affiches des exercices littéraires sont également en latin, et ces exercices consistent exclusivement en explications d'auteurs latins : *Salluste, Cicéron, Virgile, Phèdre, Quinte-Curce*, sans oublier *Cornelius Nepos* et les ouvrages du bon *P. Jouvency* (*De diis et heroibus*) et du grammairien *Despauterre* (*Universa prosodia*) (5).

Enfin les thèses de philosophie et de théologie sont naturellement en latin ainsi que celles de physique (6).

En somme, en Bretagne comme dans les autres parties du royaume, l'enseignement reste axé sur le latin, avec toutefois un peu de grec et de français. La philosophie est un mélange de scholastique et de cartésianisme. La physique, enseignée en latin consiste surtout en dissertations sur la nature des corps, de la lumière, du mouvement, l'horreur du vide, etc. On trouve cependant quelques références à des expériences modernes : tube de *Torricelli*, etc.

(4) Voir les palmarès de 1732, 1734, 1739, pour le collège de Saint-Brieuc, de 1767 pour celui de Dinan.

(5) Cf. *Collège de Saint-Brieuc* : exercices de janvier 1739, juillet 1743, 7 juillet 1747, 31 janvier 1753 (classe de 2^e), 23 février 1753, 11 février 1754, 10 juillet 1762 (classe de 2^e), 1^{er} mars 1765 ; *Collège de Tréguier* : exercices des 13 août 1743, 5 avril 1762, 1^{er} mars 1763 ; *Collège de Dinan* : exercices des 22 août 1765 et 27 août 1767.

(6) *Collège de Saint-Brieuc* : juillet 1724 ; *Conclusiones ex Universa philosophia* (compréant des sujets de logique, d'éthique, de métaphysique, et de physique) ; janvier 1727, *Conclusiones philosophicae* (portent sur la Logique formelle) ; mars 1733, *Conclusiones philosophicae ex physica* ; mars 1744, *Conclusiones philosophicae*. Voir aussi : *Questio theologica*, mai 1743 ; *id.* 29 mai 1754, 31 mai 1760, 31 mai 1763.

Collège de Tréguier : *Conclusiones logicae* (15 mai 1683), *Conclusiones de Universalibus et de Categoriis* (2 mars 1697), et *Conclusiones philosophicae* du 16 janvier 1700 — seuls documents de ce genre de nos Archives remontant au XVII^e siècle ; *Conclusiones physicae* du 27 juin 1772.

III

Dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, on saisit dans nos collèges de Bretagne la même évolution qu'ailleurs.

Les thèses de philosophie et de physique restent rédigées en latin, mais dans celles de physique, la physique expérimentale fait son apparition sous le nom de *Physica particularis*. Celle du 18 juillet 1781 du Collège de Saint-Brieuc fait état des découvertes astronomiques, du système de Copernic expliqué encore, il est vrai, à titre d'hypothèse, des expériences de Torricelli, de la réflexion de la lumière et du son (écho), de l'hydrostatique, des eaux, des sources, des fleuves et des marées, du magnétisme et même de l'électricité (7).

Les palmarès sont maintenant rédigés en français. Nous trouvons au Collège de Saint-Brieuc, pour la classe de philosophie, des prix de thèses de logique et de physique : en rhétorique, en 2^e et en 3^e des prix de mémoire, d'amplification ou de traduction latine, de vers latins, de thème grec, de « version française » (?), des prix d'excellence. Mêmes prix en 4^e, moins celui de grec. En 5^e et en 6^e, il y a des prix de mémoire, de thème et traduction latine, d'excellence, sans compter les croix d'« empereur ». (Ce titre était décerné au premier de la classe.) (8)

Mais l'évolution que nous avons signalée se manifeste surtout dans les exercices littéraires ou scientifiques dont les affiches sont rédigées en français.

Voici, par exemple, au Collège de Saint-Brieuc, un exercice littéraire de 5^e du 17 mars 1780 portant sur la grammaire latine, les auteurs latins (9), l'apologue, la mythologie. A propos de l'apo-

(7) Collège de Saint-Brieuc : Thèses du 20 juillet 1770 (*Propositiones philosophicae*), du 18 juillet 1781 (*ex psychologia, ex ethica, ex physica generali, ex physica particulari*) ; du 15 juillet 1788 (*Propositiones philosophicae ex prolegomenis, ex logica, ex metaphysica*) ; du 24 juillet 1788.

Collège de Tréguier : *Exercitatio philosophica* (sur la logique), février 1772. Cf. Collège de Vannes : *Theses philosophicae* (1776) *ex logica, ex aethica, ex metaphysica*, — à noter qu'une quarantaine d'élèves passent ces thèses — ; Collège de Morlaix (8 mars 1773) : *Conclusiones philosophicae* (logique).

(8) Collège de Saint-Brieuc : Palmarès de Juillet 1784 et juillet 1785.

(9) Dans tous ces exercices les auteurs latins sont désignés sous la rubrique : « auteurs classiques ». Les auteurs latins communément étudiés sont : les *Sacrae Historiae* de Salpice Sévère, les *Selectae e veteri Testa-*

logue on devra réciter ou commenter un certain nombre de fables de La Fontaine, et à propos de la mythologie, « les réponses seront assaisonnées de quelques morceaux de poésie française ».

L'exercice de seconde du 26 février 1780 porte sur les auteurs classiques (latins), les principes de littérature, le discours oratoire. On peut se référer également à ceux de 5^e du 14 mai 1777, de 3^e du 6 juillet 1778 (auteurs classiques, grammaire française, principes de littérature), de 5^e du 23 mars 1780 (grammaire latine, auteurs classiques, principes de littérature — avec *Fables* de La Fontaine — mythologie), de seconde du 28 juin 1784 (auteurs classiques, versification française, principes de littérature), de 3^e de 1786 (auteurs classiques, grammaire française, synonymes, principes de littérature).

Une affiche dont nous ne possédons qu'un fragment, et dont la date manque, prévoit, à propos des Principes de Littérature, la récitation de quelques morceaux de la *Henriade* et du *Lutrin*, et ajoute : « On rapportera la vie des auteurs qu'on explique. »

Un exercice littéraire de 3^e du 27 juin 1787 portant sur les auteurs classiques (latins), la grammaire française et les principes de littérature, est particulièrement intéressant parce qu'il indique les textes français étudiés à l'occasion des principes de littérature :

CORNEILLE : *Monologue d'Auguste* ; RACINE : *Songe d'Athalie*, *Mort d'Hippolyte*, *Discours d'Esther à Assuérus* ; CRÉBILLON : *Récit d'Idoménée* ; VOLTAIRE : *Discours de Lusignan à Zaire*, *Mort du tyran Polifonte* (sic), *Discours de Marc-Aurèle après la mort de César* ; ARNAUD : *Récit que la comtesse d'Orcé fait de ses malheurs* ; GRESSET : *Ode sur la canonisation de saint Stanislas Koska* ; ASSELIN : *Strophes sur l'existence de Dieu*.

Et il est précisé : « On dira un mot de la vie des auteurs qu'on explique. »

Citons également l'exercice de 5^e du 11 juillet 1788 (grammaire latine, grammaire française, principes de littérature — avec fables de La Fontaine).

Le même esprit novateur apparaît dans les exercices des Collèges de Dinan et de Tréguier (Dinan, rhétorique, 23 août

mento historiae, le *De Diis* et *Heroibus*, de Jouvency, les fables de Phèdre, les œuvres d'Eutrope, de Cornelius Nepos, celles de Cicéron, Virgile, Horace, Ovide, César, Salluste, Tite-Live, Pése, Florus, Velleius Paterculus.

Un exercice du Collège de Morlaix dont la date manque, porte sur la troisième partie : « du rudiment de M. L'Homond ».

On remarquera qu'il n'y a pas d'exercices de grec. Mais nous venons de voir qu'il y avait des prix de grec. Chateaubriand nous dit dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe* qu'il apprenait les racines grecques au collège de Dol. Il prit même des leçons — sans doute particulières — d'hébreu au collège de Dinan.

1787 : invention, disposition, élocution ; 6^e, 22 août 1788, où l'affiche d'exercices littéraires portant exclusivement sur les auteurs latins est rédigée en français ; Tréguier, 4^e 5 août 1788.

Les Archives des Côtes-du-Nord possèdent quelques affiches d'exercices littéraires du Collège de Vannes. Cet établissement paraît avoir été plus attaché aux traditions du passé ; les affiches sont encore rédigées en latin, jusqu'à la Révolution, semble-t-il, et portent seulement sur des explications d'auteurs latins. (Exercices des 21 et 23 juillet 1779 et 16 août 1786.) Le premier comporte cependant pour certains élèves des interrogations supplémentaires « de Geographia » et « de Sphera » (sans doute sur l'astronomie élémentaire) ; le second indique que certains élèves seront interrogés sur Bossuet, Mascaron et Fléchier.

Les exercices du Collège de Tréguier vont même nous entraîner dans le domaine de l'histoire et de la géographie : L'affiche de l'exercice littéraire de 4^e du 5 août 1788 vise les auteurs classiques, la grammaire française ; la géographie générale et celle de l'Europe (description, divisions, différents gouvernements, religions, principales rivières, productions des différents terrains, caractère des habitants ; capitales des différents Etats, et ce qu'il y a de remarquable dans chaque capitale), l'histoire romaine, la prosodie latine. Celle enfin du 5 août 1789 — la Révolution a commencé, mais n'a pas encore laïcisé l'enseignement, ni modifié les programmes — offre aux élèves de 6^e et de 5^e des questions d'auteurs classiques, d'histoire (ancienne et grecque) et de géographie régionale (origine et caractère des Bretons, réunion de la Bretagne à la Couronne de France, qualité de son terrain, commerce, divisions de la Bretagne, principales villes et commerce particulier de chaque contrée).

De ce que seules des affiches du Collège de Tréguier font état de l'histoire et de la géographie, il ne faudrait pas conclure que les autres collèges ne s'en préoccupaient pas. Le nombre des affiches qui nous sont parvenues est minime en comparaison du nombre des exercices qui ont eu lieu. Nous savons, par exemple qu'au Collège de Rennes l'histoire et la géographie étaient enseignées depuis 1761 (Cf. Daniel MORNET, *Les Origines intellectuelles de la Révolution française*).

Sur l'enseignement des sciences, nous avons également aux archives des Côtes-du-Nord deux documents précieux :

1^o Un exercice de mathématiques du Collège de Nantes (tenu par les Pères de l'Oratoire) du 8 août 1759, portant sur des questions de géométrie, de trigonométrie, de topographie (levée de plans), de géographie mathématique (déclinaison du soleil, lati-

tude, etc.). C'est le professeur de logique, le P. Fenn, de l'Oratoire qui est indiqué comme devant présider, car les mathématiques s'enseignaient d'ordinaire en classe de philosophie sauf en certaines écoles où l'on donnait des leçons particulières aux jeunes gens se préparant aux carrières de l'Armée ou de la Marine (10).

2^o Un exercice de physique de 1786 (Collège de Saint-Brieuc) dont une partie manque malheureusement. Le texte est rédigé en français. Il y est question d'astronomie (éclipses, précession des équinoxes, etc., système de Copernic, admis cette fois comme vrai sans restriction — car cette théorie « seule est simple, facile, conforme aux observations astronomiques » (11), de physique (expériences de Pascal et de Torricelli, baromètre, syphon, etc., son, écho, feu, lumière, dioptrique, catoptrique, lunettes, chambre obscure, perspective, télescope, microscope, lanterne magique, couleurs, etc.) de chimie (différentes sortes d'airs, acide, alcalin, fixe, gaz ou air inflammable, air déphlogistique, air méphitique, nitreux), et même de météorologie (atmosphère et phénomènes atmosphériques, dégéographie générale et de géologie (eaux, fontaines, rivières, flux et reflux, volcans, tremblements de terre, aimants, fossiles, huiles, sels, pierres, métaux). Mais toutes ces sciences sont englobées sous le seul nom de physique expérimentale qui comprenait également la botanique et l'anatomie.

Faisait-on à Saint-Brieuc, au cours des études de physique, des expériences ? Un passage de l'affiche ayant trait à la machine pneumatique paraît l'impliquer. Plusieurs collèges de Bretagne avaient certainement des cabinets de physique, notamment celui de Quimper lequel était réputé pour la belle collection d'instruments de physique acquise par les soins du principal, l'abbé Berardier (1735-1794) qui dirigea par la suite le Collège Louis-le-Grand à Paris, y eut comme élèves Camille Desmoulins et Maximilien de Robespierre, lesquels lui sauvèrent la vie pendant la Terreur. Chateaubriand qui passa quelque temps au Collège de Rennes nous parle également d'un certain abbé Marchand qui y était réputé comme professeur de physique.

(10) Ce fut le cas de Chateaubriand au collège de Dol. Il prétend même qu'il savait ses tables de logarithmes par cœur. Il nous donne le nom du manuel alors en usage, le « Bezout » ; Bezout (1730-1783) était un examinateur des gardes de la Marine et de l'Artillerie, auteur de *Cours de Mathématiques à l'usage de la Marine et de l'Artillerie* (1764), d'un *Cours complet de Mathématiques*, d'un *Traité des équations algébriques*. Ces ouvrages restèrent en usage même dans la première partie du XIX^e siècle.

(11) Le Saint-Office n'avait pas encore levé l'interdiction d'enseigner le système de Copernic autrement qu'à titre d'hypothèses, mais la majorité du clergé français, imbu de gallicanisme, déclarait inapplicables en France les décisions des « Congrégations romaines ».

Une place était faite aux arts d'agrément (12). On récitait ou jouait des comédies et des tragédies (13).

Bien entendu une large partie du temps était consacrée à l'instruction religieuse dans ces établissements tenus par des ecclésiastiques ; mais nos archives ne nous donnent — en dehors des thèses de théologie — aucune indication sur les programmes d'instruction religieuse.

En somme, à la fin du XVIII^e siècle, le latin gardait, certes, la prééminence, mais le grec, la langue et la littérature françaises, la philosophie, les mathématiques, la physique, la chimie ; l'histoire naturelle, l'histoire et la géographie avaient conquis droit de cité dans l'enseignement secondaire.

On remarquera que ces matières d'enseignement, et même dans une certaine mesure ces programmes ne varieront guère pendant une bonne partie du XIX^e siècle. Une lacune a cependant été constatée. Dans les documents de nos Archives des Côtes-du-Nord, aucune mention n'est faite des langues vivantes étrangères. C'est seulement, d'ailleurs, en 1847 que le Lycée de Saint-Brieuc sera pourvu d'un professeur titulaire d'anglais (Voir *Le Publicateur des Côtes-du-Nord*).

Cependant, il est certain que, dès les dernières années de l'Ancien Régime, l'enseignement de l'anglais était donné dans certains collèges, au moins en leçons particulières. Comment comprendrait-on autrement ce que nous dit Chateaubriand dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* à propos de son envoi par ses parents au Collège de Dol ? Après nous avoir dit que M. de Chateaubriand estimait suffisant pour un futur marin — il destinait François à la Marine — « quelques notions de dessin, de langue anglaise, d'hydrographie et de mathématiques », il ajoute un peu plus loin que sa mère proposa à son terrible époux d'envoyer l'enfant dans un collège où il apprendrait « les mathématiques, le dessin, les armes et la langue anglaise », que le Collège de Dol fut choisi à cet effet, et que Mme de Chateaubriand demanda, en cachette du père, qu'on apprit le latin et le grec à son fils. Il y avait donc au Collège de Dol un enseignement sans latin ! Et l'on

(12) Voir les notes d'un élève du collège de Tréguier de juin 1799. L'imprimé dont on s'est servi est antérieur à la Révolution, car il porte une rubrique relative à la religion (en face de laquelle aucune note n'est mise). Les autres rubriques sont : Constitution, Santé, Lecture, Orthographe, Ecriture, Classe dans laquelle l'élève se trouve, son rang ou place, Musique, Danse, Taille, Caractère, Conduite, Mathématiques.

(13) Voir aux Archives des C.-du-N., le programme d'une représentation donnée au Collège de Dol le 18 juillet 1752 : *Les Armes d'Achille*, tragédie en cinq actes, le *Génie Français*, ballet dansé, *Les Mécontents*, « comédie française » en cinq actes.

y enseignait l'anglais. On regrette que l'illustre écrivain qui nous donne les noms de plusieurs de ses maîtres, ne nous ait pas fait connaître le nom de son professeur d'anglais, car il fut un excellent angliciste, et sa traduction du *Paradis Perdu* de Milton est une des meilleures qui existent ; son *Essai sur la Littérature anglaise* (1836), ouvrage écrit à la hâte et assez mal composé, n'en témoigne pas moins d'une érudition immense en la matière. (Il est vrai qu'il avait voyagé en Amérique et passé plus de sept ans en Angleterre.)

IV

Nous n'avons pas parlé de l'enseignement des collèges de jeunes filles, pensionnats tenus d'ordinaire par des religieuses, où la religion, la lecture, l'écriture, un peu de calcul paraissent suffire, avec toutefois un assez grand temps consacré à la musique, au dessin, à la danse, au maintien. Une nouveauté est, vers la fin de l'Ancien Régime, l'attention que l'on commence à porter à l'orthographe, même dans l'enseignement féminin (Cf. la *Grammaire des Dames*, parue en 1777, dont M. Albert Dauzat nous a donné un intéressant fac simile dans son ouvrage de vulgarisation de linguistique « *Voyage à travers les mots* »). Mais nous n'avons rien concernant l'enseignement des jeunes filles dans notre département.

Quant à l'enseignement primaire de l'époque, nos archives possèdent bien un assez grand nombre de documents relatifs aux *Frères de Saint-Jean-Baptiste de la Salle* ; mais ils n'ont trait qu'à des questions administratives ou comptables, et sont muets sur les programmes. On sait cependant que, dès la fin du XVII^e siècle, lors de la fondation de leur Ordre, les Frères enseignaient dans des manuels rédigés en français. Ils n'étaient pas les seuls, d'ailleurs, à donner un enseignement élémentaire, et dans bien des paroisses, c'était le recteur qui s'en chargeait, ou quelque pauvre magister payé par la paroisse — plutôt mal — ou par les familles des élèves qui lui donnaient du beurre, de la viande, etc., parfois de l'argent. Chateaubriand apprit à écrire chez un certain M. Desprès qui tenait une petite école à Saint-Malo, et traitait, à l'occasion, ses élèves de « têtes d'achères » en leur assénant des coups de poing dans le cou. On ne peut évidemment parler de programmes d'enseignement dans un domaine laissé à l'initiative des maîtres... et à l'étendue souvent fort maigre de leur savoir. On devait se borner à apprendre aux enfants la lecture, l'écriture, les « quatre règles », parfois un peu d'ortho-

graphie et de calcul, quelques poésies, avec un peu d'histoire sainte et de catéchisme (14).

La Basse-Bretagne présentait une particularité : la majorité des populations rurales ignorait à cette époque le français, et pourtant un certain nombre de paysans étaient capables de lire les livres de piété que l'on éditait alors en breton, à leur intention, comme la célèbre « *Buhez ar Sent* (Vie des Saints) de *Claude Marigo* parue en 1752. Un siècle et demi plus tard, aux approches de la guerre de 1914, on rencontrait encore des vieillards qui ignoraient le français, mais lisaient le breton (15). Il semble donc qu'au XVIII^e siècle, et même dans la première moitié du XIX^e, les enfants aient parfois appris à lire dans des livres de prières écrits en breton, et que, dans certaines écoles de villages, cette langue ait été la langue véhiculaire de l'enseignement assez rudimentaire qui s'y donnait.

Il resterait à parler des programmes de l'enseignement supérieur qui était donné en Bretagne, au XVIII^e siècle par la vieille *Faculté des Arts* (16) de Nantes, qui avait accueilli la physique expérimentale dans ses programmes, et par la plus récente *Faculté de Droit* de Rennes, créée en 1735, dans laquelle le célèbre juriconsulte *Poullain-Duparc* (1703-1782) enseigna le droit civil, et dans laquelle le futur membre de la Constituante et de la Convention, *Lanjuinais* (1735-1827) fut professeur de droit canonique, de 1775 à la Révolution. Mais ceci nous entraînerait complètement en dehors du département des Côtes-du-Nord dont les archives ne possèdent en tout et pour tout que deux affiches en latin de thèses de droit (*Positiones utriusque juris*).

(14) A l'école tenue par M. *Despres*, à *Saint-Malo*, les modèles d'écriture étaient des vers français.

(15) Il s'agissait de vieux livres écrits avec l'orthographe antérieure à la réforme de *Le Gonidec* qui fit l'objet de vives résistances pendant tout le XIX^e siècle.

(16) Est-il besoin de dire que les *Facultés des Arts* n'avaient rien de commun avec les Beaux-Arts, mais étaient des sortes de Facultés des Lettres et des Sciences ?

H. CORBES.

COMPLÉMENTS A LA NOTE : Joseph LÉQUYER, docteur en médecine briochin et indications biographiques sur son fils le philosophe Jules LEQUIER

Lorsque nous avons rédigé, en 1954 (1), une note sur le Docteur Léquyer, nous n'avions pas fait de rapprochements entre celui-ci et la rue Léquyer de Saint-Brieuc. Le nom de Lécuyer, sous diverses graphies, étant commun en cette ville.

De même, nous n'avions pas établi, d'abord, de relations entre son nom et celui du philosophe Jules Lequier.

Ce n'est qu'au moment où je corrigeais les épreuves de la note de 1954 que j'avais pu retrouver, à Quintin, l'acte établissant que Jules Lequier était le fils du Docteur Lécuyer et d'une représentante de la dernière génération des Digaultray, famille qui, pendant trois cents ans, avait tenu une très large place dans la vie de Quintin, et le mentionner dans une note (n. 9, p. 54).

Le docteur Lécuyer tenait beaucoup à ce que ce nom fût écrit sous la forme que nous avons adoptée, bien qu'elle ne figurât ni sur son acte de baptême, ni sur son acte de mariage, document sur lequel lui-même signe le Quier. Les jugements qu'il fit rendre par le tribunal de première instance de Fougères en 1820 et par le Tribunal de Saint-Brieuc en 1834, en faveur de sa thèse, n'eurent pas de portée pratique, puisque le nom de la rue dont le terrain a été donné par son fils à la ville de Saint-Brieuc, a comporté jusqu'ici une autre graphie (2), et que ce fils lui-même, bien qu'il signât « Lécuyer », est définitivement connu sous la forme Lequier. Nous pensons que nos lecteurs pourront être intéressés par nos recherches sur le docteur briochin et par le résumé de ce qui a été écrit sur la vie de son fils. Nous laisserons de côté, comme échappant à notre compétence, tout ce qui a trait à la philosophie de celui-ci.

(1) *Mémoires de la Société d'Emulation des C.-du-N.*, tome LXXXIII 1954.

(2) Au moins partiellement, la rue présentant actuellement trois indications correspondant à deux graphies.

Joseph-Jean-Noël Lécuier (3) fils de Joseph et Jeanne Grassin est né le 30 avril 1779, à Saint-Georges de Reintembault, d'une famille nombreuse (il avait encore en 1820 quatre frères vivants). Il avait commencé à étudier le latin quand, alors qu'il approchait de l'adolescence, les combats et les troubles qui agitent la région l'amènent à quitter les marches de Bretagne pour Brest, dans des conditions dont nous ne connaissons pas le détail. Il travaille alors pour devenir officier de santé de la marine.

Il est nommé très jeune (13 floréal an V) officier de santé auxiliaire de 3^e classe et, le 19 Frimaire an XI, il est promu, à la suite d'un concours où il brille « officier de santé entretenu de 2^e classe », grade qu'il conservera jusqu'au 13 février 1808.

Depuis sa promotion il est toujours « prévôt » dans divers hôpitaux de la marine et, en même temps, chef de salles, tant de maladies internes que de maladies externes. Pendant cinq ans, il est secrétaire du Service de Santé du port de Brest. En mars 1807 il est chirurgien sur la frégate « *Revanche* » qui se rend à Saint-Malo pour désarmer.

Une lettre de cette époque, écrite par le docteur Lucas, docteur en médecine à Tréguier, à René, doyen de la faculté de Montpellier, recommande Lécuier, qui désire profiter du désarmement pour se rendre à Montpellier présenter une thèse de doctorat.

Celle-ci est dédiée par Lécuier à son « respectable compatriote, M. Gesnoux, pharmacien en chef de la Marine, professeur de chimie à l'École de Santé du port de Brest, et législateur ».

Mais, peu de temps après son arrivée au port, Lécuier tombe malade. Sa convalescence est pénible, malgré les soins du docteur Moras de Saint-Servan, correspondant de l'Académie Impériale de médecine de Paris, et il est obligé de terminer à la hâte la rédaction de sa thèse. Celle-ci, soutenue en avril 1808, est imprimée à Montpellier, chez Aug. Ricard sous le titre « Du pouvoir de la nature dans la guérison des malades ». Dissertation inaugurale « présentée et soutenue à l'École de Médecine de Montpellier le 27 avril 1808 par Joseph Lécuier, de Saint-Georges (département d'Ille-et-Vilaine), correspondant de la Société médicale « d'émulation de Paris, membre de la commission de la vaccine « établie près de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, pour « obtenir le titre de Docteur en médecine ». Cette thèse semble avoir été l'objet d'appréciations fort élogieuses ; on en souligne en particulier, « l'esprit philosophique et le style », qualités qui

(3) Orthographe de l'acte de naissance.

correspondaient aux prétentions littéraires et philosophiques qui furent constamment celles du Docteur (4).

Nous ne savons plus rien sur celui-ci jusqu'en 1813, date où nous le trouvons, sans doute sur le conseil de son ami Ferrary, installé à Saint-Brieuc. C'est sans doute aussi celui-ci (dont la famille, établie déjà solidement à Saint-Brieuc, a attiré récemment dans son voisinage, à Quintin, une branche demeurée plus longtemps aux confins de la Suisse et de l'Italie) qui provoque son mariage en cette ville, lorsqu'il vient d'atteindre 33 ans. Il épouse le 7 avril 1813 Céleste-Reine-Marie-Eusèbe Digaultray, âgée de 41 ans, fille de feux Emmanuel-Marie Digaultray et Anne-Céleste-Joseph Baron.

Sa femme appartenait, par ses parents, à deux familles qui, vingt ans plus tôt, se trouvaient violemment opposées : Sa mère était petite fille du dernier sénéchal de Quintin, anobli en 1784 à la veille de la Révolution. Son oncle (fils du sénéchal Rodolphe-Marcellin Baron du Taya, son premier témoin lors de son mariage, anobli lui-même en même temps que son père), dernier maire de Quintin sous la royauté et père d'un émigré, avait été interné aux Ursulines du 20 octobre 1793 au 27 novembre 1794, en même temps que son beau-frère Célestin Daën de Kermenenan, la femme et les filles de celui-ci... A ce moment le pouvoir était exercé tyranniquement à Quintin par le Jacobin Jean-Baptiste Digaultray, propre frère de la nouvelle mariée... Jacobin bien assagi en 1813, date où, comme maire, il signe l'acte de mariage de sa sœur. Par son mariage le docteur devient également le beau-frère de l'adjudant général Palasne-Champeaux (fils du Conventionnel, sénéchal de Saint-Brieuc) qui, vingt ans plus tôt, protestait de son « sans culottisme » et qui, devenu Baron de l'Empire en 1808, sentira, au retour des Bourbons, se réveiller les sentiments qu'il éprouvait en 1785, lorsqu'il aspirait à un poste dans la Marine Royale (5) et fera de son fils un garde du corps de Monsieur, frère du Roi.

La femme du docteur se mariait tard. Elle était devenue majeure en 1793... mauvaise époque pour trouver un époux qui conciliât les opinions d'alors de ses ascendants Digaultray et

(4) Nous devons ces renseignements à l'obligeance de Mlle Y. Vidal, conservateur de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier.
(5) Peut-être reviendrons-nous un jour, sur ce personnage protéiforme qui, en temps opportun, affirmera un semblable dévouement à tous les régimes qui se succéderont, de Louis XVI à la fin du règne de Louis Philippe. Une faute d'impression, dans l'article de 1954 (p. 48, ligne 9), le désigne, à tort, comme adjoint général. Lécuier devenait également le beau-frère de Bellom, époux de Cécile Digaultray, la cadette de cette ultime branche de la famille et dont un fils, J. Bellom (1798-1852) tiendra une place importante dans la société briochine.

Baron. Elle avait traversé les « années terribles » en faisant le bien (6).

Le docteur s'installe alors à Quintin (6 bis), sans doute dans une maison située sur la place du Martray (partie Est) qui appartenait encore à sa famille plusieurs années après sa mort.

Mais un enfant, Jules-Joseph-Louis, étant né le 29 janvier 1814, Léquyer, afin d'assurer son éducation vient bientôt s'installer à Saint-Brieuc. Le docteur s'y assure rapidement une belle situation professionnelle et sociale. Il semble, bien que nous n'ayions pu, jusqu'ici rien trouver de précis sur lui, assez « glorieux », d'une vanité un peu puérite (comme lorsqu'il soulignait qu'il a, l'un des premiers, souscrit au monument « à l'immortel Cuvier », comme il le fera plus tard pour Casimir Périer).

Il a des prétentions littéraires et même poétiques (7) ; il en a en philosophie, en architecture : il possède plusieurs immeubles, deux maisons à Quintin et, à Saint-Brieuc, un immeuble entouré d'un grand terrain (7 bis). Il bâtit (on y travaille en 1836) une maison en Plérin, à la Ville-Gaudu dans une site qui domine la grève des Rosaires et d'où on aperçoit la baie, le Val-André et le cap Fréhel, dans un isolement qui était complet à cette époque (8).

Mais si la situation du docteur paraît avoir été brillante en

(6) Il semble que ce soit à elle que doit s'appliquer le nom « d'ange gardien des prisons » que Tournemine a appliqué, par erreur, à une hypothétique nièce de Digaultray, alors qu'il s'agirait de la sœur de celui-ci.
(6 bis) Sa signature, sous la forme de Lequier, figure sur une adresse de la ville et du canton de Quintin du roi Louis XVIII, le 29 avril 1814. (A.N. Fe¹ III.)

(7) Un passage d'HABASQUE : *Notions...*, T. II, p. 239, rédigé en 1833 nous fait voir que le Dr Léquyer était un critique littéraire écouté dans les salons de Saint-Brieuc, très férus, alors, de poésie, et ajoute « le jeune Jules Léquyer, encore adolescent, promet un poète à ce pays ».

(7 bis) Terrain portant, au cadastre de 1847, les cotes 1457-59-67, entre le Séminaire et la rue Saint-François, ancien nom de la partie de la rue de Brest, la plus proche du Champ-de-Mars. Le terrain nécessaire à la construction de la rue Léquyer actuelle fut prélevé sur lui et donné à la ville en mai 1842 par la veuve et le fils du docteur à condition qu'elle portât le nom de celui-ci, qui fut alors gravé sur une pierre d'angle.

(8) Cette propriété restera intimement liée à la vie, — et à la mort — de Jules Lequier qui l'appellera Plermont, nom rappelant la première syllabe de Plérin. Ce nom a été d'ailleurs, postérieurement inscrit dans un cartouche placé au-dessus d'une porte cintrée réemployée au nord de la propriété. On accède actuellement à cette entrée par un chemin peu praticable aux voitures. La maison, complètement fermée du côté de la mer, sous sa forme primitive, presque complètement fermée du côté de la mer, telle qu'elle était, d'abord, c'était la maison bourgeoise classique de l'époque et du pays : au rez-de-chaussée, porte entre deux fenêtres : trois fenêtres au premier étage, aspectée au sud-ouest sur un jardin qui a subi des modifications successives. Elle appartient actuellement au général Richard, commandant militaire du Palais du Luxembourg.

apparence, elle avait des bases fragiles. Bien que les renseignements précis nous manquent actuellement, (le successeur de M^r Viénot, qui était à la fois le notaire et l'ami de la famille, trouverait peut-être dans les archives de son étude des documents intéressants à ce sujet), il semble que le docteur, lorsqu'il disparaît, jeune encore, presque subitement, le 18 mars 1837 (8 bis) ait laissé une assez grosse somme — mais beaucoup de dettes — ainsi qu'un nombre important d'immeubles — mais hypothéqués...

Le 6 décembre 1865, à l'Assemblée générale de la Société d'Emulation, Geslin de Bourgogne, parlant de Jules Lequier, rappelle « sa vie consacrée à un grand devoir familial en même temps qu'à une grande œuvre intellectuelle » et Renouvier s'exprime ainsi : Lequier entraînait dans le monde chargé du poids des dettes paternelles qu'il acceptait sans réserves pour tout héritage d'un père bien aimé dont le chagrin venait d'abrèger les jours.

Peut-être la mort du docteur Léquyer pose-t-elle une énigme, comme le fera celle de son fils ; nous ne voyons pas, en effet, à quel chagrin Renouvier fait allusion. Peut-être un hasard fera-t-il retrouver, soit dans la correspondance des confrères contemporains, soit dans la presse locale ou médicale contemporaine de sa mort, quelque explication de ce petit détail d'histoire locale, qui ne manquerait pas d'importance pour ceux qui cherchent à éclaircir des points, encore obscurs, de la vie si douloureuse de son fils.

Nous n'avons pu recueillir d'autres renseignements que ceux qui précèdent sur le docteur Léquyer. Nous croyons, en revanche, qu'il peut être utile de présenter sous une forme assez brève, ce qui a été écrit sur la vie de son fils, Joseph-Louis-Jules Lequier, né le 30 janvier 1814 : le futur philosophe sera connu sous le prénom de Jules et le nom de « Lequier » conforme à l'orthographe adoptée par son père lors de la déclaration de sa naissance. Nous nous en tenons uniquement aux questions biographiques. Nous précisons aussi, que, à part quelques détails que nous avons pu ajouter à la suite de recherches personnelles — ou ne pas retenir, parce qu'ils étaient contradictoires à d'autres, qui paraissent aussi fondés ou étaient établis par des do-

(8 bis) Il fut inhumé à Saint-Brieuc, dans la chapelle N.-D. de la Fontaine qui avait bénéficié de sa générosité. Sa pierre tombale dont l'inscription modeste contrastait avec l'amour des titres qu'il avait manifesté, a disparu.

cuments certains — nous n'avons fait que puiser nos renseignements parmi ceux qui ont été rassemblés par Prosper Hémon, communiqués par Renouvier à son exécuteur testamentaire L. Dugas, ou cités par Jean Grenier dans son ouvrage capital sur J. Lequier : *Je ne suis donc, à peu de choses près, qu'un compilateur*, mais comme nos collègues peuvent n'avoir pu, jusqu'ici lire les ouvrages où j'ai puisé, je souhaite que ma compilation puisse leur inspirer le désir de s'y reporter.

*

**

Au moment où, dans la note précédente, nous avons laissé le Dr Léquier, son fils, bien que d'une santé délicate et d'une sensibilité excessive, donnait les plus grandes espérances. Il a débuté, à 10 ans, au Collège de Saint-Brieuc, puis, dit-on, pour mettre fin à une idylle puérile qui s'ébauchait entre lui et la fille d'un voisin, Anne Deszille (9), on l'a envoyé faire sa seconde et sa troisième au Collège de Pont-Levoy. Il va, de là, à Stanislas, puis entre à l'Institution Laville, où l'on prépare Polytechnique. Au cours des vacances, on apprécie ses dons poétiques dans les salons briochins, où tient une grande place la famille Latimier du Clézieux dont un membre, Achille, épouse en 1830, la sœur aînée d'Anne Deszille.

Plus tard, c'est au bord de la mer qu'il passera des vacances, en Plérin, à la Ville Gaudu, dans la maison construite par son père, sur la falaise. d'où la vue s'étend jusqu'à Fréhel. Il raconte des histoires aux enfants du village, qu'il rassemble autour de lui, ayant déjà, semble-t-il, le besoin constant de cet auditoire sympathique qui fait éclore ses pensées. Il rencontre, à Saint-Brieuc, les frères Epivent, dont Louis, futur curé de la cathédrale, de 9 ans son aîné, paraît lui avoir inspiré le goût des études philosophiques et théologiques, discutant sans doute de ce thème de la liberté qui l'obsèdera toute la vie...

Il semble qu'à cette époque Lamennais ait exercé sur lui une influence, sans doute indirecte ? Il ne l'a pourtant jamais rencontré, à moins (ce qui n'est pas prouvé et reste très improbable) qu'il n'ait assisté aux conférences de Juilly en 1830-31. Il éprouve une période de doute avant son entrée à Polytechnique en

(9) Fille de Jean-Louis Epagnion Deszille, Directeur de l'Enregistrement, et d'Anne-Françoise-Agathe de Querangal, née à Saint-Brieuc le 12 février 1818.

Il y aurait encore beaucoup de précisions à rechercher et d'erreurs à rectifier sur cette question d'Anne Deszille. Peut-être y reviendrons-nous.

1834 (9). C'est là qu'il rencontre Renouvier dont il déterminera la vocation philosophique et qui assurera la célébrité posthume de son camarade.

Il montre, à l'Ecole, un caractère ombrageux et, dans la seule occasion que l'Ecole lui offre : l'équitation, un amour du risque. Il est possible mais douteux que, lors de ses sorties, il voie son oncle, l'adjudant général Palasne de Champeaux, qui, toujours besogneux, a trouvé, pour plusieurs années, un asile aux Invalides, ainsi que le fils de celui-ci, François-Célestin-Julien-Thérèse, garde du corps de Monsieur en 1814, qui, devenu lieutenant de dragons de la Garde Royale de Charles X, a été licencié le 11 août 1830 par Louis Philippe, et habite Paris, 348, rue Saint-Honoré.

A sa sortie de Polytechnique ayant choisi — ou accepté — la carrière militaire (il a été classé 72 sur 136), il entre à l'Ecole d'application qui prépare l'entrée dans le corps d'Etat-Major (10). C'est alors que meurt son père.

Il échoue en 1838 à l'examen de sortie de l'Ecole d'application. Peut-être des séjours qu'il doit faire à Saint-Brieuc afin de régler les affaires de sa mère contribuent-ils à cet échec. Ne se résignant pas à servir sous l'Infanterie où, pourtant, à cette époque de campagne en Algérie, les Saint-Cyriens, ses contemporains, s'ouvrent des carrières qui auraient pu lui assurer « cette gloire » dont il fut toujours assoiffé, il donne sa démission.

Il revient à Saint-Brieuc où il trouve les affaires laissées par son père dans un grand désordre. Il vit à l'écart de tous, même de ces jeunes gens qui se réunissent dans une maison appartenant à sa mère, pour une tentative de christianisme romantique et social, mais nettement conservateur, qui mériterait sans doute une étude (10 bis).

(9 bis) Léquier — c'est ainsi qu'on orthographie son nom à Polytechnique, est reçu 81^e sur 136. Son signalement est le suivant : 1 m. 66 et demi, cheveux et sourcils blonds, front découvert, nez droit, cicatrice au front au-dessus de l'œil gauche, cicatrice au menton du côté droit.

(10) Il est l'un des trois polytechniciens admis chaque année depuis 1833 à l'Ecole d'application d'Etat Major qui recevait 22 autres élèves, sous-lieutenants en activité dans les corps de troupe ou venant de sortir de Saint-Cyr. Après deux ans de séjour à l'école d'Application les sous-lieutenants étaient soumis à un examen : ceux qui n'étaient pas « admissibles dans le Corps d'Etat-Major » étaient réintégré dans l'infanterie ou la cavalerie.

On le mentionnera pourtant à plusieurs reprises comme « officier d'Etat-Major » et Geslin de Bourgogne en 1865, commettra la même erreur dans un discours où il en rectifie plusieurs autres.

(10 bis) Parmi eux figurait J... Geslin de Bourgogne, ancien élève de Saint-Cyr, promotion 1829-31, passé à la Promotion suivante (promotion du Firmament) où il rencontrera le futur Général de Division H. Epivent de la

Il semble avoir quitté Saint-Brieuc dès le début de 1840 pour Paris où, d'après le testament de Louise Duval dont il est parlé plus loin, il est déjà, le 20 février 1840, professeur à l'école égyptienne. Celle-ci, sous la direction de Poinot et le patronage du M^{re} Soult, vient de s'ouvrir aux fils des grandes familles égyptiennes. A-t-il connu, à ce moment-là, un répit dans ses soucis d'argent ? On pourrait le penser, puisqu'en 1842, il obtient de sa mère qu'elle abandonne gratuitement à la ville 1.600 mètres carrés de terrain pour y pratiquer une rue. Ses biographes — qui semblent d'ailleurs avoir attribué à une date postérieure la venue de Léquier à Paris — disent qu'en 1843 il est complètement sans ressources, certainement par prodigalité et imprévoyance, mais aussi, sans doute, parce que les grosses sommes dont il a dû disposer ont été absorbées par le règlement des dettes du docteur — ou n'ont pas suffi à les régler. Il a déjà, à ce moment, contracté des dettes envers à peu près tous ses camarades, ses amis et, sans doute, des parents comme son cousin germain, le lieutenant Palasne (question sur laquelle nous avons encore à compléter nos recherches). Sa mère et la fidèle Marianne Feillet, de Lanfains, qui l'a vu naître, ont accompagné ou, plus vraisemblablement, rejoint Jules à Paris où l'on cache mieux sa misère.

Ils vivent dans un quartier que Léquier connaît bien, celui de la montagne Sainte-Geneviève...

Après un séjour qui a dû être assez court, 9, rue de la Brosse, Mme Léquier, pour laquelle Jules éprouvait une affection presque malade, meurt le 24 mars 1844, recommandant son fils à Marianne en des termes qui restent énigmatiques. « Il a au cœur une passion qui, je le crains bien sera la cause de sa mort. »

Ses occupations en dehors de l'école et l'aspect sentimental de sa vie, à cette époque, sont mal connus. Son ami le plus intime d'alors, Legal-Lasalle, dit de lui : « Il ne savait pas, non plus, résister aux entraînements d'une sensualité, intense, chez lui, comme tout le reste. » Et, dans son manuscrit (255, classement Hémon), il fait, dit Grenier, une confidence assez significative sur « les hommes qui aiment les femmes sans précisément haïr Dieu »... A Paris, il a retrouvé Renouvier, son camarade de promotion à Polytechnique, et futur disciple. Il paraît, à ce moment,

Villeboisnet qui ne mourra qu'en 1908. Geslin de Bourgogne qui, contrairement à ce qui a été écrit, n'a pas été élève de Polytechnique, avait quitté l'armée « pour se consacrer à la défense des intérêts économiques et sociaux ». On trouvait d'autre part, parmi ces chrétiens sociaux, Charles Pouchaër avocat et futur fondateur du « Français de l'Ouest » et l'imprimeur Ludovic Prud'homme. Geslin de Bourgogne fonda, en 1861, la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord et en fut président jusqu'à sa mort, en 1877.

et, sans doute, depuis la mort de sa mère, revenu à la foi, alors que, lors de son retour à Saint-Brieuc, et au début de son installation à Paris, il semblait être devenu profondément incrédule et avoir, en tout cas, abandonné toute pratique religieuse... Il a certainement subi, en 1846, une crise mystique sur laquelle il a laissé des notes publiées par Grenier, mais, toujours excessif, il va, à certains moments, jusqu'à l'aberration et au mysticisme sensuel dans l'expression de sa dévotion.

Est-ce à ce moment qu'il conviendrait de placer la mention que fait A. de la Noue, dans un article présentant d'ailleurs certaines inexactitudes, d'un séjour qu'il aurait fait à la Chesnaie où il aurait rencontré Ozanam et Lacordaire... mais il se serait séparé de cette école pour ne plus avoir avec le Maître que des rapports par lettres dont on retrouvera quelques-unes (11).

Dans quelles conditions Léquier quitta-t-il l'école Égyptienne où il semblait avoir bien réussi ? Nous l'ignorons.

En tout cas, en 1848, il s'oriente vers la politique, revient en Bretagne et pose sa candidature à la députation. Dans sa profession de foi, du 1^{er} avril 1848, qu'il signe : « Jules Léquier, ancien élève de Polytechnique », il se déclare « catholique et républicain, favorable aux réformes sociales ». Mais ses parents et amis sont, en général, conservateurs. D'autre part, à tort, il a cru habile de se faire porter sur plusieurs listes différentes : l'une, celle des ouvriers de Saint-Brieuc, l'autre liste du clergé, la troisième, liste légitimiste, qui n'a pu s'accorder avec l'évêque. D'ailleurs, il voudrait que son ami Renouvier, secrétaire de la Commission d'Instruction Publique, lui fasse obtenir l'investiture officielle tout en parlant de lui, s'il le juge bon, à Lamennais.

Malgré l'appel du Club des Travailleurs et la recommandation de Barthélemy Saint-Hilaire, qu'il a fait solliciter par Renouvier, il est battu, arrivant vingtième sur la liste avec environ un tiers de voix (47.547 sur 144.377 votants). Ce fut sans doute un « manque à gagner » sérieux pour le Département et le Parlement que cet échec. Léquier était peut-être fait pour la tribune : « Le génie de Léquier — c'est Renouvier qui l'affirme — ne s'est révélé tout entier qu'à ceux qui ont pu le voir et l'entendre. C'est un génie oratoire qui ne se communique pas seulement, mais se crée et se développe par la parole... »

Mais, pour Léquier, cet échec était vraiment un désastre ; car il était ruiné.

A la suite de son échec politique, Léquier, resté près de Saint-

(11) Grenier précise que Léquier n'a jamais dû rencontrer Lamennais, bien qu'il en ait, sans doute, subi l'influence.

Brieuc, à Plérin, s'est remis au travail avec plus d'acharnement que jamais. Quand il l'interrompt, s'il fait beau, il quitte Plermont, parfois dès le matin, et pour toute la journée. Parfois il rejoint, à la Pointe des Tablettes, les douaniers Jean-Louis Ollivier et Jean Jacopin, qui lui fournissent cet « auditoire » nécessaire à l'éclosion et la maturation de la pensée ; on l'écoute avec recueillement. Jacopin, sans doute dépassé par ce qu'il entend, le déclare « d'une profondeur incroyable ». Pour Ollivier, « ce Monsieur Jules est un magicien en paroles ».

L'été, quand la chaleur, sur cette falaise nue, est accablante, il se rend à la Cave Margot, où il réunissait jadis ses jeunes compagnons de jeux. Il flâne jusqu'au soir sur les hauteurs, ne quittant guère des yeux la mer, dont il a toujours senti l'appel. Quand sonne l'*Angelus*, il rentre à Plermont et, après un repas bien léger — et pour cause — reprend son travail jusque tard dans la nuit, au milieu de ses notes et de ses livres. Parfois, alors, fatigué d'écrire, il descend jusqu'aux grèves et n'en remonte qu'à l'aurore. Cela dure trois ans...

Alors se produit une crise, sur les causes — et même sur le caractère — de laquelle la clarté n'a pas été faite. Il semble pourtant que ce soit surtout un souci d'argent qui ait le plus contribué à déterminer ce choc : Le 31 mars 1850, meurt à Saint-Quihouët, en Plaintel, sa marraine, la tante Louise Duval, veuve de J.-B. Digaultray.

Jules Lequier comptait beaucoup sur son héritage : non seulement il ne pourra rien garder de ce qui lui est légué, mais il lui restera — le règlement étant soumis, il est vrai, à des conditions hypothétiques — une grosse somme à devoir aux héritiers naturels de sa tante (12). Toute cette période est pleine

(12) Je viens de retrouver, en l'étude de M^e Robert, notaire à Plaintel, l'inventaire, établi en août 1850, de la succession de Louise Duval, qui mentionne deux testaments : le premier, du 20 février 1840, attribue 10.000 fr. à J. l'Ecuier (sic) son filleul, professeur au collège égyptien à Paris. Le deuxième testament, du 27 septembre 1847, a peut-être, en ce qui concerne son filleul Léquyer, été déterminé par la liquidation de la succession de son beau-frère, l'adjudant général Palasne de Champeaux, décédé quelques mois plus tôt à La Flèche. C'est à ce moment qu'elle aurait appris que le fils du défunt, le lieutenant Palasne de Champeaux qui a dû attendre de 1830 jusqu'en janvier 1845 une retraite de 986 fr. par an, n'avait pas reçu de son cousin Léquyer une somme de 20.000 fr. que celui-ci lui devait.

Établi par acte public devant M^e Hérault, notaire à Saint-Brieuc, ce testament s'exprime ainsi : « Dans l'un de mes testaments olographes j'ai laissé, par préciput, une somme de 10.000 fr. à mon neveu Jules Lequier, professeur au collège égyptien à Paris. Je l'avais fait par la seule affection que je lui porte et pour lui laisser un souvenir particulier, attendu qu'il est mon filleul. Ayant appris, depuis, qu'il doit à son cousin germain, Palasne de Champeaux une somme de 20.000 fr. qu'il pourrait ne pas être en état de rembourser par lui-même, je déclare lui légier aujourd'hui

d'obscurités et semble avoir laissé de pénibles impressions, tant sur Lequier que sur ceux qui ont été alors ses intimes. Ces émotions, alors que la misère augmente et que c'est peut-être par charité que la fidèle Marianne continue son service, déterminent des troubles, à la suite desquels le docteur Legal-Lasalle et l'abbé Cocheril, professeur d'Histoire au Grand Séminaire, le conduisent à l'asile de Léhon, où le 3 mars 1851, il est interné « pour affection mentale récente et aiguë ». Un de ses amis le fait transférer à Passy à la clinique du docteur Blanche, d'où entré le 12 avril 1851, il sort le 29 du même mois « amélioré mais non guéri », d'après les termes du psychiatre. Y avait-il eu réellement aliénation mentale ? Lequier avait vivement protesté contre son internement et des notes, qu'il a continué d'écrire pendant cette période, ne trahissent pas une interruption de sa lucidité.

Legal-Lasalle (à qui Lequier ne pardonna jamais la part qu'il prit à cette mesure) fut seul de ses amis, semble-t-il, à le juger aliéné. Mais, seul, il était médecin et, seul, connaissant Lequier depuis son enfance, il avait assisté à l'évolution des troubles. Quoi qu'il en soit, trois mois à peine après sa sortie de Passy, Lequier demande la main de l'ancienne voisine d'enfance, Anne Deszille (Nanine) pour laquelle il avait éprouvé, avant qu'on l'éloigne à Pont-Levoy, une amitié ardente et pure et qu'il aurait revue aux vacances. Elle refuse, alléguant l'opposition de sa famille (13).

« d'hui la somme entière de 20.000 mais à la condition expresse qu'elle soit employée à rembourser son cousin Champeaux.

« Comme ma fortune, actuellement réduite, ne me permet plus de suivre toutes les impulsions de mon cœur, j'exprime le désir, qu'à ma mort, ce legs soit seulement de 10.000 fr., si, avant ma mort, Jules Lequier a pu rembourser cette somme par ses propres moyens. De même, si après avoir payé cette dette de 20.000 fr. avec mon présent legs, et après avoir apuré toutes ses affaires et soldé ses autres dettes, mon neveu J. Lequier possède une valeur suffisante, je le prie de tenir compte à mes héritiers naturels de la somme de 10.000 fr. que j'ajoute à mon premier legs. C'est un vœu que je dépose au fond de sa conscience et lui sera sacré. »

En d'autres termes, si je comprends bien, Lequier touchera 20.000 fr. (moins les frais qui lui incomberont à titre de légataire). Il devra immédiatement verser 20.000 fr. nets à Champeaux et il devra encore réserver 10.000 fr. aux héritiers naturels de sa tante... on conçoit que ce testament ait causé une certaine déception à Lequier car il ne pensait peut-être pas régler immédiatement sa dette à Champeaux. Celui-ci est, d'ailleurs, mort en cette même année 1850, célibataire. On ignore à quelle date ? Ce qui ne simplifie pas l'histoire de ce testament et de son exécution. Des documents qui viennent de m'être confiés par Mme A. Rey, descendante du cousin de J. Lequier, Joseph Bellom, pourront, peut-être, éclaircir la question de cette dette de Champeaux.

(13) Elle n'avait plus que son père, sa mère Anne-Françoise-Agathe de Quérangal était décédée le 17 décembre 1843, âgée de 54 ans.

Il fallait vivre. Léquier se retourne vers l'enseignement : il avait, semble-t-il, très bien réussi à l'École Égyptienne... Mais Renouvier convient de ce qu'il était « extrêmement épineux et « impraticable dans les relations où il entrait de la dépendance « avec des questions d'intérêt, et on ne peut plus susceptible « avec les étrangers : il se brouillait avec les gens et leur en « voulait à mort ».

C'est ainsi que, précepteur chez un officier d'artillerie, M. Pier-rugues, il lui intente un procès lorsque, les études de son élève étant terminées, on lui offre une indemnité qu'il juge insuffisante. Nous le retrouvons ensuite au collège de Lons-le-Saulnier, puis professeur de mathématiques au collège Saint-François-Xavier de Besançon, où il entre bientôt en lutte avec le directeur et l'Évêque, à qui il intente un nouveau procès... Il se croit persécuté par le monde entier. En 1855, Léquier vient se terrer à Plermont qu'il ne quittera plus. Découragé, amer, il a, comme uniques soutiens, ses travaux dont la rédaction définitive est sans cesse différée et, à nouveau, une très grande dévotion. Mais sa piété, sa charité prennent une forme aiguë, agitée, parfois étrange... Il donne aux pauvres le peu qu'il possède, entreprend de ramener dans le droit chemin un voisin, Carme déchaussé, interdit pour alcoolisme, il instruit les enfants des hameaux voisins, recueille et soigne tout un hiver trois d'entre eux, atteints de la teigne, recourant sans doute aux nombreux livres médicaux hérités de son père, qui, avec des ouvrages religieux, forment sa bibliothèque, assez importante. Il multiplie les pratiques de dévotion. Tous les soirs, accompagné de Marianne et du jeune Ollivier, fils du douanier, devenu son secrétaire, il s'agenouille au jardin devant une croix de bois et une statuette de la Vierge, substituant aux prières ordinaires des invocations poétiques personnelles... Il passe des heures, dans sa chambre, dans une demi-obscurité, devant une grande croix de papier rouge collée sur la glace de sa chambre... Bien que de plus en plus pauvre, il achète un petit terrain où il compte faire établir un calvaire et un oratoire qu'on apercevrait de loin en mer... de cette mer qui tient une telle place dans le « milieu » qu'il s'est construit. Il fait dix kilomètres à pied, le 8 septembre 1857, pour aller à Guingamp assister au couronnement de la Vierge.

Et, vers la même époque, il vient tous les jours à Saint-Brieuc discuter théologie avec son ancien camarade Epivent, devenu curé de la Cathédrale (13 bis), ou assister aux offices, en parti-

(13 bis) Jusque 1859, date où il quitte Saint-Brieuc pour le siège épiscopal d'Ayre.

culier au Mois de Marie. A Plermont, il n'a comme compagnie permanente, sous le « toit pauvre et nu » de la Ville-Gaudu, que Marianne qui devient vieille, avec, lorsque le jeune Ollivier le quittera, en 1860, un jeune déshérité, incapable de travailler la terre, Jean-Louis Hénan, qu'il a recueilli et qui se fait son garde du corps...

Il voit quelques personnes à Plérin : Joseph Caillol, mentionné en 1862 sur son acte de décès comme « marchand, ami du défunt », et, surtout, de plus en plus fréquemment, une vieille personne, un peu déséquilibrée, Mme Landot, qui, avec son mari paralytique, habite au Petit-Courvant, vis-à-vis la tour de Cesson.

Elle était fille de Kervélégan qui, ancien collègue, à la Convention, du grand-oncle de Léquier, Palasne, fut une des rares figures complètement pures de cette assemblée et fit partie de celles qui lui succédèrent. Elle affichait une complète indifférence religieuse, avait des prétentions poétiques mal justifiées, et recevait les confidences de Léquier, satisfaisant le plus constant et le plus impérieux besoin du philosophe.

Quand il se rend à Saint-Brieuc, Léquier fuit ses amis ou camarades, à l'exception d'un ancien condisciple de Saint-Brieuc, Marc Liscornet, qui tient un restaurant à l'enseigne de l'Écu de France (14). Celui-ci, complice d'anciens amis communs qui prenaient pitié de Léquier, lui faisait croire que les denrées avaient baissé de prix pour pouvoir lui servir, comme repas à 10 ou 12 sous, un menu substantiel. Il est si pauvre et isolé qu'on semble, lorsqu'on a voulu lui élever une statue, n'avoir pas disposé de photographie de lui et dû s'en tenir aux indications de ses amis. Mais, bientôt, Léquier espace de plus en plus ses voyages à Saint-Brieuc. Ses vêtements sont si usés et si passés qu'il n'ose plus se montrer en ville. Sa vieille amie de Plérin, Mme Landot, a pensé qu'il pourrait utiliser des vêtements que son vieux mari, grabataire, ne peut plus porter. Mais, comprenant qu'il inspire de la pitié, Léquier a un regard si douloureux que Mme Landot ne peut terminer la phrase commencée. On essaye de lui faire obtenir un poste aux Archives des Côtes-du-Nord. Il y est devancé de quelques heures. Il devient de plus en plus sombre et farouche...

« En 1860, lorsque son secrétaire, Ollivier, le quitte, il écrit : « Il vient un moment où tout manque à la fois : on se trouve seul, et on a peur... »

En 1862, il a épuisé ses dernières ressources, absorbé, de plus,

(14) D'après du Bois de la Villerabel (A travers le Vieux Saint-Brieuc), ce restaurant aurait été situé rue Quinquaine.

les économies de Marianne et de la sœur de celle-ci, domestique comme elle... Il revient alors à Nanine... C'était l'opposition de ses parents qu'elle avait alléguée pour refuser Lequier... Maintenant son père lui aussi était mort (14 bis). Il crut que Mlle Deszille, laissée à sa propre détermination, prononcerait le « oui » définitif.

Qu'a été cet amour dans la vie de Lequier ? Ses lettres le donnent comme le centre, le but unique de sa vie. D'après Renouvier, ce fut seulement une passion de jeunesse, rentrée plus tard, beaucoup plus tard, dans son âme, devenue, dans les dernières années, vers 1860, l'unique pensée de sa vie de cœur. Mais cet espoir est déçu. Nanine lui fait demander de brûler les lettres reçues d'elle et lui renvoie celles qu'il a écrites... On possède ces lettres... Lequier s'y persuade qu'il n'est et n'a jamais été qu'amoureux : il convoite la gloire, mais pour en faire hommage à l'élu de son cœur. « Il le dit, le fera croire, le croit lui-même au moment où il le dit. »

Mais non seulement il est évincé, mais il sait qu'une accusation pèse sur lui et a déterminé cette éviction. « Je ne puis demeurer sous le coup d'une imputation qui me blesse profondément dans mon honneur. » « J'ai fait des fautes, mais pas cette faute indigne... » Quelle est-elle ? M. Hémon, sans en avoir la preuve, croit qu'il s'agit « du Legs Digaultray ou de quelque circonstance relative à ce legs... » Nous croyons cette hypothèse vraisemblable. Le fait que Legall-Lasalle a rompu avec Lequier, à une date voisine de celle où sont morts la tante Digaultray et le cousin Palasne, semble confirmer qu'à cette époque il s'est passé quelque chose qui, peut-être injustement, pèse sur Lequier.

En tout cas, « Nanine » fait répondre à Lequier qu'il ait à renoncer définitivement à des projets devenus irréalisables...

C'est la fin du rêve dont la réalisation aurait apporté, étant donné la situation de fortune de Mlle Deszille, « la fin de ses épreuves, l'état de bonheur qu'il avait toujours rêvé dans la vie de famille, et les moyens de publier son ouvrage », ouvrage qu'il n'avait eu jusqu'ici aucune raison de rédiger définitivement, la publication dépassant absolument ses moyens.

Lequier se sent perdu. Il n'en est plus à se demander s'il pourra achever son œuvre, mais s'il aura de quoi manger. Il va pleurer et maudire Nanine près de Mme Landot. Son dernier

(14 bis) Jean-Louis Epagniou Deszille, Directeur de l'Enregistrement en retraite, décédé le 27 décembre 1861, à Saint-Brieuc, où il réside depuis 1816.

mois est marqué d'un véritable délire, accompagné de douleurs atroces...

Les circonstances du dénouement paraissent les suivantes : Le 4 février, à 5 heures du soir, Lequier gagna le Petit Couvrant où il se rendait fréquemment « tant pour apaiser sa faim que pour épancher son cœur »... Il y resta jusqu'à une heure avancée de la nuit. « Ne me chassez pas, dit-il, c'est la dernière fois que je vous vois. » Et, se frappant la poitrine : « Je sens là des tortures plus affreuses que celles des damnés. » Il souffrait, en effet, de douleurs de poitrine violentes qu'il atténuait par des bains dans la grève des Rosaires, mais d'ordinaire, l'hiver il se contentait de s'asperger la poitrine avec de l'eau de mer, s'en trouvant soulagé...

Les huit jours suivants, il manifesta une agitation extrême qui terrorisa ceux qui l'approchent, en particulier la pauvre Marianne qui, craignant qu'il se jette par la fenêtre, ne le quitte pas. Un jour il prend un couteau et, faisant le geste de se frapper, il dit : « Que ne puis-je, d'un coup, mettre fin aux tortures que j'éprouve. » Le 11, la servante de Mme Landot vient prendre de ses nouvelles : il se jette sur elle, lui saisit les mains et, les yeux convulsés, lui dit : « Vous ne me verrez plus... priez pour moi... Je vous dis adieu. » Il était environ 5 heures du soir. Il descendit alors à la grève des Rosaires accompagné du jeune Hénan qui ne le quittait plus depuis que son état s'était aggravé. Il se déshabilla après avoir, d'après un témoignage de seconde main, dit « Adieu Nanine », et chargé Hénan de rapporter ses effets à la Ville-Gaudu, puis, s'élançant dans la mer, s'éloigna rapidement du rivage, car il était bon nageur. L'éloignement et l'obscurité naissante (15) le firent disparaître aux yeux du jeune homme qui, l'ayant entendu crier (15 bis) appela au secours. Des douaniers arrivèrent de la Ville-Rouault, mais bien qu'ils aient commencé aussitôt leurs recherches ce n'est qu'après 10 heures du soir qu'on retrouva le corps lorsque le flot se retirait. Dugas dit que ce fut près de la pointe de Pordic, à côté des Grandes Roches noires, derrière le Rocher du Poissonnet ; au contraire, J. Grenier, à qui nous croyons devoir nous en rapporter, dit qu'on retrouva le corps à l'autre extrémité de la plage des Rosaires, en face le Rocher Martin, près de la pointe du Roselier, là où

(15) Le plein a dû avoir lieu ce jour-là vers 4 heures du soir. Le soleil a dû se coucher à 5 h. 30 environ à Plérin.

(15 bis) D'après d'autres versions, c'est au moment où il coule que Lequier aurait crié : « Adieu Nanine. » La seule personne présente était Hénan. Il est peu vraisemblable qu'il ait pu à distance, distinguer les dernières paroles de Lequier, coulant, et que celui-ci ait répété l'adieu qu'il avait déjà formulé.

douze ans plus tôt, l'on avait trouvé le corps de Ch. Guimart, historien des évêques de Saint-Brieuc, mort au cours d'une promenade en mer.

Cette mort détermina une vive polémique entre les journaux locaux. Le journal *La Foi Bretonne*, refusait d'admettre le suicide, alors que le *Publicateur des Côtes-du-Nord*, de Charles Le Maoût, penchait vers la thèse opposée. Le conflit fut aggravé par la publication, dans ce dernier journal, dès le 22 février, d'une pièce de fort mauvais vers intitulés « *Les adieux de Jules Lequier* » que les lecteurs mal éclairés pouvaient attribuer — et attribuèrent — au philosophe et qui accreditait la thèse de suicide.

Mais dans *La Foi Bretonne* du 25 février, A. de la Noue, et dans *l'Armorique* du 26, sous la signature de A. F., le *Publicateur* fut mis en demeure de reconnaître que Lequier n'était pas l'auteur de l'étrange pièce de vers qu'on lui attribuait, comme pour insulter au service funèbre célébré, le même jour, à Plérin où Lequier venait d'être inhumé.

Le 28, Mme Landot, née Kervélégan, revendiquait la paternité des adieux de M. Jules Lequier, ajoutant : « Dépositaire des dernières pensées de ce malheureux jeune homme, soit verbalement, soit dans les funèbres lignes qu'il m'a laissées, je n'ai fait que leur donner la forme littéraire en respectant le sens. Permettez-moi, usant du privilège de mon âge, d'ajouter que M. Lequier avait en moi une confiance sans bornes et que, non seulement il m'a révélé ses pensées intimes mais encore des secrets que je ne peux pas dire sans compromettre quelques personnes. Une page, tracée par lui, chez moi le 4 février, prouverait au besoin que je n'en impose pas. »

A quoi, dans *La Foi Bretonne*, du 6 mars et *l'Armorique* du 8 mars, A. de la Noue, qualifiant sévèrement les « prétendus amis » qui, ayant reçu la dernière et suprême pensée « la jettent aux quatre vents du ciel avec la cendre encore palpitante de l'ami qui leur avait livré son âme et son cœur », déclarait : « Nous voulons en finir avec un sujet si triste et si pénible pour nous. C'est assez, c'est trop ! »

Le 21 mars, Legal-Lasalle écrivait à Renouvier : « On ne parle déjà plus du douloureux événement. »

Quelques années après la mort de Lequier, Mme Landot entre en relation avec Renouvier, lui suggérant d'ériger un monument dont elle semble avoir particulièrement escompté « l'impression terrible » qu'une statue de Lequier pourrait effectuer sur

Mlle Deszille (16) : c'est elle qui s'occupe d'acheter le terrain dans le cimetière de Plérin pour le compte de Renouvier, de diriger et de faire placer la statue de marbre exécutée par Elmerich, que Renouvier a expédiée de Paris.

D'après le *Publicateur des Côtes-du-Nord*, du 8 août 1868, le sculpteur (à défaut de tout document, Lequier ayant été trop pauvre et trop isolé pour se faire photographier (16 bis) aurait pris comme modèle Mürger, à qui Lequier aurait ressemblé de façon frappante. Cette affirmation est, d'ailleurs, démentie par Renouvier qui précise que le sculpteur n'a travaillé que sur renseignements, d'après les indications de deux ou trois amis, sans que la ressemblance avec Mürger soit pour rien dans cette affaire. Il regrette, en même temps que le nom de Mme Landot ne soit pas associé au sien, dans l'inscription figurant sur le soubassement de la statue : « Ce monument a été élevé à la mémoire d'un ami malheureux et d'un homme de grand génie, en 1868, par Renouvier. »

Sur l'un des côtés figure la liste des œuvres de Lequier : sur l'autre : « Jules Lequier, né à Quintin en 1814, décédé à Plérin en 1862 ; priez pour lui. » Ce monument a été restauré, il y a une vingtaine d'années, par les soins de la Société française de philosophie. Il était parfaitement entretenu récemment.

Nous donnerons plus loin, d'après les travaux qui ont permis cette compilation, la bibliographie des principaux ouvrages ou articles biographiques parus depuis la mort de Lequier. Mais nous faisons, dès maintenant, exception en faveur d'un petit volume paru en 1911 à Saint-Brieuc à l'Imprimerie Moderne. Il s'agit du roman poétique « *Hélène ou l'éternel Progrès* (17) suivi d'une notice sur l'Ermitte des Rosaires » où Lequier est présenté comme un martyr des ennemis de la libre pensée. L'auteur signe : E. Drallag. C'est le pseudonyme de Mme Fouaye, née en 1842, veuve, depuis 1905, d'un capitaine du 71^e d'Infanterie et morte en 1922 après avoir vécu, depuis 1890, à Plermont. Certains de ceux qui l'ont connue (et il doit y en avoir encore plusieurs en dehors de M. le Chanoine Prud'homme qui a bien voulu me guider à Plermont), se souviennent de cette étrange et très vieille personne qui effrayait un peu les enfants venant à la plage des Rosaires, s'il leur arrivait de s'approcher de Plermont.

(16) Cet espoir malin paraît avoir été déçu : Mlle Deszilles ne mourut qu'en 1909, nonagénaire, 10, rue d'Orléans. Il y avait 41 ans que la statue, sur le pouvoir maléfique de laquelle comptait Mme Landot, avait été érigée.

(16 bis) Un procédé analogue a été employé par l'éditeur d'un ouvrage sur Lequier, qui lui a attribué les traits d'Alexandre Dumas fils.

(17) Ce livre contient des indications biographiques très inexactes : par exemple, pour ne citer que celle-là elle dit que Lequier « sortit le 1^{er} en

Elle s'était fait un étrange manteau rouge d'une culotte garance du vieux capitaine son mari et vivait aussi frugalement que Lequier, et plus isolée encore que lui, avec une chèvre et des poules. Elle avait consacré sa vie au culte de Lequier et s'est fait enterrer, sans se séparer du capitaine, qui, peut-être, est venu lui garder la place, aussi près que possible de la tombe de Lequier, après avoir repris, dès qu'elle l'avait pu, comme prêtresse du malheureux philosophe (ou plus encore du *poète* s'il faut donner raison à Legal-Lasalle et à Habasque) la place de la vieille Landot. Mais c'est celle-ci qui, avec la vieille Marianne, avait représenté cet élément féminin et maternel dont le pauvre Lequier avait toujours eu tellement besoin.

**

Que penser, pour conclure, de sa fin tragique ? Il semble qu'on doive s'en tenir à une opinion formulée, dans une lettre qu'il écrivait à Renouvier, le 21 mars 1862, par Legal-Lasalle qui avait eu avec Lequier jusque vers 1851 « une intimité aussi étroite qu'il peut en exister entre deux hommes ». « Je ne crois pas qu'il se soit suicidé. Vous dire, maintenant, que, s'il n'y a pas eu préméditation, quelque entraînement irrésistible ne se soit pas, tout à coup, emparé de cette volonté si tourmentée ? Dieu seul le sait ? Peut-être par exemple cette conception, si intime pour lui et que vous vous rappelez de « la Feuille de charmillie », l'a-t-elle entraîné à courir ces chances fatales d'un acte qu'on commence, et que le sort finit. »

Grenier signale que l'opinion de Lasalle qui ne croit ni à une mort naturelle, ni à un suicide volontaire, mais à une crise de folie et, peut-être à un pari métaphysique, a été reprise par Prat, exécuteur testamentaire de Renouvier, dans ses *Contes pour les métaphysiciens* et par Séailles dans son article sur Lequier dans la *Revue Philosophique*.

Grenier cite également deux lettres de Prat à Hémon. La première est du 6 septembre 1905 : Lequier avait dit à Renouvier : « Si je me trouve dans une situation désespérée... je nagerai tant que j'aurai des forces et si Dieu veut me sauver alors, il me sauvera... »

1840 de sa promotion de Polytechnique » — « un matin, gagnant le large, à marée basse, il ne revint pas ».

D'après ce que dit E. Drallag dans ce livre, Plermont aurait été donné en 1875 à des « moines », qui dédaignèrent de l'habiter. Plus tard les religieux de Saint-Charles l'auraient occupé. Ils en firent une maison pour leurs frères éloignés. En 1880 Saint-Charles l'aurait rendu à la famille de Bézizal, qui l'avait acquise pour lui en faire don, mais ne l'occupa jamais. En 1890 « Hélène » s'y installe (tout ceci sous réserves).

La seconde le 9 janvier 1914 : « Il avait de lui cette idée que Dieu *devait* le sauver parce qu'il n'était pas un homme comme les autres... » et caractérisant l'état d'exaltation, voisin de la folie, où il en était venu, Renouvier, d'après Prat, aurait employé cette formule :

« Lequier ne s'est pas suicidé, il a voulu tenter Dieu. »

**

Peu après la mort de Lequier, en 1865, Renouvier avait fait publier, mais seulement en cent vingt exemplaires, les manuscrits de son ami qu'il avait estimés dignes de l'impression sous le titre « *Recherche d'une première vérité* » (18). Le 6 décembre 1865 se tenait l'Assemblée Générale de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. Après que M. Geslin de Bourgogne eût protesté contre la façon dont le prince de Broglie, dans la séance publique de l'Académie Française sur les prix de vertu (et dans l'intention louable de faire obtenir, à Marianne Feillet, un prix de 2 000 francs, largement mérité d'ailleurs), avait accumulé les inexactitudes sur Lequier et sa famille, M^r Viennot père, notaire et ami de Lequier, avait fait une proposition.

Il possédait, offert par Renouvier, un des rares exemplaires de « *La Recherche d'une première vérité* » et proposait que, grâce à une souscription, on le fit rééditer à Saint-Brieuc. Mais, sur la proposition du Préfet, une commission fut chargée de présenter auparavant un compte rendu de l'ouvrage.

La commission n'ayant pu fonctionner, ce fut l'abbé Robert, professeur de philosophie au Lycée Impérial qui fut chargé d'examiner la proposition de M^r Viennot.

Donnant suite à l'avis de l'abbé Robert, la Société d'Emulation renonce le 16 avril 1866 à la publication projetée...

M^r Viennot dut se contenter de léguer à la Bibliothèque Municipale de Saint-Brieuc l'exemplaire qu'il possédait personnellement, et qui doit s'y trouver encore. Il fallut attendre soixante ans pour que « *La Recherche d'une première vérité* » fut réimprimé en 1924, chez Colin, par L. Dugas qui y joignit une note bibliographique qui contient, d'ailleurs, quelques erreurs.

On ne s'était pas, entre temps, désintéressé de J. Lequier. Un érudit briochin, Prosper Hémon, vers 1890, recherchant la trace du philosophe, découvre Plermont « manoir délabré, abandonné.

(18) *La recherche d'une première vérité*, fragments posthumes de J. L. St-Cloud, Imprimerie de Mme Vve Belin, 1865. — In 8° XV, 420 p. Bibl. Nat. Rés. R. 2515.

inhabité depuis des années, dont, dit-il, on ignore le propriétaire ». Ce n'est pas tout à fait exact, car Mme Fouaye doit l'habiter déjà et c'est peut-être à elle qu'Hémond doit les indications, un peu romancées, qu'« une vieille femme lui donne sur place » et qui le font se passionner pour tout ce qui touche à la vie de Lequier.

Il entre en relations avec B. Jacob, professeur de philosophie au lycée de Saint-Brieuc. Celui-ci se propose d'écrire un livre sur la philosophie de Lequier, laissant Hémond en écrire la biographie.

Jacob entretient une longue correspondance avec Hémond entre son départ de Saint-Brieuc en 1890 et le 6 avril 1909, date où il meurt en ne laissant sur Lequier que son cours à l'École de Sèvres, publié dans le Bulletin trimestriel de l'Association des élèves de Sèvres (juillet 1905).

De son côté, Hémond entre en relations avec Renouvier qui lui communique tous les documents qu'il possède. Hémond continue pendant vingt ans sa documentation dont les résultats se trouvent actuellement à la Bibliothèque universitaire de Rennes. D'autre part, pour la « Notice biographique » qui accompagne l'édition qu'il fait faire en 1924, de « Jules Lequier — La Recherche d'une première vérité — Fragments posthumes recueillis par Charles Renouvier », Dugas a bénéficié de la communication des notes de Renouvier, que lui a faite L. Prat, exécuteur testamentaire de celui-ci.

En attendant l'édition du premier ouvrage important sur Lequier, quelques articles d'intérêt — ou d'objectivité — relatifs avaient paru : On avait pu lire dans *Le Républicain des Côtes-du-Nord* des 9, 16 et 23 mai 1909, des articles de L.-L. Gouyet sur un « philosophe méconnu : Jules Lequier », où celui-ci est représenté comme persécuté par les prêtres malgré son « esprit de charité » — en 1911 paraît le « roman poétique » de Mme Fouaye (E. Drallag) dont nous avons parlé.

Le Réveil des Côtes-du-Nord, du 9 juin 1912, et le *Républicain des Côtes-du-Nord*, le 23 juin 1912, échangent des articles à propos du nom attribué à la rue Léquer. Question posée à nouveau par *Ouest-France* le 28 juin 1956.

En 1921, aux « Editions de la Bretagne nouvelle » Morgat-Crozon, paraît une brochure de M. Le Péchoux, membre de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, sur « le philosophe Jules Lequier ».

Enfin, Jean Grenier publie dans *La Bretagne Touristique*, du

15 octobre 1924, un article « Un philosophe breton, Jules Lequier ».

Mais il faut attendre 1936 pour que Grenier fasse paraître l'ouvrage capital, dont nous avons fait un si large usage (18 bis).

C'est là que nous avons pris la plus grande partie des renseignements sur Lequier nous en tenant, nous l'avons dit, à ce qui touche à « sa vie et ses souffrances ».

Son charme, son extrême sensibilité, sa complexité, son manque de mesure, sa bonté impulsive, son inaptitude à la vie pratique, son besoin d'un appui féminin maternel, un long amour — peut-être en partie imaginaire — un désir constant, mais toujours nébuleux et parfois puéril de « gloire », le romantisme, l'obscurité qui entourent encore certains points de sa vie, l'attrait mortel exercé sur lui par le large, le culte dont il a été l'objet de la part de ses indiscrètes prêtresses de Plérin, les souffrances physiques précédant sa mort, enfin le mystère de celle-ci n'ont sans doute pas fini d'exercer leur prestige sur un cercle beaucoup plus vaste que celui des philosophes qui n'ont pas cessé de s'intéresser à lui (19).

H. HUERRE.

(18 bis) Jean GRENIER : *Publications de la Faculté de Lettres d'Alger*, 3^e série, tome X, « La philosophie de Jules Léquier », Presses Universitaires, Paris 1936. Depuis, Jean Grenier a, en 1952, publié les « Œuvres complètes de J. Lequier », collection Eter et Pensée, la Baconnière-Neuchâtel, in 16°, (16° R 752-33-34) Bih. Nat., ouvrage dont nous ne saurions assez recommander la lecture.

(19) C'est en 1898 que paraît, dans la « Revue philosophique » l'article de G. SÉAILLES : Un philosophe inconnu : Jules Lequier.

Bientôt les auteurs d'ouvrages se multiplient : P. JACOB 1905, PRAT 1910, DUGAS 1920 et 1924 ; L. ROURE 1925. Depuis lors, pour ne citer que les travaux édités depuis vingt ans, nous pouvons indiquer, en plus des ouvrages, essentiels, de J. GRENIER, ceux, mentionnés par lui, de

Jean WAHL, Jules Lequier. *Les Classiques de la liberté* 1948.
Réflexions sur la philosophie de J. Lequier. Neuchâtel 1952.
V. CHASTRE, Jules Lequier - Empédoctele - mai 1950.
Adolf LAZAROFF (Vie et Connaissance), Ch. 11, Paris, Vrin, 1948.
François GRÉGOIRE : *Les grands problèmes métaphysiques* (Coll. Que sais-je ?, 1954).

Les travaux manuscrits ont également été nombreux depuis 50 ans.

Citons entre autres :
BAUBERGARD : *La philosophie de Lequier*, 1903.
FOUCHER : *La Première Philosophie de Renouvier*, 1907.
DUPIT : *L'influence de J. Lequier sur la philosophie de Renouvier*, 1908.
LE SAVOUREUX : *L'évolution de la question de conscience dans la philosophie de Renouvier*, 1911.

F. GRANGIER : *Abram ou les deux chemins de la liberté*, 1947.
Enfin, l'abbé Jean MARTIN, professeur de philosophie à l'École Saint-Charles de Saint-Brieuc, a rédigé sous le titre « *La grâce et la prédestination chez Lequier* », un travail devant servir de base à une thèse qui, faute de temps, n'a pu être menée à bonne fin. Ce travail inédit se trouve à la Bibliothèque de la Sorbonne.

NOTES SUR QUELQUES
NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX
concernant
le Monastère de Sainte-Claire de Dinan

Dès la communication en séance de l'étude de M. l'abbé Maurice Ménard sur le monastère de Sainte-Claire de Dinan, les auditeurs furent frappés de son haut intérêt pour l'histoire religieuse de Dinan et de la Bretagne, s'étendant de 1486 à 1791 sans interruption.

Nous fûmes particulièrement intéressé par le nombre des noms d'individus et de lieux qu'il renferme, demeurant encore à identifier malgré les notes extrêmement nombreuses et substantielles de ce remarquable mémoire.

M. le Président Merlet et l'auteur me demandèrent d'en étudier la possibilité. Dans certains cas, le problème est difficile, les noms de profession religieuse différant le plus souvent des prénoms de baptême, mais, par des recoupements, nous sommes arrivé à des identifications certaines ou probables assez nombreuses.

Nous en avons dressé une liste alphabétique avec renvoi aux pages de la publication où ils figurent, ajoutant aux noms patronymiques une courte note identifiant les individus et espérant éviter ainsi à nos confrères de longues et difficiles recherches.

Vte FROTIER DE LA MESSÉLIÈRE.

- Abbé Charlotte, épouse de François Heliguen — 59 — mariée à Plévenon le 28 février 1661, fille de maître Jean Abbé, sieur de la Ville-Pinson, et de Françoise Nouël de la Ville-Hulin.
- d'Aiguillon Anne-Hélène — 45 — fille de César d'Aiguillon, sgr de la Juliennaye, et de Françoise Gauthier, née en 1672, † à Dinan le 25 mai 1695, inhumée, le 27, à Sainte-Claire ; mariée, le 28 février 1677, à Jean IX Gustave, sire de Rieux.
- Alleaume Jeanne — 56 — Jeanne, née le 16 octobre 1626 et mariée, à Saint-Malo, le 15 janvier 1653, à écuyer René Frotet, fille de noble homme Jacques Alleaume, sieur des Mesnils, et de Guillemette Gaultier.
- d'Amboise Françoise, mariée le 31 juillet 1431 à Pierre II duc de Bretagne, puis religieuse carmélite en 1467, † le 4 octobre 1485, béatifiée ; fille aînée de Louis sire d'Amboise, Vte de Thouars, Pce de Talmont, Cte de Guines et de Benon, etc..., et de Marie de Rieux-Rochefort, sa première femme.
- L'Amour de Lanjégu — voir Lamour.
- Anne, Julienne dite — Sr Anne-Julienne de Sainte-Anne — 28, 50, 93, 111, 114. — appartenait à la famille Anne, des environs de Tinténiaac, représentée en 1956 à Saint-Brieuc par M. Anne du Portal.
- Sr Anne de la Conception Chevré et non Cheuré — sœur laye — 73, 102, 107.
- d'Argentré Calliope, marquise de Cucé — 40 — grande bienfaitrice de Ste-Claire de Dinan en 1661 — baptisée à Ste-Croix de Nantes le 5 mars 1610, † le 17 juillet 1680, mariée 1^o à Rennes, le 6 mars 1628, à Jean Rogier sgr de Villeneuve, président à mortier au Parlement de Bretagne, inhumé aux Carmes de Rennes le 3 juillet 1631 ; 2^o le 20 octobre 1635, à Henri de Bourgneuf, marquis de Cucé, premier président au Parlement de Bretagne, † à Paris le 27 août 1668, inhumé, en octobre suivant, aux Capucins de Rennes, puis, en 1679, dans l'église des Calvairiennes de Cucé fondée par sa veuve en 1678. Elle était fille de Charles d'Argentré, sgr de la Bouëxière, président des enquêtes au parlement de Bretagne, et petite-fille de l'historien Bertrand d'Argentré.
- Aubry Gillette ou Guillemette — 50, 53, 68, 95, 109 — née à Dinan le 25 octobre 1624 — sœur Mathurine de Ste-Marie — professe le 19 août 1646, † le 24 juillet 1685, fille d'honorale

homme Jean Aubry, sieur de la Tiollais, et de Marie Briot, mariés dès 1620.

La famille Aubry, connue à Dinan dès 1539, est encore représentée en 1956 en cette ville et à Saint-Brieuc. de l'Aullyrouët — 55, 107 — erreur d'impression — voir de Lanjamet.

Balue Jean, dit de la Balue — 10 — prêtre d'origine obscure, devenu aumônier du roi Louis XI puis évêque d'Angers, cardinal et ministre d'Etat, rendit de grands services à son Souverain, mais, disgracié pour accusation de haute trahison, fut incarcéré de 1469 à 1480, se réfugia près du Pape, qui avait obtenu sa libération et y rendit encore des services au roi de France.

la Bara Cola — 108 — pour Colas de la Barre-Colas.

de Beaumanoir Hélène — 126 — bienfaitrice de Sainte-Claire — vicomtesse du Besso, dame du Pont-Quélénnec, baronne de Rostrenen, mariée à René Tournemine, sire de la Hunaudaye, puis à François de Cossé, marquis d'Acigné ; fille de Tous-saint de Beaumanoir, vicomte du Besso (en Saint-André-des-Eaux, Côtes-du-Nord), sgr du Pont-Quélénnec, et de Jeanne du Guémadeuc.

de Beauvais — 99 — Gabrielle Brunet, sœur Gabrielle-Colette Brunet, fille d'écuyer Jean de Beauvais et de Pétronille Brunet, dame des Chesnays. — Il y a une incertitude sur son nom patronymique de Beauvais ou Brunet d'après les textes de la page 99, à moins qu'elle ait porté le nom de sa mère.

Beccelièvre, Rose — 98 — en religion mère Pétronille, née en Saint-Germain de Rennes en février 1528, † le 13 février 1587, fille d'Etienne de Beccelièvre, sgr de Bury, en Chavagne, près Rennes, et de Jeanne d'Aubry.

de Bélozac ou de Blossac — Thibaud, sgr de Blossac, en Goven, Ille-et-Vilaine, né vers 1331, blessé à la Roche-Derrien, signataire du traité de Guérande en 1304, témoin au procès de canonisation de Charles de Blois en 1374 — 9.

du Bésic Aliette, l'une des premières religieuses de Sainte-Claire de Dinan, † 1492 — 16, 97, 101 — de la famille du Bésic ou du Bézit, originaire de Malansac, Morbihan — 16, 97, 101.

du Bésic Madeleine, † 1550 — de la même famille — 106.

Bino Françoise — l'une des premières religieuses de Sainte-Claire de Dinan, † 8 novembre 1520 — d'une famille noble des environs de Gaël, Ille-et-Vilaine — 16, 110.

de la Bintinaye — César, écuyer, sgr de Beauregard, en Cintré (Ille-et-Vilaine) né à Mordelles (id.) en 1627, marié, à Montreuil-le-Gart (id.), le 6 septembre 1648, à Anne Bouëxel de la Motte, avec laquelle il assistait, le 23 mai 1673, à la profession de sœur Françoise de Saint-Paul du Vauferrier de la Basse-Ardaigne, fille de Renée de la Bintinaye de la Grignonaye, sœur dudit César — 56.

Blondeau, Yves, notaire royal et procureur en la sénéchaussée de Dinan, né le 21 février 1605, et † à Dinan, inhumé, le 3 mars 1622, aux Jacobins de cette ville ; époux de Perrine Petiteville, dont une fille : Noëlle Blondeau, fut mariée, à Sainte-Claire de Dinan, le 14 novembre 1649, à Jean Chertier, sieur du Mézeray — famille de bourgeoisie armoriée connue à Dinan dès 1596 — 67.

de ou du Boisboissel, Pétronille, 8^e abbesse de Sainte-Claire, en 1595, † le 9 avril 1601 — d'une famille noble encore existante, originaire du Boisboissel en Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) — 21, 39, 47, 103.

du Bois de la Ville-Rabel, Marie-Sophie-Félicité, en religion Sœur Marie-des-Anges de Saint-François, née à Saint-Brieuc le 5 janvier 1762, prit l'habit à Sainte-Claire le 31 juillet 1782, professe le 5 août 1783, recueillie par sa famille lors de l'expulsion de 17.. — fille de noble maître Florent-Jacques-André Dubois ou du Bois, sieur de la Ville-Rabel, avocat en parlement, conseiller du Roi et lieutenant de l'Amirauté à Saint-Brieuc, et de Jeanne-Laurence du Faur, mariés à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) le 1^{er} décembre 1750 — 49, 58, 59, 124.

de ou du Boisgelin — famille noble originaire de Pléhédél (Côtes-du-Nord), maintenue noble en Bretagne en 1667, à laquelle appartenaient :

Louise de Boisgelin — 72, 108.

Sœur Marguerite de Boisgelin, des seigneurs de la Toise, en Pordic (Côtes-du-Nord) — 51, 62.

Gabrielle du Boisgelin de la Sourdière, maintenue noble, comme demoiselle, en 1667 ; fille de feu écuyer Robert du Boisgelin, sgr du Boisgelin en Pléhédél, et de Radegonde Garouët, veuve dès 1667, dame de la Longraye et de la Sourdière en Erquy — 55, 104.

Ecuyer Yves de Boisgelin sgr de la Toise en Pordic, époux de Françoise Olivier, est peut-être le sieur de la Thoise cité page 51.

du Boisglé, Yvonne — d'une famille noble originaire du Boisglé en Quessoy (Côtes-du-Nord) — 102.

- du Boishamon — Catherine-Lucrèce, dite sœur Marie-Lucrèce de Sainte-Catherine, née à la Lande-Josse, en Montauban (Ille-et-Vilaine), le 25 mars 1694, discrète et portière de Sainte-Claire en 1770, † 1771 ; fille d'écuyer Mathurin du Boishamon, sgr du Bois d'Anast, en Maure (Ille-et-Vilaine) et de la Lande-Josse, et de Renée Paillevé — famille noble primitivement appelée Grattemy, autorisée, par le duc de Bretagne François II, à prendre le nom du Boishamon ; encore existante en 1956 — 28, 46, 48, 49, 64, 65, 83, 107.
- de Boismeleu — beau-père de Sœur Marie-Anne de Sainte-Marguerite du Saint-Sacrement Tetou du Margat devait être écuyer Jean du Frost, sieur des Chapelles en 1690, marié à Caulnes (Côtes-du-Nord), le 19 janvier 1690, à Marie du Pré, veuve d'écuyer Renée Tétou, sgr du Margat, et mère de cette religieuse — 56.
- Bouñan du Chalonge — sœur Angélique de la Passion, professe le 25 août 1651, † le 29 mars 1702, fille de François Bouñan, écuyer, sgr du Chalonge et de la Hauteville en Trébédan (Côtes-du-Nord), et de Renée Riaud de Galisson, mariés à Saint-Pierre-en-Saint-Georges de Rennes en 1625. Elle était sœur de René Bouñan, écuyer, sgr de la Hauteville, et de Jeanne Bouñan, mariée 1651 à Louis de la Villéon, sgr de la Vieuville et des Marais, présents à sa profession — 54, 102.
- Boulain ou Boullain Marguerite, mariée, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 21 novembre 1709, à écuyer René Ginguéné, chevalier, sgr du Boisjean, de la Chapelle-Chaussée (Ille-et-Vilaine) ; fille de noble homme Louis Boulain, sieur de la Haute-Maison, et de Jeanne Souquet. — 60.
- du Bourblanc — Renée, dite sœur Jeanne de Saint-François ; d'une famille noble encore existante en 1956, originaire du Bourblanc en Plourivo (Côtes-du-Nord) ; née à Plourhan (Côtes-du-Nord) le 11 novembre 1722, professe le 19 mars 1744, sœur du dehors en 1770 ; fille d'écuyer Yves-Gabriel du Bourblanc, chevalier, sgr du Guermel, en Plougrescant (Côtes-du-Nord), et de Marie-Thérèse Courson, dame de la Villehéliou, en Plourhan, mariés à Plourhan le 23 novembre 1713. — 29, 125.
- de Brécey — 113 — était, en 1793, un des fils de noble maître Gabriel-Jean-Baptiste de Brécey, avocat au parlement, notaire et procureur, † à Dinan le 4 avril 1784, et de dame Céleste-Jeanne Houget.
- du Breil, Charles, sgr du Pin, en Saint-Carné (Côtes-du-Nord), de Plumaugat en Ploubalay (id.), et de la Bouëxière ; procureur ducal de la Cour de Dinan dès 1472 et 1495, commis-

- saire de la réformation de la noblesse de l'évêché de Saint-Malo, en 1481 et 1485, signataire de la capitulation de Dinan en 1488, † le 2 septembre 1493, inhumé dans la première chapelle de la nef de l'église Saint-Malo de Dinan, du côté de l'Évangile — 12.
- du Breil de la Touche de Rays, Marguerite, née à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) en 1660 ou 1668, fille de messire Guy du Breil, écuyer, sgr de la Touche de Rays, en Lancieux (Côtes-du-Nord), et de la Ville-Botherel, en Pleurtuit (Ille-et-Vilaine), capitaine général garde-côtes des parties de Dol et de Saint-Malo, et de Marie Pépin du Gué, mariés à Saint-Malo le 22 septembre 1658 — 59.
- du Cambout, Catherine, dite sœur Marguerite, de la maison noble du Cambout en Plumieux (Côtes-du-Nord) — 110.
- de Carmellou ou de Kerimel, Jehan, paroissien de Ploubezre en 1374, fils de Julien sire de Kerimel en Kermaria-Sulard (Côtes-du-Nord), et de Jeanne de Coatgoureden, dame de Coatfrec, en Pioubezre (id.) — 9.
- de Chastillon de Blois, Charles — 9, 10, 131 — époux de Jeanne de Penthièvre, duchesse de Bretagne suivant le droit féodal breton, tué à Auray le 25 septembre 1364, béatifié en 1374 ; fondateur de Sainte-Catherine de Dinan.
- de Cheffontaines ou de Penfeunteuiou de Cheffontaines de Kermorvan, sœur Jeanne de St-Joseph, professe le 16 mai 1656 † le 23 septembre 1... fille d'écuyer ... de Penfeunteuiou (en français = de Cheffontaines) sgr de Guermorvan, en Trébahu (Finistère), et de Péronnelle Le Jar de Penancoât, mariés en 1628 — 54, 108.
- de la Chevalerie de la Daumerie — sœur Jeanne de Tous les Saints, professe le 30 septembre 1681 † le 25 janvier 1729 — semble être fille de Daniel de la Chevalerie et Françoise de Faucilles, sgr et dame de la Daumerie, en Livré (Mayenne), nobles calvinistes qui adjurèrent l'hérésie avec trois de leurs enfants en 1685 — 56, 99.
- Cheuré ou Chevré, sœur Anne de la Conception, sœur laye — 73, 102, 107 — pouvait appartenir à la famille noble des Chevré, connue dès 1464, maintenue noble en Bretagne en 1669 et 1701, répandue dans les paroisses de Trélivan (Côtes-du-Nord), Eréac (id.), Plénée-Jugon (id.), etc...
- de la Chouë, Marie-Olive, dite sœur Dominique de Sainte-Marie-Olive, née à Ploubalay (Côtes-du-Nord) professe le 22 avril 1763, 22^e et dernière abbesse de Sainte-Claire de Dinan, de 1786 à 1792 ; fille d'écuyer Guillaume La Chouë et de Marie

- Chaignon, mariés à Ploubalay le 25 février 1734 — 22, 28, 75, 122, 129.
- Clocher du Mottay — 100 — lire Chauchart du Mottay.
- de Coadelay, sœur Françoise de Sainte-Colette, professe le 29 juillet 1652, † 13 novembre 1693 — 53, 110 — peut-être de Coadalan ou de Coadallan, famille de l'évêché de Tréguier maintenue noble en Bretagne en 1670.
- Cochin, Françoise, d^{lle} de la Bellière, née le 31 janvier 1642, et † à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 1^{er} juillet 1694, mariée en octobre 1668, à noble homme Luc Lefer ou Le Fer, sieur du Val, procureur syndic de Saint-Malo en 1685 ; fille de noble homme Jérôme Cochin, sieur de la Grande Fontaine, et de Jeanne Brignon — 103.
- de Coatquen ou de Coëtquen — 13 — Jean III sire de Coëtquen, en Saint-Hélen (Côtes-du-Nord), sgr du Vauruffier, en Plouasne (id.), capitaine du château de Léhon (id.) 1453, grand maître d'hôtel de Bretagne dès 1490 et maître d'hôtel du roi de France, mort entre 1502 et 1511 ; époux, dès 1448, de Jacquemine Tournemine de la Hunaudaye. Leurs portraits, publiés dans les mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord en 1919, se voyaient dans la verrière des sires de Coëtquen détruite depuis dans l'incendie de l'église de Saint-Hélen. — Les armes de Coëtquen (bandé de 6 pièces d'argent et de gueules) se voient encore aux clefs de voûte de la tour de Coëtquen et de la Tour-Longue de l'enceinte fortifiée de Dinan.
- de Coëttrieux — 109 — Marie-Françoise-Rolande Thérèse, épouse de Joseph de Kerguénec'h, sgr de Kericuff et mère de Jeanne-Jacquette-Renée dite sœur Marie-Jeanne de Kerguénec'h, famille originaire de Coët-Trioux en Saint-Adrien (Côtes-du-Nord), maintenue noble en Bretagne en 1668.
- de Coëtudavel, Anne, professe dès 1625, mère vicairie, † 1653 — 51, 62, 68, 95, 105. — Elle devait appartenir à la famille noble de ce nom, originaire de Coëtudavel en Mespaul (Finistère), éteinte avant 1669, époque où son fief patronymique appartenait à la famille Le Ny de Coëtudavel.
- de Coespelle ou de Couespelle Julienne, professe le 26 juin 1622, portière, discrète puis mère vicairie, † le 23 décembre 1659 — d'une famille originaire de Trémuson (Côtes-du-Nord), anoblée en 1446, répandue aux environs de Lamballe et de Dinan — 51, 62, 63, 64, 68, 95, 112.
- des Cognets de la Roncière — 54, 112 — Julienne, dite religieuse professe dans un partage du 18 mars 1662 ; dite sœur Julienne de Saint-Yves, professe le 6 septembre 1655, † le

- 29 décembre 1702 ; fille de messire François des Cognets, sgr de la Roncière, en Saint-Germain-de-la-Mer (Matignon, Côtes-du-Nord), et de la Noë, en Pordic (id.), et de dame Jacqueline Geslin de Trémargat, sa première épouse.
- Cohué — 67, 118 — famille de bourgeoisie armoriée, connue à Saint-Malo dès 1497 et à Dinan dès 1511 — noble homme Guillaume Cohué, sieur du Tertre-Regnaud, syndic de Dinan, y épousa, le 2 juillet 1607, Jeanne Maingard de la Garde, cousine-germaine de sœur Marie de Sainte-Anne Maingard de Saint-Guinon.
- Colas de la Barre (et non La Bara Colas) — 100, 108 — famille originaire de Pléboulle (Côtes-du-Nord), où se voit encore en 1956 le manoir de la Motte-Colas ; maintenue noble en Bretagne en 1669. Sœur Marguerite du Saint-Esprit, née en 1652, professe en 1673, † en 1739, était fille d'écuyer François Colas, sgr de la Barre, en Saint Postan (Côtes-du-Nord), et de Jeanne Dreux.
- Colas de la Barre, sœur Catherine de la Résurrection † en février 1736, était peut-être une sœur de la précédente — 100.
- Cornulier Pierre, comptable du Roi en Bretagne en 1574 — 38 — écuyer Pierre de Cornulier, vicomte de Rezé (Loire-Inférieure) sgr de la Pénicière, la Touche, la Rivière, la Haye, Lucinière, etc., secrétaire particulier du Roi et de la Reine et premier secrétaire du duc d'Estampes, gouverneur de Bretagne, puis de Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, son successeur, de 1552 à 1569, receveur des fouages des évêchés de Saint-Brieuc et de Cornouaille, en 1555 et 1565, reçu maître des Comptes à Nantes le 30 septembre 1568, trésorier de France et général des finances en Bretagne le 10 octobre 1570, maire de Nantes en 1569 et 1570, commissaire du Roi aux Etats de Bretagne de 1582 à 1585, mort en Sainte-Radégonde de Nantes le 27 mars 1588.
- la Coullombière ou Colombière — 13 — manoir en Plesder (Ille-et-Vilaine).
- Courson ou de Courson — famille noble originaire de Normandie, établie en Bretagne et dans le comté de Goëlle dès 1437. Elle a donné à Sainte-Claire de Dinan sa 21^e abbesse et plusieurs religieuses.
- Courson de Liffiac Marie-Madeleine, dite sœur Renée de Sainte-Madeleine, née à Liffiac, alors en Plélo (Côtes-du-Nord), le 26 mars 1616, professe le 11 juin 1640, écrivain ou secrétaire, † le 27 avril 1661 ; fille d'écuyer Marc Courson, sgr de Melchonnec et de Liffiac, et de dame Vincente de Kergorlay — 52, 65, 68, 104.

- Courson de Melchonnec, Renée-Jeanne, dite sœur Renée-Antoinette de Saint-Pierre d'Alcantara — née en Saint-Aubin-de-Guérande (Loire-Inférieure), écrivain ou secrétaire en 1770, 21^e abbesse de Sainte-Claire en 1779, † le 3 septembre 1786 ; fille d'écuyer Sébastien-Joachim Courson, sgr de Melchonnec et de Kerbellec, et de dame Renée Mouraud de la Sauvagère, mariés à Toussaints de Rennes le 13 mars 1710 — 22, 28, 58, 65, 83, 108.
- de Courson de la Belleissue, Marie-Claude, dite sœur Marie de Jésus, née à Plouha (Côtes-du-Nord) le 17 mai 1730, professe en 1753, † en juillet 1768 ; fille d'écuyer Yves Courson, sieur de la Belleissue, et de dame Jacqueline Harscouët — 106.
- Courson de la Ville-Hellio, Marie-Françoise, née à Trégueux (Côtes-du-Nord), le 22 mai 1748, religieuse à Sainte-Claire en 1790, fille d'écuyer Jean-René Courson, sgr de la Ville-Hellio, en Plourhan (id.), et de Renée-Louise-Françoise-Marcelle Courson de Kermenguy, sa première femme — 57, 104, 124.
- Courson de la Ville-Hellio, Louise-Catherine, dite sœur Marie-Madeleine de Saint-Guillaume, sœur germaine de la précédente, née à Trégueux le 6 octobre 1749, prit l'habit à Sainte-Claire le 22 septembre 1771, professe le 26 octobre 1772, dite † le 6 mai 1791 — 57, 104, 124.
- La généalogie des Courson la dit religieuse à Sainte-Claire de Dinan en 1776, admise au chapitre noble du Ronceray d'Angers en 1789, rentrée dans le monde, tenta de fonder un ordre religieux de femmes en 1813, † vers 1839 à l'hospice des Renfermées d'Angers. Il peut y avoir eu confusion entre les deux sœurs après 1789.
- de Cramou (monsieur) — 55 — noble homme Julien Maingard, sieur de Cramou, frère de Jeanne Maingard, dame Lereneec de la Villeguérin, assista, le 19 septembre 1663, à la profession de sœur Marie de Sainte-Jeanne Lereneec, sa nièce.
- Le Dean ou Le Doyen, noble homme Gilles, sieur de la Pichonnais — 14 — vendeur de ses biens à Sainte-Claire le 19 juillet 1629 — né à Dinan le 21 juin 1571, avocat, époux de Julienne de Serville, fils de noble homme Gilles Le Dean, sieur de la Pichonnais, et de Laurence Agan.
- Le Dean ou Le Doyen, Jehanne — 93, 101 — sœur † le 21 mars 1629, née à Dinan le 1^{er} novembre 1613, fille de Gilles et de Julienne de Serville.
- Denouël du Plessix — 111, 127 — le citoyen Jean-François-Marie,

- avocat, né le 25 février 1757, et † à Dinan le 6 septembre 1815, époux de Marie-Joséphine-Émilie Bidard de la Morinais.
- Denouart — 55, 108, 111 — sœur Andrée de Saint-Charles est dite, en 1667, sœur de Guillemette Denouart, dame de la Goupillière, mariée en 1662 à noble homme Olivier Rillet, sieur des Fontaines ; elles étaient filles de noble homme Philippe Denouart et de Guillemette de Saint-Cyrc, mariés en 1627.
- de Denual Suzanne — 59 — lire de Derval.
- Desnos ou des Nos, Catherine, sœur converse — 72, 73, 105 — semble appartenir à une famille noble originaire des Nos en Maroué (Côtes-du-Nord), éteinte au début du xx^e siècle.
- Dollo ou Dolo, Catherine, élevée chez la dame de Rohan, entrée à l'âge de 14 ans aux Clarisses de Nantes, où elle fut maîtresse des Novices ; première abbesse de Sainte-Claire de Dinan en 1487, † le 14 mai 1512. — Elle appartenait à la famille Dolo ou de Dolo, des vicomtes de Plainel (Côtes-du-Nord) — 4, 13, 15, 18, 19, 20, 21 101, 104, 116.
- Doublard Guillemette — 15, 104, venue de Nantes à Dinan en 1487, † le 20 mai 1523. — D'une famille noble d'Anjou et du Comté Nantais.
- Douley, Marie-Vincente, † aux Ifs en Saint-Brieuc-des-Ifs (Ille-et-Vilaine) le 15 avril 1690, première femme d'écuyer Charles Ferron, sieur de la Forest — 111.
- Dufaux ou du Faux, Jeanne-Laurence, mariée à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) le 1^{er} décembre 1750, à noble maître Florent-Jacques du Bois, sieur de la Ville-Rabel ; fille de noble homme Pierre-Jeanne du Faux, ancien consul en Espagne, et de Laurence-Agnès Duclou — 59.
- Dupré ou du Pré — d^{ne} Marie-Magdeleine, mère de sœur Marie-Anne de Sainte-Marguerite Tétou du Margat, originaire de Médréac (Ille-et-Vilaine), mariée : 1^e dès 1672, à écuyer René Tétou, sieur du Margat ; 2^e à Caulmes (Côtes-du-Nord), le 19 juin 1690, à écuyer Jean du Frost, sieur des Chapelles, de la paroisse de Saint-M'hervon (Ille-et-Vilaine) — 56.
- Durand — 42 — Honorable homme François Durand, sieur de la Marre, notaire royal, né le 20 décembre 1568, et † à Dinan le 7 mars 1642, inhumé dans une chapelle du chœur de l'église Saint-Sauveur ; époux de Julienne Bagot.
- Durand — 55 — noble homme Gilles Durand, sieur de la Pénésais, en Taden (Côtes-du-Nord), fils de noble homme Julien Durand, sieur de la Ville-Hervy, et de Françoise Hamon de la Pénésais ; né au Pont-à-Dinan, en Lanvallay (Côtes-du-

Nord) en 1620, inhumé à Saint-Sauveur de Dinan le 21 novembre 1668 ; marié, 1° à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le 10 mai 1649, à Julienne Oren, veuve de noble homme Michel Dufresne, sieur de la Hulotais ; 2° à Dinan, le 24 septembre 1654, à Françoise Lereneec, sœur aînée de Jeanne Lereneec dite sœur Marie-de-Sainte-Jeanne, professe à Sainte-Claire de Dinan le 14 septembre 1663.

Ernault du Villeu — 98 — sœur Jeanne de Saint-Bernard, professe, le 10 septembre 1665, † en janvier 1718 — Jeanne, née en Saint-Malo de Dinan le 20 novembre 1645, fille de noble homme Thomas Ernault, sieur du Villeu, avocat au Parlement de Bretagne, et de Julienne Savé — 13, 55, 98 — Cette famille, de bourgeoisie armoriée, était connue à Dinan dès 1539. Honorable homme Guillaume Ernault, sieur du Pont d'Amourette, épousa, dès 1568, Simone Boulléart, dont, entre autres enfants :

1° Honorable homme Pierre Ernault, sieur du Pont d'Amourette, marié le 16 octobre 1603, à Saint-Malo de Dinan, à Guillemette Hamon de la Grange, sœur de Françoise Hamon, dame Durand de la Pénézais, dont postérité.

2° Julienne ou Juliette, mariée, dès 1611, à noble homme Jean Martel, sieur de la Colombière — 13.

3° Jean, sieur de Landeneuf, marié, à Dinan, le 20 septembre 1614, à Jeanne Lereneec, dont, entre autre autres enfants :

Thomas, sieur du Villeu, épouse de Julienne Savé, père de sœur Jeanne de Saint-Bernard.

4° Simone, mariée 1° en 1609, à Thomas Lereneec ; 2° en 1623, à noble homme Nicolas Lambert.

L'Espervier ou Lespervier Jean — 3, 16 — de la famille des seigneurs de Launay, en Chantenay (Loire-Inférieure), et du Plessis-Raffray, en Domagné (Ille-et-Vilaine), et parent du chancelier de Bretagne Pierre Landais. — Etudiant à Nantes, puis chanoine de la Collégiale de Notre-Dame de cette ville, protonotaire apostolique et aumônier du duc de Bretagne François I^{er}, il fut nommé, en 1439, évêque de Saint-Brieuc puis de Saint-Malo, du 15 juillet 1450 à 1486.

le comte d'Espinay, p. 55, était, en 1664, Antoine d'Espinay, né le 6 juin 1628, † sans postérité, marié 1° à Mauricette Le Barbier de Kerjean, veuve de Jean-Baptiste de Lannion, sgr des Aubrays ; 2° à Saint-Sauveur de Rennes, le 20 décembre 1678, à Jeanne du Boullay ; fils d'Urbain d'Espinay, marquis de Vaucouleurs, et d'Amaurye de Bricqueville, sa première femme.

la marquise d'Espinay de Vaucouleurs — 55 — était sa belle-mère, Servanne Frotet de la Landelle, d^{lle} de Saint-Père, née à Saint-Malo le 7 mai 1604, † à Yvignac en 1677, mariée : 1° à Saint-Malo, le 1^{er} octobre 1623, à René de Trémigon vicomte de Kerinan, en Languédias (Côtes-du-Nord), et sgr de Pargatz, en Lescouët-Ploreec (id.), conseiller au Parlement de Bretagne ; 2° à Languédias (id.), à Urbain d'Espinay, m^l de Vaucouleurs en Trélivan (id.), sgr d'Yvignac (id.), Plumaugat (id.), Théinae, Launay et la Garenne, chevalier de Saint-Michel, veuf d'Amaurye de Bricqueville. Elle était fille de noble homme Nicolas Frotet, sieur de la Landelle et de Motte-Jean, sénéchal de Saint-Malo, et de Servanne Picot, mariés à Saint-Malo en 1588, et propre tante de René Frotet sgr de Saint-Tual, père de sœur Marie-Anne de la Résurrection Frotet (v. 23, 56, 103).

Le Fer ou Lefer — sœur Jeanne de Saint-Antoine — 18^e abbesse de Sainte-Claire en 1729, † le 13 avril 1744 — 23, 103 — D'une famille connue à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) dès 1462 et dont plusieurs branches acquièrent la noblesse. Les rameaux de la Motte et de la Gervinais se sont perpétués jusqu'à nos jours.

Ferron — famille noble connue à la Ferronaye, en Calorguen (Côtes-du-Nord), dès le xiii^e siècle et dont l'histoire est intimement liée à celle de Dinan et des environs où plusieurs de ses représentants habitent encore. Il est vraisemblable que les personnes qui suivent lui appartenaient, sans pouvoir certifier leur filiation :

Jeanne Ferron, l'une des premières clarisses venues à Dinan en 1487, † le 14 juillet 1516 — 16, 106.

Madeleine Ferron, sœur en 1607, † le 25 décembre 1612 — 92, 112.

Gabrielle Ferron, professe le 9 mai 1614, discrète et compagne de portière, † le 21 septembre 1660 — 51, 63, 68, 95, 108.

Jean-Servant Ferron ou Perron, confesseur, † le 18 avril 1714 — 35, 103.

sœur Marie-Madeleine de la Résurrection Ferron, née aux Ifs (Ille-et-Vilaine), le 31 mai 1687, † le 10 décembre 1731, fille d'écuier Charles Ferron, sieur de la Forest, et de feu dame Marie-Vincente Douley — 111.

sœur Marie-Rose Ferron, † le 3 décembre 1736 — 111.

Fleury de la Ville-Roux — sœur Jeanne-Marie, professe le 12 juin 1654, † le 8 octobre 1676 — fille de Fleury, sieur de la Ville-

- Roux, en Corseul (Côtes-du-Nord), et nièce de M. et Mme de Trémigon, sgr et dame de la Ville-Rüe, en Saint-Méloir près Bourseul (id.) — 54 — Cette famille, établie à Dinan dès 1549, se prétendait originaire de Pordic (Côtes-du-Nord) et connue dès le xv^e siècle ; elle fut anoblée, en tant que besoin, en 1669, ayant perdu ses titres dans un incendie.
- Floyd — Jeanne-Josèphe-Marie, dite sœur Jeanne de Saint-Joseph 63, 123, née au Faouët (Côtes-du-Nord), le 8 octobre 1732, professe le 1^{er} mars 1757, mère vicairie en 1789, fille d'écuyer Guillaume Floyd, sieur de la Salle, et de dame Françoisse Jégou — famille d'origine anglaise, établie en Bretagne en 1610, naturalisée française, en 1672.
- de Foix, Pierre — frère de Marguerite de Foix, duchesse de Bretagne ; évêque de Vannes de 1475 à 1490, cardinal le 13 mai 1475, légat en Avignon et comtat Venaissin, † à Rome en 1490 et inhumé à Notre-Dame del Popolo ou Sainte-Marie du Peuple — 10.
- de Fontlebon — sœur Augustine du Saint-Esprit, † le 16 août 1751 — 107.
- Famille originaire de Fontlebon, en Châtain (Vienne), établie à Saint-Igneuc (Côtes-du-Nord) vers 1579, maintenue noble en Bretagne le 6 juin 1669.
- Le Forestier Jeanne, professe le 28 octobre 1613, 13^e abbesse de Sainte-Claire en 1647, démissionnaire vers 1657, † le 30 septembre 1669 — 21, 51, 52, 68, 95, 109. Elle pourrait avoir appartenu à la famille Le Forestier, des seigneurs de la Foresterie en Corseul (Côtes-du-Nord).
- Mme de la Fosse, sœur de sœur Renée de Saint-François de Lantjarnet (et non de Laullyrouët) en 1663 — 55.
- du Fournet — sœur Marie-Anne de l'Ange Gardien, discrète et mère des Novices, † le 7 octobre 1763 — 63, 64, 109. — Elle appartenait à la famille noble du Fournet, originaire de Saint-Judoce (Côtes-du-Nord).
- du Fresne de Virel de la Touche-Virel, Rose, née à Caulnes le 25 mai 1706, baptisée le 26, fille d'écuyer Joseph Dufresne ou du Fresne, sieur de la Touche-Virel, et de Marie-Jeanne Tétou du Margat, mariés dans la chapelle de Saint-Maur, en Caulnes, le 13 février 1700 — 60.
- de la Fruglaye — 99 — sœur Claude de Saint-Bernardin, † le 19 janvier 1743 ; sœur de Mgr François-Hyacinthe de la Fruglaye, évêque de Tréguier de 1730 à 1745, et fille d'écuyer François-Hyacinthe de la Fruglaye, sgr de Kervers, en Saint-Martin-des-Prés (Côtes-du-Nord) et de Marie-Anne Tanguy de Kerbezen, mariés le 11 février 1670 — 99.

- Gardin des Tourelles, dite des Prés-Gardin, Anne, dite sœur Thérèse de Sainte-Anne ou de Sainte-Jeanne, née à Saint-Malo le 11 février 1657, professe le 19 mai 1678, mère vicairie, † le 5 septembre 1723 — 56, 62, 108 — fille de noble homme Thomas Gardin, sieur des Tourelles ou des Tourailles, et de Jeanne Chevalier, dame de la Balue, mariés à St-Malo le 23 janvier 1655.
- Gouyon, Goïon ou Goyon — famille noble connue dès 1075 à la Goyonnière ou Gouënière (Ille-et-Vilaine), venue par alliance, dès 1209, à Matignon (Côtes-du-Nord) et répandue en Bretagne, en France et à l'étranger, encore représentée par les branches de Matignon, de Grimaldi de Monaco, de Kerilan, etc... — à cette famille appartenaient : Anne-Hippolyte Gouyon — 99 — épouse de messire Tousseint-Hyacinthe de la Villéon, Bertrande ou Bertranne Gouyon — 107 — sœur † le 12 août 1503.
- Catherine Gouyon — 110 — dite l'une des fondatrices en 1500, † le 8 novembre 1500.
- Michelle-Marie-Jeanne de Gouyon — 28, 123 — dite sœur Colette de Saint-Michel en 1770 ; née à Plémy le 25 septembre 1744, professe le 24 avril 1763, fille d'écuyer Jean-Baptiste de Gouyon, sgr de la Lande, et de Julienne Proffiel.
- Grignart Mathurine-Louise — 60 — épouse de messire François-Auguste de la Monnoye, écuyer, sgr de Meaux, lieutenant du Roi des ville et châteaux de Dinan et de Léhon, chevalier de Saint-Louis.
- Guéguen, Guillaume — 10 — né à Lamballe, archidiacre de Penhièvre, premier président de la Chambre des Comptes de Bretagne, évêque de Nantes de 1487 à 1500, abbé de Saint-Sauveur de Redon de 1492 à 1499, † à Nantes le 23 novembre 1506.
- de Guhel — 50 — lire de Kerhuel, fief des Ruffaut, en Plourivo.
- Guïton ou Guyton — 21, 39, 50, 92, 109 — Perronnelle, 10^e abbesse de Sainte-Claire en 1623, † le 14 octobre 1625 — appartenait à la famille noble des sgrs de Léchat ou Lechapt, en Léhon.
- de Harlay de Sancy — 70 — Achille, fils de Nicolas de Harlay, surintendant des finances, et de Marie Moreau de Grosbois — né en 1587, tonsuré, abbé commendataire de Villeloin en Touraine, de Saint-Benoît-sur-Loire et des Chasteliers, nommé à l'évêché de Lavaur, refusa ce siège et quitta l'état ecclésiastique. Il prit alors le titre de marquis de Morainvilliers, fut envoyé comme ambassadeur à Constantinople.

- revint à Paris, entra dans la Congrégation de l'Oratoire et en devint le supérieur. Confesseur d'Henriette de France, reine d'Angleterre, puis du roi Louis XIV, il fut nommé évêque de Saint-Malo en 1631 et abbé de Saint-Méen en 1639. Il fit de ce monastère le grand séminaire de son diocèse et en confia la direction aux Lazaristes, malgré les protestations des Bénédictins. Il obtint, en 1646, comme coadjuteur et successeur éventuel, son neveu Ferdinand de Neufville, évêque d'Auguste. Il décéda, le 20 novembre 1646, à son palais épiscopal de Saint-Malo ; son corps fut embaumé et inhumé, le 12 décembre suivant, sous une tombe de marbre bordée de tuffeau, dans la nef de sa cathédrale, près des fonts baptismaux.
- de la Haye de Plouër propriétaire de l'hôtel de Plouër à Dinan — 109, 127 — Jean-Charles-Pierre de la Haye, Cte de Plouër, et Françoise-Marie-Gertrude de Contades, mariés à Saint-Malo le 4 avril 1747.
- Héliguen, Charlotte, dite Sœur Saint-André — 59, 60 — née à Plévenon le 3 août 1671, † en odeur de sainteté, fille d'écuyer François Héliguen, sieur de la Houssaye, et de damoiselle Charlotte Abbé de la Ville-Pinson, mariés à Plévenon le 28 février 1661.
- Héliguen Louise — 60 — sœur germaine de la précédente, née à Plévenon le 2 janvier 1690, fut admise, fort jeune, à Sainte-Claire, après le décès de son aînée, mais dut en sortir en 1732, pour cause de santé. Elle fut recueillie au château de Galinée en Saint-Pôtan et y décéda le 24 mars 1773, âgée de 83 ans.
- Herbert de la Portebarrée Marie-Thérèse, dite Sœur Marie-Thérèse des Anges, professe dès 1726, maîtresse des Novices, † le 27 mai 1758 — 64, 104 — pourrait être fille de noble homme Jean Herbert, sieur de la Portebarrée, et de Perrine-Thérèse Piednoir, mariés dès 1683.
- Heurtault Bernardine — 50, 93, 99, 114 — née à Saint-Malo le 8 septembre 1579, professe le 30 novembre 1606, † le 26 janvier 1639, inhumée dans le cloître ; fille d'honorable homme Raoult Heurtault et de Jeanne Boulain, sa 2^e femme,
- du Houx, Louise — 51, 101 — professe le 9 octobre 1620, † le 3 mars 1668 — famille noble connue en Bretagne dès 1280, établie à Caro (Morbihan) et Maure (Ille-et-Vilaine) dès 1427 et 1513.
- Jehannot Anne-Marie, dite sœur Louise-Madeleine — 125, 128 — née à Guer le 13 mai 1754, professe le 8 mai 1775 — fille

- d'écuyer Jacques Jehannot, sieur de Penquer, et d'Anne-Marie de Bellouän.
- Josset, Bertranne-Joséphine — 50, 93, 104 — professe le 5 novembre 1605, † le 9 mai 1647 — d'une importante famille originaire de Ploërmel, établie à Saint-Malo en 1556 et représentée aussi à Dinan dès 1593.
- Josset Louise — 40 — bienfaitrice de Sainte-Claire, sans doute de la même famille.
- Joubin Françoise — 93, 107 — religieuse professe en 1607, † le 21 août 1619 — d'une famille originaire de Pontréan-en-Brutz, près Rennes, anoblie en 1420 pour avoir pris part à la délivrance du duc Jean V, prisonnier à Chanteauceaux, maintenue noble en 1668.
- La Jourdière — 55 — lire la Sourdière, en Erquy, seigneurie de la famille de Boisgelin.
- de Kergozou ou de Guergozou — 53, 68, 111 — Françoise, professe le 29 mai 1648, † le 9 décembre 1675. — d'une famille connue à Quemper-Guénec dès 1447, maintenue noble en Bretagne en 1668, encore existante en 1956.
- de Langourla, Simone, professe le 18 octobre 1613, discrète, † le 4 décembre 1660 — appartenait à la famille de ce nom, connue à Langourla dès 1239, maintenue noble en Bretagne en 1669 — 50, 63, 68, 95, 111, 122.
- de Langourla, Yvonne, parente de la précédente, dite sœur Thérèse de Saint-Jérôme, née et ondoyée au Minihy de —?— le 23 mars 1742, vivant en 1799, fille d'écuyer Pierre-François de Langourla et de Catherine Cabon.
- de Lanjamet (et non de l'Aullyrouët) — 112 — sœur Renée de Saint-François, professe le 30 janvier 1663, † le 27 décembre 1692 ; sœur, en 1663, d'Anne de Lanjamet, première épouse de Pierre Poulain, sgr de Tramain.
- de Lantivy (et non Lantroy) — 99 — Marie-Françoise de Lantivy de Talhouët, épouse de messire Louis de Montendre de Longchamp.
- de Laullayrouët — 112 — lire de Lanjamet.
- de Launay Louis — 110 — écuyer Louis de Launay, sieur du Boisélucas, né à ce manoir (alors en Saint-Cast), le 2 mars 1633, y décéda le 19 février 1720 et fut inhumé, le 20, dans la chapelle voisine de Sainte-Brigitte (maintenant en Notre-Dame-du-Guillo). Il était fils de noble homme Eustache de Launay, écuyer, sieur du Boisélucas, et de Jeanne de Saint-Méloir de la Brousse. Il avait été maintenu noble en

Bretagne le 19 juin 1669 — Cette famille, connue dès 1256, tire son nom du fief de Launay-Comatz, en Ploubalay, et passe pour un ramage de la maison Balisson du Plessis-Balisson dont elle porte le blason : de gueules à deux léopards d'or, brisé d'une étoile d'or au premier canton en signe de juveigneurie. — Louis de Launay avait épousé, dès 1659, Françoise Egan ou Egant, d'une famille habitant la paroisse de Mégrit.

de Laval Jean, sire de Châteaubriand — 40 — bienfaiteur le 24 mars 1535 — Jean de Laval, fils aîné de François de Laval, baron de Châteaubriant, et de Françoise de Rieux ; lieutenant général du Roi en Bretagne ; l'un des plus riches seigneurs de son temps, devint baron de Châteaubriant en 1503 et mourut sans postérité en 1543. Il avait épousé, en 1509, Françoise de Foix, si connue à la cour du roi François I^{er}, ce qui provoqua sa mort tragique au château de Vioreau près Châteaubriant, en 1537. Il fit inhumer son épouse à la Trinité de Châteaubriant et choisit sa propre sépulture dans la collégiale de Saint-Nicolas qu'il avait fait construire en cette ville.

Parmi les seigneuries bretonnes de Jean de Laval figuraient Beaumanoir en Evran, Châteaubriant, Derval, les Huguetières, Romillé, Vioreau, etc... Après la mort de sa femme, il vendit la plupart de ses biens à rente viagère, au détriment de ses héritiers. Il fit aussi des fondations pieuses et Sainte-Claire de Dinan ne fut pas oubliée, se trouvant voisine de Beaumanoir.

Le Blonsart — 60, 112 — famille des environs de Morlaix, connue dès 1481, maintenue noble en Bretagne en 1670, encore représentée en 1912.

Legault — 42, 43 — Raoul, homme d'affaires de Sainte-Claire en 1626 — peut être noble homme Raoul Legault, sieur du Gage, né à Dinan le 30 mars 1600, fils de maître Guillaume Legault, sieur de Vildé et de Landeboulou, procureur greffier en chef au présidial de Dinan et avocat du Roi à Dinan, et de Denise Marot. Marié à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le 15 novembre 1620, à Anne Leroy, encore vivante en 1629, il se fit prêtre après la mort de sa femme.

de Lentroy — 99 — lire Marie-Françoise de Lantivy.

Le Pelletier, recteur de la Chapelle-Chaussée — 58 — pourvu recteur de cette paroisse le 12 mai 1757, émigré à Jersey en 1793, réinstallé en 1803, † en 1818.

Lerenec ou Le Renec — 55, 105 — famille de bourgeoisie armoriée, connue à Dinan dès 1540 et à Saint-Malo dès 1555, noble homme Thomas Lerenec, sieur de la Ville-Guérin, en

Corseul, né vers 1607, † mort à Dinan le 11 mars 1647, avait épousé, dès 1630, Jeanne Maingard de Saint-Guinou, dont 9 enfants nés à Dinan de 1631 à 1646, entre autres :

Françoise, mariée, en 1654, à noble homme Gilles Durand, sieur de la Pénesais en Taden, bourgeois de Dinan.

Thomas, sieur de Lescommatz, près la Ville-Guérin, en Corseul, né en 1637, † à Dinan le 25 août 1680, marié, à Taden, le 6 février 1657, à Julienne Lefrançois.

Jeanne, né en Saint-Malo de Dinan le 5 avril 1646, professe à Sainte-Claire sous le nom de sœur Marie de Sainte-Jeanne, le 14 septembre 1663, † le 1^{er} juin 1691.

de Lesquen — 130 — Alexandre-Louis, né au Bouillon, en Trégon, le 23 février 1770, évêque de Beauvais en 1823, puis de Rennes de 1825 à 1841, retiré à Dinan, † le 17 juillet 1855, inhumé dans l'église Saint-Sauveur — fils de messire Yves-Charles de Lesquen, sgr de Saint-Lormel et du Bouillon, et de Françoise-Yvonne-Corentine de Lesquen de la Ménardais.

Lucas, Jacques, sieur du Breil — 54 — syndic de Dinan, oncle maternel de sœur Pacifique-du-Sauveur Rillet de la Ville-Apoline en 1661 — né le 21^o octobre 1618, et † à Dinan, le 15 janvier 1684, marié, dans l'église de Sainte-Claire, le 8 février 1650, à Guillemette Le Chapelier. — Il avait pour sœur Charlotte Lucas, née à Dinan le 23 janvier 1615, inhumée aux Cordeliers de cette ville le 25 décembre 1682, épouse de noble homme Guy Rillet, sieur de la Ville-Apoline.

Macé — 59 — Marie-Rose, baptisée à la cathédrale de Saint-Malo le 17 août 1682, fille de noble homme Claude Macé, sieur de la Gravelais, originaire de Rennes, et de Laurence Auffray ou Offray de la Gatinais, mariés à Saint-Malo le 2 novembre 1666 — pourrait être sœur Marie-Rose de l'Ascension, † le 15 avril 1730.

Magon de la Gervaisais, grands bienfaiteurs de Sainte-Claire — 45, 46, 63, 86 — Messire Nicolas Magon, sgr de la Gervaisais, la Giclais et la Villeneuve, vicomte du Faou, châtelain d'Irvillac et de Logonna ; né à Saint-Malo le 28 juillet 1679, lieutenant général des armées du Roi, maréchal de camp, chevalier de St-Louis, † à St-Servan le 6 août 1765 ; fils d'écuyer Nicolas Magon, sieur de la Chipaudière, et de Françoise-Thérèse Eon du Vieuxchastel ; épousa : 1^o à Saint-Malo, le 8 mars 1725, Marie-Rosalie Miniac de la Villeneuve, veuve de Jean-Jacques Nouail, sieur du Fougeray ; 2^o aussi à Saint-Malo, le 22 juin 1739, Pélagie-Aimée Herbert

de la Porte-Barrée, demoiselle de Tressaint. Il eut de son premier mariage :

Haut et puissant Nicolas-Marie-Rosalie Magon, sgr de la Gervaisais, né à Saint-Servan le 21 août 1726, marié vers 1760 à Flore-Marie de la Bourdonnaye, lequel fut, comme ses parents, grand bienfaiteur de Sainte-Claire de Dinan.

Maingart — 51, 54, 106, 107, 108, 114, 116, 117, 118 — Très importante famille de haute bourgeoisie armorisée, connue à Saint-Malo dès 1455, répandue dans la région malouine et dinannaise, en France, aux colonies, et encore représentée en 1956. Cette famille, dont le blason, sculpté et peint, se voit encore sur une cheminée du xvr^e siècle, au manoir des Vieilles Navières, en Evran, a reçu, le 16 décembre 1873, le titre de Comté romain.

Sœur Marguerite Maingart, † le 14 septembre 1583 — 108.

Marie ou Claude Maingart — 51, 107, 114, 116, 117 — dite sœur Marie-de-Sainte-Anne, professe le 26 juillet 1623, † le 11 août 1642, inhumée dans le cloître ; était fille de noble homme Guillaume Maingart sieur de St-Guinou, veuf de Jeanne Artur, et de Jeanne de Serville sa seconde femme, constructeur des Vieilles Navières vers 1588. — A l'occasion de sa profession elle offrit à Sainte-Claire le nouveau maître-autel de son église abbatiale.

Hélène Maingart, dite sœur Hélène du Calvaire — 14, 117 — sœur germaine de la précédente, née le 28 mars 1689, et † à Dinan le 13 août 1661, fut fondatrice du couvent de Saint-Charles des Ursulines de cette ville, et fit profession à Sainte-Claire le 26 septembre 1662 — 54, 106.

Noble homme Julien Maingart, sieur du Buat — 116, 117, 118 — frère germain des précédentes, né le 14 décembre 1596, et † à Dinan le 16 septembre 1654, fut avocat au parlement et sénéchal de la juridiction de Coëtquen, en Saint-Hélen. Il avait épousé, dès 1626, Marie Even.

Macé Maingart, sieur de Buat, puis de la Villeneuve et de Saint-Guinou, frère consanguin de sœur Marie de Sainte-Anne, était fils de Françoise Artur, première femme de leur père. Né à St-Sauveur de Dinan le 14 septembre 1580, il fut procureur syndic de cette ville, y mourut subitement, le 25 août 1654, veuf de Françoise Chaton, et fut inhumé à St-Sauveur — 51, 116, 118.

Noble maître Julien Maingard, sieur de Cramon, était frère de Jeanne Maingard dame Lereneç de la Villeguérin, et assista, le 19 septembre 1663, à la profession de sœur Marie de Sainte-Jeanne Lereneç, sa nièce.

Marchix ou Marcheix Françoise — 105 — Françoise-Renée Marcheix, épouse de messire François de la Vallée, sgr de la Coninai et de Rigoman en Taden — née le 20 décembre 1697, mariée le 10 février 1716, et † à Dinan le 1^{er} novembre 1759, inhumée, le 2, aux Jacobins de cette ville, fille de noble homme Jean Marcheix, sieur des Touches, docteur en médecine, et d'Yvonne Clavier, mariés à Sainte-Claire de Dinan le 30 juillet 1690.

Martel — 13, 101 — sœur Bertranne-Etienne Martel, † le 18 mars 1739.

La famille Martel, de bourgeoisie armorisée, est connue à Dinan dès 1612, en la personne de noble homme Jean Martel, sieur de la Coulombière en Plesder. Elle avait, dès 1691, un enfeu de fondateur dans l'église de Sainte-Claire de Dinan et plusieurs de ses membres s'y marièrent, le 15 novembre 1645 et 26 août 1646.

Michel Anselme-Jean — 125 — capitaine de navire, fils de Jean-Baptiste Michel et de Marie Demoulin, marié, à Saint-Malo, le 10 février 1789, à Louise-Thérèse Leminoux de la Maisonneuve.

de Miniac, Anne-Alexandre, dite sœur Jeanne de Saint-Antoine — 28, 73, 108, 109, 123, 128 — née à Paris, paroisse Saint-Eustache, le 9 septembre 1726, professe le 13 août 1747, expulsée le 3 octobre 1792, † à Dinan le 28 septembre 1793 ; fille d'écuyer Julien-Guy ou Guy-Julien de Miniac du Boisguinon, sieur de Fontenelle en Chavagne (Ille-et-Vilaine) et de dame Anne Françoise

de Montmoron — sœur Briande — 63, 65, 104 — secrétaire et discrète, † le 30 mai 1587 — appartenait à la famille noble de Montmoron, connue à Romazy dès 1163, fondue vers 1590 dans celle de Sévigné. Elle pourrait être fille de François, sgr de Montmoron en 1541, et de Béatrice de Vaucouleurs.

de la Motte — 55, 107 — dite sœur Anne de Saint-Urbain, professe le 4 décembre 1664, † le 12 août 1714 ; fille de messire Jean de la Motte, sgr de la Vallée, en Plumaudan, et de Françoise Le Vayer. Elle avait pour frère le révérend père Claude de Sainte-Anne et pour sœur Mlle de la Motte de la Vallée, présents à sa profession.

de la Motte, Jeanne, dame de Molac et du Vauclerc — 126 — marraine de la grosse cloche de Sainte-Claire en 1606 — noble et puissante dame Jeanne de la Motte, dame du Vauclerc, en Plémy, du Vauclerc, en Pléneuf, de l'Orfeil, en Saint-Vran, de Boisglé, en Quessoy, baronne de la Hunau-

- daye, en Plédéliac, et de Montafilant, en Corseul, † à Paris le 28 février 1609, avait épousé : 1° François de Coligny, baron de Rieux, † 1586 ; 2° Jean de Rieux, marquis d'Assérac, † 1595 ; 3° en 1600, Sébastien, marquis de Rosmadec, comte des Chapelles, baron de Molac et de Tyvarlen. Elle était fille de Joseph de la Motte, sgr de Vaucierc et autres lieux, et de Catherine Tournemine, et eut pour héritière sa fille Catherine de Rosmadec, mariée, à Dinan, le 3 mars 1631, à Guy de Rieux, comte de Châteauneuf.
- de la Motte de Vauvert — 73 — Hélène, dame de la Rivière, née vers 1601, retirée à Dinan dès 1659, y décéda le 6 mars 1682 et fut inhumée à Sainte-Claire, en présence de messire Jacques de la Motte, sgr de Vauvert, son petit-neveu. Elle était fille de noble Louis de la Motte, sgr de Vauvert en Lescoët-Plorec, des Portes, en Trémeur, de la Provôtais et de la Rivière, et de Moricette de la Touche de la Talvatière.
- Mouraud de la Sauvagère — 108 — Renée, mariée à Toussaints de Rennes, le 13 mars 1710, à écuyer Sébastien-Joachim Courson, sgr de Melchonnec.
- Mouton — 29 — Julie-Françoise, épouse en 1762, de Jean-Mathurin Roger.
- Nicolas, Anne-Françoise — 99 — épouse, en 1715, de noble homme Dominique Rioult ou Rioust, mariés à Saint-Pierre de Matignon, en Saint-Germain-de-la-Mer, le 21 janvier 1712 ; née vers 1688, héritière de la Motte-Colas, en Plébouille, des Salines et des Villes-Audrain, en Matignon, inhumée dans son enfeu de Saint-Germain-de-la-Mer en 1763, fille de noble homme Antoine Nicolas, sieur de la Motte-Colas, et de demoiselle Anne Le Noir.
- Noblet, Marguerite — 21, 50, 62, 92, 108 — mère vicairie en 1607, 9^e abbesse de Sainte-Claire en 1601, † le 9 septembre 1623 — d'une famille connue à Saint-Sève, près Morlaix, dès 1543.
- Olivier ou Ollivier — nom de famille probable de sœur Marguerite de Saint-François — 51, 68, 103.
- Pars — sœur Marguerite — 20, 21, 112 — d'une famille originaire de Rennes, 4^e abbesse de Sainte-Claire en 1544, † le 17 décembre 1561.
- Picot de Clostrivière — 30 — l'abbé Picot de Clostrivière Pierre-Joseph, célèbre jésuite, né à Saint-Malo le 29 juin 1735, fils d'écuyer Michel-Julien Picot, sieur de Clostrivière, et de Thérèse Trublet.

- Piédevache, Jean-Alexis — 35, 105 — confesseur, † le 4 juillet 1709 — Famille connue dès 1257 et qui a donné son nom au manoir de la Piédevachaye en Langouët (Ille-et-Vilaine) ; elle est encore représentée, en 1956, à Dinan.
- Pinczon ou Pinson — 93, 100, 114 — Andrée, professe en 1607, † le 2 février 1632, inhumée dans le cloître. — Famille connue dès 1418, anoblée en 1476 et maintenue noble en 1668 en Bretagne où elle est encore représentée par les Pinczon du Sel.
- Pinel, Françoise — 60 — première postulante dinannaise en 1488, † le 11 juin 1514.
- Pinel — 60, 96, 105 — Charlotte-Françoise-Julienne, baptisée à Hénansal le 20 novembre 1700, fille d'écuyer François Pinel et de Charlotte Gaudin.
- Ces deux religieuses devaient appartenir à la même famille Pinel, connue à La Bouillie, près Lamballe, dès 1450, maintenue noble en Bretagne en 1669.
- Pleuvier — 42, 43 — François, sieur de la Roche-Aiguë, bienfaiteur en 1626 — Famille de bourgeoisie armoriée connue à Dinan dès 1541, représentée en 1956 par les Pleuvier de la Pontais.
- Poënces, Roland — 10 — témoin au procès de canonisation de Charles de Blois en 1371, vivait encore en 1391 ; fils de Guillaume Poënces, sgr de Kerneguez en Gouëdelin, et de Marguerite de Kerverder — Famille maintenue noble en Bretagne en 1668, représentée en 1956 par les Poënces de la Plesse.
- de Québriac — sœur Anne de Sainte-Claire — 62, 108 — mère vicairie, † le 12 septembre 1734.
- Famille originaire de Québriac, Ille-et-Vilaine, connue dès 1235, maintenue noble en Bretagne en 1668, éteinte en 1849. — une Claire-Françoise de Québriac, né à Sains (Ille-et-Vilaine) le 5 janvier 1689, était fille de messire Jean de Québriac, sieur de la Cour-Flachet, et de Françoise-Magdeleine de la Cornillière, sa seconde femme.
- de Quergu ou de Kergu — 21, 52, 93, 94, 112 — Bertranne, 12^e abbesse de Ste-Claire en 1632, † le 26 décembre 1645, était fille de Georges, sgr de Kergu en Mégrit, du Traver, en Erquy, des Loges, en St-Igneuc, de la Vigne, en Sévignac et de Bertranne Durand de Saint-Riveul.
- Cette famille, connue à Mégrit dès 1373, maintenue noble en Bretagne en 1668, s'est éteinte en 1900.

- Recoursé, Joséphine-Adélaïde — 122 — née à St-Malo le 3 décembre 1771, fille de M. Maître François-Joseph Recoursé, avocat, greffier de la maîtrise des eaux, bois et forêts de Rennes, et de Jeanne-Françoise des Prairies, mariés à Saint-Malo le 23 mai 1758.
- Réhault de Villeneuve — 56, 124 — Marie-Anne, née en St-Louis de Brest le 31 mai 1745, professe le 4 juin 1770, fille d'écuyer Etienne Réhault, sieur de Villeneuve, et de Marie-Anne Pelin — connue à St-Malo dès 1476, cette famille Réhault fut déboutée de ses prétentions à la noblesse en Bretagne en 1668, mais put obtenir révision de cet arrêt avant 1745 où elle en reprenait les qualifications.
- de Rieux — 45 — Jean IX-Gustave sire de Rieux, M^e d'Assérac, comte de Châteauneuf et de Largouët, vicomte de Donges et de Pléhérel, baron de la Hunaudaye, sgr de Plancoët, Montafilant, Pléhédel, Langarzeau et les Vaulcres, baptisé le 8 août 1649, † en 1713 ; marié, le 28 février 1677, à Anne-Hélène d'Aiguillon de la Juliennaye, née en 1662, † à Dinan le 25 mai 1695, inhumée à Sainte-Claire — fils de Jean VIII-Emmanuel sire de Rieux, M^e d'Assérac, Cte de Largoët, Vte de Pléhédel, sgr de l'Isle-Dieu, du Gué-de-l'Isle, de la Feillée, de la Rivière et de Langarzeau, et de Jeanne-Pélagie de Rieux de Châteauneuf
- de Rieux de Sourdeac, René — 66 — seigneur de Sourdeac, Châteauneuf et Bourg-l'Evêque, marquis d'Oixant, second fils de Jean de Rieux sgr d'Assérac (simple tonsuré, abbé de Prières et évêque titulaire de St-Brieuc, bénéfices ecclésiastiques qu'il résigna pour se marier en 1547), et de Béatrice de Jonchères, naquit en 1550. Elevé enfant d'honneur du roi Charles IX, il servit aux armées dès 1564. Lieutenant de la compagnie de gendarmes du sieur de Bellegarde, puis capitaine de cheval-légers de la garde du Roi en 1570, gentilhomme de la Chambre du roi Henri III de 1575 à 1583, gentilhomme à la Clef d'Or, chevalier de St-Michel en 1583, député de la Noblesse de Bretagne aux Etats de Blois en 1588, mestre de camp du régiment de Champagne en 1589, rallié à la cause du roi Henri IV, maréchal de camp de son armée en 1589, son conseiller d'Etat et premier capitaine de 50 hommes d'armes, lieutenant général en Bretagne, gouverneur de Brest et chevalier du St-Esprit en 1599, † au château d'Assé, en Anjou, le 4 décembre 1628. Il s'était particulièrement distingué au siège de la Rochelle, en 1573, à ceux de St-Lô et de Carentan, et à la bataille de Coutras, en 1587. Il

- avait épousé Suzanne de Saint-Melaine, dame du Bourg-l'Evêque, † le 22 mars 1616.
- Rillet des Fontaines — 54, 55 — Noble homme Olivier Rillet, sieur des Fontaines, marié : 1^o dès 1642, à Anne Pierrier, dont il eut 9 enfants, puis, en 1662, à Guillemette Denouart, dont il en eut deux autres, Thomase Rillet des Fontaines, sa fille aînée, née à Dinan le 27 décembre 1642, professe à Sainte-Claire, sous le nom de sœur Saint-Thomas, y décéda le 26 juillet 1670.
- Noble homme Gilles Rillet, sieur de la Ville-Apolline — 54, 109 — frère d'Olivier, sieur des Fontaines, ci-dessus, épousa, dès 1640, Charlotte Lucas, et en eut, entr'autres enfants : sœur Pacifique-du-Sauveur, professe, le 28 août 1661, et † à Sainte-Claire le 11 octobre 1704 — à sa profession assistaient noble homme Olivier Rillet, sieur des Fontaines, frère de son père, et Jacques Lucas, sieur du Breil, syndic de Dinan, frère de sa mère.
- Gilles, né le 4 juin 1618, et Olivier, né le 18 juin 1619, à Dinan, étaient fils de noble homme Eon Rillet, sieur de la Villeréhel, et d'Olive Bagot, sa première femme. La famille Rillet habitait Dinan dès 1582.
- Rioult ou Rioust — 99 — Jeanne, dite sœur Dominique, née en St-Sauveur de Rennes le 19 juillet 1715, † religieuse à Sainte-Claire, le 29 janvier 1762, était fille de noble homme Dominique Rioust, né à Rennes vers 1685, changeur pour le Roi et receveur de la Compagnie des Indes à l'entrepôt des Tabacs de Ploërmel en 1725, et d'Anne-Françoise Nicolas, héritière des Villes-Audrains en Saint-Germain-de-la-Mer puis Matignon. — Leur fils Jacques-Pierre, sieur des Villes-Audrains, demeurant au Pont-Brulé, en Matignon, prit une part active à la bataille de St-Cast, en arrêtant, avec une centaine de volontaires, 12.000 soldats anglais devant le Gué du Guildo, les 7 et 8 septembre 1758. En mémoire de ce fait d'armes cette famille fut anoblée le 22 juin 1816 et est actuellement représentée par les Rioust de Largentaye.
- Romain ou Roumain — 21, 51, 71, 93, 99 — Amaurie, 11^e abbesse de Sainte-Claire en 1625, † le 30 janvier 1632.
- Le prénom d'Amaury était donné, à Dinan, le 6 avril 1581, à un enfant d'honorable homme Jean Roumain et de Perrine Aubry, d'une famille de bourgeoisie armoriée connue à Dinan dès 1571, encore représentée, en 1956, par les Roumain de la Touche.
- de Roquancourt — 122 — Hélène-Jeanne, dite sœur Marie-Angélique-Françoise-Julienne, née en Saint-Sauveur de Dinan le

- 23 juin 1772, fille d'écuyer Laurent-Marie-Guillaume de Roquancourt, sieur de Keravel (maintenant en Grâces-Guingamp, Côtes-du-Nord), et d'Angélique-Anne-Marie-Perrine Caron.
- de Rosmart, Louise — 101 — † le 14 mars 1547 — de la famille de Rosmar, connue dès 1356, maintenue noble en Bretagne en 1669.
- Rouaud — 21, 101 — Nicole, 5^e abbesse de Sainte-Claire en 1561, † le 24 février 1567, appartenait à la famille des seigneurs des Champs-Géraux, alors en Evran, connue dès 1428 — Nicole était peut-être fille de dⁿⁱ Catherine de la Lande, dame des Champsgéaux, inhumée à Evran le 30 juillet 1551, dont le blason portant un léopard accompagné de 7 mâcles, 4 en chef et 3 en pointe, qui est de la Lande, est sculpté en alliance avec un autre portant un lion, qui doit être Rouault, sur le portail du manoir de la Gravelle, près Les Champs-Géraux, édifié par cette dame.
- des Rues, Guillaume — 86 — un Guillaume Desrués est mentionné comme recteur de St-Léger (Ille-et-Vilaine) dans les registres de St-Malo, en 1496. La famille des Rues possédait en 1513 le manoir de la Vieuville, en St-Servan (Ille-et-Vilaine).
- Ruffaut, Jeanne — 93, 103 — professe en 1607, † le 19 avril 1615.
- Ruffaut Louise — 50, 102, 114 — parente de la précédente, professe le 22 juillet 1608, † le 29 mars 1645, fut enterrée dans le cloître. Elle avait deux frères, morts sans alliances, et une sœur aînée, Catherine, héritière de Kerhuel (et non *Guhuel*) en Plourivo, mariée à Louis de Ploesquellec. Ils étaient tous enfants de Pierre Ruffaut, sgr de Kerhuel, et de Catherine de Kermorvan.
- de Saint-Pern — 93, 105 — Françoise, professe en 1607 † le 26 juin 1625. — La généalogie de Saint-Pern de Ligouger, écrite de 1582 à 1666, mentionne une Françoise de Saint-Pern née le 24 juillet 1556, fille de Judes de St-Pern, sgr de Ligouger, en St-Pern, et de Renée de la Marzelière. Serait-ce la même ?
- Tétou — 4, 21, 48, 56, 98, 99, 112 — famille connue dès 1470, maintenue noble en Bretagne en 1669.
- Sœur Etiennette de Saint-Bonaventure, née à Caulnes le 28 janvier 1664, 17^e abbesse de Ste-Claire en 1710 ou 1720, † le 25 janvier 17... était fille d'écuyer Toussaint Tétou, sieur de la Touche-Margat, et de Gillette Martin des Murs, mariés à St-Hélen le 28 mai 1652.

- Marguerite Tétou de la Touche-Margat, nièce de la précédente, professe le 3 juin 1700, † le 16 décembre 1732, était fille d'écuyer René Tétou, sgr du Margat, en Caulne, et de Marie du Pré.
- de Toulouse (le comte) — 36, 39 — était en 1707, Louis-Alexandre de Bourbon, né en 1678 † en 1738, fils de Louis XIV, roi de France, et d'Athénaïs de Rochechouart-Mortemart, marquise de Montespan.
- Tranchant — 125 — Marie, dite sœur Marie-Agathe de Saint-André, née à Pluduno le 20 avril 1729, professe le 3 février 1750 — de parents nobles, appartenait à une famille connue dès l'an 1400, à Plurien, maintenue noble en Bretagne en 1669.
- Trapier — 16, 21, 104 — Isabeau, l'une des premières clarisses venues de Nantes à Dinan en 1487, devint 2^e abbesse de Sainte-Claire en 1512 et décéda le 9 mai ou le 6 octobre 1534 — appartenait peut-être à une famille du Nivernais.
- de Trémigon — 21, 45, 54, 68, 100, 102 — sœur Anne de Sainte-Catherine, professe le 16 juin 1639, 14^e abbesse de Sainte-Claire de 1653 à 1657, † en 1662, était fille de messire François de Trémigon, sgr de la Ville-Ruë, en St-Méloir près Bourseul, et de dame Françoise Jamin, et parente de sœur Jeanne-Marie Fleury de la Villeroux, professe en 1658.
- Urvoy — 60 — Madeleine, née à la Chapronais, en Evran, le 24 février 1694, baptisée le 1^{er} mars à Evran ; fille d'écuyer Gilles Urvoy, sieur de la Cassouère, en Landéhen, et de dame Françoise Collas de Beaumord, mariés à Evran le 22 avril 1692.
- de la Vallée, Bertrand — 14 — propriétaire à Dinan en 1630.
- de la Vallée, Guillaume — 12 — alloué de Dinan en 1486.
- de la Vallée (mademoiselle) — 55 — voir de la Motte de la Vallée.
- de Vaucouleurs de la Ville-André — 106 — sœur Anne-Marie de Jésus, † le 27 juillet 1725 — pourrait être fille de messire André de Vaucouleurs, sgr de la Ville-André, en Dingé (Ille-et-Vilaine), et de Jeanne de Québriac, mariés vers 1680.
- Cette famille, originaire de Vaucouleurs en Trélevan, où elle était connue dès 1423, a été maintenue noble en Bretagne en 1669. La branche aînée se fonda dans la famille de Guitté, d'où la terre patronymique passa aux de Rosnyvinen, puis aux d'Espinay, de Derval et de Bruc. La branche de la Ville-André se fonda en 1762 dans la famille de Quifistre. Les seigneurs de Lanjamet, en Maroué, près Lamballe, qui ont

aussi donné une religieuse à Sainte-Claire, furent reconnus nobles en 1679 comme issus d'un cadet de Vaucouleurs en Trélivan et prirent alors le nom de Lanjamet de Vaucouleurs. du Vauferrier de la Basse-Ardaine — 55, 56, 105 — sœur Françoise de Saint-Paul, professe le 23 mai 1673, † le 30 juin 1702, était fille de messire Louis du Vauferrier, sgr de la Basse-Ardaine, en Saint-Mangan (Ille-et-Vilaine), maintenue noble en Bretagne en 1668, et de Renée de la Bintinaye de la Grignonnaye, mariés à Mordelles (id.) le 21 février 1657. — Cette famille, originaire du Vauferrier en Saint-Mangan et connue dès 1462, est encore représentée en 1956.

Le Vayer du Conquet — 46, 48, 49, 57, 63, 83, 102, 103 — sœur Marie-Françoise de Saint-Paul, née à Plobalanec le 14 mai 1695, mère vicaire en 1766 et 1770, † le 13 avril 1773, était fille de messire François Le Vayer, sgr du Conquet, et de dame Marie de Kerscau.

Famille connue dès 1381 aux environs du Conquet, maintenue noble en Bretagne en 1669.

du Velair ou du Velaër (mademoiselle) — 86 — bienfaitrice — Famille noble connue à Middelbourg (Hollande) dès l'an 1313, établie à Saint-Malo dès 1656, convertie au catholicisme en la personne de Joseph Duvelaër, marié dès 1667 à Mlle Claude Le Roy de la Villermier, † à Saint-Malo le 13 février 1672, veuve, en premières noces, de Nicolas Lambaré. Leur fils Joseph du Velaër, marié à Vitré, en 1697, à Françoise Hanry, eut de nombreux enfants, dont : Jeanne, née à Saint-Malo le 18 janvier 1714, † en 1794, fondatrice des Filles de la Charité de Vitré, pourrait bien être la bienfaitrice de Sainte-Claire de Dinan.

de la Villéon de la Vieuville — 54 — Louis de la Villéon, écuyer, sgr de la Vieuville et des Marais, de la paroisse d'Hillion, époux de Jeanne Bouân du Chalonge, assista, le 25 avril 1651, à la profession de sœur Angélique de la Passion Bouân, sa belle-sœur.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Liste des membres	VII
La Société d'Emulation en 1955	XXI
Nécrologie : François MERLET (1900-1956)	XXIII

MÉMOIRES

Les Sites préhistoriques de Loguivy-de-la-Mer en Ploubazlanec (Côtes-du-Nord) [P. R. GIOT]	1
Le Retable de la Cène à Pont-Croix (R. COUFFON)	16
Journal d'un habitant de Quintin au XVIII ^e siècle (DU GUERNY) ..	19
L'Hôpital de Lannion et les Commencements du Monastère de Sainte-Anne (LÉON DUBREUIL)	76
Les tribulations du maître-autel de la Motte-Loudéac (J. DARSEL) ..	108
Les programmes d'Enseignement en Bretagne à la veille de la Révolution (H. CORBES)	113
Compléments à la Note : Joseph Léquyer, docteur en médecine briochin et indications biographiques sur son fils le philosophe Jules Lequier (H. HUERRE)	125
Notes sur quelques noms de personnes et de lieux concernant le Monastère de Sainte-Claire de Dinan (Vte FROTIER DE LA MESSELIÈRE)	146

Les Presses Bretonnes, Saint-Brieuc.
Imprimeries Paul'homme et Guyon réunies.

N° d'impression : 712.

Dépôt légal : 2^e trimestre 1957.

